


SIGILLVM · COLLEGII · COLVMBIAE · NOVI · EBORACI
IN LVMINE TVO VIDEBIMVS LVMEN



ESQUISSES BIOGRAPHIQUES

I


IMPRIMERIE J. CLAYE
RUE SAINT BENOIT 7
PARIS

1.60

ESQUISSES

BIOGRAPHIQUES

DU DÉPARTEMENT DE L'INDRE

OU

APERÇU HISTORIQUE SUR LA PRINCIPAUTÉ DE DÉOLS
BARONNIE, COMTÉ ET MARQUISAT
ET ENFIN DUCHÉ DE CHATEAUROUX (ANCIEN BAS-BERRI)

PAR

M. GRILLON DES CHAPELLES

ANCIEN CONSEILLER DE PRÉFECTURE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Humani generis mores tibi nosse volenti
Sufficit una domus.
(JUVÉNAL, *Sat.* XIII.)

Deuxième Edition

TOME PREMIER

PARIS
BENJAMIN DUPRAT
LIBRAIRE DE L'INSTITUT, DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE ET DU SÉNAT
Rue Fontanes (Cloître Saint-Benoît), 7.
ET A CHATEAUROUX, CHEZ A. NURET, LIBRAIRE

1864

A MESSIEURS

DE LA TRAMBLAIS ET DE LA VILLEGILLE

AUTEURS DES ESQUISSES PITTORESQUES.



MESSIEURS,

Si je me suis approprié en partie le titre de vos excellentes *Esquisses,* j'espère que vous ne prendrez point cette hardiesse pour un acte de honteux plagiat.

Ce que vous devez y voir, c'est ma haute estime pour une œuvre qui vous donne droit à la reconnaissance de vos concitoyens; c'est l'ambition de suivre, quoique de loin, vos traces.

J'atteindrais le but auquel j'aspire, si l'on en venait à regarder mon livre comme une espèce de complément du vôtre.

GRILLON DES CHAPELLES.

AVERTISSEMENT.

En reproduisant les comptes rendus *des Esquisses* qui ont été insérés, le premier, au *Moniteur de l'Indre* (nos des 1, 3, 5, 8, 10 et 12 juillet 1862), le second aux *Annales* (vol. 1861-1862) *de la Société du Berri*, l'auteur *des Esquisses* s'est bien dit qu'une juste modestie devrait l'empêcher de se prévaloir des jugements qui ne prouvent que l'indulgence et l'amitié de ses critiques; mais sa réserve ne deviendrait-elle pas une véritable ingratitude? Comment exprimer à MM. Desplanque et de La Tramblais, autrement que par la publicité donnée à leurs articles, ce que leur approbation, ne soit-elle en rien méritée, lui a inspiré de pardonnable orgueil et de profonde reconnaissance?

Cette seconde édition de nos esquisses biographiques, pas plus que la première, n'avait besoin, à notre avis, d'une préface, d'un avant-propos,

d'un résumé historique que réclamaient plusieurs de nos amis. Suivant eux, le public, même le public instruit, n'a guère entendu parler de notre *principauté de Déols;* et quand nous prenons une voix solennelle pour célébrer nos monuments et proclamer nos héros, nous lui prêtons à rire; il nous compare volontiers à ces hobereaux qui s'imaginent que le monde entier est avide d'admirer leurs tourelles, de connaître les preux de leurs familles, et qui s'étonnent qu'on puisse écouter avec indifférence leurs généalogies et leurs faits d'armes, et qu'on ne salue pas leurs castels en ruines. Il fallait donc, pour qu'on s'arrêtât avec respect devant nos monuments religieux et civils, il fallait commencer par apprendre à nos lecteurs que nos sanctuaires et nos donjons, aujourd'hui déserts et silencieux, ont été révérés et formidables, que nos bourgs chétifs et nos hameaux clair-semés ont composé une riche province, et que nos barons de Châteauroux, déjà bien déchus de ce qu'avaient été nos princes de *Déoulx,* étaient cependant encore au moyen âge des souverains avec lesquels avaient à compter les rois de France et d'Angleterre.

Malgré les conseils et les reproches bienveillants qui nous ont été adressés, aucun prologue savant ne précédera notre ouvrage; sans doute notre ab-

baye de Déols, pour ne citer que le plus illustre de nos monastères, a été un des foyers de notre éducation chrétienne, et la notice que nous lui avons consacrée il y a quelques années est loin de suffire à sa dignité ; sans doute la terre déoloise est un des berceaux les moins contestables de notre nationalité ; c'est de son sein qu'ont sourdi les sources les plus pures, les moins altérées par des infusions étrangères de notre sang gaulois ; sans doute, si elle n'a point été, avant les Romains, le centre d'une confédération aussi puissante que celle des Éduens et des Arvernes, par exemple, elle a eu cet avantage qu'aucune autre partie de la Celtique n'a été moins ouverte aux invasions barbares ; sans doute encore, si elle n'a point, sous les Romains, donné son nom à une grande cité, tout indique que jamais elle n'a été formellement dépendante d'une autre ; si elle n'a point composé, pendant le régime féodal, un des grands fiefs qui ont lutté si longtemps contre la royauté, elle n'a jamais cependant relevé que du roi, et elle n'a renoncé à son existence propre que pour aider avec bonheur à fonder l'unité et l'ordre, lorsque enfin a pu se dresser sur la France l'étendard sacré de la liberté, c'est-à-dire de la monarchie !

Ce peu de mots indique assez quels développements exigerait l'étude qu'on nous demande, et qui

aurait plu à notre courage lorsque nous avions la séve et la témérité de la jeunesse; mais nous sommes d'âge à ne point nous faire d'illusion sur nos forces; et nos *Esquisses* resteront, à notre grand regret, de simples esquisses qui n'apprendront rien à la science, mais qui pourront inviter nos jeunes compatriotes à les rectifier et à les compléter par des recherches plus laborieuses et mises plus heureusement en lumière.

Aussi notre intention était de ne mettre ni discours, ni préface, ni avis quelconque en tête de cette édition nouvelle; mais nous n'avons pas cru pouvoir nous dispenser d'écrire ces quelques lignes que nous terminerons en exposant brièvement les motifs qui nous ont amené à réimprimer notre ouvrage.

Le premier a été notre désir d'en faire disparaître une foule de fautes dont la plupart sont dues à des négligences d'imprimerie, et quelques-unes des longueurs, que ne pouvons-nous dire toutes les longueurs dont nous voulions débarrasser nos récits.

Le second motif est la nécessité qu'on nous a fait sentir de changer ou modifier du moins notre titre : le titre unique d'*Esquisses biographiques de l'Indre* a fait demander si nous séparions le Berri en deux parts, si, jaloux de nos voisins, nous vou-

lions, dans notre exclusivisme, nous élever en les abaissant. Les bas Berruyers sont fiers de toutes les gloires de la France, et notre patriotisme n'accepte pas plus qu'il ne pose la limite d'un arrondissement ni celle d'une province ; notre but, en essayant de donner à la *petite patrie* son histoire, n'a été que de la faire mieux aimer pour mieux nous dévouer à la grande. Quant à la séparation du Berri en deux provinces, elle n'est pas notre fait ; nous l'avons trouvée de tout temps établie, et nous n'avons eu qu'à la constater et à la reconnaître ; et, pour mieux la faire ressortir, nous ajouterons à notre premier titre *Esquisses biographiques* le titre alternatif ou le sous-titre supplémentaire : ou *Aperçu historique sur la principauté de Déols, baronnie, comté et marquisat, et enfin duché de Châteauroux* (*ancien Bas-Berri*).

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Par M. A. Desplanque, archiviste du département du Nord, ancien archiviste du département de l'Indre.

I

L'apparition d'un livre d'*histoire locale* constitue, dans le pays où nous sommes, un fait si rare, que je me reprocherais de laisser passer sous silence le nouvel ouvrage dont M. Grillon des Chapelles vient de doter le public.

Ce volumineux travail, fruit de dix années de recherches, embrasse l'histoire entière du Bas-Berry, depuis les origines gauloises jusqu'à l'époque contemporaine. L'auteur, en donnant à sa publication la forme d'*Esquisses biographiques* en apparence détachées, a pris soin de les relier entre elles au moyen d'aperçus rétrospectifs, qui impriment au récit une marche continue, et qui ne laissent que peu ou point de lacunes dans la série de nos annales. Grâce au procédé de composition qu'il a adopté, M. des Chapelles met en relief un certain nombre de figures, soit de celles que le public environne depuis longtemps de ses sympathies, soit de celles à l'égard desquelles il se montre, au contraire, injuste ou *méconnaissant*. On voit ainsi se dessiner, — dans la longue galerie ouverte, par notre compatriote, aux gloires départementales, — les physionomies, tour à tour formidables et douces, austères et souriantes, des deux Brennus, des saints et saintes du Bas-Berry, des princes de Déols, des Chauvigny, des de Brosse et des Naillac. Puis, au sortir du moyen âge, voici venir Agnès Sorel, avec son cortége de seigneurs Bas-Berruyers dévoués à la fortune du Dauphin. Louis d'Ars nous mène au delà des monts, et nous fait assister aux guerres d'Italie, de même que les représentants de la haute féoda-

lité nous transportaient, il n'y a qu'un instant, sur le théâtre des Croisades. L'émule de Bayard fait place, dans le récit de M. des Chapelles, à l'amiral Chabot, favori de François Ier, et plus tard sa victime. Puisque nous en sommes aux existences *sacrifiées*, vous vous arrêterez en face de deux infortunes, bien autrement touchantes que celles de l'amiral : vous donnerez des larmes au mélancolique souvenir de Charlotte d'Albret, dame de la Motte-Feuilly, et à la sainte mémoire de Jeanne de France, l'épouse délaissée du roi Louis XII.

Les duchesses, sœur et fille de François Ier, vous reposeront du spectacle de ces disgrâces consécutives.

Mais hélas! sous le calme apparent du règne des *Marguerite*, se préparent et éclatent les guerres de religion. Déjà se dressent, devant vos yeux, les redoutables chefs du parti catholique en Berry : Charles de Barbançois-Sarzay, et Claude de la Châtre, baron de la Maisonfort.

Aux horreurs de la Ligue succèdent les folies de la Fronde. Place aux *deux maréchales* de la *Grande Mademoiselle* : mesdames de Fiesque et de Frontenac! Place au président Lecoigneux, digne collègue des conseillers Broussel et Blancmesnil!

Cependant, tout se range, à la majorité de Louis XIV, et tout rentre dans l'ordre. Nos maréchaux d'Humières, de Bellefonds et de Rochefort, mettent leur vaillante épée au service du grand roi. L'opposition politique et religieuse, réfugiée, vers le même temps, à Port-Royal, se personnifie dans Jean Duvergier de Hauranne, qui, comme abbé de Saint-Cyran, appartient à nos contrées.

Au déclin du XVIIe siècle, nous reçûmes, dans le donjon de Châteauroux, l'une des héroïnes de la Fronde, la plus intéressante de toutes, et la seule excusable : elle venait, chez nous, achever ses jours dans une triste captivité, accablée qu'elle était, non par les ressentiments du roi victorieux, mais par les injustes soupçons d'un mari qui ne sut jamais, à son égard, se montrer magnanime.

De la princesse de Condé, il faut descendre à la duchesse de Châteauroux. Celle-ci mérite quelque indulgence, s'il est vrai que, nouvelle Agnès Sorel, elle inspira au cœur de son royal amant un souffle d'héroïsme, trop tôt éteint pour l'honneur de la France.

a.

J'arrête ici cette *première vue* du livre de M. des Chapelles, vue essentiellement incomplète, mais qui servira d'initiation au lecteur, et qui est, pour moi, comme une prise de possession du sujet. Je me propose maintenant de revenir en détail sur chacune des parties qui constituent l'ensemble de l'ouvrage. Voué par devoir aux études que l'auteur des *Esquisses* cultive par goût, je n'ai pas, comme bien on pense, parcouru ses trois volumes sans faire de nombreuses remarques : ce sont ces remarques que je demande la permission de consigner ici, dans une série d'articles, qui me feront traverser, en compagnie d'un guide aimable et sûr, le champ entier de l'histoire locale.

II

J'ai déjà dit que M. des Chapelles remonte, dans son ouvrage, aux origines gauloises. Par une application un peu forcée du principe d'*ascendance,* il revendique, comme gloires départementales, les deux Brennus. Le vainqueur de l'Allia, et le vaincu de Delphes, ne provenaient-ils pas des anciennes bandes que Bellovèse et Ségovèse emmenèrent hors du pays des Bituriges, 600 ans avant J.-C.? Pour passer sans transition de l'histoire authentique à l'histoire fabuleuse, la *Brenne* n'a-t-elle pas emprunté au plus illustre de ses hôtes le nom qu'elle porte dans les anciens actes : *Brena, Brenia, Brionia Saltus?* Et, toujours dans le même ordre d'idées, pourquoi le village de *Brion* ne serait-il pas admis à disputer au château du Bouchet la gloire d'avoir servi de résidence à Brennus?

Notre auteur se pose ces questions avec un sourire qui honore sa sagacité. On se persuade même, en avançant dans la lecture de son article, que Brennus n'est pour lui qu'un prétexte à parler des Gaulois. Il fallait bien que l'héroïque tribu des Bituriges Cubes, qui tint un moment en échec la fortune de César, fût représentée, en tête de nos annales, par un nom éclatant. Le nom de Brennus n'est-il pas heureusement choisi?

Après avoir énuméré les vestiges que les Celtes primitifs ont laissés dans nos contrées, spécialement dans la Champagne, l'historien aborde la période gallo-romaine. Dès le

premier siècle de l'ère nouvelle, il est amené à s'occuper du grand fait de la diffusion de l'Évangile au sein des Gaules. Cette diffusion s'opéra-t-elle sous les papes saint Pierre et saint Clément, comme on le croyait universellement au moyen âge, ou faut-il en ramener la date, suivant l'opinion de Grégoire de Tours, au pontificat de saint Fabien? — M. des Chapelles évite de prendre formellement parti dans un aussi grave démêlé. Les conclusions de l'Église seront, si l'on veut, les siennes. Mais, en attendant que celle-ci se prononce, il inclinerait, à maintenir au IIIe siècle la mission de notre premier apôtre. La légende de saint Ursin, rapprochée de celle de Léocade, ne lui paraît pas dans le ton du Ier siècle. Cette grande existence d'un *sénateur romain*, qui dispose souverainement de populations entières, se concilie mal, dans son esprit, avec le mécanisme administratif, tel qu'il se le figure sous Néron. M. des Chapelles ne tient pas compte ici de l'importance qu'acquirent, au lendemain de la conquête, les *chefs de clan*, d'origine gauloise ou romaine. Cette importance suffit à expliquer la haute position de Léocade, sans qu'il soit besoin de recourir à l'hypothèse du fabuleux *proconsulat*. Un autre reproche que je me permettrai d'adresser à M. des Chapelles, est d'avoir négligé tout un côté, — le plus poétique, — de la légende de Léocade. Les traditions du Limousin donnent à saint Ludre et à Caramusel une sœur, du nom de Valérie, et qui acheta, au prix de son sang, la conversion de son amant, *le duc Tève* (Julius Silanus).

Sainte Rodène procura, vers le même temps, au jeune et audacieux Corusculus (*saint Couroux*) une leçon plus violente et non moins salutaire. M. des Chapelles s'est fait le narrateur de cette nouvelle légende. L'accent qu'il y a mis me porte à regretter qu'il n'ait pas consacré un plus grand nombre d'articles aux saints et aux saintes du Bas-Berry. Ces serviteurs de Dieu, qui ont évangélisé les peuples et défriché le sol, méritaient de figurer, autrement que pour mémoire, dans la galerie de nos illustrations. Il y avait lieu d'insister particulièrement sur la période mérovingienne, si féconde, chez nous, en vertus monastiques.

Des apôtres du diocèse de Bourges, nous sommes amenés, presque sans transition, aux deux auteurs de la réforme de

Cluny, saint Bernon et saint Odon, que le monastère de Déols s'honore d'avoir eus pour premiers abbés. A la suite des innombrables historiens de la maison de Cluny, notre compatriote a trouvé d'éloquentes paroles pour glorifier l'œuvre de ces puissants régénérateurs, qui, en donnant l'exemple d'une force morale inconnue dans leur temps, relevèrent autour d'eux les courages affaiblis, et sauvèrent la société d'une immense dissolution. M. des Chapelles est vivement frappé des résultats immédiats de la mission des Clunistes; mais il précipite trop rapidement, à mon avis, le spectacle de leur décadence. Historien de Déols, il signale, en se l'exagérant, l'insignifiance des *annales* de cette maison, qui, par ses richesses et par l'éclat de son origine, lui eût semblé devoir jouer un grand rôle au moyen âge. Ce rôle, qui prouve à notre auteur que l'abbaye du Bourg-Dieux ne l'a point rempli? La *chronique conventuelle*, dont il parle, est fort aride, je l'admets. Mais il me semble qu'il y a moyen de l'animer, de la compléter, et de faire ainsi ressortir l'action exercée par notre monastère durant plusieurs siècles.

J'ai hâte d'abandonner ce terrain, et de me transporter sur un autre, où j'aurai le plaisir de me trouver complétement d'accord avec M. des Chapelles. Voici, par exemple, un paragraphe de son livre auquel j'adhère en toute sincérité. Après avoir énuméré les *hauts faits d'armes* des princes de la maison de Déols : « Notons encore », ajoute-t-il, « à l'honneur de nos preux et braves seigneurs, que pas un d'eux « n'est flétri de ces épithètes, vengeance posthume de vassaux tremblants, qui se dédommageaient de ce qu'ils avaient « souffert en attachant pour jamais à la mémoire de leurs « tyrans la marque de leur mépris ou de leur haine. La lignée « d'Anjou, par exemple, a ses *tricheurs*, ses *méchins*, ses « *avares ;* celle de Déols, à laquelle ne manquent pas non plus « les surnoms, n'en a point reçu un qui ne soit un éloge. « C'est *le noble*, c'est *le large*, c'est *le grand*, c'est *le prudent*, c'est tout ce qui atteste un cœur élevé, une nature « généreuse, un gouvernement paternel. »

On ne peut parler, ni avec plus d'éloquence, ni avec plus d'exactitude, de cette famille illustre. Le jugement de M. des Chapelles est bien ici le jugement de l'histoire.

Je me range également de l'avis de notre auteur, lorsque par une de ces digressions qui lui sont familières, il compare les modestes destinées de notre principauté déoloise aux vicissitudes d'un fief plus considérable, partant plus disputé. « La Flandre, conclut-il, — j'aime à l'entendre parler ainsi d'un pays dont l'histoire m'est particulièrement connue, — « La « Flandre a eu cette chance fâcheuse que les maisons qui « l'ont occupée se sont trop souvent éteintes : de là, aux « querelles du voisinage et de vassaux se sont ajoutées les « divisions et les prétentions de famille. Pour nous, le même « cas échéant, nous n'aurions pas subi, assurément, toutes « les guerres qui ont agité la Flandre : nous ne formions pas « limite avec l'étranger, nous étions un tout moins grand, « moins exposé aux ambitions primantes, un tout compact, « homogène : nous ne parlions qu'un langage : mais si, plus « modeste et plus étroit était pour nous le théâtre, estimons-« nous heureux d'avoir appartenu, depuis les temps les plus « reculés jusqu'à la fin du XIIe siècle, aux nobles princes in-« digènes de Déols, et, pendant les trois siècles suivants, « c'est-à-dire tant que les provinces ont vécu de leur pro-« pre vie, d'avoir eu les Chauvigny pour dignes continuateurs « de nos excellents maîtres. »

Noble race en effet que celle des Chauvigny, et justement populaire! Dans l'impossibilité où il est de mettre en vue tous les princes de cette maison, M. des Chapelles s'attache à ceux qui le séduisent davantage. André Ier, *le preux des preux,* déjà poétisé par l'élégant pinceau du peintre de *Denise,* — Guillaume Ier, le fondateur de nos libertés municipales, — Guillaume II, qui engagea tous ses biens en Égypte pour la rançon de saint Louis, — Guy II, armé chevalier par Du Guesclin, et l'un des chefs de la résistance nationale, — Guy III, surnommé *la perle des gentilshommes,* — André de Brosse, né Chauvigny, qui se fit tuer à la bataille de Poitiers, sous les yeux du roi Jean, — tels sont les personnages marquants de ce long défilé. L'auteur (cela est visible) tient à justifier du *patriotisme* de ses héros, tout en précisant le sens qu'a eu ce terme du XIIe au XVe siècle : « nous ne voulons pas, s'écrie-t-il quelque part, qu'on reproche à nos Chauvigny des sentiments anti-français, » et il explique par le seul jeu des institutions féodales, les deux actes sur lesquels on

se fonde principalement pour intenter contre eux une aussi grave accusation.

Non content de venger l'honneur des barons de Châteauroux, M. des Chapelles a érigé un monument à leur mémoire, en publiant à ses frais deux chroniques, l'une du frère *Jehan de la Gougue, prieur de Saint-Gildas* (dernières annés du xve siècle), et l'autre du *Père Péan, cordelier de Châteauroux* (1653). Ces deux chroniques, souvent alléguées, à défaut d'autorités plus anciennes, par La Thaumassière, sont relatives à l'histoire de notre principauté. Elles n'avaient point, jusqu'à présent, rencontré d'éditeur. M. des Chapelles, en les insérant textuellement, malgré leur étendue, à la suite de son troisième et dernier volume, a rendu aux amis des lettres un service dont il y aurait ingratitude à ne point le remercier ici publiquement.

III

Les princes des deux maisons de Déols et de Chauvigny occupent le premier plan dans la section consacrée par M. des Chapelles aux représentants de *l'époque féodale*. Derrière eux, sous un demi-jour, apparaît la figure indécise du traître Remistan, *premier exemple d'un seigneur péri par la corde* (pour me servir de l'expression *indignée* du comte de Boulainvilliers). M. des Chapelles entreprend une réhabilitation timide, trop timide peut-être, de ce personnage qui n'est arrivé à la postérité que dépeint par ses ennemis. A côté de Remistan, se présente, dans la galerie, un jeune homme taillé à la mesure des héros du Tasse, Renaud de Châtillon, qui fut élevé au trône d'Antioche par les droits que donnent l'amour et la vaillance. Comme beaucoup de croisés, il souilla sa cause par des cruautés intempestives : plus tard il confessa courageusement la foi chrétienne, en présence de Saladin, qui lui fit trancher la tête. L'éclat de sa mort rachète, et au delà, les fautes de sa vie.

Pour être justes, nous ne sommes que faiblement autorisés à nous attribuer Renaud de Châtillon. La Champagne nous le dispute, non sans quelque avantage. Il est vrai que M. Michaud nous l'adjuge : malheureusement, nous ignorons les motifs qui ont fait incliner en notre faveur *l'historien des Croisades*.

Pendant qu'il est en train de nous restituer des gloires oubliées, notre compatriote élève ses prétentions sur un certain *trouvère* ou *troubadour*, qui s'appelait de *Bléron*, de *Blazon* ou de *Blizon* : « passer outre sur lui, observe agréablement M. des Chapelles, serait nous exposer à n'avoir dans notre galerie aucun maître du gai-savoir. » Là-dessus l'historien nous démontre comment ledit Thibaud a pu fort bien être le fondateur de notre commanderie du Blizon, argument qui paraîtra de peu de prix à nos voisins du Cher, lesquels fixent naturellement chez eux le troubadour, en lui assignant pour résidence le prieuré de *Bléron* ou de *Blézon*. M. Raynal et M. Chevalier Saint-Amand ont oublié de se prononcer dans un débat qui menace (comme on le voit) de mettre aux prises les deux départements. Le lecteur, indifférent à cette question de frontière, me demandera sans doute à quoi s'élève le bagage poétique de ce nouvel Homère, dont *deux* localités (si ce n'est *sept*) se disputent la naissance. Neuf chansons amoureuses, deux poëmes inintelligibles, et une pastourelle plus remarquable, insérée dans le second volume du *recueil* de Reynouard, tels sont, d'après Benjamin de la Borde, Lacroix du Maine et Lacurne de Sainte-Palaye, les titres de notre auteur à l'immortalité. Ce qu'on sait de plus certain sur son compte, c'est qu'il figure, en 1252, sous le nom de *Thiébaut de Blazon*, parmi les nobles convoqués à l'arrière-ban du Berry pour se rendre à Issoudun. Ainsi se trouve victorieusement établie son origine berruyère.

L'extrême pauvreté de notre littérature indigène, au moyen âge, détermine M. des Chapelles à appliquer une fois de plus, en notre faveur, le principe d'*ascendance*. L'héritage des Chauvigny n'était pas encore passé, pour moitié, dans la famille des Maillé de la Tour-Landry, lorsque le bon *chevalier de la Tour* composait, au XIV[e] siècle, ses remarquables *enseignements à ses filles*. Notre compatriote *naturalise Berrichon* le talent de ce vieil auteur, et il nous le fait goûter au moyen d'une fidèle analyse. Surtout il prend à tâche d'écarter l'accusation d'immoralité dirigée contre Geoffroy de la Tour par Gudin et par Legrand d'Aussy, accusation déjà réduite à sa juste valeur par M. Anatole de Montaiglon, le dernier éditeur du livre des *enseignements*.

Le nom des de Brosse et des Naillac s'associe, dans cette

portion du travail de M. des Chapelles, au nom des Latour et des Chauvigny. Ce fut un de Brosse qui, archevêque de Bourges (de 1331 à 1339), eut la bonne fortune d'inaugurer « le plus noble monument du Berry, celui qui signale le mieux notre culte ancien des beaux arts. » Pourquoi faut-il qu'à propos de la cathédrale de Bourges notre auteur se jette dans une digression sur le soi-disant *exclusivisme* de nos archevêques, qui, à l'entendre, détournaient toutes les ressources du diocèse en vue de l'érection de leur église métropolitaine? Dans ce système, notre Bas-Berry aurait été spécialement sacrifié. Le luxe et les dimensions de la cathédrale de Bourges expliqueraient « la pauvreté, la nudité, la grossièreté de la plupart de nos édifices religieux. » M. des Chapelles ignore-t-il qu'au moyen âge, et jusque fort avant dans les temps modernes, les sept huitièmes de nos églises paroissiales appartenaient aux chapitres ou monastères qui les avaient fondées, dotées, et qui les faisaient desservir? Nos archevêques ne peuvent donc être rendus responsables du plus ou moins de luxe déployé dans la construction de ces édifices.

L'élévation de Guillaume de Brosse au siége de Bourges était une occasion de passer en revue la série des pontifes, ses prédécesseurs. M. des Chapelles, en se livrant à ce travail, souligne plusieurs noms qui appartiennent au Bas-Berry : saint Sulpice le Pieux, originaire de Vatan ; — saint Août, ermite de Sacierge; — Géronce et Laune, oncle et frère d'Ebbes le Noble ; — Dagbert, abbé de Déols ; — enfin, Pierre de la Châtre, dont les démêlés avec Cadurc sont longuement racontés.

L'ère féodale se termine, dans le livre de notre compatriote, par le récit des exploits de Philibert de Naillac, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Cette vie héroïque est le couronnement naturel d'une époque religieuse et militaire.

IV

La royauté française a tenu jusqu'ici peu de place dans cette rapide revue de nos annales. Elle fit son apparition, chez nous, en la personne de Louis VI, qui vint châtier

Humbaud de Sainte-Sévère. Louis VII, après son divorce, brûla la Châtre et Châteaumeillant. Philippe-Auguste, en une seule campagne, enleva aux Anglais Issoudun, Châteauroux, Buzançais, Argenton, Levroux et Châtillon. Forcé de restituer à son rival une partie de ses conquêtes, il acquit *en propre* deux tiers de la seigneurie d'Issoudun, confisqua le troisième tiers, et se procura ainsi un établissement dans le Bas-Berry. A compter de ce jour, les rois de France intervinrent, dans les affaires de notre pays, autrement que comme puissance belligérante : entre les populations et eux s'établit un échange de bons procédés, qui se continua sous l'administration paternelle de Blanche de Castille et de saint Louis. M. des Chapelles consacre à la mère et au fils des pages sincèrement émues. Après avoir retracé le tableau de la régence : « les grands devoirs de la royauté, ajoute-t-il, « n'empêchaient pas Blanche de Castille de se préoccuper « des intérêts particuliers de ses domaines. En 1286, elle « construisait des halles à Issoudun. » Issoudun, j'ai oublié de le dire, avait été attribué en dot à cette princesse, au moment de son mariage : « ces halles, poursuit notre auteur, « faisaient tort à un débit de pain dont le produit était des- « tiné à des pauvres; on dédommagea ceux-ci de la perte de « leur revenu, en leur en assignant un autre. Blanche s'oc- « cupa encore, en 1237, à Issoudun, de quelques fondations « dont on ne sait pas l'objet précis; mais cet objet est va- « guement indiqué par l'achat de maisons qui ne pouvaient « être destinées qu'à un usage public, c'est-à-dire à l'utilité « de la ville. En 1240, elle procura à ses sujets du Berry, le « plus grand bien qu'ils pussent espérer, en les faisant pas- « ser, par un échange, sous la domination directe du roi. »

M. des Chapelles suit, avec un égal amour, la trace de saint Louis. Il ne sépare point ce pieux monarque de l'inspirateur de ses grandes résolutions, le cardinal Eudes de Châteauroux, l'une de nos gloires les plus pures et les moins contestées.

Où l'on s'aperçut que la royauté avait jeté dans notre pays de profondes racines, ce fut lorsque, victime de ses fautes, elle vint chercher, au centre de la France, un dernier asile. Le Haut et le Bas-Berry rivalisèrent de dévouement envers Charles VII : « à la loyauté, au courage, s'écrie M. des Cha-

pelles, plusieurs gentilshommes joignirent le génie... Le sol berrichon prouva, alors mieux que jamais, qu'il pouvait, lui aussi, produire de grands hommes. »

L'auteur dresse, à l'appui de son assertion, la liste de ceux de nos guerriers et diplomates qui se sont fait un nom dans cette époque à jamais mémorable.

C'est d'abord, auprès du jeune prince, Charles le Bouteiller, dont le père, Guillaume le Bouteiller, seigneur de Saint-Chartier, Villedieu, Neuvy-Pailloux, etc., avait servi avec éclat sous les maréchaux de Sancerre et de Boucicaut : « quant à Charles le Bouteiller attaché, dès 1418, à la cause « du Dauphin, comme capitaine de 120 hommes d'armes, il « mourut honorablement, en 1421, à la bataille de Beaugé. « Il avait un frère, Guillaume, qui se distingua au siége de « Montargis, en 1427. »

C'est, ensuite, Jean de Brosse, « guerrier accompli, mais avec qui ne combattait pas toujours la fortune. » — « Jean « de Brosse, lit-on un peu plus bas, fut un de ces hommes dont « le mérite ne pouvait échapper au regard pénétrant du *roi « de Bourges*. Dès 1423, il fut pourvu de l'office de maréchal « de France, et *le maréchal de Sainte-Sévère* (car, depuis, « on ne le connaît plus que sous ce nom) eut plus spéciale- « ment l'emploi de gardien de la personne royale. Sa compa- « gnie, de cent hommes d'armes et de cinquante de trait, « forma l'escorte habituelle de Charles VII... Il se fit remar- « quer entre tous à la mémorable défense d'Orléans et à la « bataille de Patay : nous le verrons, en 1430, lieutenant- « général du roi au delà des rivières de Seine, Marne et « Somme : il mourra, en 1433, après une vie bien remplie. »

Citons, à côté du maréchal de Sainte-Sévère, le *grand maître de Gaucourt*, « originaire de Picardie, mais enté sur « notre arbre généalogique par son mariage avec Jeanne de « Preuilly, héritière de Naillac. Raoul de Gaucourt, sixième « du nom, avait fait sa première campagne en Hongrie, à la « suite du comte de Nevers. De retour en France, il s'attacha « au parti d'Orléans, qui était celui du Dauphin, et ne varia « plus dans sa foi politique. Un de ses plus beaux faits « d'armes est d'avoir défendu, pendant huit mois, la ville « d'Harfleur. » Réduit à capituler, au lendemain d'Azincourt, et emmené prisonnier contre la foi des traités, il revint d'An-

gleterre après une captivité de dix ans, et tira, à Montargis, en 1427, une première vengeance de nos ennemis : « son ar-« deur contre eux se signala, ensuite, à Orléans et à Patay... « il était, en 1436, un des vainqueurs de Paris. Le siége de « Montereau, en 1437, occupait son courage. L'année sui-« vante, la diplomatie exigeait de lui d'autres services... En « 1441, le voilà de nouveau prisonnier des Anglais... Pourvu « de la charge de grand maître d'hôtel de France, après la « mort du seigneur de Chabannes, il termina dans ce haut « rang, en 1462, sa glorieuse carrière. »

Au sein du bouleversement général qui précéda en France le triomphe de Charles VII, il était presque aussi difficile de connaître son devoir que méritoire de l'exécuter. « La grosse « tour de Bourges, » raconte M. des Chapelles, « avait pour « gouverneur, en 1428, Jean de Prie, seigneur de Buzançais. « Les comtes de Clermont et de Richemont voulaient s'empa-« rer de la capitale du Berry, dans l'intérêt, disaient-ils, mais « enfin contre l'expresse volonté du roi. Jean de Prie refusa « de rendre la place confiée à sa garde et mourut en la défen-« dant, — honorable fidélité (ajoute l'écrivain), surtout lors-« que sa défection pouvait si aisément prendre la couleur de « la nécessité politique. »

« Comme à tout tableau, si rayonnant qu'il puisse être, il faut qu'il y ait nécessairement des ombres, le lecteur ne s'étonnera point de voir se dérouler, au milieu de ces scènes d'éclatante fidélité, une hideuse tragédie. « Un des premiers « actes du connétable Arthur de Richemont fut (toujours « d'après M. des Chapelles) l'enlèvement du favori Giac, saisi « à Issoudun, le 14 janvier 1427, et que, par égard sans doute « pour le monarque qui semblait tant l'aimer, on voulut bien « ne pas tuer sous ses yeux et dans son palais; on l'envoya « noyer à Dun-le-Roi, à convenable distance. » Ce malheureux avait épousé, en premières noces, Jeanne de Naillac, dame de Châteaubrun, « qu'il empoisonna, dit-on, pour don-« ner sa main à Catherine de l'Isle-Bouchard. » Catherine, déjà veuve de deux maris, intéressa à la perte du troisième, son amant, Georges de la Trémouille.

Il est fâcheux, pour la gloire de ce dernier, qu'on trouve son nom mêlé à une aussi honteuse aventure. « Georges de la « Trémouille, » dit M. des Chapelles, » avait été fait prison-

« nier à Azincourt... Il se trouvait, au commencement du « nouveau règne, en première ligne des guerriers sur les- « quels la France et le roi pouvaient compter pour réparer « leurs longs revers. Il ne s'épargna ni dans les armes, ni au « conseil. » Tombé une seconde fois au pouvoir des Anglais, il leur paya, pour sa rançon, 40,000 écus d'or, « ce qui était tarifer assez haut sa valeur. » A Reims, au sacre de Charles VII, il représenta l'un des pairs de France. Six ans après, une coalition, formée contre le connétable de Richemont et le comte du Maine, le précipita du ministère. « Peut-être, » ajoute l'historien, « n'eut-il pas tout ce qu'il faut pour un « poste d'une responsabilité aussi grande; mais il ne se mon- « tra point dépourvu de plusieurs des principales qualités « d'un homme d'État : la preuve, c'est qu'il tomba sans qu'on « cessât de recourir à ses lumières; il reçut, après sa dis- « grâce, plusieurs missions qui exigeaient dévouement et « prudence; nous ne citerons que celle qu'il accomplit, en « 1436, de faire rentrer Montereau et Montargis sous l'obéis- « sance du roi. »

Je me suis étendu, comme on le voit, avec une complaisance marquée sur le règne de Charles VII, qui est l'âge héroïque de notre province. Il ne me reste, pour achever ce tableau, qu'à esquisser une dernière figure. « Quelques écrivains ont avancé que demoiselle Agnès Seurelle était née à Fromenteau en Berry, et qu'elle était dame de cette terre. » Une notice communiquée, en 1778, à dom Housseau, dément formellement la seconde partie de cette assertion. M. des Chapelles ne persiste pas moins à placer à Villiers-en-Brenne le berceau de notre Agnès, d'accord en cela avec les savants auteurs des *Esquisses pittoresques de l'Indre*[1]. Non content d'établir le lieu d'origine de la *dame de plaisance et de beauté,* il cherche à démêler, au milieu des jugements contradictoires qu'on a portés sur elle, le véritable caractère de cette femme, dont les faiblesses n'ont pas été exemptes d'une

1. « On voit à la Morinerie une chétive maisonnette aux boiseries de chêne noircies par la fumée et par le temps, où l'on rapporte que fut nourrie une princesse qui devint la maîtresse d'un roi. Je ne répèterai pas ce que disent d'elle les habitants du lieu. » (*Esquisses pittoresques de l'Indre,* article de M. de la Tramblais.)

certaine grandeur. Il ne s'en tient, sur son compte, ni au quatrain de François Ier, ni à l'historiette de Brantôme [1]. Duclos, l'historien de Louis XI, le comte de Boulainvilliers, « dont les arrêts systématiques ont le mérite de bien lui appartenir, » Dreux-Radier et Mme de la Roche-Guilhem, auteurs d'ouvrages anecdotiques sur la vie intérieure des cours, sont cités par notre érudit compatriote, qui rapproche les versions de ces différents écrivains et les éclaire les unes par les autres. M. des Chapelles ne néglige pas non plus le témoignage des contemporains d'Agnès. Aidé des savantes recherches de M. Vallet de Viriville, l'homme de France qui connait le mieux la cour de Charles VII, il détermine le degré de confiance que mérite chacun des chroniqueurs du XVe siècle, en ce qui concerne les relations du roi avec sa trop séduisante maîtresse. C'est ainsi que notre auteur arrive à se faire une opinion sur le rôle historique de son héroïne. Agnès, suivant lui, n'a pu faire jaillir, du cœur de l'indolent monarque, la première étincelle de bravoure : Charles VII, vaillant à ses heures, avait donné des preuves de courage et de sang-froid, à une époque où il ne subissait pas encore l'ascendant de la demoiselle de Fromenteau. L'honneur de celle-ci serait

1. Voici le quatrain de François Ier :

« Gentille Agnès, plus de los tu mérite,
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer
Clause nonnain ou bien dévot ermite. »

Et voici l'historiette de Brantôme :

Agnès raconta un jour à Charles VII « que lorsqu'elle étoit encore fille, un astrologue lui avoit prédit qu'elle seroit aimée et servie d'un des plus vaillants et des plus courageux rois de la chrétienté; que quand le roi lui fit cet honneur de l'aimer, elle pensoit que ce fût ce roi valeureux qui lui avoit été prédit; mais le voyant si mou, avec si peu de soin de ses affaires, elle voyoit bien qu'elle s'étoit trompée, et que ce roi si courageux n'étoit pas lui, mais le roi d'Angleterre, qui faisoit de si belles armes, et lui prenoit de si belles villes à sa barbe; « donc (dit-elle au roi) je m'en vais le trouver, car c'est celui « duquel entendoit et parloit l'astrologue. » Ces paroles piquèrent si fort le cœur du roi, qu'il se mit à pleurer; et de là en avant, prenant courage, et quittant sa chasse et ses jardins, prit le frein aux dents, si bien que, par son bonheur et sa vaillance, il chassa les Anglois de son royaume. »

d'avoir ravivé, entretenu, chez son royal amant, la flamme des combats toujours prête à s'éteindre.

V

Lorsque le sol de la France eut été purgé de ses envahisseurs, lorsque, après Charles VII, Louis XI fut venu consolider l'œuvre de l'affranchissement national, nos souverains, impatients de repos, se précipitèrent sur l'Italie. Deux hommes que le Bas-Berry inscrit dans ses fastes avec un inégal orgueil, le preux Louis d'Ars et l'intrigant Chabot, prirent une part active à ces lointaines expéditions.

Louis d'Ars a le double honneur d'avoir été l'émule et le maître de Bayard : l'enfant fut mis sous lui *en ordre de gentilhomme,* dans la compagnie de M. de Ligny, dont notre compatriote était lieutenant, et où servait, à cette époque, un autre chevalier berrichon, seigneur de Bellarbre ou Bélâbre. Louis d'Ars suivit Charles VIII au delà des monts. On ne peut préciser si, au moment de la retraite de l'armée française, il resta à Naples avec le détachement de Gilbert de Montpensier, ou s'il eut sa part de peine dans la journée de Fornoue. Nous le retrouvons en Italie, pendant les guerres de Louis XII. Le comte de Ligny, attestent les auteurs, avait avec lui, dans sa campagne contre Sforza, « le vertueux capitaine Loys d'Ars, son lieutenant, et le bon chevalier Bayard. » Ligny voulant châtier les habitants de Voghère, qui avaient livré leur place à l'ennemi, ceux-ci, dans leur détresse, implorèrent l'intercession de Louis d'Ars : « car jamais, » dit la chronique, « ne fut gentilhomme de meilleure nature. » L'humanité n'était pas la seule vertu qui s'associât à la bravoure, chez notre honorable compatriote. Il avait une remarquable entente des choses de la guerre. Ce fut contre son avis que se livra la funeste bataille de Cérignolles. Sa belle défense de Venouse suffirait à l'immortaliser. Dernier trait qui s'ajoute à sa gloire : il tomba, dans la journée de Pavie, pour ne point se relever.

Nous perdîmes, dans cette même journée, Gabriel de Prie, baron de Buzançais, « qui, bien jeune encore, servait sous « les ordres d'Aymar de Prie, son oncle, dernier grand « maître des arbalétriers de France. »

Ces de Prie descendaient, en ligne directe, du fidèle défenseur de la tour de Bourges, que nous avons vu mourir au poste sous le règne de Charles VII. L'honneur n'a pas toujours la richesse pour compagne. En 1531, les représentants de la famille de Prie (parmi lesquels figure *René de Prie, cardinal du Saint-Siége apostolique, évêque de Bayeux et abbé de Déols*) se virent dépossédés, à la requête de leurs créanciers, de la terre et baronnie de Buzançais. L'amiral Philippe Chabot, seigneur de Brion, s'en rendit acquéreur, par adjudication définitive.

Philippe Chabot était, à cette époque, au plus haut point de sa scandaleuse fortune. Citons d'abord sur lui l'anecdote rapportée par Brantôme. Les trois condisciples de François Ier, Montmorency, Brion et Montchenu, s'entretenant un jour avec ce prince sur leurs destinées futures, lui demandèrent ce qu'il ferait pour eux lorsqu'il serait monté sur le trône : « Désirez seulement, » répondit François, « et soyez « sûrs de tout obtenir. » Montmorency désira d'être connétable, Brion, amiral, Montchenu borna son ambition à devenir premier maître d'hôtel. Leurs vœux, à tous trois, furent remplis dans la suite.

L'auteur des *Esquisses biographiques*, qui reproduit cette anecdote en la rajeunissant, se demande dans quelle mesure notre Brion justifiait les faveurs insignes dont il devint successivement l'objet. Les Parisiens ne sembleraient pas avoir eu en fort haute estime ses talents militaires, s'il est vrai qu'au lendemain de la prise de Montdidier, ils lui auraient fait cette réponse, par la bouche du président Baillet, *qu'encore que ledit seigneur de Brion fust homme de bien, favory du roy, si n'estoit-il suffisant lui seul pour asseurer une telle ville que Paris.*

M. des Chapelles interprète cette réponse, consignée dans les écrits de du Bellay, de manière à atténuer ce qu'elle a d'offensant pour l'envoyé du roi. Sur ce point, comme en tout ce qui touche au rôle public de son héros, notre auteur me semble animé d'un excès d'indulgence. Où il paraît avoir vu clair, c'est dans la ténébreuse intrigue qui amena la chute du favori. Le futur amiral s'était jeté, dès son entrée à la cour, dans le parti de la reine mère, et il avait trouvé dans son commerce avec cette princesse à satisfaire autre

chose encore que son ambition. De là à se poser comme l'ennemi de la comtesse de Châteaubriant, il n'y avait qu'un pas. On sait par quel artifice, indigne d'une mère qui aurait eu le sentiment de ses devoirs, on sait, dis-je, comment Louise de Savoie parvint à substituer, dans la faveur du roi, son fils, la belle et coupable Heilly de Pisseleu, plus connue sous le nom de duchesse d'Étampes. La disgrâce de la première favorite, bientôt suivie du trépas de la reine mère, amena l'aventureux Brion à courtiser, dans l'intérêt de ses plaisirs, *la puissance du jour*. Il ne pouvait voler plus audacieusement à sa perte. Ce qui prouve qu'en feignant de poursuivre *le concussionnaire,* François Ier prétendait atteindre *le rival,* c'est que, quand il crut celui-ci perdu dans l'esprit de l'inconstante duchesse, par le fait même de l'humiliation dont il l'avait accablé, il n'hésita pas à lui restituer ses titres et ses biens, — réparation tardive, qui ne sauva point la vie à l'amiral : « Car, dès lors, » raconte Brantôme, en se reportant à l'époque de la disgrâce de son personnage, « car, dès lors, son pouls s'arrêta et cessa tout à coup, par « telle véhémence de peur qu'oncques depuis il ne le put « retrouver. » Il mourut le 1er juin 1543.

J'ai déjà dit que les infortunes du seigneur de Brion me touchent peu, rapprochées de celles de deux autres *victimes,* Charlotte d'Albret et Jeanne de France, l'une vendue à César Borgia et délaissée par lui, l'autre chassée du lit de Louis XII après un ignominieux interrogatoire.

Le souvenir de Charlotte d'Albret a inspiré, il y a quelques années, à M. Just Veillat, une peinture d'un coloris saisissant. Vers la même époque, Jeanne de France, ou, comme elle s'appelle dans le martyrologe, *sainte Jeanne de Valois,* rencontrait pour historien l'un des ecclésiastiques les plus distingués de ce diocèse. Les travaux de M. Veillat et de M. l'abbé Moulinet m'exemptent d'insister sur deux physionomies qu'ils ont rendues présentes à toutes les mémoires.

VI

Les personnages de notre pays mêlés aux luttes religieuses du XVIe siècle sont également connus du public. François Habert et le groupe des *glorieux d'Issoudun,* Dor-

sanne et Dujon, Barbançois-Sarzay et les deux *bonnes duchesses*, autant de noms qu'il suffit de prononcer depuis que MM. Raynal, Pérémé et Just Veillat ont éclairé, d'une lumière si vive, cette portion de notre histoire. Entre les deux chefs du parti de la ligue en Berry, M. des Chapelles établit une distinction importante. Le premier (Charles de Barbançois), catholique ardent, s'honore par la sincérité de ses convictions. S'il se met à la tête de la réaction armée, c'est pour répondre aux vœux des populations qui le poussent en avant : il contient son parti plutôt qu'il ne l'entraîne, et il agit en tout avec un parfait désintéressement.

Claude de La Châtre, au contraire, représente l'esprit dégénéré de la ligue. C'est un politique de l'école de Mayenne. Son opposition à Henri IV aboutit, après le triomphe de celui-ci, à se maintenir dans ses charges et dignités, et à se faire accorder une indemnité de 900,000 livres, « taux auquel il voulut bien se contenter d'évaluer les dépenses extraordinaires de ses campagnes. »

« Pour terminer, » dit M. des Chapelles, « avouons que « Claude de La Châtre n'est pas le type de héros que nous « voudrions admirer. Nous lui souhaiterions plus de gran- « deur, plus de générosité, plus de désintéressement, moins « de facilité à céder aux influences qui le poussèrent parfois « dans les voies de rancune et de vengeance. Mais il faut « convenir qu'il posséda le talent peu commun de diriger sa « barque au milieu des écueils, qu'au lieu d'entreprendre « une vaine lutte contre les croyances et les préjugés du « temps, il s'y abandonna, etc., etc. »

A côté des deux chefs de la ligue en Berry, j'aurais aimé voir se dessiner quelques-unes des rudes figures des compagnons du Béarnais. Le roi *sans royaume* comptait, dans notre province, de fidèles sujets, au premier rang desquels il convient de placer Jean d'Harembure et Antoine d'Alloigny, deux personnages dont il m'est arrivé de *médire l'an passé*. Je ne crois pas entonner la palinodie, en déclarant que ces gentilshommes, que j'ai flétris comme détenteurs de biens ecclésiastiques, rachetaient leur cupidité par d'éclatantes vertus militaires. M. Ferdinand de Maussabré, dont le riche portefeuille est une mine inépuisable ouverte à tous les amateurs d'histoire locale, m'a communiqué, au lendemain de ma

publication sur *l'abbaye de Fontgombaud,* une notice concernant *les d'Alloigny,* à laquelle j'emprunte les traits suivants :

« Antoine d'Alloigny, chevalier, seigneur de Rochefort, « Rochefroide, Vaux, Puy-Giraud et Puy-Pellerin, chevalier « de l'ordre du Roi, chambellan ou gentilhomme ordinaire de « la chambre, lieutenant de cent hommes d'armes de ses or- « donnances, gouverneur pour le roi des ville et château du « Blanc, servit *dignement* Henri IV, *ès-guerres de la Ligue.* « Il était, sous le nom d'Antoine d'Alloigny, seigneur « d'Oïnce, hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté « dans la compagnie de M. de Villequier (le jeune), en 1581. « On le trouve *enseigne* de la compagnie de M. de Rochefort, « seigneur de la Croisette, en 1587 et 1588. Il fut nommé « *gentilhomme servant du roi,* le 3 octobre 1594. » Henri IV logea chez lui, dans sa campagne de 1589, où il se rendit maître des châteaux d'Argenton et du Blanc. Antoine d'Alloigny obtint de son hôte le commandement de cette dernière place. « Ayant été nommé chevalier de l'ordre de Saint- « Michel, le 27 avril 1611, il en reçut le collier, le 15 mai « suivant, des mains du prince de Condé... Il mourut en « janvier 1620. »

J'ai regret de n'avoir pas transcrit, au moment où elle m'est passée sous les yeux, la *note* du même auteur, relative à Jean d'Harembure, personnage plus saillant qu'Antoine d'Alloigny, et non moins dévoué aux intérêts de son maître.

A égale distance du parti de la Ligue et de celui des Huguenots, se tenait, dans la seconde moitié du XVIe siècle, ce que nous appellerions aujourd'hui le *juste milieu :* c'est à ce noyau politique que paraît s'être rattaché Jean d'Aumont, comte de Châteauroux, gouverneur de Champagne et, plus tard, de Bretagne. Il fut admis dans l'ordre du Saint-Esprit, en 1578, pendant la sixième guerre civile, et reçut, le 23 décembre 1579, le titre de maréchal qui fait dire à de Thou, cité par la Thaumassière : « Jean d'Aumont est le plus digne « choix que Henri III ait fait en toute sa vie, et le seul, de « tous ceux qu'il a avancés, qui, le mieux, méritait cette di- « gnité... Il ne se voulut jamais engager dans les intérêts de « la Ligue et du duc de Guise, quoiqu'il en fût sollicité, et « demeura toujours attaché au service de son prince. » Et ailleurs : « Il était en si haute estime, qu'en cherchant dans

« ce siècle un homme tel que l'étaient les anciens preux, on « l'aurait d'abord nommé; il remplissait entièrement l'idée « qu'on s'en fait par sa vaillance, ses fatigues, ses travaux, « sa force, sa taille, la droiture de son caractère, sa géné- « reuse franchise et sa fermeté. »

Sainte-Foix, dans son *Histoire de l'ordre du Saint-Esprit*, résume, comme suit, les exploits de d'Aumont : « Il fit ses « premières armes à la bataille de Cérisoles; servit ensuite « en Piémont, sous le maréchal de Brissac; repassa en « France en 1557; fut blessé et retiré de dessous un tas de « morts à la bataille de Saint-Quentin; fut encore blessé à « celles de Dreux, de Saint-Denis, de Moncontour, et enfin au « siége du château de Comper, en Bretagne; il mourut de « cette blessure, à Rennes, le 19 août 1595, âgé de soixante- « treize ans. »

Une famille de héros, à laquelle M. des Chapelles n'a pas manqué de faire place dans sa galerie, tout à côté du maréchal d'Aumont, est la maison d'Étampes (Berry), qu'il distingue soigneusement de celle d'Étampes en Gâtinais, et dans laquelle il signale deux branches : 1° la branche aînée ou d'Étampes proprement dite; 2° la branche d'Étampes-Valençay.

Dans la première branche, il ne cite que Jacques d'Étampes, maréchal de France, connu d'abord sous le nom de La Ferté-Imbault : « A vingt ans, en 1610, il était enseigne des gen- « darmes de Monsieur, et se trouvait, la même année, devant « Juliers... Il servait comme maréchal de camp, aux siéges « de Saint-Jean d'Angély, de Clairac et de Montauban (1621). « La Ferté-Imbault, à la suite de cette campagne, fut chargé « du commandement de Montpellier... De Montpellier, il « passa, en 1622, à l'armée de Champagne... Il était au fa- « meux siége de la Rochelle, où cependant la renommée « s'occupa moins de lui que de son parent, le cardinal de « Valençay... Le P. Anselme le fait aussi figurer au siége de « Privas (1629). » Un épisode de la guerre de Savoie fait particulièrement honneur à La Ferté-Imbault, qui, à la tête de deux cents hommes d'armes de la compagnie du duc d'Orléans, dont il était capitaine-lieutenant depuis 1626, chargea trois mille ennemis, en tua neuf cents, prit trois cents prisonniers et seize drapeaux. « A a suite de cet ex-

tant on éprouve d'attrait pour les hommes et les femmes qui y ont figuré.

Au premier rang des femmes de cette époque, il faut citer, dans notre province (ainsi que je l'ai annoncé), Mmes de Fiesque et de Frontenac. M. des Chapelles, à qui l'histoire de Florence et de Gênes est aussi familière que celle de Châteauroux et d'Issoudun, entre dans de longs détails sur les familles Strozzi et Fieschi, auxquelles se rattache l'une de nos deux héroïnes. En 1536[1], Alphonsine Strozzi recevait la seigneurie de Levroux des mains de Catherine de Médicis, qui reprit sur elle, en 1541, la moitié des terres de Bouges, Bretagne, Liniers et la Champenoise, pour en faire don à J.-B. Segliso, son maître d'hôtel. Alphonsine, en 1581, apporta en mariage son domaine amoindri à Scipion, comte de Fiesque. De cette alliance provint François de Fiesque, qui, en obtenant la main d'Anne Le Veneur, réunit définitivement la seigneurie de Brion à celle de Levroux. François de Fiesque, « brave seigneur, homme de bien et de parole, » au témoignage de Bassompierre, se fit tuer, en 1631, sous les murs de Montauban. Son épitaphe est celle que l'on voit dans l'église Saint-Sylvain, à l'entrée du chœur. Charles-Léon, son fils, se jeta dans la Fronde. Mme de Motteville dit de lui « qu'il n'était jamais content et désapprouvait toujours les « actions de ceux qui gouvernaient. » — « Ami de Mazarin « et du duc de Beaufort, » ajoute M. des Chapelles, « il se

1. Ce passage renferme quelques erreurs échappées à l'auteur du présent *Compte rendu* et que tend à rectifier la note suivante :

La terre de Levroux passait des mains des anciens comtes de Boulogne et d'Auvergne en celles de Catherine de Médicis, héritière d'Anne de La Tour, épouse de Jean Stuart, duc d'Albanie, et sœur de Madeleine de la Tour, femme de Laurent de Médicis, et tante par conséquent de Catherine. A cette époque, la terre de Levroux avait pour annexe la moitié de celles de Bouges, Bretagne, Liniers et la Champenoise.

Dès 1541 et en 1547 cette moitié desdites seigneuries fut donnée par la reine Catherine à J.-B. Segliso, son premier maître d'hôtel, et encore en 1570, cette même princesse ratifia et renouvela la donation de la moitié de ces terres.

Enfin, en 1581, la reine Catherine de Médicis fit également don de la terre de Levroux et dépendances à sa cousine germaine et première dame d'honneur Alphonsine Strozzi, épouse de Scipion, comte de Fiesque, chevalier d'honneur des reines femmes de Charles IX et Henri III.

« prononça, en 1647, contre le ministre au point de lasser « son indulgence et de se faire envoyer en exil. » Comme Mazarin lui reprochait sa trahison, il s'en justifia par une belle parole conservée dans les *Mémoires* que nous venons de citer : « Entre deux amis égaux, il faut toujours suivre le « malheureux et quitter le dominant. »

C'est sa femme, la comtesse de Fiesque, qui acquit, au service de la Grande Mademoiselle, concurremment avec Mme de Frontenac, le titre ébouriffant de *maréchale :* « Une « grande conformité de goûts et d'humeur, » poursuit notre historien, « semblait devoir lier à jamais la comtesse de « Fiesque à la princesse (d'Orléans), qui cependant lui retira « sa faveur, et dont les mémoires sont remplis des plus vifs « griefs contre les deux amazones dont elle avait tant aimé « les services. » Qu'importent à nous, postérité, les motifs d'une rupture sur laquelle nous voulons fermer les yeux, déterminés que nous sommes à ne point séparer trois figures qui, en histoire, ne forment qu'un seul groupe?

L'article de M. des Chapelles sur le président Lecoigneux a été pour moi une déconvenue. En repassant récemment, dans le livre de M. de Sainte-Aulaire, les événements de la Fronde, je m'étais fait de ce magistrat de l'opposition une idée avantageuse que sont venus modifier certains détails consignés dans les *Esquisses biographiques de l'Indre.*

Je vais (pour la dernière fois, j'espère) me trouver en désaccord avec l'auteur que j'analyse. Ce sera au sujet du jansénisme, — non pas que j'appartienne à cette école qui ferait volontiers table rase de ce qui reste aujourd'hui des murs de Port-Royal, en haine des solitaires qui y ont vécu, travaillé et prié. Mon animadversion contre eux ne va point jusque-là. Si je réprouve leurs erreurs, j'admire leur génie, je compatis à leurs souffrances. Leurs vertus, en ce qu'elles eurent d'exagéré, sont de celles que notre siècle est le moins tenté de s'approprier : on peut, humainement parlant, les célébrer à son aise, comme on célèbre, par exemple, le stoïcisme. J'accorderai donc tout ce que l'on voudra aux religieux et religieuses de Port-Royal-des-Champs, vertus morales, savoir, génie, — tout, hormis le brevet d'orthodoxie que M. des Chapelles leur décerne.

Étant indiquée cette divergence d'opinion entre l'auteur

et moi, je passe, sans plus de délai, de l'abbé de Saint-Cyran aux illustrations militaires du règne de Louis XIV.

M. des Chapelles a consacré une ample notice au maréchal d'Humières, mais il a laissé dans l'ombre les maréchaux de Bellefonds et de Rochefort. Je veux, autant qu'il est en moi, réparer cette dernière omission. Rochefort a cela de commun avec d'Humières d'avoir dû en partie son avancement au génie intrigant de sa femme. Saint-Simon n'hésite pas à le déclarer, et il y a certainement une part de vérité dans son assertion; pour corriger ce qu'elle contient d'excessif, j'aurai recours de nouveau aux savantes recherches de M. de Maussabré. Voici, en substance, comme ce dernier résume (d'après le P. Anselme et Saint-Allais) la carrière militaire du maréchal de Rochefort :

« Henry-Louis d'Alloigny, chevalier, marquis de Rochefort-« sur-Creuse et du Blanc en Berry, baron de Cors et de « Craon, premier baron d'Anjou, seigneur de Roches, Salle-« ron, Rollonier, Preignier, la Forêt, etc., fut mis, dès sa « première jeunesse, sous les ordres du prince de Condé... « Après la paix des Pyrénées, il passa en Allemagne et en « Hongrie, où il servit sous MM. de Coligny et de La Feuil-« lade. Il donna des preuves éclatantes de sa valeur dans « plusieurs occasions, en l'une desquelles il reçut au visage « une blessure considérable dont il porta toujours la mar-« que. A son retour, le roi le nomma capitaine-lieutenant « des gendarmes de Mgr le Dauphin. Il devint successivement « brigadier de la gendarmerie, gouverneur d'Ath et maré-« chal de camp. Il reçut l'ordre d'aller servir sous le comte « de Duras, et, depuis encore, dans l'armée de Flandres, « sous le vicomte de Turenne. Il se trouva aux siéges de « Courtray, d'Audenaerde, de Dixmude, de Furnes, d'Armen-« tières, de Bergues, de Douay, de Tournay et d'Ath. Les « services qu'il rendit en ces diverses occasions lui méri-« tèrent, le 29 mai 1668, une pension de 2,000 écus. En 1669, « il fut envoyé, sous les ordres du maréchal de Créquy, sur « les frontières de Lorraine. Ayant été fait lieutenant-géné-« ral en 1672, il accompagna Sa Majesté à la guerre de Hol-« lande. Il assista au passage du Rhin et à la prise d'Utrecht, « enleva Naarden, et se signala pareillement sous les murs « de Trèves. Chargé de commander les troupes de Lorraine

« et des trois évêchés, il se trouva, en 1674, à la bataille de « Senef. Élevé, en 1675, à la dignité de maréchal de France, « il fut placé, le 10 mars 1676, à la tête d'un corps d'armée « sur les rivières de Meuse et de Moselle. Il mourut à Nancy, « le 22 mai de la même année. Son corps, criblé de bles- « sures, fut apporté à Paris et enterré aux Ursulines du fau- « bourg Saint-Jacques. »

Sortons des camps et revenons aux femmes du XVIIe siècle sur lesquelles nous sommes autorisés à élever quelques prétentions. Je ne ferai pas un reproche à M. des Chapelles d'avoir omis le nom de la trop célèbre Montespan, née Mortemart, et, comme telle, enfant du pays. Je regrette davantage que notre compatriote n'ait point accordé une place dans sa galerie à *Mademoiselle de la Maisonfort.* M. Michelet vient de bâtir, sur la vocation de cette belle et intéressante personne, un de ces romans anti-historiques qui défrayent la crédulité de ses lecteurs. Il y avait lieu ici de venger l'honneur de Fénelon, qu'on érige en bourreau des consciences, et de remettre dans son vrai jour le caractère de la jeune dame de Saint-Louis. Une tâche de ce genre incombait à M. des Chapelles.

Sur la *princesse de Condé,* notre auteur est aussi complet et aussi intéressant que possible. Il n'y a rien non plus à ajouter à ses belles recherches sur la *duchesse de Châteauroux.*

VIII

J'abrége, quoique à regret; mais je m'y vois forcé par l'abondance des matières. A côté de vingt noms que je supprime, il en est un que je me reprocherais de ne pas signaler : c'est celui de René Grillon, bisaïeul de l'auteur. En admettant dans sa galerie le chef de la famille à laquelle il s'honore d'appartenir, M. des Chapelles n'a pas eu la prétention de faire prendre rang à son ancêtre parmi les illustrations départementales. Il a voulu simplement montrer, par un exemple heureusement choisi, comment se formaient, au XVIIIe siècle, les fortunes bourgeoises. Le capital, lentement amassé dans le commerce ou dans l'industrie, se sentait attiré vers la terre; on achetait une propriété du fruit de ses éco-

nomies. Alors, et alors seulement, on osait ambitionner les charges de l'État. L'ancien régime, dont assez de gens font profession de médire, avait ses bons côtés que M. des Chapelles prend à tâche de mettre en lumière. La concentration des offices aux mains d'un certain nombre de familles prévenait, suivant lui, plus d'inconvénients sociaux qu'elle n'entraînait d'abus. Ce sont là des idées que l'on peut contester, et que rejetteront *à priori* beaucoup de lecteurs. La notice sur René Grillon fournit des données d'un genre plus positif. Les calculs de M. Leber sur la valeur comparative du numéraire au XVIIIe et au XIXe siècle, y sont habilement rectifiés, en ce qui concerne notre pays. Parallèlement à ce tableau, l'auteur établit les variations du prix de la terre dans son canton, depuis 1736, date à laquelle se rapporte le plus ancien bail connu du lieu des Chapelles.

Une *liste des maires de Châteauroux* (à partir de 1639), suivie des *lettres de commission* de l'un d'entre eux, sert d'appendice à l'étude sur René Grillon.

Comme couronnement de tout l'ouvrage, M. des Chapelles a reproduit, en l'augmentant, la notice qu'il avait insérée autrefois dans l'*Annuaire de l'Indre* sur les *représentants de notre département aux assemblées nationales, de 1789 à 1848.*

IX

Sans avoir jeté un grand éclat, au XVIIIe siècle, dans les sciences, ni dans les lettres, le Bas-Berry a néanmoins produit, à cette époque, un certain nombre d'hommes distingués, dont M. des Chapelles enregistre les noms avec un légitime orgueil.

Dans le premier des deux genres, il se borne à citer Nicolas Le Blanc, ce chimiste si longtemps méconnu, auquel l'Académie des sciences vient de rendre enfin une éclatante justice : « Il a créé un alcali des plus précieux et des plus « puissants, la *soude artificielle*, affranchissant ainsi la « France d'un tribut onéreux... Le Blanc, par sa découverte, « a donné un essor considérable à l'acide sulfurique, ce « précieux agent chimique dont le plus ou moins de con-

« sommation faisait mesurer à Liebig la richesse industrielle « d'une nation. C'est encore à lui qu'est dû le développement « prodigieux des verreries, des cristaux, des glaces dont « l'exposition universelle a montré de si brillants échantil- « lons. M. Dumas, qui estime à quatre-vingt millions de « kilogrammes la production de la soude en France pour « l'année 1855, et à un chiffre double celle de l'Angleterre, « affirme dans son rapport que si la soude factice n'avait pas « été inventée, les jouissances que se procurent aujourd'hui « les consommateurs avec son aide leur coûteraient annuel- « lement un milliard.

« C'était donc une merveilleuse découverte que la créa- « tion de la soude artificielle... Qu'a fait la société pour son « inventeur?... Après des démarches infructueuses, à bout « de ressources et de courage, le 15 janvier 1806, Nicolas « Le Blanc demanda à la mort l'oubli d'intolérables souf- « frances. »

C'est en ces termes que M. le docteur Bauché résumait, dans le *Moniteur de l'Indre*, le 14 juillet 1856, les travaux et la vie de notre infortuné compatriote.

Guimon de La Touche est, comme on sait, la principale, ou, pour mieux dire, la seule illustration littéraire de Châteauroux. Tourmenté de l'esprit du doute et du démon des vers, il livra son âme à des agitations longtemps stériles. Enfin, l'heure du succès sonna pour lui; *il eut sa soirée*, comme on dit au théâtre. Sa tragédie d'*Iphigénie en Tauride* enleva les suffrages des spectateurs. M. Eugène Magne, — dans un éloge de notre poëte, prononcé en 1856, à la distribution des prix du lycée de Châteauroux, — a retracé, de la manière suivante, l'éclat de ce triomphe : « Le poëte « consentit à se laisser amener sur la scène... Les acclama- « tions furent si pénétrantes, qu'en se retirant il perdit connaissance. » — « Triste présage, » dit-il en reprenant ses sens, « mais, dans mon pays, comme on va être heureux ! » Il mourut à l'âge de quarante-trois ans.

Un autre *de La Touche* (Hyacinthe), décédé en 1851, occupe l'extrémité de la galerie que nous venons de parcourir. Je ne voudrais pas affirmer que ce soit dans des intentions purement bienveillantes que M. des Chapelles a évoqué le souvenir de ce romancier-poëte. Mêlé fort activement aux

polémiques du temps où il a vécu, Hyacinthe de la Touche, par l'ardeur intempérée de ses opinions, prêtait à des représailles : M. des Chapelles n'a fait (à mon avis) que se montrer juste envers un homme pour qui commence la postérité.

Hyacinthe Thabaud de La Touche était né à la Châtre en 1785. Nourrisson des Muses, il se laissa trop souvent détourner de leur culte par les passions démagogiques. On a de lui des vers, s'adressant *à la rivière de son pays*, qui valent mieux que beaucoup de ses romans-pamphlets :

..... Oh! vers nos rives
Ramenez sans dédain vos traces fugitives,
Orgueilleux voyageur qui, par d'âpres chemins,
Vous ouvrez l'Helvétie ou les tombeaux romains,
Enchaînez votre amour sous le ciel bleu des Gaules.
Rome, j'ai vu le Tibre; et là bas, sous des saules,
Du fleuve paternel que les bords sont plus beaux!
Heureux qui, vers le soir, errant sur nos coteaux,
Réveillera le vol de la plaintive orfraie,
Verra fuir l'écureuil sous la châtaigneraie,
La lune sur nos bois endormir sa blancheur,
Plus loin trembler dans l'eau les torches du pêcheur,
Puis, l'aube ranimant nos fleurs et nos ruines,
Le pâtre suspendu sur le flanc des collines,
Remonter la rosée entre les arbres noirs,
Et le milan, qui plane au front des vieux manoirs!
. . . .

Oh! viens rendre à nos bords l'amour des pèlerins;
Là, la vieille romance a gardé ses refrains;
Là, le fier laboureur redit encor la honte,
La fuite des Anglais que la Creuse raconte!
. . . .

Et toi [1] que sur ses bords la Creuse aussi vit naître,
Toi, qu'en nous comparant, l'amitié voit peut-être
Si divers de pensers, si semblables de cœur,
De soins ambitieux, las, victime ou vainqueur,
Qu'un champêtre palais sur ces bords te ramène,

1. M. des Chapelles ignore à qui cette pièce est adressée. C'est peut-être à M. Jules Sandeau.

(N. B. C'est à M. du Lourdoueix. — V. aux notes du troisième volume la lettre de M. Laisnel de la Salle.)

Et tu viendras savoir, visitant mon domaine,
Quels de mes arbrisseaux verdiront les premiers,
A mes pommiers en fleur comparer tes pommiers.
. . . .

Là, sur cette contrée obscurément heureuse,
Et, du monde oubliés, nous dirons à la Creuse :
« Le bonheur était là, près du même rocher,
D'où nous étions partis tous deux pour le chercher ! »

X

L'amour du sol natal qu'on respire dans cette poésie me remet en mémoire l'un des plus beaux passages du livre de M. des Chapelles : « Celui qui n'aime point le coin de terre « où ont retenti les premiers vagissements de son enfance ; « celui qui ne respecte point le vieil arbre témoin de ses « joyeux ébats; celui qui n'a point une émotion pour chacun « des lieux qui lui rappellent plus intimement une tendre « mère, des amis, de pures joies et d'innocentes douleurs; « l'homme, enfin, indifférent à sa petite patrie, probable- « ment ne deviendra jamais un citoyen bien dévoué à la « grande.

« C'est donc, » ajoute M. des Chapelles, « *entreprendre « une œuvre utile* que de chercher à entretenir ou à réveiller « les sentiments qui nous attachent au sol qu'ont habité nos « pères. » *Cette œuvre,* si justement qualifiée du nom d'*utile,* notre concitoyen ne l'a pas seulement essayée, j'ose dire qu'il l'a réussie. Les critiques de détail que je me suis permises sur certaines parties de son livre n'altèrent en rien ma haute estime pour un ouvrage où l'érudition la plus consciencieuse s'associe à un vif sentiment des choses littéraires, à une morale pure, élevée, conséquemment féconde.

Châteauroux, 12 juillet 1862.

Depuis l'achèvement de cet article, M. des Chapelles m'a fait l'honneur de m'adresser la lettre suivante :

« Les Chapelles, 14 juillet 1862.

« Monsieur,

« Je ne sais quand je pourrai aller vous serrer la main et vous remercier de vos indulgents articles; eussent-ils été sévères, qu'il serait flatteur pour mes humbles *Esquisses* d'avoir été jugées par vous, Monsieur, dignes d'une attention aussi sérieuse. Je ne réclame assurément contre aucune de vos critiques; mais l'une d'elles me fournit l'occasion, dont je profite, d'avouer et de réparer, autant qu'il est en moi, une étrange injustice. Je ne sais comment il m'a échappé de m'en prendre à nos archevêques de l'état d'abandon de nos églises; car, quoique les choses aient bien changé, il est certain, et je ne l'ignorais pas, que, pas plus au moyen âge que de nos jours, les évêques et curés n'avaient charge de la construction, de l'entretien et de l'ornement des édifices consacrés au culte.

« Les plumes peu exercées font de singulières bévues et d'inexplicables oublis, et je n'hésite pas à m'accuser d'une autre grave inadvertance que vous n'avez pas signalée : je fais du cardinal Eudes un ministre de saint Louis au retour de la croisade de 1248. Or, le cardinal de Châteauroux n'est pas rentré en France avec le roi, et n'y a plus jamais eu sa résidence; ce que je dis dans ce même article où je viens de le faire inséparable du sage monarque dont il était l'ami [1].

« Mais ces fautes, Monsieur, ne sont pas celles qui me causent le plus de regrets; en me relisant imprimé, j'ai été surpris de la vivacité avec laquelle, dans plusieurs endroits, je m'exprime; la modération ne nuit jamais aux bonnes causes, et ce n'est pas sans confusion que je me reconnais le tort de m'en être quelquefois écarté.

« Agréez, Monsieur, avec l'expression de ma reconnaissance, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

« GRILLON DES CHAPELLES. »

1. Ces deux fautes ont disparu de cette deuxième édition.

Le public sera frappé, comme moi, de la sincère modestie qui règne dans cette lettre, et qui s'ajoute, comme un mérite de plus, aux qualités, d'ailleurs si solides, que possède l'auteur. En signalant à ce dernier quelques erreurs de détail, accompagnement obligé d'un ouvrage tel que le sien, je n'avais eu pour but de provoquer, de sa part, aucune espèce de rétractation. Avec un empressement où la gracieuseté entre pour beaucoup, il adhère à la plupart de mes observations; il dépasse même ma critique, sur certains points.

Ce que M. des Chapelles impute à son inexpérience littéraire est, pour ainsi dire la loi des travaux d'érudition, qui n'arrivent jamais, du premier coup, à une parfaite exactitude. Que l'auteur cesse donc de se reprocher quelques inadvertances, comme celle qu'il est le premier à signaler dans son ouvrage :

Verum, ubi plura nitent in carmine, non ego paucis
Offendar maculis, quas aut incuria fudit,
Aut humana parum cavit natura. . . . . .

Qu'il se rassure aussi sur l'effet de ce qu'il considère comme des intempérances de langage. Quand M. des Chapelles s'anime, on sent assez que c'est aux opinions qu'il s'attaque, et que c'est elles qu'il poursuit derrière les personnes. Où en serions-nous, grand Dieu! si l'homme de cœur était réduit à s'incliner silencieusement en face de doctrines qu'il réprouve, et dont le retour ne pourrait amener sur notre patrie que de douloureuses calamités?

L'estime des honnêtes gens suit M. des Chapelles dans l'exposé de ses opinions, de même que l'intérêt des hommes d'études s'attache à ses érudites recherches.

RAPPORT

PAR M. DE LA TRAMBLAIS.

(Extrait du Compte rendu des travaux de la Société du Berry, neuvième année. 1861-1862.)

Je n'ai pas la prétention de faire ici un compte rendu développé du nouvel ouvrage que notre honorable collègue,

M. Grillon des Chapelles, vient de publier sous le titre d'*Esquisses biographiques du département de l'Indre*. J'en serais détourné d'ailleurs par la manière si remarquable avec laquelle notre savant collègue, M. Desplanque, a rempli cette tâche dans le *Journal de l'Indre*. Mais nous serions reprochables de ne pas faire, dans le recueil de nos travaux, une mention toute spéciale d'un livre qui est consacré à l'une des deux parts de notre ancienne province, et qui est un véritable monument élevé en l'honneur de cette portion du Berry.

Le département de l'Indre a le fâcheux privilége d'être l'un des plus ignorés de l'Empire, l'un de ceux que l'on regarde comme le moins dignes d'attention. Comment en serait-il autrement? Depuis longtemps, ce petit pays n'avait plus d'existence qui lui fût propre; il y a des siècles qu'il a perdu son autonomie. Absorbé de nom qu'il était dans l'ancienne province, son érection en département ne lui a pas fait une bien grande importance.

Mais le Bas-Berry fut au moyen âge une principauté puissante, dont les chefs tenaient tête à la royauté, ou refoulaient au loin les hordes barbares qui envahissaient nos contrées, ou prenaient une part glorieuse aux exploits des croisés : il a été à diverses époques le théâtre des luttes auxquelles donna lieu la possession de l'Aquitaine ou la rivalité de l'Angleterre; par ses hommes illustres, il a été mêlé à la plupart des grands événements qui se sont produits en Europe et jusqu'en Orient. Voilà ce qu'on n'a pas fait assez ressortir. Ce n'est pas que tous ces faits mémorables, tous ces personnages célèbres aient été passés sous silence, que l'histoire ait négligé de nous en transmettre le souvenir : loin de là; nous pouvons même constater le soin avec lequel notre excellent historien du Berry, M. Raynal, s'est appliqué à nous les faire connaître et à les préserver de l'oubli; mais ils ont été confondus dans l'histoire générale ou dans celle de la province dont ils ont contribué à rehausser l'éclat. Le Bas-Berry avait droit d'avoir pour son propre compte son théâtre d'honneur.

M. Grillon des Chapelles a voulu relever le drapeau qui a longtemps flotté sur l'antique cité de Déols. Les motifs qui l'y ont déterminé et le dessein qu'il s'est proposé se retrou-

vent dans ces quelques mots que nous lisons au début de son livre : « ... C'est entreprendre une œuvre utile que de chercher à entretenir ou à réveiller les sentiments qui nous « attachent au sol qu'ont habité nos pères... En ouvrant à « notre Bas-Berry une galerie de ses hommes illustres... « nous voulons célébrer les gloires de notre clocher dépar-« temental. » Le but est marqué, les limites sont tracées : réunir en faisceau ce que nous a légué de souvenirs glorieux l'ancien Bas-Berry, que représente le département de l'Indre et dont le territoire est à peu près le même, du Cher jusqu'à la Gartempe, *à Caro usque ad Vertempam.*

Dans une trentaine de notices, en apparence individuelles, détachées, décousues, l'auteur nous donne les esquisses d'un certain nombre de personnages dont il a fait choix pour toutes les époques saillantes de notre histoire. Il nous fait parcourir avec eux tous les temps de nos annales, depuis ceux où nos origines s'enveloppent de ténèbres impénétrables, jusqu'à ceux où, rencontrant des illustrations encore vivantes, ou presque contemporaines, il a dû s'abstenir de les appendre aux panneaux de sa galerie.

Tous ces personnages cependant ne nous appartiennent pas au même degré. Beaucoup d'entre eux, enfants du Bas-Berry, sont l'ornement et la gloire de leur patrie, au sol de laquelle ils tiennent par de profondes racines; tels sont les membres de la grande famille des princes de Déols et leurs successeurs, les seigneurs de Chauvigny. D'autres, bien qu'étrangers à nos contrées par la naissance, ont acquis le droit d'être comptés parmi nous par l'éclat dont leur nom a fait briller notre bannière, aujourd'hui départementale, ou par les vertus dont ils sont venus répandre chez nous le parfum. Il en est qui ne tiennent à nous que par les liens les plus minces et les plus délicats, la simple attache d'un titre qui leur fut conféré par une royale faveur, et qui fut tout aussi éphémère. Sachons gré à notre auteur de ce qu'il n'a pas cru devoir passer sous silence une galante duchesse qui lui a fourni le sujet d'une de ses plus intéressantes esquisses.

Les gloires militaires sont amplement représentées dans la longue galerie que M. des Chapelles déroule sous nos yeux. Nommons Ebbes le Noble, et, parmi les Chauvigny, André, le *preux des preux*, et André de Brosse, tous héros

dont le temps n'a point amoindri la renommée; l'aventureux Renaud de Châtillon, dont la fortune fut si diversement accidentée; Philibert, que l'illustre maison des Naillac s'enorgueillissait de compter parmi les siens; citons encore toute cette pléiade de guerriers, serviteurs bas-berruyers de Charles VII et de Louis XI, et dont l'épée était toujours impatiente d'agir; et Louis d'Ars, dont les leçons et l'exemple firent de Bayard le chevalier le plus accompli; l'amiral de Brion, parcourant tous les degrés de la faveur et de la disgrâce; pendant les guerres de religion, le farouche et zélé Barbançois, et l'adroit et rusé Claude de La Châtre; les maréchaux d'Aumont et d'Humières, connus, le premier, par l'estime qu'en faisait Henri IV; le second, par la part qu'il prit aux guerres de Louis XIV.

Parmi les illustrations de l'Église, le Bas-Berry peut revendiquer l'abbé Bernon, le fondateur de l'abbaye de Déols; le cardinal Eudes ou Odon, de Châteauroux, l'ami et le compagnon de saint Louis; Guillaume de Brosse, le consécrateur de la cathédrale de Bourges; et le célèbre Duvergier de Hauranne, qui fut abbé de Saint-Cyran en Brenne. Aussi M. des Chapelles a-t-il consacré une notice à chacun de ces personnages. Il a emprunté à la légende ce qu'il nous dit de saint Ursin, dont se glorifie le Berry entier, et de sainte Rodène, qui nous appartient tout particulièrement.

D'autres genres de célébrités ont motivé les esquisses qu'il nous donne sur les Savary de Brèves, sur le président Le Coigneux, sur le troubadour Thibaud de Blizon, que se disputent plusieurs provinces.

C'est à des titres bien divers que M. des Chapelles a admis dans sa galerie plusieurs femmes qui ne pouvaient manquer d'en faire le principal ornement : Blanche de Castille, qui appartient à la France entière, mais qui se rattache particulièrement à nous comme souveraine et propriétaire d'une partie de notre Bas-Berry; Agnès Sorel, née, quoi qu'on en dise, parmi nous, et qui posséda le fief d'Issoudun; les duchesses de Berry, dont l'influence et les bienfaits ne cessèrent de se répandre sur notre contrée; Charlotte d'Albret et la princesse de Condé, qui terminèrent sur notre sol une vie de douleur et de larmes; et enfin la belle Mailly-Nesle, que l'on a voulu comparer à Agnès, mais à qui il ne

reste rien de commun avec notre Bas-Berry que d'avoir obtenu d'une gracieuseté royale le titre éphémère de duchesse de Châteauroux.

Tels sont, pour la plupart, les noms historiques que notre auteur a inscrits en tête de ses notices. Il ne s'ensuit pas que ce soient là toutes les illustrations dont s'honore notre Bas-Berry ; une foule d'autres noms non moins glorieux, qui n'ont pas reçu dans le livre les honneurs d'une notice spéciale, viennent se grouper dans chaque tableau autour de la figure principale.

Sans le décret de l'Assemblée constituante, qui a fixé, en le créant, les limites du département de l'Indre, M. des Chapelles ne se serait pas cru en droit d'empiéter sur une province voisine et de s'emparer d'illustrations qu'aurait pu nous contester l'ancienne Touraine. Nous y aurions perdu Renaud de Châtillon, Thibaud de Blizon, Agnès Sorel, les deux Savary, Duvergier de Hauranne, le maréchal d'Humières. A la vérité, la portion de territoire à laquelle ces noms se rapportent a été, il y a plusieurs siècles, donnée au duché de Touraine, de même que le comté de Blois s'étendait jusqu'au cœur du Bas-Berry, dans Châteauroux même ; elle n'a jamais cessé, de temps immémorial, de faire partie du diocèse de Bourges. Châtillon-sur-Indre est attribué par plusieurs auteurs au Berry ; la carte qui accompagne l'ouvrage de Chaumeau (1566) semble le comprendre dans les limites de la province, de même que Fléré-la-Rivière, Cléré-du-Bois, Aulbeterre (*sic*), Azay-le-Ferron, etc., anciennes paroisses qui forment aujourd'hui la lisière intérieure du département de l'Indre ; et j'ai sous les yeux un dénombrement du royaume, en 1720, qui désigne nommément les paroisses dont je viens de parler comme appartenant à la généralité de Bourges. Il est donc présumable que ces localités appartenaient bien au Berry, et que le décret de 1791 n'a fait que consacrer les anciennes limites de la province, déterminées de ce côté, comme dans une foule de cas semblables, par la circonscription diocésaine.

Le titre et la division de l'ouvrage de M. des Chapelles semblaient ne nous promettre qu'une suite de portraits détachés, sans liaison entre eux et nous faisant connaître seulement les faits et gestes de chacun des personnages mis sous

nos yeux. Mais l'auteur a su, avec beaucoup d'art, relier les notices qu'il leur a consacrées, en faisant de nombreuses excursions dans l'histoire contemporaine, et en rattachant ses héros aux grands événements qui se sont déroulés autour d'eux. Il en a pris occasion de nous parler des révolutions politiques et religieuses qui se sont opérées chez nous ou qui ont pu nous intéresser au dehors, de nous dire quel était l'état des mœurs, du gouvernement, de la religion aux grandes époques de notre histoire et même avant notre ère. C'est ainsi qu'à propos de Brennus, personnage assez contestable pour notre Bas-Berry, et qui fait le sujet de sa première notice, il remonte jusque dans la nuit des temps : il nous peint l'état primitif des Gaules; il nous donne l'origine des diverses peuplades qui les ont occupées avant d'y faire aucun établissement fixe.

A ces époques reculées, une fermentation vagabonde jetait les peuples dans des déplacements tumultueux. Ces hordes toujours mouvantes et guerroyantes, avides de nouveautés ou seulement des douceurs de l'abondance, se poussaient les unes les autres ou envoyaient au loin leurs nombreux essaims. Des tribus de Berruyers, et sans doute nos aïeux en faisaient partie, s'avancèrent jusqu'en Italie, en Allemagne, en Grèce et en Asie. Plus tard, un des Brennus, celui d'Allia, vint jusqu'au pied du Capitole jeter à la face des Romains son insolent *væ victis!* Ce Brennus était probablement étranger à notre Bas-Berry, et ce n'est qu'en jouant sur les mots que j'ai dit dans les *Esquisses pittoresques* que la Brenne lui devait son nom. C'est en plaisantant de même sur le nom de Brennus que M. des Chapelles a eu l'idée de se l'approprier, et nous devons lui savoir gré d'en avoir fait une de nos illustrations.

On ne saurait pas plus enlever le nom de Léocade au Bas-Berry que celui de saint Ursin au diocèse de Bourges : ils sont confondus dans une même légende. Tous deux sont également liés à l'établissement du christianisme dans nos provinces : aussi M. des Chapelles les a-t-il réunis dans une même notice. Léocade d'ailleurs passe pour être la tige de nos princes de Déols. L'intéressante légende de sainte Rodène et de ses deux compagnons, saint Silvain et saint Silvestre, méritait bien une notice à part. Dans ces deux chapitres,

notre auteur nous dit comment nos premiers aïeux furent conduits à l'idolâtrie; il nous initie à la religion des druides établie dans les Gaules plusieurs siècles avant la conquête, et nous fait voir le paganisme introduit à la suite des légions romaines, et bientôt obligé lui-même de s'effacer devant la lumière de l'Évangile.

Pendant plusieurs siècles, notre Bas-Berry ne nous fournit plus rien qui puisse être particulièrement signalé. Mais en introduisant Remistan sur la scène, notre auteur en prend occasion de remonter jusqu'à l'époque de la réduction de la Gaule en province romaine et de nous dire quel fut l'état de nos pays depuis César jusqu'à l'établissement définitif des Francs. Sous les successeurs de Clovis et sous les Carlovingiens, l'Aquitaine éprouva diverses vicissitudes, tantôt royaume et tantôt province ou duché; mais le Bas-Berry en fit presque toujours partie. Ce Remistan était Aquitain comme nous l'étions alors, mais il tient au Bas-Berry par le titre de comte, qui lui fut donné avec le gouvernement d'Argenton par Pépin, qui le fit pendre deux ans après.

A partir du xe siècle, le Bas-Berry commence à briller d'un vif éclat. Les faits et les personnages se pressent. La nombreuse lignée des princes de Déols et la noble race des Chauvigny dominent sur notre contrée pendant six siècles entiers qui ne se terminent qu'avec le xve. Le début de cette longue période, que remplissent tant d'événements considérables, est marqué par la fondation de la célèbre abbaye de Déols. Le plus illustre de nos princes, Ebbes le Noble, par qui elle fut fondée, tombe, peu d'années après, frappé d'un coup mortel au milieu de la victoire, en repoussant une de ces hordes de barbares que la soif du pillage avait habitués à venir dévaster nos provinces. M. des Chapelles nous a déjà donné sur cette grande et riche abbaye un très-intéressant volume, qui est à lui seul toute une histoire du Bas-Berry.

Le dernier des successeurs d'Ebbes le Noble, Raoul VII, ne laissa en mourant qu'une fille âgée seulement de trois ans, mais dotée de domaines immenses. Cette circonstance nous valut la visite armée de Henri II, qui s'empare de Châteauroux et se fait livrer la jeune Denise dont il venait réclamer la tutelle. Denise de Déols est l'une des figures de notre Bas-Berry les mieux faites pour nous intéresser et éveiller

toutes nos sympathies. Orpheline dès l'enfance, enlevée violemment à sa patrie, retenue près de quinze ans dans une cour étrangère, elle rentre à dix-sept ans dans le donjon de ses aïeux, digne épouse du plus brave des chevaliers. Privée de son mari douze ans après par une douloureuse catastrophe, elle s'applique à répandre les bienfaits autour d'elle, affranchissant ses sujets et les initiant à toute la liberté qui était compatible avec son époque. « Denise, toute sa vie, » nous dit M. des Chapelles, « se montra égale aux meilleurs « princes de sa noble race, et elle eut le bonheur de rencon- « trer dans André de Chauvigny un époux digne de con- « fondre son nom avec celui de Déols dans une juste et éter- « nelle estime. » Quel plus bel éloge de celle qui fut la fille des Déols et la mère des Chauvigny et qui sert de trait d'union entre ces deux grandes familles!

Les querelles entre l'Angleterre et la France, qui devaient dégénérer en guerres interminables et devenir pour nous l'occasion de tant de calamités, les croisades de la fin du XII[e] siècle et celles du XIII[e], les désordres et les troubles profonds qui si souvent désolèrent le royaume, les premières campagnes d'Italie, marquent cette période de trois siècles qui s'étend du premier au dernier des Chauvigny, et servent de fond au tableau sur lequel viennent ressortir les personnages mis en scène par M. des Chapelles. Nos barons de Châteauroux ne pouvaient manquer d'y jouer un rôle considérable. Les exploits du premier André de Chauvigny, le mari de Denise, lui valurent le glorieux surnom de *preux des preux;* son petit-fils, Guillaume II, suivit saint Louis dans ses deux croisades si funestes, et mourut en revenant de la deuxième; André de Brosse, encore un Chauvigny, tombe glorieusement dans le désastre de Poitiers; Guy II, fait chevalier de la main de Du Guesclin, contribue à chasser les Anglais de la Guyenne; André III, le dernier, suit Charles VIII dans son expédition de Naples et se signale à la bataille de Fornoue.

Durant cette période, notre Bas-Berry fut souvent le théâtre d'hostilités renaissantes. Philippe-Auguste et Richard, tantôt combattent ensemble pour la croix, en Palestine, et tantôt viennent chez nous guerroyer entre eux. Plus tard, dans la fameuse campagne qui se termina à Poitiers d'une manière si funeste pour nous, le prince de Galles ra-

vage nos contrées et brûle Issoudun et Châteauroux. Quelques années après, le siége et la prise de Brosse par les Anglais signalent la minorité de Guy II de Chauvigny, et sont suivis de près par l'éclatante revanche qu'en tire Du Guesclin, en leur enlevant Sainte-Sévère.

Notre auteur ne pouvait laisser passer le règne de saint Louis et la régence de sa mère sans nous parler du grand mouvement qui se manifestait déjà depuis plus d'un siècle et qui devait aboutir à une entière révolution dans notre état social. Les affranchissements se généralisèrent, « et Blanche se fit une missionnaire dévouée de cette révélation; on peut appeler ainsi cette nouvelle foi plantée au cœur des chrétiens, que l'ordre social n'est point incompatible avec la liberté de tous. » Nous avons vu notre Denise donner des premières dans notre pays l'impulsion à ce mouvement qui fut continué par tous ses descendants.

Dès le commencement du XVI[e] siècle, l'existence du Bas-Berry n'était plus que nominale. La race illustre de ses princes venait de s'éteindre. Un déluge de maux ne tarda pas à s'abattre sur la contrée : les discordes civiles, la guerre religieuse et la peste y déployèrent toutes leurs fureurs. La célèbre abbaye de Déols s'abîma dans la tempête. Plus rien ne restant debout de ce qui fit pendant six siècles la gloire et l'ornement de la principauté déoloise, le Bas-Berry fut absorbé dans la province, et s'il conserva son nom, ce ne fut plus que comme une désignation géographique résultant de sa position relativement au surplus du Berry.

Durant cette dernière période de trois siècles, le Bas-Berry, dépouillé de son existence politique, ne resta pourtant pas sans gloire; on peut en juger par les noms que M. des Chapelles met en relief dans son livre. Les Brion, les Barbançois, les La Châtre, les d'Aumont, les Savary, les d'Étampes, les d'Humières et bien d'autres viennent prendre rang à la suite des illustrations dont notre pays se fera un éternel honneur.

Je viens d'esquisser rapidement les vicissitudes de grandeur et de décadence par lesquelles a passé le Bas-Berry et de reproduire le cadre dans lequel M. des Chapelles a fait ressortir tous ses personnages. Pour compléter l'exposé biographique de nos illustrations, il a réuni dans deux notices

ceux de nos compatriotes qui se sont distingués dans les lettres, dans les sciences, dans la robe, etc. Issoudun en a fourni le plus grand nombre : le poëte Habert, les deux Baron, le père Berthier, etc.; Châteauroux nous a donné Guimond de La Touche, et la Châtre un autre de La Touche (Thabaud, celui-ci), dont vous lirez avec plaisir les vers charmants que notre auteur a cités. Parmi les noms qui ont honoré la science et qui appartiennent à notre département, je regrette que M. des Chapelles n'ait pas donné une place plus marquée à celui de l'anatomiste Jean Méry, l'une de nos célébrités les mieux établies; mais il a su rendre une éclatante justice à notre infortuné compatriote, le chimiste Nicolas Le Blanc, encore une des gloires d'Issoudun.

A la suite de toutes ces figures historiques qui viennent de passer sous nos yeux, voici un portrait de famille qui mérite à bon droit que nous nous y arrêtions. Notre auteur a voulu nous donner la biographie intime de son bisaïeul, René Grillon, et la notice qu'il lui a consacrée est certainement l'une des plus remarquables de son ouvrage et l'une des plus attachantes. Vous trouverez dans cette causerie toute familière d'intéressantes considérations historiques sur le développement du commerce et de l'industrie, et en particulier sur la production et l'exportation des laines de notre contrée, et vous y lirez avec plaisir une dissertation pleine de verve et d'esprit sur les noms patronymiques, laquelle est suivie d'une véritable boutade digne d'Alceste sur la tendance immodérée « qui pousse, à notre époque, toutes les avidités et toutes les présomptions dans la carrière des emplois publics. » L'auteur nous a donné cette notice, « non pas comme ayant aucun intérêt historique, mais comme un conseil utile et un exemple de ce que peut l'intelligence honnête et laborieuse. »

Je connais peu de livres qui soient plus et mieux remplis que celui que vient de publier M. des Chapelles. Le caractère qui distingue le plus cet ouvrage, c'est la noblesse et l'élévation des sentiments qui y éclatent à chaque page. La vertu y est sans cesse exaltée, le vice flétri, le mensonge honni, l'imposture poursuivie et démasquée. Autant ami dévoué de son pays qu'ennemi déclaré de l'esprit de désordre et d'anarchie, l'auteur fait une guerre à outrance aux idées folles et aux

dangereuses utopies qui menacent trop souvent la patrie de bouleversements nouveaux. Cette antipathie pour ce que l'on proclame si faussement le progrès l'a conduit quelquefois à manquer d'indulgence pour les doctrines qui ne sont pas pour lui dans le giron de l'orthodoxie. Les aperçus philosophiques abondent dans ce livre, et les anecdotes dont il est semé contribuent à en rendre la lecture variée et attachante. Les quelques fautes qui se sont glissées dans cet ouvrage, et qui disparaîtront sans doute dans une seconde édition, n'en diminuent en rien le mérite. En somme, le livre de M. des Chapelles, qui y a déployé un véritable talent d'écrivain, fera autant d'honneur au Bas-Berry que les gloires qu'il a célé brées y ont répandu d'éclat.

ESQUISSES

BIOGRAPHIQUES

NOTICE PREMIÈRE.

BRENNUS.

Il y a deux sortes de patrie, dit quelque part Cicéron, la grande et la petite : la grande, c'est tout le territoire que l'État renferme; la petite, ou plutôt, suivant nous, les petites; ce sont : la province, à laquelle appartient la cité, *civitas;* la cité ou canton, qui comprend le village; le village, d'où dépend le hameau ou la maison qui nous a vus naître. — Celui qui n'aime point le coin de terre où ont retenti les premiers vagissements de son enfance; celui qui ne respecte point le vieil arbre témoin de ses joyeux ébats; celui qui n'a point une émotion pour chacun des lieux qui lui rappellent plus intimement une tendre mère, des amis, de pures joies et d'innocentes douleurs ; l'homme, enfin, indifférent à sa petite patrie, probablement ne deviendra jamais un citoyen bien dévoué à la grande. C'est

donc entreprendre une œuvre utile que de chercher à entretenir ou à réveiller les sentiments qui nous attachent au sol qu'ont habité nos pères, et que nous avons comme eux arrosé de nos sueurs et de nos larmes, agité de nos vains projets, égayé de nos courts plaisirs. Qui n'aime, d'ailleurs, cette chaîne dont la nature nous lie aux êtres et aux choses qu'ont rencontrés nos premiers pas dans ce monde? Le cosmopolitisme n'est qu'un effort malheureux de notre orgueilleuse raison. Ah! laissons-nous aller au doux penchant qui nous rend plus chers les lieux qui, par les nôtres et par nous-mêmes, sont plus remplis de notre âme, plus vivants de nos souvenirs!

En ouvrant à notre Bas-Berri une galerie de ses hommes illustres, nous croyons avoir quelque droit à l'indulgence de nos compatriotes. Nous ne demandons pas qu'on nous admire; mais encouragez assez l'auteur qui vous consacre ses timides crayons pour lui donner des imitateurs qui, un jour, déifient vos héros par un burin immortel!

Nous voulons donc célébrer les gloires de notre clocher départemental; et si déjà la tâche est, nous le confessons, au-dessus de nos forces, qu'on ne nous prête pas, du moins, une ambition qui nous couvrirait d'un juste ridicule. Nous n'avons certes pas la pensée de refaire ou de retoucher le monument dont le Berri tout entier si justement s'honore; mais le savant M. Raynal, en nous dotant d'une histoire que les autres provinces nous envient, a, dans sa vaste composition, nécessairement dû non point ignorer, mais négliger quelques noms, quelques traits qui auraient nui à la clarté de son récit ou rendu sa marche languissante:

c'est à glaner dans le champ de ses oublis forcés que se borne notre présomption historique et littéraire.

Ceci bien entendu, introduisons Brennus, mais non sans aller au-devant d'une critique qui déjà nous menace. — Brennus? s'écriera-t-on tout d'abord sur le titre de notre notice ; quel Brennus ? — Et déjà, avant d'entrer en matière, nous aurons à nous faire pardonner une digression. — Parmi les nombreux Brennus, quel est celui que vous nous présentez? — Les Gaulois cisalpins et transalpins ont eu des Brennus à leur tête ; tous ils ont pu descendre des Berruyers ou Bituriges Bellovèse et Sigovèse ; mais deux cents ans et plus de résidence sur les bords de l'Adriatique et du Danube semblent avoir assez italianisé les uns et germanisé les autres pour que le Berri, Bas ou Haut, renonce à un orgueil paternel qui a tant de générations à remonter pour se rendre justifiable. Nous défendrons néanmoins nos titres, et nous commencerons préliminairement par rappeler, en allongeant par ce nouveau détour le chemin que nous avons à suivre, qu'en langue celtique, *bren*, ou *brenn*, était synonyme de roi, de chef, et que l'on disait le *brenn* de telle nation, comme on a dit le pharaon d'Égypte ; et aussi qu'une partie de notre Bas-Berri est connue de temps immémorial sous le nom de Brenne[1]. Nous croyons devoir livrer ces rapprochements à la curieuse sagacité de nos lecteurs, et nous sommes persuadé qu'ils nous excuseront aisément de nous être emparé de personnages d'une nationalité

1. *Brenne*, dans les anciens documents, *Brenia*, *Brena*, *Saltus Briona*, *Brionia*, *Brionensis*. On fait venir ce mot d'un ancien radical *bren*, *brennium*, son, d'où le mot français *bran;* ou mieux de *brene*, taillis, terrain planté d'arbrisseaux. (*Voir* DUCANGE, verbis *Bren*, *Brena*.)

peut-être ambiguë, mais qui provoquent d'intéressantes recherches, et fournissent l'occasion d'interroger les siècles jusque par delà les temps où l'histoire a régulièrement enregistré les annales générales et particulières des peuples.

— Votre Brennus? ou vos Brennus? — Nous n'osons pas encore le mettre ou les mettre en scène avant d'avoir évoqué les ombres de leurs ancêtres et des nôtres, les Galls ou Gaulois.

Les Galls ou Gaulois étaient autochthones, ou, s'ils ne sont pas sortis de la terre qui a pris leur nom, puisque, comme tous les peuples, leurs ancêtres ont reçu la première enveloppe humaine sur le plateau de l'Asie, on ne connaît pas, du moins, à notre territoire d'habitants qui leur soient antérieurs.

Quelques-uns donnent à ces familles génératrices produites par l'Asie le nom de Scythes ou Celto-Scythes; les tribus qui restèrent en Orient continuèrent à s'appeler Scythes, et celles qui passèrent en Occident prirent ou reçurent le nom de Celtes. Les Gaulois et les Cimbres, en d'autres termes, les Galls et les Kimris, n'étaient que des rameaux enfantés de la souche des Scythes; mais, d'après le savant M. Amédée Thierry (*Histoire des Gaulois*), les Galls furent la souche secondaire de tous les Occidentaux, ainsi que des Kimris qui s'en détachèrent ; et les Celtes, qui ne furent qu'une subdivision des mêmes Galls, se trouvent de temps immémorial établis dans la Gaule centrale, et notre Berri fut, par conséquent, une des sources d'où ce fleuve d'hommes se répandit en Europe.

On nous permettra de nous taire sur les sept ou huit siècles qui ont suivi notre père commun Noé; on se

représente, d'ailleurs, aisément, et plusieurs parties du globe servent encore à nous donner des idées nettes et précises à cet égard, les origines de toute société. L'état primitif et sauvage a été et sera partout le même : quelques-uns bientôt cultivent, mais la plupart ne vivent et ne se couvrent que des fruits naturels des forêts et des produits de la chasse : c'est le temps qu'ont vanté de hardis philosophes. Les appétits ne sont gênés par aucune loi : point de luxe corrupteur ; point de ces odieuses inégalités qu'invente la société, coupable patronne de tous les priviléges ; chaque homme est libre, chaque homme est maître..... quand il est le plus fort !

La vie pastorale remplace cet âge d'or, et nous la connaissons par l'histoire des patriarches. Les sages penseurs dont nous venons de parler déplorent déjà cette époque de décadence ; mais ils réservent toute leur vertueuse indignation pour la dernière période, celle de la civilisation, le règne corrompu du fer !

Sauvages ou policés, et surtout dans ce dernier état, les hommes sont si bien faits pour croître et multiplier, que les guerres continuelles, les massacres, les pestes, les famines, n'empêchent pas leurs ruches de prospérer et de chasser de nombreux essaims.

C'est ce qui arriva aux Galls environ 1600 ans avant Jésus-Christ; ils occupaient la plus grande partie du territoire connu alors sous le nom de Gaule. Comme leurs tribus formaient plusieurs confédérations, elles se distinguaient le plus souvent par les lieux où elles s'étaient assises : sur les bords de l'Océan se trouvaient les tribus armoriques, c'est-à-dire maritimes ; et les forêts firent donner à celles du centre le nom de celtiques ; c'est parmi ces dernières que les Bituriges étaient classés.

Nous avons longtemps vécu sous des tentes et sur des chariots, et ce n'est que bien tard que nous nous sommes donné le luxe de ces maisons que Strabon décrit : « Construites avec des poteaux et des claies, garnies intérieurement de cloisons en terre, recouvertes d'une toiture composée de bardeaux en chêne et de paille hachée mêlée d'argile. » Ces maisons étaient le plus souvent rondes, mais parfois ovales, parfois triangulaires ; quelques-unes avaient des fondements en pierre sèche ; souvent elles étaient établies à un niveau plus bas que le sol environnant, soit pour éviter l'intempérie du climat, soit afin de ne donner aux murs qu'une élévation moins considérable ; celles des riches étaient fortifiées, et l'on rencontre souvent des fossés et des éminences factices qui avaient pour but de protéger les demeures importantes ; ce qui a couvert nos campagnes de prétendus camps romains, qui ne sont que des *oppida* gaulois. Dans plusieurs localités de la Champagne du Berri (et nous pouvons citer entre autres la découverte faite il y a quelques années à Brion[1], commune du canton de Levroux), on trouve des galeries souterraines qui devaient servir de magasins où l'on cachait ses richesses, et où l'on cherchait au besoin un refuge : « *Solent et subterraneos specus aperire, eosque multo insuper fimo onerant; suffugium hiemi et receptaculum frugibus*, etc. » Ce que dit Tacite des Germains

1. *Brion* a la même étymologie que la Brenne. Ce bourg, situé dans une plaine nue, a-t-il été autrefois un village forestier? une demeure royale?... Les souterrains découverts prêtent à ces deux suppositions; car les habitations des Gaulois étaient, le plus ordinairement, sur le bord et au milieu des bois; et la situation de Brion, sur un des points les plus élevés du Bas-Berri, pouvait convenir à la demeure d'un chef, d'un Brennus!

est également vrai des Gaulois : « Ils sont aussi dans l'usage (POULLETIER, *Histoire des Celtes*) de se creuser des souterrains qu'ils couvrent et qu'ils chargent de beaucoup de fumier; c'est leur asile l'hiver, c'est le dépôt de leurs grains ; ils sentent moins dans ces lieux la rigueur du froid, et, si l'ennemi vient, il pille ce qui est à découvert, au lieu que ces richesses secrètes et souterraines ou lui échappent, ou, ce qui déjà même est un bien, exigent des recherches. »

Il paraît constant que les *mardelles* qui se rencontrent, surtout dans la plaine comprise entre Déols, Issoudun et Saint-Vincent-d'Ardentes, appartiennent à l'époque gauloise. Elles ont la forme d'un cône renversé, tronqué. Les eaux pluviales n'y séjournent pas, malgré la nature du sol ; ce qui prouve que la couche d'argile a été percée. On n'aperçoit dans leur voisinage aucun vestige des déblais énormes qu'il a fallu extraire pour les creuser. Leur profondeur ne dépasse guère six à huit mètres; quelques-unes sont situées au milieu des bois. Moins nombreuses aux environs de Levroux, elles se multiplient près de Reuilly, dans la commune de Saint-Pierre-de-Jards. Avaient-elles une destination militaire? et devaient-elles servir de refuge et de lieu d'embûches comme ces *latebræ* dont parlent Tacite et Florus? — Doit-on y voir les traces de ces anciennes habitations rondes et spacieuses dont parle Strabon ? — Étaient-elles, comme le croit M. de la Villegille, destinées à l'exercice du culte ?

Lorsque nous savons que, du temps de César, les Gaulois habitaient soit dans des cavernes ou souterrains, soit dans des huttes ou cabanes faites de branches d'arbres, de chaume et de roseaux cimentés avec de

l'argile, huttes dont les habitations des nègres, sur les côtes occidentales de l'Afrique, donnent une image exacte, où le jour n'entrait que par la porte, etc ;... lorsque Vitruve nous apprend que, sous Auguste, la ville de Marseille n'avait pas encore de maisons couvertes en tuiles, nous pouvons nous faire une idée juste de ce qu'étaient nos plus anciens Celtes ou Gaulois, qui se retiraient dans des tanières plutôt que dans des maisons, et plus semblables à des bêtes qu'à des hommes.

Nous disons donc que, vers le XVIe siècle avant Jésus-Christ, plusieurs essaims furent mis hors de notre ruche trop pleine. Les uns prirent leur essor vers l'Ibérie, où longtemps les *Celtibériens*, et encore aujourd'hui les *Galiciens*, constatent par leur nom notre ancienne présence; et remarquons, avec Pasquier, que les Gaulois, qui n'écrivaient pas, ont eu cependant le talent d'imprimer leur nom partout où ils ont passé. Leur histoire est ineffaçable dans ces quelques mots, fortement burinés, de *Galice*, en Espagne ; *Galatie*, en Asie ; *Galles*, en Angleterre, etc., etc. Ces invasions étaient toujours complexes ; on ne détruisait pas tout ; ceux qui faisaient place étaient obligés de chercher place ailleurs, et, mis en fuite chez eux, de porter plus loin la terreur : aussi, par l'effet de la pression et du refoulement qui s'opéra de proche en proche, tandis que les Galls entraient en Ibérie par les bords de l'Océan, par les côtes de la Méditerranée sortaient, de la même Ibérie, les Sicaniens, suivis des Ligurs. Au bout de deux cents ans, ces Sicaniens se trouvèrent poussés jusqu'en Sicile ; les Ligurs ou Liguriens s'établirent jusque vers l'Arno, dépeuplant pour repeupler nos provinces méridionales, et donnant

leur nom à une partie du pays resserré entre les Alpes et la Méditerranée.

On a conservé la mémoire de cette irruption en Ibérie, et il est certain que le mouvement ne se borna point à cette partie du continent; on conçoit que le branle donné devait devenir à peu près général. D'autres hordes de nos Galls, suivant les traces des Sicaniens et des Ligurs, et formant une confédération qui prit le nom d'Ambra (les vaillants), descendirent dans la vallée du Pô et y fondèrent l'Ombrie, qui perdit à peu près ce nom lorsque les Rasènes ou Étrusques vinrent de la Grèce apporter au nord de l'Italie les bienfaits d'une civilisation plus avancée. L'Ombrie devint l'Étrurie, pour reprendre, au VIe siècle, une dénomination imposée par de nouveaux Gaulois. Mais les Gaulois du XVIe siècle s'étaient également avancés vers l'est, et, sans qu'on puisse suivre pas à pas leurs courses vagabondes, il paraît constant que les Kimris[1], ces barbares à peu près sauvages qui, de l'est, vinrent de nouveau, au VIIe siècle, mettre notre Occident en ébullition, étaient des descendants de nos anciens frères les Galls revenant au giron de leur famille.

M. Amédée Thierry établit, d'une manière qui paraît incontestable, que les Galls et les Kimris sont deux branches de la même famille[2]. Quand ces derniers,

1. Kimris et Cimbres ne sont évidemment qu'un seul et même nom. Il en est de même des adjectifs kimrique, cimbrique, cimmérien.

2. Il tire une des preuves de la conformité du langage. On parlait, dans les anciennes Gaules, trois langues, dont les traces se retrouvent encore : la langue ibérienne, la gallique et la kimrique. L'ibérienne se reconnaît dans le basque; la gallique ou le gaëlic, ou encore le celtique, dans quelques parties des îles Britanniques, savoir : dans la Haute-

au VII[e] siècle, prirent possession d'une grande partie de l'Europe, le Berri, protégé par le cours de l'Allier et de la Loire, et par les obstacles naturellement placés sur la rive droite de ces fleuves, resta à l'abri de l'invasion ; en sorte que nous pouvons, nous autres Bituriges ou Berrichons, nous regarder comme la nation la plus aborigène des Gaules.

Il faut revenir un peu en arrière, pour ne pas entièrement nous taire sur les neuf ou dix siècles qui se sont écoulés entre les grandes migrations du XVI[e] siècle, et, au VII[e], la rentrée au bercail de nos voyageurs les Kimris.

Cette fermentation vagabonde du XVI[e] siècle avait été suivie de plus de calme, et, avec la paix, s'étaient joyeusement montrés quelques-uns des doux fruits qu'elle procure. Quelle que soit l'obscurité qui cache nos vieilles destinées, on sait qu'au XIII[e] siècle les Phéniciens avaient des comptoirs jusque dans l'intérieur des Gaules. Après eux, les Rhodiens et les Grecs continuèrent leur œuvre de séduction, et battirent en brèche notre férocité vertueuse. Les exploits fabuleux de l'Hercule tyrien ont laissé des souvenirs dont le merveilleux ne détruit pas la vérité qu'il déguise. On lui attribue la fondation des villes de Nîmes et d'Alise ; il abolit plusieurs usages barbares, entre autres, celui de faire périr les étrangers.

Tous les rois gaulois ont plus ou moins du sang d'Hercule. Un prince celte avait une fille d'une taille et d'une beauté remarquables; Hercule, à son passage,

Écosse, l'Islande, les Hébrides et l'île de Man ; la langue kimrique, dans le pays de Galles et la Basse-Bretagne.

lui plut, et en eut un fils nommé Galatès, dont tous les rois des Gaules voulurent descendre. A Hercule, ou au peuple qu'il personnifie, nous avons dû la création d'un grand nombre de villes, l'introduction de quelque régularité dans les gouvernements, et les avantages que les hommes retirent toujours de leurs relations pacifiques. Après la chute de l'empire phénicien, nous lui dûmes encore quelques lueurs, qui s'éteignirent tout à fait lorsque les Kimris parurent.

Cet Hercule tyrien ou gaulois, dit encore Hercule Ogmius, était bien différent de l'Hercule grec; sa force était plus morale que physique; c'était un homme peu robuste, qu'on reconnaissait pourtant pour Hercule à sa peau de lion et à sa massue. On le représentait entouré de peuples qu'il haranguait, et de sa bouche sortaient des chaînes qui atteignaient chacun de ses auditeurs, les liaient et les entraînaient sans qu'on vît ni contrainte ni répugnance; emblème expressif de l'empire de l'éloquence.

Les Bituriges, grâce donc à leurs fleuves, eurent moins à souffrir que le reste des Gaulois de l'invasion ou du retour des Kimris. Ils étaient, au VIIe siècle, la confédération la plus puissante des Celtes, comme l'atteste Tite-Live, qui en fera bientôt mention pour admirer leur importance et leurs richesses. Pour avoir été moins maltraité, notre territoire cependant ne laissa pas d'avoir sa part du fléau déchaîné sur l'Occident; car les populations indigènes, poussées par les hordes que les Scythes avaient chassées elles-mêmes des bords du Pont-Euxin, avaient remonté le long du Danube, traversé le Rhin, et refoulé de proche en proche les tribus des extrémités vers le centre. Les nations paisibles

du cœur de la Celtique eurent donc aussi des hôtes importuns qui les forcèrent de revenir à leurs habitudes nomades; les bandes s'organisèrent, quoique à regret, dans nos campagnes casanières, et l'une d'elles, par un effet bizarre de ces déplacements tumultueux et imprévus, alla se fixer dans le pays même dont les habitants venaient chercher peut-être en Berri un refuge, et planta sur les rives de la Garonne cette colonie de Bituriges Vivisques ou Iosques fondateurs de la ville de Bordeaux [1]. Mais les bandes les plus célèbres furent celles qui suivirent Bellovèse et Sigovèse, neveux du roi de Bourges.

Sigovèse passa le Rhin, et laissa, près du Danube et de la Save, cette graine féconde de Gaulois qui se répandit plus tard sur la Grèce et sur l'Asie.

Bellovèse, à la tête de Bituriges, d'Arvernes, de Sénones, d'Éduens, de Carnutes, etc., prit sa course vers les Alpes, raffermit en passant les Phocéens dans leur colonie de Marseille, alla retrouver en Italie ce qui y restait encore d'Ombriens, fonda Milan, et attira sur ses traces, pendant soixante ans, non-seulement les Galls qui avaient composé exclusivement l'expédition primitive, mais les nouveaux venus, les Kimris, empressés de partager les hasards et les droits de la famille qu'ils étaient venus rejoindre.

Les Gaulois cisalpins détruisirent peu à peu les Étrusques, pour être un jour absorbés à leur tour dans ce petit repaire d'autres brigands qui, à l'époque de l'expédition de Bellovèse, commençaient à devenir un

1. Les Bituriges du Berri s'appelaient *Bituriges Cubi*. Suivant La Thaumassière, la fondation de Bordeaux n'aurait eu lieu, par les Berruyers, qu'après l'incendie de leurs villes dans les guerres de César.

peuple. En première ligne des peuplades qui avaient fourni à composer la bande de Bellovèse, tous les historiens mettent les Bituriges. Nous avons donc à prendre notre bonne part de gloire, puisque gloire il y a, dans les aventures des Gaulois cisalpins; je dis notre part, attendu que les Bituriges eurent beaucoup d'émules, et qu'avec eux et après eux se jetèrent, pendant plus d'un demi-siècle, sur l'Italie, de nouveaux voyageurs avides de nouveautés, ou seulement des douceurs de l'abondance. On se serrait, on se plaçait aux dépens, soit des indigènes, soit de leurs plus anciens hôtes; mais enfin le trop-plein fit digue et le flot s'arrêta. Cette Gaule, appelée cisalpine pour la distinguer de la nôtre (transalpine), se divisa encore en transpadane et cispadane; c'était d'abord la cispadane qui s'était querellée avec les Romains, et c'étaient plus particulièrement les Sénonais qui avaient peuplé cette portion de l'Italie gauloise.

Or, remarquons, dût en souffrir notre orgueil biturigien, que les Sénonais étaient de la branche kimrique; car les Kimris avaient, comme nous l'avons dit, suivi en Italie les Galls qu'y avait poussés leur invasion. On doit bien penser aussi, autre observation nécessaire, qu'il y avait un grand mélange dans le personnel de toutes ces tribus toujours mouvantes et guerroyantes, et une constante instabilité dans leurs anciens et encore plus dans leurs nouveaux établissements. C'était un perpétuel *ôte-toi de là que je m'y mette;* et, si l'on ne se lasse pas de nos digressions, nous avons avancé que le Berri s'était trouvé, par sa situation, préservé de l'invasion kimrique du VIIe siècle; ce qui ne veut pas dire qu'aucune bande de Kimris ne pénétra jusqu'à nous. Ainsi, par exemple, il est assez présumable que notre petite

ville de Buzançais, *Buzantiacum,* est une fondation kimrique. En effet, d'où lui vient ce nom de Byzance, de petite Byzance? Qu'on nous passe une conjecture qui aide à bien se représenter ces temps de transplantations étranges. Les Kimris avaient été délogés par les Scythes des environs de l'Euxin; une de leurs hordes, après avoir, comme les autres, remonté le Danube, traversé le Rhin et parcouru, en les désolant, plusieurs de nos provinces, a pu, sous la pression des hordes qui la suivaient, arriver jusqu'aux bords de l'Indre, y planter ses tentes, et, en souvenir de la patrie qu'elle quittait, donner à celle qu'elle allait se créer le doux nom de Byzance. Ne voyons-nous pas l'Amérique et notre Algérie bariolées d'une foule de noms qui ont pour le colon le charme de rendre comme présente la patrie, souvent indifférente aux enfants qu'elle nourrit, et toujours si chère à ceux qui l'abandonnent?

Depuis deux cents ans environ avait eu lieu l'envahissement gaulois; les Étrusques n'avaient pas encore disparu de l'Italie, et leurs spoliateurs, devenus moins violents par le voisinage d'un peuple laborieux et sage, n'étendaient leur domination qu'avec une certaine mesure; mais ce dont ils ne s'étaient point encore emparés, on comprend qu'ils n'attendaient que les occasions de le prendre.

Un de ces prétextes de guerre s'était offert l'an 390, et les Cisalpins assiégeaient la ville de Clusium, qui appela Rome à son secours. Trois Sabins eurent du sénat mission de négocier la paix : « De quel droit, demandaient-ils aux Gaulois, voulez-vous vous emparer du territoire de nos alliés? » Le brenn des Gaulois leur répondit en raillant : « Du droit que donne l'épée. Les

Clusiens nous tiennent tort, en ce que, étant peu de gens et ne pouvant pas labourer beaucoup de terres, ils en veulent néanmoins occuper beaucoup, sans nous en vouloir faire part, à nous qui sommes étrangers, hors de notre pays, et qui en avons besoin. Le même tort faisoient anciennement à vous autres Romains ceux d'Albe, les Fidénates et les Ardéates, et naguère les Véiens, les Capénates, et partie des Falisques et des Volsques, contre lesquels vous avez pris et prenez les armes toutes fois et quantes qu'ils ne veulent pas départir de leurs biens ; vous asservez leurs personnes, pillez leurs biens et ruinez leurs villes; en quoi faisant, vous ne commettez outrage ni injustice quelconque, ains suivez la plus ancienne loi qui soit en ce monde, laquelle abandonne aux plus forts ce qui est aux plus faibles... Et pourtant cessez d'avoir pitié devers les Clusiens assiégés, de peur que vous n'enseigniez aux Gaulois d'avoir aussi compassion de ceux que vous oppressez. » (PLUTARQUE, traduction d'Amyot.)

Les ambassadeurs, voyant qu'ils ne désarmeraient pas des logiciens si fermes à la réplique, engagèrent les Toscans à n'employer que l'argument du courage, et, de diplomates, se firent eux-mêmes soldats dans la lutte qu'ils avaient eu mission d'empêcher.

Les Gaulois, fort irrités de ce qu'ils regardèrent comme un manque de foi, laissèrent là le siége de Clusium, et, jurant de se venger, s'avancèrent sur Rome, ne commettant aucun excès dans le pays qu'ils traversaient, et annonçant qu'ils n'en voulaient qu'à Rome, et qu'ils apprendraient aux Romains à respecter le droit des gens.

La bataille d'Allia fut en effet une rude leçon; la

terreur pénétra dans la ville de Romulus, qui fut abandonnée de la plus grande partie de ses habitants; mais les principaux magistrats se retirèrent avec une faible garnison au Capitole, et osèrent ne pas désespérer du salut de leur cité.

Après sept mois de siége, le Capitole allait se rendre; Rome, déjà détruite, après avoir vu fuir une partie de ses enfants et massacrer le reste, allait perdre jusqu'à son nom, lorsqu'un grand homme changea les dispositions de la fortune.

Soixante-dix mille Gaulois, dans une ville déserte, étaient obligés d'envoyer au loin de petits corps d'armée pour chercher des vivres qu'ils n'obtenaient qu'en combattant, et qui chaque jour devenaient plus rares. Une de ces divisions pourvoyeuses s'était présentée devant Ardée.

Furius Camillus y subissait son exil. Après d'éminents services, il en avait recueilli le prix le plus ordinaire, la haine et l'envie; poursuivi pour concussion, il n'avait échappé à ses juges que par le bannissement.

Il se mit à la tête des Ardéates, et battit les Gaulois qui venaient mettre leur ville à contribution; ce succès réveilla les populations du Latium. Un grand nombre de Romains réfugiés à Véies envoyèrent à Camillus pour le supplier de devenir leur général; mais celui-ci répondit qu'il n'accepterait le commandement d'une armée romaine que de la volonté du sénat. Il était difficile qu'il s'exprimât, bloqué au Capitole: un jeune Romain, Cominius, se dévoua, traversa le camp gaulois, parvint au Capitole, et en rapporta une commission qui investissait l'exilé du pouvoir dictatorial.

Mais les assiégés, aux abois, en furent réduits à ca-

pituler sans attendre le dictateur dont ils pouvaient espérer leur délivrance. Si Camillus ne vint pas assez tôt pour empêcher le traité, il profita du droit qu'il avait de le déclarer nul comme ayant été fait sans lui, revêtu de la souveraine puissance.

Les Romains du Capitole s'étaient engagés à payer aux Gaulois mille livres d'or; on les pesait, et les vainqueurs, tout ouvertement, faisaient pencher la balance à leur avantage. « Brennus, par manière de risée et de moquerie, pour leur faire plus de dépit, déceignit son épée, et la mit, ceinture et tout, dedans la balance où étoit le poids. Quoi voyant, lui demanda Sulpitius (le commissaire romain) que c'étoit à dire que cela? Et Brennus lui répondit: Que pourroit-ce être autre chose, sinon que douleur aux vaincus! » (Plutarque, traduction d'Amyot.) *Væ victis!...* exclamation brutale, mais vraie dans tous les temps, autant aujourd'hui, quand la déguise la politesse de langage, que lorsque la jetait à la face des Romains la franchise insolente de nos pères! Camillus arrivant, le traité fut rompu; on enleva les balances, et les Gaulois, qui n'étaient point en forces, battirent en retraite, et, suivant les uns, furent entièrement détruits, suivant d'autres, allèrent vendre leurs services au roi de Sicile.

Un autre Brenn ou Brennus, un siècle plus tard (279), commandait les Gaulois d'outre-Rhin dans leur malheureuse expédition de Delphes. Ne pouvant supporter la honte d'une défaite, il s'empoisonna, ou se poignarda, ou s'enivra jusqu'à mourir, ou bien encore s'enivra avant de se poignarder, et sa fin tragique ne diminua en rien l'effroi que le nom des Gaulois répandait par le monde.

Ce second Brennus nous fait revenir sur ce que nous avons dit précédemment, d'après une autorité cependant respectable. Car, si le mot brenn ou brennus n'avait été qu'une qualification équivalente à celle de chef ou de roi, il semble que ce nom serait plus souvent employé par les historiens dans les guerres si fréquentes de nos braves aïeux. Nous en sommes induits à hasarder une autre opinion, dont nous trouvons le germe dans l'article Brenne des *Esquisses pittoresques de l'Indre.*

« Suivant les uns, c'est à un certain Geoffroy, ou à son neveu, que la Brenne[1], dit M. de La Tramblais, doit son nom. D'autres ne craignent pas de lui assigner une plus haute origine, et, selon eux, le château du Bouchet[2] fut la demeure de Brennus, et la Brenne était son domaine. Ce serait un juste sujet d'orgueil pour les habitants actuels de cette contrée, s'ils pouvaient dire que ce fier Gaulois qui fit trembler Rome était un *brenous.* »

Les noms propres étaient rares, et les hommes, même célèbres, étaient désignés la plupart du temps, soit par leurs qualités morales ou physiques, soit par leurs vices, soit par leur profession, soit par le lieu de

1. « ...Tout ce pays faisait partie de l'ancien pays de Brenne (du celtique *bren*, forêt), que les auteurs du moyen âge ont désigné sous le nom de *Saltus Brionis,* ou de *Briona.* Le nom primitif, dont ceux-ci ne sont qu'une altération évidente, a fini par prévaloir, et, dès le commencement du XIIIe siècle, on appelait exclusivement *Brena,* ou *Brenia,* la contrée qui nous occupe. Nous avons vu plusieurs chartes de 1220, 1221 et 1224, dans lesquelles Geoffroy de Brenne, seigneur de Mézières, qui eut pour première femme Radegonde de Cors, est appelé tantôt *Gaufridus de Brenià,* tantôt *Gaufridus de Brenâ.* » (*Esq. pittoresques de l'Indre.*)

2. Brion assurément pourrait, sans contester les droits du Bouchet, avoir une égale prétention. Pourquoi ce bourg n'aurait-il pas été la capitale du brenn ou brennus? le Bouchet une de ses résidences?

leur origine. Ainsi, les deux fameux Brennus pourraient bien avoir été des enfants de la Brenne, qu'ils y soient nés, ou qu'ils aient conservé de génération en génération le nom attestant leur origine. Le premier Brennus était chef des anciens Sénonais; le second commandait aux bandes recrutées principalement dans le nord des Gaules; mais aucune de ces hordes n'était homogène. Une foule de circonstances y introduisait des individus égarés des autres peuplades: rien donc d'étonnant que parmi les Sénonais, comme parmi les Gallo-Germains, il se soit trouvé des Bituriges, et que nous soyons fondés à réclamer comme *brenous* ces deux héros, que nous ne laisserons pas détacher de notre arbre généalogique.

On peut discuter l'admiration qu'inspirent les conquérants, mais on ne restreindra jamais celle que mérite le courage, et la valeur de nos Gaulois montre un caractère qui les distingue du commun des braves. — « Ne craignez-vous donc pas ma puissance? » demandait Alexandre à des députés des Gaulois d'Illyrie. « Nous ne craignons qu'une seule chose, répondirent-ils, c'est que le ciel tombe sur notre tête. »

Nous venons de parcourir plus de douze cents ans d'histoire; pendant ce long période, les Gaulois ont passé de l'état nomade à l'état à peu près sédentaire; mais sur leur condition sociale, si peu stable encore, nous ne pouvons former que de bien vagues conjectures. Nous les connaissons mieux comme hordes destructives et errantes; et les traditions fussent-elles muettes, nous aurions leur biographie exacte dans celle des peuplades sauvages qui parcourent encore tant de parties du globe.

Ils laissaient croître leurs cheveux, et avaient soin de nettoyer leur chevelure, naturellement blonde, avec de l'eau de chaux, pour rendre encore plus sensible la couleur de leurs cheveux, qu'ils relevaient du devant au derrière de la tête, de manière qu'ils ressemblaient à des Pans et à des Satyres.

On nous les montre bizarrement tatoués, souvent se présentant nus au combat, armés de cailloux tranchants, de massues coupées dans les forêts...

Sans crainte, mais sans pitié, quelquefois anthropophages, ils coupaient les têtes de leurs ennemis vaincus, les attachaient à leurs selles ou à la crinière de leurs chevaux, les clouaient à la porte de leurs cabanes, comme encore les chasseurs y attachent en trophées les animaux de proie tombés sous leurs coups; ils conservaient dans l'huile de cèdre, pour en faire parade aux yeux de leurs hôtes et des étrangers, les nobles chefs de leurs ennemis les plus illustres; ils se nourrissaient principalement des produits de leur chasse et de leur pêche; la chair d'ours était leur mets de prédilection; ils faisaient cuire les herbes, mais assez probablement mangeaient souvent la viande crue, à l'instar des loups, qui avaient avec eux tant de ressemblance; ils connaissaient à peine le pain et en faisaient avec du gland, comme les Pélages de l'Arcadie.

Quoiqu'ils eussent dans leurs habitations une sorte de propreté, quelques-uns de leurs usages pourraient exciter notre répugnance : ils se frottaient le corps d'urine et s'en lavaient les dents, persuadés que cette pratique était excellente pour la santé, et ils avaient soin de laisser vieillir cette urine dans des espèces de citernes ou de réservoirs pour ajouter à sa vertu.

Si les femmes étaient dans la plus entière dépendance des hommes, qui les soumettaient aux plus rudes travaux et qui avaient sur elles droit de vie et de mort, elles avaient du moins le privilége, dit-on, de choisir elles-mêmes leur maître. Le père d'une fille nubile réunissait tous les prétendants dans un repas; là, elle examinait à son aise les convives, et le premier à qui elle offrait la coupe était celui qu'elle préférait et qui devenait son époux.

Un mari voulait-il s'assurer de la fidélité de sa femme, il mettait l'enfant dont elle venait d'accoucher dans un bouclier qu'il abandonnait au cours de l'eau ; l'onde devait engloutir le bâtard, et, au contraire, portait doucement l'enfant légitime à sa mère qui l'attendait au bord.

Ils n'avaient point de gouvernement proprement dit : les plus proches parents s'unissaient afin de se prêter un mutuel secours; ils établissaient ainsi dans une certaine étendue de pays autant de petites sociétés distinctes. En cas de guerre, plusieurs de ces associations se choisissaient un chef temporaire, et cette réunion formait une horde; plusieurs hordes ensemble, une nation, et les grandes confédérations n'étaient jamais que momentanées.

Dans les assemblées de guerre, le dernier arrivé des chevaliers et des nobles était, pour l'exemple, exposé au dernier supplice. Si cette coutume existait chez les Bituriges, il faut convenir qu'elle n'a point réussi à vaincre leur lenteur, et à nous faire apprécier l'exactitude.

Dans les mêmes assemblées, celui qui troublait l'ordre ou interrompait l'orateur voyait venir, l'épée au

poing, l'huissier, qui lui ordonnait de se taire. Si l'avis était inutile, on le renouvelait une ou deux fois; mais, après, l'officier public mettait en pièces le manteau du perturbateur opiniâtre, ou du moins en coupait un morceau assez grand pour mettre le vêtement hors d'usage.

Ils témoignaient la plus entière confiance au conseil des femmes (singulière contradiction avec le despotisme auquel elles étaient soumises!), et les croyaient souvent douées d'inspirations divines.

Ils cherchaient par des épreuves à découvrir la vérité : elles consistaient à soutenir un duel, à prendre quelque boisson, à tenir un fer rouge dans la main, à traverser lentement un bûcher en flammes.

Et l'état sauvage ou de nature, dont nous venons de donner un aperçu, trouve aujourd'hui des panégyristes! C'est lui qu'appellent pieusement, avec la sincérité que vous pouvez croire, certains éloquents détracteurs de la société qui veulent anéantir la propriété et la famille!

La lutte a toujours existé entre la barbarie et la civilisation. Mais l'humanité reconnaissante faisait autrefois des demi-dieux des héros qui, par leurs exploits, lui assuraient les bienfaits d'une vie plus douce et moins périlleuse. Quel rang va-t-elle donner dans le ciel à ces nouveaux alcides qui déchaînent tous les monstres que les anciens se glorifiaient de dompter?

En réfléchissant sur ces premiers jours du monde, on reconnaît bien mieux que la haine et l'envie sont les démons furieux qui animent nos réformateurs. Ils veulent rétablir l'égalité parmi les hommes; l'égalité, le premier des fléaux que les hommes réunis s'empressent avec raison de combattre. Une horde se ras-

semble, il lui faut un chef; quel sera-t-il? Le plus brave. Il lui faut un juge : elle choisira le plus sage. Les distinctions légitimes ne sont venues que des libres suffrages! Ce sont les besoins des hommes qui les créent, ce sont leurs intérêts qui les maintiennent et qui transmettent aux enfants des élus une partie de leur considération et de leur puissance. Ces distinctions, ose-t-on dire, ne sont pas toujours le prix des véritables services. Et pourquoi? N'en cherchons la cause que dans nos passions vicieuses. Ne préférons-nous pas souvent ceux qui nous flattent et ceux qui nous amusent aux amis qui nous conseillent et nous réprimandent? Le mérite et la vertu seraient seuls récompensés, si nous n'avions d'estime que pour la vertu et pour le mérite; et les grands n'auraient que de la bonté et de la sagesse, si l'on n'obtenait que par elles le respect et l'amour des hommes. Ce qu'il faut en conclure, c'est que, grands et petits, nous sommes tous solidaires, et que la société n'est point victime d'abus qu'elle ne doive se reprocher à elle-même; qu'elle n'a point de privilége qui n'ait sa source dans une nécessité ou dans une volonté commune. Nous nous valons bien tous, hélas! mais si nous avons peu à espérer de devenir meilleurs, craignons de nous rendre pires en méconnaissant les véritables progrès dont nous jouissons et les hommes qui révèlent notre misérable espèce.

Honorons donc les Brennus, qui furent des héros dans leur temps, et qui ne le seraient pas moins dans le nôtre, avec un aspect plus poli qui n'ôterait rien à leur grandeur.

NOTICE DEUXIÈME.

LÉOCADE ET SAINT URSIN.

Ceux qui veulent ôter au Bas-Berri ses Brennus peuvent bien aussi lui contester Léocade et saint Ursin; en effet, le premier n'est probablement pas né sur les bords de l'Indre, et la patrie du second est si ignorée, que son nom même est un problème difficile à résoudre. Toutefois, et nous occupant d'abord de Léocade, qui fut maître de la terre déoloise, s'il la tenait de ses pères, il était bien pour nous, à quelque égard, un compatriote; et si, comme le rapporte la légende, ce beau domaine lui fut donné par Denis le Gaulois, *parent de saint Ursin,* à la condition d'ouvrir à ses sujets les voies de la religion chrétienne, il nous appartient bien mieux encore : il s'est attaché à notre sol par des racines plus profondes et plus vivaces que celles qu'y plonge la naissance; il nous tient par la vie impérissable qu'il nous a donnée, par la patrie qu'il a offerte à nos âmes. Quelques-uns disent que Léocade est le fondateur de la ville de Déols; il est plus probable qu'elle existait depuis longtemps, et qu'elle était même,

son nom le fait présumer, un des lieux où le culte des druides, et peut-être avant eux celui des Gaulois primitifs, était le plus en honneur; mais Léocade l'a régénérée en renversant ses idoles et en remplaçant leurs autels par ceux d'où jaillit la lumière et où s'inspire la charité. Qu'on ne nous dispute pas Léocade, et nous aurons encore bien des doutes à éclaircir. On convient bien qu'il était contemporain de saint Ursin; mais l'apostolat de celui-ci porte des dates bien contradictoires, les uns le plaçant au Ier siècle de notre ère, les autres le ramenant jusqu'au milieu du IIIe. Cette dernière opinion est celle de La Thaumassière, et est adoptée par M. Raynal, nos deux principaux historiens. Sans nous permettre de nous prononcer entre des autorités des deux côtés fort graves et fort respectables, car le clergé presque entier du diocèse a pris aujourd'hui parti contre l'opinion de nos deux auteurs, nous avons à faire, à propos de Léocade, quelques réflexions qui semblent contrarier le système qui donne la date la plus ancienne à la conversion de notre province. Léocade était Gaulois; on lui donne la qualité de sénateur, de premier sénateur des Gaules, et saint Ursin, nous initiant à la foi, le fit sous les auspices de ce puissant personnage. Or, si l'on remonte au Ier siècle, l'empire romain était dans sa force, surtout à l'époque où saint Ursin aurait accompli sa mission. Les représentants de l'empereur avaient seuls alors de l'autorité dans les Gaules. Les Gaulois, il est vrai, entraient au sénat romain, et quelques-uns parvenaient aux fonctions les plus importantes; mais c'est par le titre de ces fonctions qu'ils étaient connus, et non par celui banal de sénateur, que l'on prodigua même à d'obscurs curiales.

On nommait les officiers de l'empereur préteurs, propréteurs, présidents, gouverneurs, et non pas *sénateurs, premiers sénateurs* de la Gaule : cette qualification ne désigne donc qu'un Gaulois riche et peut-être influent, mais non le représentant de César. Au Ier siècle, les dignitaires de l'Empire joignaient assurément la réalité à l'honneur de l'emploi; la protection dont avait besoin saint Ursin, et qui lui fut accordée, ne pouvait s'obtenir que du magistrat ou chef dépositaire du pouvoir. Si, au contraire, nous descendons au milieu du IIIe siècle, les choses ont bien changé. L'anarchie régnait à Rome; les Barbares attaquaient les Gaules; plus de différence entre la ville du Capitole et les provinces; ou, pour mieux dire, les membres, quelques membres de l'État avaient un reste de vie que ne conservait plus le cœur. Depuis l'édit de Caracalla, qui avait communiqué à tous les hommes libres le titre et les droits de citoyen romain, les grandes existences avaient déserté Rome, et des sénateurs de la Gaule pouvaient bien, au IIIe siècle, effacer le crédit des gouverneurs romains, aussi méprisés, aussi changeants que leurs maîtres.

On sait que chaque cité était organisée à l'instar de Rome. Les Bituriges avaient leur sénat, et Léocade en était probablement le prince. Rien n'empêche de supposer que, même sans caractère public autre que celui qu'il tenait de sa naissance ou de son rang, il eût, en Berri, une position presque royale, dont il usa pour la propagation du christianisme.

La légende pourrait faire croire que le zèle de Léocade était un peu intéressé, puisque Denis le Gaulois aurait payé de tout le Bas-Berri la complaisance du sé-

nateur pour la foi nouvelle ; mais cette donation n'était sans doute faite et acceptée que dans un intérêt exclusif de toute avarice ; un calcul mesquin ne doit pas être attribué à Léocade, qui descendait, comme nous l'apprend son parent, Grégoire de Tours, de Vectius Épagathus, martyrisé à Lyon avec saint Pothin, l'an 177 : il avait donc des traditions de famille que la persécution devait lui rendre plus chères.

Ce qui peut encore donner des doutes sur la qualité de Léocade, et faire demander s'il faisait partie du sénat de Bourges ou de celui de la cité bien plus importante de Lyon, c'est que, lorsque les chrétiens bituriges voulurent ériger leur première église, ils furent obligés d'aller trouver Léocade à Lyon, et que c'est là que leur fut donnée l'autorisation qu'il leur fallait en obtenir. En conclura-t-on que Léocade résidait à Lyon comme gouverneur, ainsi qu'on l'a qualifié, de la Gaule lugdunique et aquitanique? ou bien qu'il était prince du sénat de Lyon et non de celui de Bourges?

A la première question nous avons déjà répondu, et nous penchons à croire que Léocade ne remplissait aucune fonction émanant de l'empereur ; à la seconde objection, que, s'il avait été sénateur de la cité de Lyon, cette dignité ne lui aurait donné aucune autorité dans celle des Bituriges ; ajoutons que, si, au lieu d'être sénateur de Bourges ou de Lyon, il avait été sénateur romain, comme encore quelquefois on l'intitule, il aurait laissé ce titre, peu considérable sous l'Empire, pour se parer de celui attaché à son office. D'ailleurs, qu'il ait résidé à Lyon, soit habituellement, soit par circonstance accidentelle, il n'y a rien là dont on doive s'étonner : Lyon était la ville principale des Gaules,

une capitale qui attirait l'aristocratie de toutes les provinces.

Quoi qu'il en soit, ce qui n'est pas contesté, c'est que Léocade abandonna aux chrétiens, d'abord une dépendance de son palais de Bourges, puis son palais tout entier, et qu'ils y construisirent leur première église sous l'invocation de saint Étienne ; que Léocade fonda aussi à Déols une autre église de Saint-Étienne, foyer fécond d'où se sont répandus sur le Bas-Berri les bienfaits de la loi divine.

Quant à saint Ursin, les questions que soulève son apostolat ne sont point non plus d'une solution facile ; mais avant de les exposer, nous ne croyons pas hors de propos de parcourir rapidement un passé de neuf siècles.

Nos Brennus nous ont mis dans la nécessité de rechercher ce qu'étaient les Gaules avant les expéditions de Bellovèse et de Sigovèse. Ces expéditions, on pourrait dire ces évacuations, avaient été déterminées par l'invasion des Kimris, anciens frères dont la rentrée sous le toit paternel en éloignait les arts et l'industrie, dus aux navigateurs de l'Orient. La barbarie nous ramena son grossier bagage, et, sans revenir tout à fait au beau idéal de nos grands philosophes, nous revîmes le bon temps décrit par Tacite :

« Le temps qu'ils ne sont point à la guerre, ils le passent à la chasse ; quelquefois, et le plus souvent, à ne rien faire, aimant par-dessus tout le lit et la table... »

Les villes disparurent, ou presque aucune ne mérita de conserver ce nom :

« Les habitations sont isolées et éparses ; c'est une fontaine, c'est un champ, c'est un bois qui décident de l'emplacement ; ils ont des bourgades, mais dont les

maisons ne sont point contiguës ; au contraire, chacune d'elles est entourée d'un espace de terre... »

Ceci s'applique à la partie sédentaire de la population ; quant à la partie nomade, on ne nous reprochera pas de donner l'extrait d'une relation qui fait admirablement connaître les bandes dévastatrices de nos aïeux.

Théodose le Jeune fut obligé d'envoyer une ambassade à Attila ; c'est un des membres de la députation, Priscus[1], qui fait le récit dont nous empruntons seulement quelques passages :

« ... Nous arrivâmes à Sardica, qui est, pour un homme agile, à treize jours de marche de Constantinople..... On égorgea les bœufs et les moutons que nous fournirent les habitants du lieu...

« ... Nous arrivâmes à Naïssus, qui avait été détruite et rasée par les ennemis ; nous n'y trouvâmes aucun habitant, excepté quelques malades qui s'étaient réfugiés dans les ruines des temples...

« Nous descendîmes dans des plaines marécageuses. Là des bateliers barbares nous reçurent dans des canots d'une seule pièce, qu'ils font de troncs d'arbres taillés et creusés, et ils nous passèrent au delà du fleuve (le Danube). Ce n'était point pour notre traversée qu'avaient été préparés ces canots, mais pour celle d'une multitude de Barbares que nous rencontrâmes sur la route ; car Attila semblait marcher à l'invasion des frontières de l'Empire comme à une partie de chasse...

« Le soir, pendant que nous soupions, parurent deux

1. La traduction du récit de Priscus, dont nous faisons usage, est celle de M. Guizot, dans son *Histoire de la civilisation*.

guerriers scythes, qui nous ordonnèrent de nous rendre auprès d'Attila. Nous arrivâmes près de ses tentes... Comme nous voulions placer les nôtres sur une certaine colline, des Barbares accoururent et nous en empêchèrent, parce que celles d'Attila étaient placées dans la vallée d'à côté.

« ... Attila nous envoya chercher. Nous trouvâmes sa tente entourée d'une multitude de Barbares qui faisaient la garde tout autour... »

« ... Lorsqu'on nous eut permis d'entrer, nous vîmes Attila assis sur une chaise de bois. Nous nous tînmes à quelque distance de son trône. Maximus (l'ambassadeur) lui remit la lettre de l'empereur. Attila, s'adressant à Vigile (son interprète), l'accabla d'injures, et, poussant des cris de fureur, lui dit que, sans son respect pour le caractère d'ambassadeur qui retenait sa colère, il le ferait mettre en croix, et livrerait son corps aux vautours pour le punir de son audace et de l'insolence de son langage...

« ... Il avait commencé par ordonner que Maximus attendît la réponse qu'il voulait faire à la lettre de l'empereur; mais il demanda tout de suite les présents. Après les lui avoir remis, nous nous retirâmes dans notre tente...

(Vigile est renvoyé à Constantinople pour redemander des transfuges, objet ou prétexte des difficultés qui existaient entre les Romains et les Barbares.)

« ... Après le départ de Vigile, nous ne demeurâmes plus qu'un jour en cet endroit; nous partîmes avec Attila pour des lieux plus éloignés vers le septentrion...

« Attila s'arrêta dans un certain petit village, où il prit

pour femme sa fille Esca, quoiqu'il en eût déjà plusieurs, les lois des Scythes le permettant... »

« ... Ils traînaient leurs canots sur des chariots pour s'en servir sur les étangs et sur les lieux inondés. On nous apportait des vivres des villages...

« ... La maîtresse du village avait été une des femmes de Blida (frère d'Attila). Elle nous envoya des aliments et de belles femmes, pour que nous nous livrassions avec elles au plaisir de l'amour.

« ... Nous allâmes saluer la reine, et nous lui donnâmes des coupes d'argent, des toisons rouges, du poivre de l'Inde, des dattes et d'autres fruits secs...

« ... Nous arrivâmes à un grand bourg ; là était la maison d'Attila, beaucoup plus élevée et plus belle que toutes les autres maisons de son empire. Elle était faite de planches très-bien polies, et entourée d'une palissade en bois, non comme fortification, mais comme ornement...

« ... Lorsqu'Attila arriva dans le village, de jeunes filles vinrent à sa rencontre. Elles marchaient en file, sous des pièces de toile fine et blanche, soutenues de chaque côté par les mains de plusieurs rangs de femmes, et si bien tendues, que sous chaque pièce marchaient six jeunes filles chantant des chansons barbares...

« ... Le lendemain, je me rendis dans l'enceinte intérieure de la maison d'Attila pour porter des présents à sa femme, qui s'appelait Crica... Je la trouvai couchée sur une molle couverture ; le pavé était garni de tapis sur lesquels nous marchions ; une multitude d'esclaves l'entouraient en cercle, et, vis-à-vis d'elle, des servantes assises à terre bigarraient des pièces de toile qu'on

applique comme ornements sur les habits des Barbares...

« ... Attila sortit d'un air grave... il s'assit devant sa maison. Beaucoup de gens qui avaient des procès s'approchèrent de lui, et il rendit des jugements...

« ... On vint nous dire : « Attila vous invite au banquet « qui doit avoir lieu vers la neuvième heure du jour... » Nous nous tînmes devant l'entrée de la salle en face d'Attila... Là les échansons nous présentèrent une coupe, afin que, avant de nous asseoir, nous fissions des libations. Après nous en être acquittés, et avoir goûté de la coupe, nous allâmes occuper les siéges sur lesquels nous devions souper.

« ... Ils étaient préparés des deux côtés de la salle, le long des parois ; au milieu était Attila sur un lit... L'aîné des enfants d'Attila était couché sur le même lit que son père, non à côté, mais fort au-dessous, et il tenait toujours les yeux baissés par respect pour son père...

« ... Tout le monde s'étant assis, l'échanson d'Attila lui présenta une coupe de vin ; en la recevant, Attila salua celui qui occupait la première place. A cet honneur, celui-ci se leva aussitôt ; il ne lui était pas permis de se rasseoir avant qu'Attila, goûtant de la coupe ou la buvant tout entière, l'eût rendue à l'échanson. Tous les convives furent honorés de la même manière ; après quoi les échansons se retirèrent...

« ... A côté de la table d'Attila étaient dressées d'autres tables, faites pour recevoir trois ou quatre ou même un plus grand nombre de convives, chacun desquels pouvait, sans déranger l'ordonnance des siéges, prendre sur les plats, avec son couteau, ce qui lui plaisait..... On nous servait sur des plats d'argent ; mais

Attila n'avait qu'un plat de bois, et ne mangeait que de la viande.

« ... Lorsque les mets servis dans les premiers plats eurent été mangés, nous nous levâmes, et aucun de nous ne reprit son siége avant d'avoir bu une coupe pleine de vin à la santé et à la prospérité d'Attila...

« ... A l'approche du soir, les mets furent enlevés. Deux Scythes s'avancèrent et récitèrent devant Attila des vers de leur composition. Après les chants barbares, un fou vint débiter un déluge d'extravagances et de sottises telles, qu'il fit éclater de rire tous les assistants...

« ... Le Maure Zerchon[1] entra le dernier...

« ... Attila seul conservait toujours le même visage...

« ... Le lendemain, Reccam, autre femme d'Attila qui veillait sur les affaires domestiques, nous invita à souper... »

Ces mœurs des Germains sédentaires et des Huns nomades étaient les nôtres vers le temps des expéditions de Bellovèse et de Sigovèse. Cependant les Kimris n'avaient pu effacer toutes les traces imprimées sur notre sol par le passage de nations plus civilisées. Les Bituriges, vers l'an 600 avant Jésus-Christ, formaient la confédération la plus puissante des Galls, et c'étaient les neveux d'Ambigat, leur roi, qui conduisaient les bandes conquérantes des bords du Danube et du Pô.

Cette prépondérance ne fut pas de longue durée; car le calme inquiétait ces peuples toujours prêts à provoquer la tempête. Nous ne connaissons pas les

1. Personnage ayant avec notre arlequin une curieuse ressemblance.

événements, mais les Arvernes occupaient, au IIe siècle, le rang qu'au VIe avaient tenu les Bituriges.

Joints aux Allobroges, les Arvernes, l'an 122, sont défaits par Domitius, qui venait au secours des Éduens, que Rome avait acceptés pour alliés.

L'année suivante (121), le roi arverne Bituitus, qui avait dit si fièrement de l'armée romaine qu'elle ne ferait pas un repas de ses chiens, succomba, non sans gloire, défait par le consul Fabius.

Les Éduens alors deviennent les premiers des Gaulois, et nos Bituriges se montrent leurs fidèles alliés, en haine peut-être des Arvernes, dont l'autorité avait renversé la leur.

A la fin de ce IIe siècle, les Romains éprouvent dans la Gaule plus d'une défaite, dont ils sont bien vengés par les deux victoires de Marius. La province romaine est définitivement soumise.

Mais l'an 61, les Allobroges se révoltent et sont battus ; deux ans après, les Helvétiens, pressés par leurs voisins de la Germanie, veulent quitter leur pays et menacent la Narbonnaise.

Jules César obtient pour cinq ans le commandement de la Gaule transalpine ; il bat les Helvétiens et défait Arioviste et les Germains, qui étaient venus prendre part à la lutte sanglante des Gaulois entre eux, et de tous contre les Romains.

L'an 54, presque toute la Gaule est vaincue, mais non pas soumise ; l'armée de Titurius est taillée en pièces par les Belges ; celle de Cicéron aurait éprouvé le même sort sans l'arrivée de César, que son ambition ramenait sans cesse en Italie, et de l'Italie en cette Gaule, mine pour lui également féconde et d'argent et

de gloire. L'an 53, les Gaules semblaient se résigner au joug ; l'an 52, nouvelle révolte, particulièrement dans la Celtique ; le courage des Bituriges et l'incendie de leurs villes ne peuvent sauver leur capitale, Avaricum, qui succomba après un siége mémorable. Peu de temps après, Alise eut le même sort. Vercingétorix se rend à son peu généreux vainqueur, et la Gaule est romaine.

Il y eut encore bien, sous Tibère, les révoltes de Florus et de Sacrovir; sous Néron, celle de Vindex; un peu après, le soulèvement du Batave Civilis; quelquefois l'impatience de nos aïeux mit en action la verge du maître; mais, en définitive, de César à Décius, c'est-à-dire pendant trois siècles, la Gaule fut toute romaine, et ne se montra la rivale de l'Italie que dans les lettres et les arts, ces doux fruits de la civilisation et de la paix.

Il ne faut pas s'exagérer ce que dit César lui-même de la prospérité et de la richesse des Gaules avant l'invasion romaine. Ignorant le luxe, nous étions riches, en effet, de butins accumulés qui furent une belle proie pour nos envahisseurs; mais nous savions à peine faire usage des trésors qui les éblouissaient. Quand le même immortel historien nous apprend que les Gaulois couchaient généralement sur la terre; que l'usage féroce de couper les têtes des ennemis vaincus venait tout au plus de disparaître; que les sacrifices humains étaient à peine abolis, nous devons en conclure que l'incendie de nos villes ne détruisit aucun monument regrettable. *Avaricum*, ou Bourges, n'avait que des maisons de planches et de claies, couvertes de paille ; et Issoudun, Levroux (Gabaton), Argenton, Déols, Buzançais, etc., qui existaient certainement avant la conquête, et qui

furent sans doute livrées aux flammes dans le mémorable sacrifice fait par la nation à sa liberté, n'étaient, on doit le conjecturer, que de pauvres agglomérations de chaumières, des lieux de refuge qui ne ressemblaient guère même aux modernes villes, justement fières, d'ailleurs, d'être sorties de leurs cendres patriotiques.

On recherche curieusement quel était le gouvernement de ces terribles ennemis du redoutable Empire. Dispersés longtemps en tribus, en clans confédérés ou rivaux, leur régime fut d'abord nécessairement aristocratique, comme celui de toute société qui commence et sent le besoin de se défendre. Plus de sécurité engendra l'antagonisme entre les druides, qui prétendirent commander au nom du ciel, et les grands, toujours impatients de la suprématie sacerdotale : la lutte entre ces deux partis fit quelquefois le succès d'un troisième se rapprochant de la démocratie, et qui jouit d'une certaine liberté à l'ombre des autels. Le père de Vercingétorix, Celtillus, périt pour avoir voulu, chez les Arvernes, créer la royauté.

Il est inutile de dire que ce qui ressemblait à ce que nous appelons aujourd'hui la démocratie n'existait que dans les villes, et que les campagnes, cultivées presque exclusivement par des esclaves, vivaient sous les lois arbitraires de la propriété.

Si nous ne savons rien du gouvernement des Bituriges, que M. Raynal suppose avoir été *très-populaire*, nous connaissons mieux celui des Éduens, qui ne pouvait pas en beaucoup différer. Il consistait en un sénat composé de nobles et de prêtres, qui nommaient un juge ou vergobret investi d'une sorte de dictature ; seu-

lement, le jour où la guerre éclatait, la multitude désignait un chef militaire non moins puissant que le vergobret lui-même.

Avouons donc que si, à différentes époques, les Orientaux et les Grecs avaient été sur le point de nous animer de leur soleil civilisateur, l'astre s'était bientôt refroidi dans nos ténèbres, et que nous tombâmes fort peu dégrossis entre les mains des Romains.

Grâce à leurs brigandages et à nos propres dévastations, ils purent travailler, surtout en Berri, sur un terrain bien déblayé. Avaricum avait perdu tous ses habitants; de 40,000, à peine 800 survivaient : César avait été impitoyable. Mais dès que la Gaule eut accepté le joug, il changea de politique, ne songea plus qu'à se faire aimer et à former une nation qui se trouvât heureuse de sa défaite ou de sa dépendance.

Aussi l'on peut se demander si l'on doit bénir ou détester le sort qui nous fit Romains. Lorsque Vercingétorix demandait le sacrifice d'Avaricum, si l'on eût écouté le conseil de ce héros, peut-être la Gaule n'eût-elle pas été soumise; mais a-t-elle acheté trop cher, en les payant de sa liberté, les bienfaits que ses maîtres se plurent désormais à répandre sur elle?

Les villes se bâtirent, les monuments s'élevèrent, les écoles s'ouvrirent; ce furent trois siècles d'une prospérité jusque-là inconnue, et qui disparut encore une fois pour longtemps, lorsque le génie de Rome eut cessé de dominer le monde.

Toutes les faveurs semblaient être pour la Gaule. L'Italie, Rome surtout, avait la plaie d'une population oisive et turbulente; nos cités et nos villes, dotées des mêmes droits, éclairées des mêmes lumières, vivaient

sous des magistrats plus modestes, mais plus sages, et la multitude ne devait chez nous qu'au travail l'aisance dont elle jouissait, sur les bords du Tibre, à la faveur d'une générosité dégradante.

La Gaule pleura la mort de César; mais elle ne fut pas moins bien traitée par Auguste, qui se réserva la Gaule chevelue comme province impériale.

Il la divisa en trois provinces : la Lugdunaise, la Belgique et l'Aquitaine. Lugdunum, ou Lyon, fut la capitale des trois provinces; les Bituriges furent compris dans l'Aquitaine.

Les peuples portaient des noms qui établissaient entre eux une certaine inégalité. Ainsi, les Éduens étaient *alliés* et *frères* du peuple romain; d'autres s'appelaient *fédérés;* les Bituriges, moins favorisés, étaient seulement *libres* ou *autonomes,* ainsi que leurs voisins les Arvernes. Ils s'administraient eux-mêmes; leurs intérêts généraux étaient réglés par leur municipalité, l'ordre très-illustre, *ordo clarissimus;* mais, au milieu d'eux, un agent romain leur rappelait par sa présence qu'ils avaient des maîtres.

Ce beau régime municipal se modifiait, suivant les priviléges plus étendus ou plus restreints qui avaient été accordés à chaque nation ; mais, chez toutes, il laissait aux habitants le soin de leurs affaires, et leur confiait l'exécution des ordres de l'empereur.

Il y avait cette différence entre les cités et les villes, que les cités seules avaient un sénat, dont l'autorité s'étendait non-seulement sur la cité, mais sur toute la circonscription, tandis que la magistrature des villes ne s'exerçait que sous la direction et sous la surveillance du conseil de la cité.

Nous étions de la cité de Bourges; mais nous trouvons encore, notamment à Saint-Marcel et à Levroux, des vestiges qui attestent que les villes de notre Bas-Berri n'étaient pas restées étrangères aux recherches d'une civilisation avancée.

Longtemps avant la conquête, les riches Gaulois appréciaient les plaisirs et le repos des champs; de nombreuses *villas* leur offraient de douces retraites; elles étaient généralement situées dans les bois ou sur le bord des rivières. Le luxe des Romains ajouta l'élégance au charme de ces paisibles solitudes. Un des restes les plus intéressants de ces maisons de campagne gallo-romaines se voit auprès de l'Igneraie, dans la commune de Montlevic.

L'âge d'or, commencé sous César, durait encore pour la Gaule, et l'anarchie qui favorisait et qu'augmentait l'invasion des Barbares, n'avait pas encore pénétré dans l'administration de nos cités, lorsque éclata le grand événement qui se préparait depuis plus de deux siècles et qui allait régénérer le monde. La foi, déjà cimentée ailleurs par le sang des martyrs, n'avait point encore fait entrevoir dans notre Aquitaine les clartés de son flambeau sublime : à saint Ursin était réservée la gloire de dissiper la nuit fatale où régnaient les faux dieux.

Nous plaçons sa mission, mais sans affirmer obstinément que notre date est bien la véritable, au milieu du IIIe siècle, du temps de l'empereur Décius, et lorsque saint Fabien gouvernait l'Église. Tout en nous déterminant pour cette date, nous allons faire connaître la légende qui ne permet pas de l'admettre.

Saint Ursin ne serait autre que Nathanaël, et Natha-

naël lui-même, d'après la plupart des auteurs ecclésiastiques, doit se confondre avec saint Barthélemy, un des douze apôtres. Après le martyre de saint Étienne, il aurait suivi saint Pierre à Rome, aurait été témoin de sa mort, et aurait reçu du pape saint Clément la mission de catéchiser les Gaules. Que les noms de Nathanaël et de Barthélemy s'appliquent à la même personne, rien de moins impossible; mais ce qu'il est plus difficile d'expliquer, c'est comment Nathanaël-Barthélemy aurait suivi saint Pierre à Rome, puisqu'il fut écorché vif en Asie, et que personne n'ignore dans quelle contrée et par quel affreux supplice il reçut sa couronne de martyr. Si l'on venait à prouver que saint Barthélemy ne retourna en Asie qu'après avoir prêché l'Évangile dans les Gaules, on se demanderait pourquoi il n'aurait pas conservé en Europe le nom, pour ainsi dire sacré, dont l'appelait son divin Maître, nom le plus capable de lier à sa parole ceux à qui elle ouvrait la voie du salut. Enfin que saint Ursin soit le même que Nathanaël-Barthélemy, et qu'il nous ait apporté l'Évangile dès le Ier siècle, il faut bien convenir que la parole de l'apôtre n'aurait point été féconde, et cette stérilité peut aider à croire qu'il n'y a pas eu de semence. Nous renvoyons à La Thaumassière et à M. Raynal pour voir soutenir, et, suivant eux, démontrer que saint Ursin ne peut pas avoir été Nathanaël, et que, bien que Grégoire de Tours, qui nomme les sept évêques envoyés par le pape Fabien dans les Gaules, ne désigne pas le saint à qui fut confié l'apostolat du Berri, il est très-probable qu'il ne fut autre que saint Ursin. Nous avons deux points certains : c'est que saint Ursin nous a prêché l'Évangile, et que saint Ursin était contemporain de

Léocade. Comment Léocade aurait-il vécu au Ier siècle, puisque Grégoire de Tours, son parent, nous apprend qu'il était de la famille de Vectius Épagathus, l'un des martyrs de Lyon en 177? Nous appuyons sur cette remarque, qui semble fixer l'époque des travaux de saint Ursin. Elle fortifie l'opinion que saint Ursin eut mission des sept évêques envoyés par saint Fabien dans les Gaules, pour répandre lui-même dans le Berri les lumières du christianisme; cette opinion ne fait pas obstacle à ce que notre apôtre ait eu des précurseurs; mais ceux-ci n'auraient apporté qu'un flambeau incertain qui ne se serait allumé que dans la main prédestinée de notre saint pasteur. Le sénateur Léocade lui prêta l'appui de son influence et de sa fortune. Ou Léocade avait de vastes domaines dans le Bas-Berri, ou Denis le Gaulois, autre grand personnage non moins zélé, lui abandonna ses biens, à la condition de faire participer son peuple aux bienfaits de la parole divine. Déols eut, comme Bourges, son église de Saint-Étienne, et le pays entier des Bituriges commença [1] à être délivré des superstitions païennes et druidiques. Léocade avait deux fils, Caremusel, qui persista, dit-on, dans les erreurs du paganisme, et Ludre, qui mérita d'être canonisé, et dont le tombeau est encore, à Déols, l'objet d'une grande vénération. Ce tombeau atteste plus de magnificence que d'art; l'espèce de chasse fantastique qui y est sculptée est, par sa matière, la preuve des relations commerciales actives que le Berri avait alors avec le reste de l'Empire, et, par le sujet, un indice

1. Nous disons *commença,* car, vers la fin du IVe siècle, du temps des martyrs, le paganisme existait encore en Berri.

de l'état inégal de civilisation où vivaient les habitants de nos contrées. Quelques villes, et, au IIIe siècle, probablement toutes les villes avaient secoué le joug de la barbarie; mais à leurs portes on retrouvait encore des tribus presque sauvages et vivant de leurs troupeaux, ou même de leur chasse. C'est ainsi que naguère, en Amérique, sous les murs des villes opulentes qui le disputaient au luxe de nos capitales, erraient dans les bois, à la façon des animaux, des peuplades restées étrangères et indifférentes aux progrès de nos sociétés. Le christianisme seul a travaillé pour la masse des hommes; et quand les villes, opprimées par les nouvelles bandes de la Germanie, ne présentèrent plus que des ruines, au milieu de la désolation de nos campagnes, l'Évangile cependant n'abandonnait pas, étendait même les droits de l'humanité; mais n'anticipons pas, et constatons seulement que, depuis que le Christ a renouvelé le monde, depuis qu'il nous a révélé la vérité, la condition des hommes n'a point cessé de devenir meilleure, et que l'ère de notre initiation à la foi date de Léocade et de saint Ursin, dignes tous deux de notre éternelle reconnaissance.

NOTICE TROISIÈME.

SAINTE RODÈNE.

Nous avons dû exposer, dans la notice précédente, les difficultés qu'on éprouve pour fixer l'époque où saint Ursin vint prêcher l'Évangile et fonder en Berri l'Église chrétienne. Nous avons penché pour l'opinion qui place sa mission plutôt au IIIe qu'au Ier siècle ; car les exigences de l'histoire nous forçaient de prendre un parti ; mais nous n'avons pas besoin, en rapportant la pieuse légende de sainte Rodène, de discuter le temps où elle reçut le baptême. Suivant la tradition, saint Silvain, qui le lui donna, n'était autre que Zachée, ce chef de publicains, qui, lorsque Jésus traversa Jéricho, le reçut dans sa maison, et fut un des premiers croyants de la Judée. Un de nos motifs pour douter que l'apostolat de saint Ursin remonte au Ier siècle était que nous nous demandions comment un pareil ouvrier de la foi, secondé par le puissant Léocade, n'aurait laissé que de si faibles traces de ses travaux, puisqu'il est incontestable qu'au IIIe siècle la Gaule presque tout entière, et

particulièrement le Berri, était encore païenne; rien n'empêche, au contraire, d'admettre que de saints confesseurs aient, dès le Ier siècle [1], parcouru nos contrées en y jetant des semences qui ne devaient que longtemps après devenir généralement fécondes, mais qui déjà ne restaient point stériles dans le cœur du moins de quelques prosélytes, au nombre desquels nous pouvons ranger sainte Rodène, dont Levroux (Gabaton) garde avec vénération le souvenir.

En esquissant à grands traits les vicissitudes politiques par lesquelles ont passé nos aïeux avant de devenir Romains, nous n'avons rien dit encore, et avec intention, de leurs révolutions religieuses. On peut, suivant nous, tirer de l'histoire cette conclusion, qu'à tout prendre, la civilisation romaine, tout en dénationalisant les Gaulois, n'a été pour eux qu'un bienfait; mais quelques mots des superstitions et des pratiques cruelles qui ont fait place au christianisme suffisent à proclamer que la Gaule et l'humanité doivent bien autrement bénir la transformation plus radicale encore qui fut la conséquence de la révélation et de l'intervention divine.

1. L'érudit Nicolas Catherinot avait à peu près la même opinion sur le fait avancé ci-dessus. Voici comme il s'en exprime dans son opuscule: *les Archevêques de Bourges*, page 1re: « Il est bon d'observer que, dès le Ier siècle, il y avait des chrétiens dans nos Aquitaines, et que les petits apôtres du IIIe siècle n'ont fait qu'instituer les épiscopats et régler leurs divisions: aussi saint Ursin trouve fort peu de résistance à Bourges... Les premières missions des douze grands apôtres ont commencé quelque dix ans après la mort de Notre-Seigneur, qu'ils se divisèrent; et c'est ainsi qu'il faut concilier Sévère-Sulpice et Grégoire de Tours avec les traditions de nos Églises. » (Note fournie par M. Lemaigre.)

« Il n'est aucun peuple assez barbare, dit Cicéron, aucune contrée assez sauvage pour n'avoir point de religion. »

Supposons-nous tout à coup détachés du néant et du chaos et jetés sur la terre; nous nous étonnons, nous admirons, et notre premier sentiment est que nous ne nous appartenons point à nous-mêmes; nous avons la conscience d'un Dieu, auteur des merveilles qui nous entourent, maître de cette nature qui s'offre à nos besoins et qui sourit à nos désirs.

La pensée qui nous élève jusque vers le Créateur n'a pas la puissance de nous en montrer l'image, et nous nous égarons dans une recherche trop présomptueuse. Cependant deux voies aussitôt nous attirent : l'une difficile, mais que nous sentons nous conduire au bien, étoile brillante pour nos yeux, doux aimant pour notre courage; l'autre au mal, que déjà comprend notre conscience, mais vers lequel nous glissons par une pente fleurie que redoute notre instinct, devançant notre intelligence; déjà nous ne doutons point d'une justice suprême; nous nous demandons comment nous éviterons ses châtiments, comment nous mériterons les récompenses que le grand dispensateur laisse entrevoir dans sa main, non moins redoutable que généreuse. Nous nous disons qu'il nous tiendra compte de nos efforts, qu'il sera touché de nos prières. Mais où donc est-il celui à qui nous pouvons les adresser? C'est ainsi que, de l'être infini qui nous échappe, nous sommes amenés à passer à ses agents visibles : nous implorons les astres, et bientôt, oubliant celui qui les dirige, nous nous faisons des dieux de tout ce qui excite notre reconnaissance, nos craintes ou nos désirs.

Les Gaulois, comme tous les autres peuples, ont donc adoré le soleil, la lune, le feu, la terre. Ce culte était encore bien sublime et bien vaste pour la créature, si bornée et si faible. Chaque peuple, chaque tribu, chaque famille voulut avoir sa divinité, son idole; des montagnes furent sacrées pour leur voisinage du ciel, pour leur alliance avec la foudre et les tempêtes; des forêts, pour leurs mystérieuses profondeurs; des arbres, des pierres, des animaux, pour leur beauté, pour leur dureté, pour leur malfaisance ou pour leurs services.

Teut, Teutatès, Teautès, Theut, Theutus, Thot, Thogt, Tvi ou Tuis, était le principal dieu des Celtes, et, par conséquent, des Gaulois; nous ne parlons pas de ses attributions, parce qu'elles ont varié suivant les lieux et les temps; mais il était, à vrai dire, ce dieu inconnu qu'accepte instinctivement la raison même la moins éclairée des hommes. Ils l'adoraient sous divers emblèmes, sous celui d'un chêne, d'un javelot, d'une épée; leurs tribus nomades invoquaient surtout la providence des combats. Quant à la foule des divinités inférieures, nous n'essayerons même pas d'en donner une notion imparfaite. C'était d'ailleurs un empyrée hospitalier que l'Olympe : les Phéniciens, les Grecs, les Romains, y firent admettre tout ce qu'adoraient l'Orient, la Grèce et l'Italie; les druides, quand ils parurent, ne cherchèrent à renverser aucune de ces puissances, et leur philosophie, qui les élevait au-dessus de l'ancien sacerdoce, n'eut point souci néanmoins de purifier les autels trop souvent souillés par des victimes humaines.

L'ancien sacerdoce, disons-nous, car, dès le moment qu'on dresse des autels, des prêtres sont institués pour

les servir. Nous ne savons rien des ministres sacrés qui ont précédé les druides, et ceux-ci ne datent, suivant toute apparence, que de l'invasion des Kimris; leur autorité ne s'étendit que lentement et pied à pied, pour ainsi dire, sur toute la Gaule. On a la preuve que le druidisme n'était point établi chez les tribus qui, dans le VI[e] siècle avant Jésus-Christ, envahirent l'Italie, et qu'il était également inconnu, ou du moins qu'il n'était pas dominant dans la partie de la Gaule qu'Annibal traversait au III[e]. Leur influence ne fut jamais complète que dans la Celtique proprement dite, et dans la Grande-Bretagne; car, dans les contrées où l'invasion des Kimris modifia le plus profondément les populations indigènes, plus tard, et lorsque le culte druidique tombait en décadence, ce fut dans l'île des Bretons qu'il conserva ses derniers séminaires.

Nous ne discuterons pas la question de savoir si le druidisme fut en effet introduit dans les Gaules par les Kimris; nous nous contenterons d'engager à lire l'ouvrage de M. Amédée Thierry (*Histoire des Gaulois*), et d'ajouter à nos inductions premières celles que l'on tire de plusieurs points de ressemblance avec la théogonie des druides et les systèmes religieux des peuples orientaux dont les Kimris avaient habité le voisinage.

Le druidisme plaçait au-dessus de tous les dieux un esprit souverain, répandu par tout l'univers; il enseignait aussi l'immortalité de l'âme et la métempsychose; et les Gaulois étaient si persuadés de la réalité d'une autre vie, qu'il leur arrivait, dit-on, de prêter à un modique intérêt, à condition qu'on les rembourserait dans l'autre monde, où ils croyaient sans doute que l'argent n'était pas moins que dans celui-ci nécessaire.

Les druides n'écrivaient rien et faisaient un mystère de leur doctrine, qui se fondait incontestablement sur le dogme de l'unité de Dieu, ou du moins d'un dieu supérieur à tous les autres, et sur celui de l'immatérialité et de l'immortalité de l'âme.

On regarde Hu, Heus ou Hésus, surnommé le Puissant, et qui fut le chef de l'invasion, dont nous avons parlé, des Kimris dans la Gaule, comme l'introducteur dans nos contrées de leur système religieux : guerrier, prêtre, législateur, Hésus, grandissant après sa mort dans l'opinion des hommes, finit par être mis au rang des dieux.

L'empire du druidisme n'étouffa point cette religion de la nature qu'il avait trouvée établie; mais l'adoration de la nature brute, des phénomènes et des agents naturels, fit place, sous son influence, à la notion abstraite d'esprits ou de divinités réglant ces phénomènes, imposant leurs volontés à ces agents, et soumises elles-mêmes à un grand maître, dominateur de toutes choses.

Les druides ne voulaient pas qu'on donnât à la divinité une forme corporelle; c'est peut-être ce qui a fait dire à Cicéron « qu'ils faisaient la guerre à la religion, qui n'était que l'idolâtrie, de tous les peuples. »

Ils montraient sans doute ce monde comme un lieu d'expiation, puisque les Gaulois, rapporte l'histoire, pleuraient à la naissance de leurs enfants, et faisaient mille démonstrations de joie en enterrant ou brûlant leurs morts.

Ils encourageaient cette croyance, utile à des tribus guerrières, que ceux qui mouraient de vieillesse ou de maladie étaient précipités dans l'enfer, et que personne

n'entrait dans le paradis que ceux qui mouraient de mort violente.

Ils avaient porté une grande atteinte à l'ancien respect que les Celtes professaient pour les femmes; car nous voyons dans Plutarque, qui parle, il est vrai, de la partie de la Gaule dont la population était surtout ibérienne, que les Celtes avaient coutume de consulter leurs femmes sur la paix et la guerre, et de les prendre pour juges des différends qui s'élevaient entre eux et leurs alliés; qu'ainsi, dans le traité fait avec Annibal, il fut écrit que, si les Celtes avaient des demandes à former contre les Carthaginois, elles seraient jugées par les officiers carthaginois, et que, si les Carthaginois avaient une action à former contre les Celtes, le jugement en serait déféré aux femmes celtes.

Et, deux siècles plus tard, César nous montre la polygamie établie dans les Gaules, coutume assurément que les femmes n'auraient pas soufferte au temps de leur empire; et le même historien nous apprend encore que, lorsqu'un père de famille (de haute condition) venait à mourir, les parents s'assemblaient, et que, si quelque soupçon planait sur ses femmes, elles étaient appliquées à la question comme des esclaves. Cette dégradation du sexe le plus faible pouvait être nécessaire à la politique des druides, mais dut aussi venir plus tard en aide aux Romains pour les renverser.

Les druides avaient entre eux une hiérarchie, et se divisaient en druides proprement dits, eubages ou ovates, et bardes; les jeunes gens destinés au service des autels recevaient une éducation particulière; l'éducation publique était dans les attributions du corps sacerdotal,

et les principales écoles étaient placées à Autun, Chartres, Marseille et Toulouse.

Les druides, dont le nom trouve dans le mot celtique *deru,* qui veut dire chêne, son étymologie la plus probable, étaient ainsi appelés, on le suppose, à cause de la vie solitaire qu'ils menaient dans les vieilles forêts; ils formaient la classe supérieure de l'ordre, étaient chargés de l'enseignement, et, comme cet enseignement était tout oral, il exigeait de grands efforts de mémoire et de longues études; ils avaient la haute direction tant politique que religieuse.

Les eubages ou ovates s'occupaient de la partie extérieure et matérielle du culte; ils s'appliquaient particulièrement aux sciences naturelles, à l'astronomie, à la magie, et s'efforçaient de donner à leurs pratiques une apparence merveilleuse.

Le caractère des bardes, enfin, était à la fois sacré et profane; plus que les ovates encore, ils menaient la vie séculière, recherchant les grandes réunions, se liant aux puissants personnages, ne dédaignant jamais de plaire, et chantant aux guerriers les exploits de leurs aïeux, en accompagnant la voix d'un instrument nommé *rotta,* assez semblable à la lyre des Hellènes.

Un druide suprême, un grand pontife, soumis à l'élection, était investi pour sa vie d'une autorité absolue, qu'il exerça souvent, non-seulement sur le corps sacerdotal, mais sur la nation entière.

Une question naturellement se présente : le souverain pontificat existait aussi chez les Romains. Pourquoi donc cette fonction, qui domina toutes les autres chez les Gaulois, ne fut-elle à Rome qu'une dignité pour ainsi dire secondaire?

Il en a été donné un motif qui mérite d'être médité. C'est que le grand prêtre et les plus hauts ministres du culte, à Rome, n'appartenaient point aux corporations dont ils devenaient les chefs. Combien de gens, a-t-on dit, ont ouï parler de César et d'Antoine, qui, les connaissant comme de grands généraux, ignorent que l'un était souverain pontife et l'autre augure!

Les femmes avaient aussi leur place dans l'ordre druidique. Les druidesses faisaient parler les oracles, et pénétraient dans les mystères de la magie. Leur institut leur imposait de la manière la plus bizarre, dit M. Am. Thierry, tantôt la violation des lois de la pudeur, tantôt la violation des lois de la nature : ici la prêtresse ne pouvait dévoiler l'avenir qu'à l'homme qui l'avait profanée; là, elle se vouait à une virginité perpétuelle.

C'était sur des écueils sauvages, au milieu des tempêtes de l'archipel armoricain, que les plus renommées de ces magiciennes avaient placé leur résidence.

L'oracle de Sena, à l'embouchure de la Loire, était surtout consulté par les mariniers de la Gaule.

Les druides (hommes des chênes) avaient pour le chêne une grande vénération; ils choisissaient le plus beau de ceux qui les environnaient pour en faire l'objet ou plutôt l'instrument de leur culte, et l'autel qu'ils dressaient devant lui a fait croire qu'ils l'adoraient.

La recherche du gui de chêne (le gui, plante parasite qui croît sur plusieurs arbres, mais non communément sur le chêne) était une fête nationale. Quand on l'avait trouvé, on éclatait en cris de joie; on chantait des cantiques; le chef des druides approchait respectueusement de l'arbre, en détachait le gui avec une serpette

d'or, et le laissait tomber sur une nappe neuve de lin, qui ne devait plus servir à aucun autre usage. La plante, desséchée, était mise en poudre et distribuée en présent, comme une panacée contre les maladies et les maléfices. La cérémonie s'annonçait par cette formule : Au gui l'an neuf! ce qui fait croire que la fête avait lieu vers le commencement de l'année, et ce qui peut-être indique aussi que la poudre de gui était le présent habituel que l'on échangeait à cette époque, que l'on voit célébrée chez tous les peuples. Les druides recueillaient aussi, pieds nus et en rampant, certaines herbes auxquelles ils attribuaient des propriétés surnaturelles, qu'elles perdaient si on les coupait au lieu de les arracher.

Dans leurs sacrifices, ils immolaient des taureaux et même des hommes : du sang reçu dans des coupes ils arrosaient les branches des arbres et en rougissaient le tronc, ce qui ajoutait à l'horreur de ces bocages ténébreux où l'on n'arrivait que par de mystérieux labyrinthes. Le prêtre ou la prêtresse observait tranquillement comment coulait le sang de la victime, et découvrait avec assurance, dans son jet et sa couleur, les secrets de l'avenir.

Dans certaines circonstances, on bâtissait des statues colossales d'osier dont les membres avaient assez d'ampleur pour qu'on y entassât des hommes, destinés à être brûlés avec l'immense mannequin qui les contenait. Des victimes humaines étaient aussi immolées dans les funérailles. César parle de ces horribles barbaries comme venant à peine de disparaître.

Les temples n'étaient pas nombreux : la forme octogone distinguait les plus anciens. Ils ne se multiplièrent

que par imitation des Romains. Les Gaulois avaient aussi, quoi qu'on en ait dit, des images de leurs dieux, puisque Zénodore, fameux statuaire du temps de Néron, mit dix ans à faire, pour les Arvernes, une statue de Teutatès.

On brûlait et on enterrait avec les morts différents objets qui leur avaient servi pendant leur vie ; et des femmes, des esclaves et même des clients, poussaient le fanatisme du dévouement jusqu'à se renfermer dans le tombeau ou se brûler sur le bûcher des maris, des maîtres, ou des protecteurs qu'ils voulaient le plus honorer.

Pour les sacrifices humains, on choisissait de préférence des malfaiteurs ou des captifs ; ils étaient les offrandes les plus agréables aux dieux, qui se contentaient néanmoins, à défaut d'autres, de victimes innocentes et pour cela moins précieuses.

Le même égarement qui faisait ensanglanter les autels de la divinité amenait à penser, et tous les hommes ont été coupables de cette profanation monstrueuse, que l'hommage était d'autant plus méritant que le supplice était plus cruel. On voulait expier des crimes, et l'expiation même était la pire de toutes les offenses aux lois de Dieu, qui n'a pu créer les hommes que pour les aimer.

L'institution druidique n'embrassait pas moins la politique que la religion. Les druides assistaient à tous les conseils, et, pendant qu'ils intervenaient par eux-mêmes dans les affaires publiques, les druidesses, chargées de l'éducation des femmes, leur assuraient encore la direction des familles.

La longueur des études empêchait que le nombre

des druides fût trop multiplié, et la constance et l'unité de vues se maintenaient aisément dans un corps dont l'accès n'était possible qu'aux hommes d'application sérieuse et de résolution énergique.

Ils s'étaient réservé la distribution de la justice, et l'on ne doit point s'étonner du despotisme que peut exercer, sur une nation superstitieuse, une association de prêtres dépositaires de tout le savoir, auteurs et interprètes des lois, et souvent exécuteurs eux-mêmes de leurs jugements terribles. S'ils prononçaient l'excommunication, ni naissance, ni dignité, ne mettaient à l'abri de la sentence redoutable.

Cependant les familles souveraines des tribus ne cédaient point volontiers à cette nouvelle influence ; la lutte s'établit entre l'aristocratie et le sacerdoce. Les rois arvernes, dans le midi, les rois bellovaques et atrébates, dans le nord, eurent quelquefois l'avantage ; les ovates et les bardes perdirent surtout en grande partie leur crédit dans toute la Gaule.

Les deux pouvoirs, en se combattant, se modérèrent ; mais ce résultat fut en même temps une anarchie dont surent habilement profiter les Romains.

A l'époque de la conquête de César, presque chaque cité avait sa forme particulière de gouvernement. L'élection plus ou moins populaire avait généralement remplacé l'hérédité ; la démocratie dominait dans les villes ; l'aristocratie dans les campagnes. Des nations obéissaient encore à des rois ; mais d'autres leur avaient substitué des magistrats temporaires. Les druides se rangeaient le plus souvent du côté qui, ayant le plus besoin de leur appui, devait être disposé envers eux à plus de reconnaissance.

Toutes ces constitutions peuvent se diviser en trois classes :

1° Celle où les notables et les prêtres, formés en sénat, nommaient un juge ou vergobret, investi d'un pouvoir dictatorial ; c'est ce que l'on voyait chez les Éduens ;

2° Celle où les notables seulement composaient un sénat souverain, qui élisait les chefs civils et militaires ;

3° Celle où le peuple en corps nommait soit des sénats souverains, soit des magistrats et des rois.

L'an 121 avant notre ère, la nation des Arvernes était gouvernée par un roi, fils de roi ; et vers l'an 60, les magistrats et le peuple condamnèrent au supplice du feu un noble arverne, coupable d'avoir attenté à la liberté publique et voulu rétablir le régime proscrit et abhorré des rois.

Tout l'esprit politique de la Gaule reposait sur celui de l'association ; comme des individus clients se groupaient autour d'un patron, de même de petits États se déclaraient clients d'autres États plus puissants. Ainsi les Bituriges étaient placés dans la clientèle des Éduens.

Nulle part le patronage ne fut une institution aussi respectée que dans la Gaule. César et Athénée parlent des solduriens, troupe d'élite dans la nation des Sotianiens : « Si leur chef périt d'une mort violente, dit César, et quelle que soit cette mort, suivant Athénée, ils n'hésitent pas à partager son sort ou à se donner la mort, et il n'est pas encore arrivé qu'un soldurien ait refusé de mourir avec le chef auquel il s'était dévoué. »

Les uns disent que Claude prononça la destruction des druides ; d'autres, qu'il abolit seulement ou du

moins tenta d'abolir leurs sanglants sacrifices, qu'avaient déjà défendus Auguste et Tibère.

Mais Tertullien rapporte que, dans le IIIe siècle, les Gaulois immolaient encore des hommes, et Sulpice-Sévère constate, à la fin du IVe siècle, l'existence des druides.

Il ne fallait rien moins que l'intervention divine pour que le cœur de l'homme se rouvrît aux sentiments que sa chute en avait effacés : et combien de siècles s'accumuleront peut-être encore avant que le monde entier reconnaisse, comprenne et suive son Sauveur !

Quelle différence entre le christianisme et toutes les religions, produits de la sagesse humaine !

Savoir, philosophie, prudence, il ne manquait rien aux druides, rien, excepté cet amour de Dieu et du prochain dont la source est au ciel, et qu'aucun homme ne pouvait révéler !

C'est à l'Évangile que l'humanité commence; c'est la foi qui soustrait la pensée et l'âme à l'empire hideux que domine la mort.

Pour pénétrer des ténèbres si profondes, quel foyer il nous faut amasser de saines lumières ! Car l'œuvre n'est pas encore accomplie ; mais bénissons tous ceux qui ont vu la vérité et qui ont concouru à la répandre en laissant tant à faire encore à leurs continuateurs. Chacun ne peut travailler que suivant la mesure de ses forces, et sous le poids du temps où sa mission s'opère. Nous devons admirer et vénérer les premiers chrétiens, si ce n'est pour des services dont la portée quelquefois échappe à nos courtes vues, pour leur abnégation du moins, et pour ces élans de cœur et de dévouement que nous sommes trop peu capables d'imiter pour oser

en contester le mérite. Les apôtres nouveaux auront une tâche différente ; mais souhaitons qu'ils aient autant de désintéressement et de courage !

Les vieilles légendes contiennent des récits de miracles qui, nous trouvant incrédules, nous répugnent encore par une apparence de puérilité que notre gravité repousse. Nous n'entreprendrons pas de nous faire les avocats *quand même* de ces traditions, mais nous les respectons comme des souvenirs qui, précieux pour l'histoire, ne le sont pas moins pour la religion.

On trouvera que nous avons pris un bien long détour pour arriver à sainte Rodène ; mais nous avions besoin de parler des païens pour mieux faire sentir les bienfaits du christianisme, et faire connaître, en commençant la courte biographie de la sainte de Levroux, dans quel esprit nous consacrons ces quelques lignes à sa mémoire.

Saint Pierre avait envoyé Silvain et Silvestre prêcher dans les Gaules ; à quelque distance de Rome, ils eurent pour hôte un homme puissant, le père de Rodène. Celle-ci, déjà frappée de quelques rayons vivifiants, était avide du baptême, qu'elle demanda avec instance aux deux voyageurs. Mais les vrais chrétiens ont toujours respecté la sainte autorité de la famille ; zélés dans leur prosélytisme, ils appellent le monde au pied de la croix, mais ils se méfient de l'enthousiasme souvent aveugle et se gardent de toutes les séductions qui peuvent entraîner une ardeur encore incertaine. Les ténèbres du paganisme étendaient leurs voiles sur les parents de Rodène ; elle allait être perdue pour eux ; car, régénérée par la foi, elle ne pourrait pas rester témoin des abominations du vieux culte ; il fallait

du moins que sa vocation ne fût pas douteuse, qu'elle fût inspirée de celui qui, avant tous les pères, a ses droits sur les enfants des hommes. Silvain et Silvestre ne cèdent donc pas aux sollicitations de la pieuse néophyte. « Ils n'ont que le département des Gaules, lui disent-ils ; c'est à Gabaton [1] qu'ils sont envoyés, ce n'est que là qu'ils ont le pouvoir d'initier et d'instruire. » Après cette réponse, qui ne satisfaisait pas Rodène, ils poursuivent leur chemin ; mais la voix du Seigneur, qui s'était fait entendre à la jeune fille, l'appela sur les pas des scrupuleux missionnaires. Rien ne put l'arrêter, ni les difficultés et les dangers d'un long voyage, ni un respect profond pour des parents chéris, ni les apprêts d'un hymen qui devait combler leurs vœux et même les siens, avant qu'une autre passion se fût emparée de son cœur. Silvain et Silvestre la virent arriver presque en même temps qu'eux à Gabaton. La reconnaissant au milieu de la foule qui recueillait de leur bouche la manne céleste, ils ne peuvent plus avoir de doute sur la main qui l'a conduite dans la voie de l'éternel salut, et ne lui refusent plus cette eau de pureté désirée avec tant de persévérance. Ils n'ont plus qu'à rendre grâce à Dieu, qui leur a donné pour leurs travaux une associée qui, en effet, ne cessa plus d'en partager les fatigues et la gloire.

Mais le fiancé de Rodène ne pouvait aisément sup-

1. Voici plusieurs fois que nous écrivons *Gabaton*, tandis que la plupart des historiens, M. Raynal entre autres, adoptent *Gabatum*. Mais le savant de Levroux, M. Lemaigre, tient beaucoup à cette première orthographe, ou plutôt à ce dernier nom, qui indique mieux une extrême antiquité, tandis que le second ne serait que le travestissement latin de son application celtique.

porter son départ. Aveuglé par son amour, il se persuadait qu'elle n'avait pas volontairement renoncé à une passion sur laquelle il avait, lui, fondé tant de rêves de bonheur. Écho de l'indignation publique, il accusait ces odieux prêcheurs, tantôt de séduction, et tantôt de violence. Il se met donc à leur poursuite, mais ne les atteint qu'au terme de leur voyage, au but que leur avait marqué saint Pierre, à Gabaton, où bientôt il est éclairé sur son injustice et sur les intentions trop réelles de la fugitive qu'il venait, croyait-il, arracher à des mains perfides. Rodène, exaltée par un fanatisme déplorable peut-être, mais qu'on ne peut cependant s'empêcher d'admirer, résolut d'opposer à tous les amours charnels une barrière désormais infranchissable. Sans pitié pour elle-même, ce n'est que mutilée de la manière la plus affreuse qu'elle se présente à Corusculus. Elle a voulu lui prouver qu'elle ne veut plus qu'un époux indifférent à la beauté et dont la vue perce à l'âme, sans être arrêtée par l'enveloppe attrayante qui charme les grossiers regards des hommes. L'impression fut terrible sur l'amant infortuné, et son premier mouvement fut de fuir avec horreur. Mais bientôt la lumière se fait aussi en lui; il revient, s'agenouille devant le signe des chrétiens, et, devenu insensible aux joies comme aux douleurs du monde, il se transporte aussi tout entier vers de plus hautes espérances. Il est honoré comme saint sous le nom de Courroux [1].

1. Une tradition grossière, dont nous ignorons la source, en a fait saint Greluchon, espèce de Priape ridicule.

Voici ce qu'en dit Catherinot dans son *Sanctuaire du Berri* (1680, page 12): « Saint Courroux, *sanctus Corusculus*, fut baptisé par saint

Quant à Rodène, elle ne se sépara plus des deux glorieux confesseurs de Gabaton ; avec eux elle catéchisa, avec eux elle édifia une église qui fut dédiée à Dieu et à saint Pierre. Lorsque leur tâche fut achevée, Silvain, qui a toujours été considéré comme le chef de l'œuvre, quitta le premier la terre dans la béatitude d'une âme qui retourne à son créateur. Silvestre et Rodène lui rendirent les derniers devoirs, et, deux heures après, obtinrent de se rejoindre à lui dans le ciel; et les fidèles, depuis, ont toujours confondu dans le même culte saint Silvain, saint Silvestre et sainte Rodène.

Les fastes de l'Église gallicane citent peu de villes où la parole divine ait été entendue plus tôt qu'à Gabaton ; le tombeau de ses apôtres fut, dès les premiers siècles, le but de fréquents pèlerinages, et saint Martin de Tours, à la fin du IVe siècle, y vint faire avec ferveur des prières qui furent exaucées, mais qui n'étaient point inutiles, car l'ancienne semence avait grand besoin d'être renouvelée. Dieu l'a voulu, ce n'est point en un jour que se fondent les monuments qui ne sont point destinés à périr : la religion, qui vivra toujours, met non point des années, mais des siècles à tailler et à dresser le granit de sa pyramide inébranlable.

Au IVe siècle, disons-nous, le paganisme avait relevé

Silvain; il recherchait en mariage sainte Rodène, mais il fut si touché et des prédications de saint Silvain, et de l'action de sainte Rodène, qui se défigura le visage pour le détourner de ses recherches, qu'il se convertit; il reposait à Déols. Les hérétiques le nomment, par mépris, saint Greluchon; peut-être doit-on dire saint *Dioscorulus,* au lieu de *Corusculus.* »

ses idoles, l'église de Gabaton avait été profanée. Le saint évêque de Tours, dans son nouvel apostolat, trouva presque éteint le souvenir de ses devanciers. Ce fut lui qui, rétablissant leur mémoire, la sauva de l'ingratitude des hommes. Un temple avait pris la place de la primitive église, et, sur les ruines de l'édifice du démon, saint Martin releva une autre église qu'il mit sous le patronage de saint Silvain, saint Silvestre et sainte Rodène, trinité vénérable que l'on vient encore implorer de nos jours.

Nous avons dépouillé la légende de nos saints de tout ce merveilleux qui, après avoir flatté l'imagination et soutenu peut-être la piété de nos pères, a été, dans les derniers siècles, le prétexte de tant de blasphèmes railleurs. Mais un remords nous saisit, et ce qui le fait naître, c'est, chose qui pourra d'abord surprendre, la lecture du bréviaire de Bourges. La réserve de ce livre a été poussée si loin à l'égard de saint Silvain et de ses deux acolytes, qu'une simple *commémoration* leur y est accordée, et qu'il n'y est pas fait plus mention de leur apostolat que de leurs miracles. Cette défaveur nous a amené à faire des réflexions que nous exposerons plus tard en peu de mots, et dont le résultat est que nous nous déterminons à braver le ridicule en rendant à nos traditions toute leur naïveté, dût-elle paraître un peu crédule.

Le bréviaire dont nous venons de parler est celui revu et corrigé dans le XVIIIe siècle ; car les bréviaires antérieurs avaient conservé, et conservé intacte, notre vieille légende. Ainsi, comme nous l'avons dit, saint Silvain part de Rome avec saint Silvestre ; mais ce que, par ménagement pour la *raison* de notre grande époque,

nous n'avons pas ajouté, c'est que ce dernier étant mort en route, saint Silvain retourne à Rome et y reçoit des mains de saint Pierre un bâton pastoral avec lequel, se remettant en voyage, il va au tombeau de son compagnon, qui, à peine touché de la baguette miraculeuse, se relève du cercueil et reprend de conserve sa mission apostolique.

Lorsque Rodène a déchiqueté son beau visage, saint Silvain, en présence même de Corusculus, rattache tous ces lambeaux pendants, cicatrise toutes les plaies, rend enfin à la jeune fille toute la beauté qu'elle s'est plu à détruire. Mais l'amant n'a plus d'yeux pour ses charmes; il ne s'éloigne pas moins d'elle furieux avec ses quarante-quatre cavaliers et de toute la vitesse de leurs montures; mais voilà que tout à coup, et quoiqu'ils se trouvassent sur un terrain de nature solide, le sol se ramollit, les pieds des chevaux s'y enfoncent, il leur est impossible de continuer leur course. Ce miracle manifeste la volonté du ciel; la troupe étrangère, accourue à Gabaton dans des idées de vengeance, y retourne, non plus cette fois la menace à la bouche, mais en se traînant à genoux, *genibus et cubitis,* jusqu'au pied de la croix, dont ils deviennent les adorateurs.

Quand saint Martin vint détruire les idoles et relever, sous le patronage des trois saints, l'église que le paganisme avait renversée, la légende rapporte comment le seigneur de Gabaton (et puisque ce titre de seigneur a soulevé la critique qui a fait observer qu'au IVe siècle la féodalité n'existait pas encore, et qu'il n'y avait pas de seigneurs, on peut dire aussi bien le principal personnage, ou un des principaux personnages, ou un prince, un sénateur, ou un notable de Gabaton), comment, di-

sons-nous, le seigneur de Gabaton, atteint de la lèpre, en fut guéri miraculeusement par le saint évêque, et comment cette cure fit une telle sensation sur le peuple qui en fut témoin, que Gabaton ne fut plus appelée que la ville des lépreux, *Leprosium,* Levroux, nom qui a donné quelques doutes mal fondés sur l'immémoriale antiquité de son origine, mais qui consacre la gloire plus précieuse d'avoir été le théâtre d'un de ces miracles par lesquels les apôtres prouvaient leur autorité surhumaine. Ce ne fut pas le seul opéré à Gabaton ou Levroux par l'évêque de Tours. En parcourant la ville, il remarqua que les volailles y gardaient un absolu silence : « Sont-elles donc muettes ? demanda-t-il. — Elles le sont en effet, lui répond-on, et voici pourquoi : quand saint Ursin vint à Gabaton, il y eut des motifs de mécontentement, et, pour en laisser le souvenir, il ôta la voix à toute cette gent emplumée. — Ah ! fit saint Martin, ces innocents animaux ont été assez punis, et notre frère Ursin ne trouvera pas mauvais que je les relève de la peine; apportez-moi du grain. » Il le bénit et en donna aux poules, qui se mirent à glousser, les coqs à chanter, et à célébrer Martin aussi bien que s'ils avaient la parole.

Nous rappellerons aussi la tradition de la construction merveilleuse de la première église de Levroux, dont saint Silvain, pendant le dîner du seigneur, coupa avec une serpette et tailla dans la garenne du même seigneur la charpente tout entière [1].

Et voici à présent pourquoi nous en sommes venu

1. Voir les *Esquisses* de M. de La Tramblais. La construction de la charpente de l'église n'est qu'une tradition populaire; mais le miracle des poules est rapporté dans la *Bibl. nova* du père Labbe.

à rompre en visière au dédain de nos lecteurs et à provoquer leur sourire.

Nous voulions recueillir tout ce que l'histoire et la tradition ont conservé de Rodène, dont le nom est resté grand, et dont la vie, cependant peu connue, présente à peine quelques traits à réunir.

Le premier livre que nous consultâmes fut le bréviaire de Bourges, et quelle fut notre surprise de ne pas même y trouver son nom ! Nous y cherchâmes également en vain celui de saint Silvestre, et, sur saint Silvain, il fallut nous contenter de cette mention, le 22 septembre, jour consacré à saint Maurice : « *Commemoratio sancti Silvani, solitarii in terr. Bitur.* »

Nous n'ignorons point qu'Argenton et Saint-Marcel honoraient particulièrement les martyrs Marcel et Anastase. Nous avions lu récemment dans M. Raynal la scène dramatique qui termine la vie de ces saints confesseurs, et nous avions peine à comprendre comment notre bréviaire ne leur accordait que ce souvenir le 29 juin, jour de la fête des apôtres Pierre et Paul : « *Commemoratio sanctorum Marcelli et Anastasii martyrum, apud castrum Argentomagum, in pago Bituricensi, circa annum 274.* »

Le martyre de saint Laurian est, dans la Champagne du Berri, un des événements chrétiens encore les plus vivants; tout ce qu'il a obtenu est, au 4 juillet : « *In Laudibus, fit commemoratio de sancto Lauriano, episc. et mart., anno 544.* »

Quant aux martyrs d'Issoudun, le même silence, ou du moins ce même laconisme est mieux justifié; car voilà tout ce qu'a pu trouver M. Pérémé, si curieux investigateur de tout ce qui concerne sa ville :

Après cet extrait de La Thaumassière : « On estime à Issoudun que dans l'église de l'abbaye, en un cercueil de bois, au-dessus d'une muraille de neuf pieds de haut, au côté droit du chœur en entrant, reposent les corps des saints martyrs Thalasius et Baïus, etc., etc., » le martyrologe de la même abbaye porte : *In territorio Bituricensi, castro Exoliduno, sanctorum martyrum Thalasii et Baii.* La fête s'en fait double au même endroit, le 30 octobre. « Ainsi, dit M. Pérémé, l'abbaye possédait les reliques de deux saints martyrs, Thalase et Baïus, le premier, sénateur d'Issoudun, l'autre, archiprêtre, martyrisés au même lieu, canonisés dans cette même abbaye, et devenus, par l'effusion de leur sang, les protecteurs célestes de leurs concitoyens. Voilà tout ce qui est parvenu jusqu'à nous de ces saints compatriotes. » M. Pérémé ajoute bien quelques conjectures, mais qui, d'ailleurs, n'ont pas trait aux circonstances dans lesquelles Thalase et Baïus ont pu recevoir le martyre.

Après ces héros chrétiens, dont la gloire est encore retentissante dans notre Bas-Berri et que nous nous étonnons de voir si peu célébrée par notre bréviaire, nous avons été curieux de voir, parmi les illustrations moins populaires de la même contrée, quelles étaient celles qui avaient échappé à l'oubli du prélat métropolitain : le relevé n'a pas été long à faire.

Au 30 octobre, en faveur des saints martyrs dont nous parlions tout à l'heure, mais dont nous n'avons pas rapporté la mention bréviariale; au 30 octobre : « *Sanctorum Thalasii, episcopi, et Baii, martyrum Exolidunensium... commem.* »

Au 10 novembre : « *Leocadii et Lusoris ejus filii,*

laïcorum, tertii sæculi (avec légende)... *semiduplex.* »

Au 24 novembre : « *Pharetrii, presbyteri* (avec légende)... *simplex.* »

Au 5 décembre : « *Sigiranni, Longoretensis abbatis* (avec légende)... *semiduplex.* »

Quelques noms peuvent nous avoir échappé, mais apparemment en petit nombre ; ce serait surtout parmi les moines et solitaires, sans autre indication que celle-ci : *In territorio Bituricensi,* et dont quelques-uns peuvent appartenir, sans que nous le sachions, à notre partie de territoire.

Nous avons en vain cherché Ursus (saint Ours), que n'oublie point M. Raynal, et qui fut le fondateur du monastère de Tausiriacum (Toiselay, près Châtillon) et d'un autre dans la forêt d'Heugnes.

Nous nous demandions le motif de tant d'indifférence, lorsque nous est tombée sous la main une brochure qui peut aider à l'expliquer; elle a paru en 1849, et porte la signature de M. l'abbé Richaudeau, chanoine honoraire, avec ce titre : *Observations sur le bréviaire de Bourges, imprimé en 1734.*

C'est le bréviaire en usage aujourd'hui (ceci est écrit en 1851) et qui a été réimprimé plusieurs fois, mais sans changements; il remonte à l'épiscopat de monseigneur le cardinal de La Rochefoucault.

Le mémoire de M. l'abbé Richaudeau a pour but de prouver que tous les diocèses devraient adopter la liturgie romaine, question dans laquelle il ne nous appartient pas de prendre parti ; mais, pour établir cette convenance, l'auteur rapporte comment a été refondu, au XVIIIe siècle, le bréviaire de Bourges; et c'est cet historique curieux qui nous a in-

spiré les réflexions qui suivront notre courte analyse.

« Pourquoi, se demande l'abbé Richaudeau, la liturgie romaine étant suivie dans toute l'Église latine, chaque diocèse de France en a-t-il un qui lui est propre, et qui diffère plus ou moins de tous les autres? Beaucoup, qui avaient cru de bonne foi que nos liturgies avaient eu pour auteurs les premiers apôtres de nos contrées, ont été obligés de convenir qu'elles n'existaient que depuis un siècle.

« . . . Dans la lettre pastorale qui se trouve en tête du bréviaire, il est parlé des défauts qui s'étaient glissés dans la liturgie de l'Église, et dont le concile de Trente avait statué la correction; mais il n'est pas ajouté que le même concile avait reconnu le saint-siége comme seul compétent pour exécuter ce travail, et que la correction dont il s'agit avait été opérée par le pape Pie V, puis ratifiée par ses successeurs.

« Comme il était nécessaire, est-il dit, de réimprimer les livres ecclésiastiques de ce diocèse, nous avons décrété, en conseil et avec l'assentiment du chapitre, la publication de ce nouveau bréviaire... et ces mots, *novum breviarium,* doivent être pris dans leur acception rigoureuse...

« . . . Le bréviaire de 1734 est entièrement nouveau pour le fond comme pour la forme...

« . . . Les histoires des saints, dit la lettre pastorale, s'appuient sur des monuments plus certains, et nous avons donné un nouvel éclat à la mémoire, autrefois oubliée, de plusieurs d'entre eux.

« Ainsi, légendes des saints déjà honorés refaites à neuf, saints nouveaux insérés au calendrier, etc., voilà ce qu'avoue la lettre pastorale.

« Nous étant procuré trois éditions anciennes du bréviaire, l'une de 1510, la seconde de 1515 et la dernière de 1676, nous pûmes nous assurer par nous-même qu'il n'y eut pas seulement une correction ni même un remaniement complet de la liturgie, mais que l'on en substitua une entièrement nouvelle à celle qui avait été en usage jusque-là.

« . . . Que serait-ce encore, si ce changement avait été opéré, comme on l'a prétendu, par des mains suspectes?... »

Voici les questions qu'examine ensuite M. l'abbé Richaudeau :

Le siége de Bourges avait-il le droit de changer sa liturgie et d'en introduire une nouvelle?

Notre nouvelle liturgie a-t-elle eu pour auteurs des hommes honorables et surtout irréprochables en matière d'orthodoxie?

Avaient-ils une idée bien juste de la perfection d'un bréviaire? Comment ont-ils réalisé cette idée?

Leur œuvre est-elle irréprochable à l'égard du culte de la sainte Vierge et des saints?

Nous ne nous occupons, dans cette discussion, que de ce qui s'applique plus ou moins directement à l'objet de notre travail.

Voici pourquoi seraient suspects les réformateurs du bréviaire de Bourges :

« Le principal auteur de la liturgie de Bourges est le docteur Louis Roger, doyen du chapitre de la métropole lors de la bulle *Unigenitus;* il fut du nombre des appelants au futur concile... Éloigné de Bourges par M. de Gesvres, il fut rappelé par M. de La Rochefoucault, qui avait en lui grande confiance...

Le docteur Roger est donc suspect de jansénisme...

« . . . Ils ont purgé, suivant eux, l'office de l'Église d'un grand nombre de défauts, et en ont fait disparaître ce qui sentait la faiblesse de l'esprit humain...

« On a voulu appuyer les légendes sur une critique plus judicieuse et plus sûre, et, par une conséquence inévitable, retrancher des saints du calendrier et y en ajouter d'autres...

« . . . Ils ont inséré dans le calendrier du bréviaire de 1734 près de soixante saints dont on ne faisait pas la fête auparavant dans le diocèse, et dont trente-six ou quarante ne figurent pas dans le martyrologe romain. Voilà donc une quarantaine de personnages canonisés d'un seul coup par quelques prêtres, suspects dans la foi, et par le mandement d'un archevêque qui, avec toutes les bonnes intentions qu'on voudra lui supposer et les excellentes qualités que l'histoire lui accorde, n'avait pas plus d'autorité en pareille matière que le dernier prêtre de son diocèse...

« . . . Il n'y a pas eu l'ombre d'une sage critique dans le choix des saints introduits au calendrier de 1734; mais en réformant les légendes des saints véritables, s'est-on conduit d'une manière plus judicieuse ?.

« . . . A l'époque dont nous parlons, on voulait donner à la religion une tournure plus acceptable, et la faire concorder, en quelque sorte, avec l'esprit philosophique. Pour cela, on retranchait de la vie des saints tout ce qui paraissait trop extraordinaire en fait de miracles ou de pratiques pieuses... »

Ce qu'on ne peut nier, c'est que l'esprit philoso phique du xviiie siècle ait eu une grande influence sur

la nouvelle rédaction du bréviaire de Bourges; on n'a pas besoin d'en chercher des preuves ailleurs que dans la lettre pastorale et dans la défense expresse de faire usage des anciens livres.

Le prélat ne s'en tint pas à cette défense; il fit retirer de la circulation tous les anciens bréviaires, et ses ordres furent si bien exécutés et ses intentions remplies, que rien n'est plus difficile que de se procurer les éditions antérieures à celle de 1734; on nous a assuré que, il y a peu d'années, il n'y en avait même point un exemplaire aux bibliothèques de l'archevêché, et l'on vient de nous en citer deux comme étant les seuls aujourd'hui existant dans la ville de Bourges.

Nous n'hésitons pas à penser que cette réforme de nos anciennes liturgies a véritablement mis la religion en péril, sans pouvoir être d'aucune utilité pour elle.

M. Raynal, dont l'opinion est assurément d'un grand poids, est d'avis qu'on ne pouvait laisser subsister le bréviaire romain, par le motif, entre autres, qu'il contient contre des têtes couronnées des anathêmes qui ne peuvent se tolérer dans un État monarchique.

Mais il était aisé de repousser tout ce que le concile de Trente admettait d'agressif contre nos libertés, en recevant celles de ses dispositions qu'avait dictées le besoin seul de l'Église.

Il prescrit l'adoption du bréviaire romain dans tous les diocèses dont le bréviaire local n'a pas au moins 200 ans de date.

Ce décret nous semble d'une haute sagesse, et nous nous étonnons que notre historien conclue, de ce que le concile de Trente n'a pas été reçu en France, que

chaque évêque a le droit de modifier comme il l'entend les livres liturgiques de son diocèse.

Avec les réserves de notre droit français, on pouvait sans inconvénient accepter le bréviaire romain, puisque c'était toujours sauf le respect aux lois de la France.

On a prétendu purger les anciens bréviaires d'un merveilleux qui trouvait trop d'incrédules. Mais alors il fallait donc en retrancher tous les miracles; car, assurément, l'esprit soi-disant philosophique n'en ratifie aucun. A défaut d'une réforme aussi radicale, que résulte-t-il de ces corrections à la fois timides et hardies? On ébranle la foi des simples, et l'Église donne une arme terrible à ses ennemis, puisqu'elle reconnaît qu'elle a longtemps compté sur la crédulité des fidèles.

Nous nous permettrons d'ajouter, nous, dont l'opinion, si elle n'était point parfaitement orthodoxe, ne peut avoir, en tout cas, aucune portée dangereuse, qu'on peut, si l'on veut, n'avoir pas une confiance aveugle dans les légendes, qu'il est indifférent même à la religion que beaucoup d'entre elles soient tenues pour de pures fables, et qu'il n'en faut pas moins pieusement les conserver et les respecter.

Ces légendes, écrites dans des temps barbares, doivent avoir le cachet de leur époque, et si l'histoire de la société humaine est une des études les plus dignes de l'intelligence de l'homme, gardons-nous de défigurer les monuments qui ont pu se sauver du naufrage des siècles, et de jeter sur les écrivains et les hommes d'un autre âge un vêtement qui les déguise, le masque faux et grimaçant d'une physionomie banale qui ne représente aucun visage.

Qui donc a pu jamais croire, nous dira un esprit

ferme, que saint Silvain a, dans une nuit, coupé avec sa serpette, et taillé et monté la charpente d'une église? Ceux qui accréditent de pareilles traditions sont donc des imposteurs. Ce ne sont point des imposteurs, s'ils ne font que vous rapporter ce qu'a transmis la crédulité du peuple, crédulité dont il n'est point lui-même absolument la dupe, mais qui est la poésie de son imagination, amie des merveilles.

Croyez ou ne croyez pas que les chevaux de Corusculus ont perdu pied dans le tuf de notre Champagne; que saint Silvain a remis en place toutes les déchirures du beau visage de Rodène, peu importe! Mais ce que vous devez avouer, c'est que l'homme, si ingrat et si égoïste, n'a jamais persévéré dans son admiration et dans son estime que lorsqu'elles lui ont été arrachées par des bienfaits qu'il ne pouvait pas méconnaître. La mission des trois saints de Gabaton ou Levroux a servi de texte à des annalistes de probité ou d'intelligence contestable, à la bonne heure; mais ce dont vous avez la certitude, c'est que Silvain, Silvestre et Rodène, ont révélé à vos pères la religion consolante du Christ, et qu'ils ont mérité le culte que les générations se sont accordées à leur rendre. Il serait à désirer que vous pussiez dissiper les ténèbres qui enveloppent leur histoire; mais si l'imagination de vos pères y a porté un flambeau peu sincère, n'y substituez pas le vôtre, qui deviendrait tout à fait coupable.

La légende de nos saints est du nombre de celles que le bréviaire janséniste ou philosophique (ce n'est pas à tort qu'on lui a donné ces deux éphithètes) a cru devoir, non pas corriger, mais supprimer. Et comment

se défendre d'une remarque qui prouve encore que l'entreprise du cardinal de La Rochefoucauld était pleine de périls? En même temps que, d'un trait de plume, il prive du ciel un certain nombre de saints, il y fait arbitrairement entrer des hommes plus ou moins méritants, mais pour lesquels n'ont point été remplies les conditions imposées par l'Église. Sans grande malice, on en vient à se dire : Les saints réformés devaient avoir peu de crédit; les villes d'Argenton, de Vatan, de Levroux, avait-elles des amis à l'archevêché? Elles en sont si loin!... On est trop porté à voir dans ces élections inspirées quelque chose qui ressemble à toutes les promotions mondaines; on n'y oublie pas ses amis, et surtout ceux dont on peut attendre relief ou assistance.

Et, pour parler plus sérieusement, ces révisions étaient bien l'expression naïve de cette philosophie déclamatoire du XVIIIe siècle, si sensible aux préjugés et aux abus dont elle ne pouvait pas se réserver le privilége!

Il est temps de terminer, en revenant encore un instant à sainte Rodène, ou plutôt à nos trois saints, dont le culte a toujours été confondu.

Ils sont honorés le 22 novembre, c'est-à-dire que c'est le jour que le calendrier leur assigne; mais leur véritable fête à Levroux est celle qui se célèbre le sixième lundi après Pâques, le jour de la foire du *Chef*, du chef, parce qu'on expose ce jour-là le *chef* de saint Silvain à la vénération des fidèles.

Autrefois les *chefs* des trois saints étaient exposés sur les autels. Mais, en 1562, les chanoines, *à cause des voleries, forces et violences* que les protestants faisaient

aux environs, ont décidé que les précieuses reliques ne seraient plus montrées au peuple.

Depuis, on a repris l'exposition du *chef*, mais il n'est plus question que de celui de saint Silvain.

C'est surtout à la fête du *Chef* qu'abondent les pèlerins, qui viennent demander à saint Silvain et à sainte Rodène, car saint Silvestre est resté presque dans un complet oubli, la guérison de toutes sortes de maux. C'était la lèpre[1], dans l'origine, qui était le principal motif des sollicitations adressées au saint, et on appelait cette triste maladie le mal de saint Silvain, tant on avait de confiance en lui pour en obtenir la délivrance; mais, depuis, on s'est adressé à lui et à sainte Rodène[2] pour toute espèce d'infirmités.

Nous le répétons encore, attachons-nous peu aux accessoires de la vie de tous ces saints missionnaires; accordons facilement que la fable a pu quelquefois

1. « La lèpre fit pendant longtemps d'affreux ravages à Levroux. Des registres du chapitre nous apprennent que, du temps de saint Louis, il n'y avait pas de jour que des malades, quelquefois en grand nombre, ne fussent trouvés gisants sous le porche de l'église, atteints du mal de saint Silvain, *igne beati Silvani accensi.* » (*Esquisses de l'Indre,* de M. de La Tramblais.)

2. « A quelques pas de la ville, à l'ouest, on trouve la fontaine de *Saint-Silvain* et de *Sainte-Rodène.* Une image de la sainte et des inscriptions en son honneur décorent les murs qui entourent la source. C'est là qu'on vient de fort loin faire un voyage à saint Silvain pour la guérison de plusieurs maladies, et surtout du mal de tête. Ceux qui souffrent de ce dernier mal doivent placer leur tête dans une cavité particulière du mur, en se soutenant du bras gauche au-dessus de l'eau à une barre de fer placée obliquement. Cette position forcée rend l'épreuve difficile et fort dangereuse. Plus d'un accident y est arrivé, et l'on pleure encore aujourd'hui sur le sort d'une malheureuse jeune fille que la dévotion y conduisit, et qui y trouva la mort au lieu du soulagement à ses maux. » (*Esq. de l'Indre,* de M. de La Tramblais.)

dénaturer leur histoire; mais reconnaissons leurs vertus, leurs bienfaits et la grandeur de leur mission; et, parmi ces anges, qui sont venus consoler la terre en nous donnant une éternité d'espérances, ne refusons point à sainte Rodène la place que nos pères l'ont jugée digne d'occuper[1].

1. Cette notice était écrite en 1851, longtemps avant la publication, commencée à Versailles en 1860, sous la direction de M. Ch. Barthélemy, des *Annales hagiologiques de la France.* Le premier volume de ces annales contient les vies de plusieurs saints du Bas-Berri, entre autres, celle de sainte Rodène. Nous y renvoyons nos lecteurs, qui liront avec intérêt le travail de M. l'abbé Damourette, où sont réparés en partie les oublis et les injustices que nous signalions; mais nous avons cru plus convenable de ne pas nous en servir pour modifier le nôtre.

NOTICE QUATRIÈME.

RÉMISTAN.

Le nom de Rémistan sonnera mal peut-être aux oreilles de nos lecteurs : parmi les illustrations de son pays, on voudrait ne célébrer que celles qu'aucune tache ne défigure, et le nom d'un héros pendu pour trahison ou pour crime de lèse-majesté ne se prononce pas avec une admiration bien sûre d'elle-même. Il serait aisé, il est vrai, quand on promène la lanterne de l'histoire dans des ténèbres aussi profondes que celles du VIIIe siècle, de n'éclairer que ce qui doit plaire, et de laisser dans l'ombre tous les objets que la lumière ne saurait embellir; le biographe pourrait même donner à ses personnages toutes les qualités qu'il leur désire, habiller leurs faiblesses en vertus et refaire à son gré les hommes dont il évoque les images. C'est un procédé qu'emploie fréquemment l'art moderne, et qu'il applique avec peu de réserve et en dépit des plus vivants souvenirs; il semble souvent que l'habileté de l'écrivain ne consiste qu'à couvrir, par l'éclat de ses

couleurs, la honte des plus scandaleux panégyriques. Nous ne cherchons, quant à nous, que la vérité; et eussions-nous le talent de la déguiser, nous rougirions de tromper pour la rendre plus aimable. Le prince aquitain dont nous exhumons la mémoire n'a peut-être pas mérité l'anathème jeté sur lui par les vieilles chroniques; mais nous n'en dirons, en tout cas, que ce que nous savons : aussi ne sortira-t-il de nos mains qu'à cet état d'ébauche qui ne fait qu'indiquer les traits du modèle. Nous avons cru, néanmoins, que son portrait devait, tel quel, faire partie de notre galerie, parce qu'il rappelle une époque des plus notables dans les annales de notre Bas-Berri, celle où se manifesta le mieux l'antagonisme qui devra durer longtemps encore entre la Gaule septentrionale et la Gaule méridionale, entre les Francs et les Aquitains : et la position limitrophe occupée par notre province (et surtout par la partie qui compose notre département) l'ayant rendue alors le théâtre de graves événements, on ne peut étudier qu'avec intérêt l'influence exercée sur nos destinées et sur notre caractère par le changement si fréquent de maîtres, et par l'incertitude même quelquefois de la domination sous laquelle nous avions à vivre.

Les notices précédentes nous ont offert Brennus, personnage de la Gaule primitive, et son apparition nous a induit à donner une idée des tribus nomades et sédentaires que composaient nos aïeux les Celtes et les Gaulois : Léocade, gaulois-romain, nous a empêché de passer tout à fait sous silence les modifications apportées par l'établissement de la province romaine d'abord, et ensuite par la conquête de César, dont l'effet plus ou moins médiat a été d'assimiler complétement notre

Gaule à l'Empire. Par la légende de sainte Rodène, nous avons de nouveau remonté aux sources du christianisme, que nous avions déjà recherchées à l'occasion du premier protecteur et du premier apôtre de notre Église. A présent, pour l'intelligence de la scène où va se produire Rémistan, il est indispensable de rattacher par quelques souvenirs l'époque où il a vécu, c'est-à-dire le VIIIe siècle, aux temps que nous avons déjà rapidement traversés. Sous Auguste, sous Tibère, une administration éclairée étendit ses bienfaits dans les provinces, et les fit jouir de toute la prospérité compatible avec la tyrannie. Les folies de Caligula ne firent que troubler, sans l'anéantir, l'œuvre de ses prédécesseurs. Claude, toujours ami du pays qui l'avait vu naître, ouvrit aux Gaulois les portes du sénat, et les grandes magistratures ne furent plus réservées aux habitants de Rome. Il n'entre pas dans notre plan de suivre règne par règne l'influence sur nos contrées, désormais parties intégrantes de l'Empire, des bons et des mauvais empereurs, et le rôle que prirent nos aïeux dans toutes les séditions et révolutions qui souvent ensanglantèrent notre sol et lui imprimèrent de violentes secousses; nous entreprendrons d'autant moins cette tâche, que nous ne pourrions en extraire notre propre histoire qu'à l'aide d'un travail attributif plus ou moins ingénieux, mais toujours rempli de conjectures. Bien peu d'actes appartiennent bien clairement et positivement à notre Berri dans ce long drame de cinq siècles. Nous nous bornerons donc à dire que, pendant la période qui s'étend depuis César jusqu'à l'établissement définitif des Francs, nous avons dû à notre situation topographique de nous trouver dans une

meilleure condition, peut-être, que le reste du monde romain. Nous ne servions point de passage aux armées sans cesse en lutte contre l'ennemi du Nord; éloignés des grands fleuves, que suivent et où s'arrêtent toutes les invasions nouvelles, nous avons offert à la civilisation un de ses refuges, et les institutions romaines ont pu, chez nous plus longtemps qu'ailleurs, résister au souffle mortel du despotisme et de l'anarchie. Mieux que d'autres aussi, nous avons pu ouvrir nos cœurs aux divines leçons de la religion nouvelle. Suivant nos légendes, l'Évangile nous fut prêché presque aussitôt qu'à Rome; mais sans devancer les aveux de l'histoire, dès la fin du IIe siècle, et lorsque saint Pothin périssait martyr à Lyon, il est certain que des apôtres avaient déjà fait poindre parmi nous la lumière, et, dès le IVe siècle, l'auréole de saint Martin illuminait, sans les dissiper encore entièrement, illuminait pour nous ces ténèbres où, si longtemps encore, tant de peuples devaient rester ensevelis.

Dans les cinq siècles dont nous avons promis de ne point remuer les cendres, nous devons planter néanmoins quelques signaux de reconnaissance. Vers 250, les Francs étaient venus, pour la première fois, découvrir leur domaine futur; et, remarquons-le en passant, ces invasions des Barbares n'étaient alors que des fléaux passagers, comme la grêle et les inondations qui détruisent la récolte d'une année, mais n'empêchent pas d'ensemencer l'année suivante; elles avaient même un effet qui a dû être en Berri plus sensible qu'ailleurs : en affaiblissant le pouvoir central, elles concouraient à rendre chaque cité plus indépendante de Rome; et le régime municipal, impuissant à protéger l'Empire,

avait cependant allumé dans les provinces des foyers vitaux qui devenaient plus actifs à mesure que s'éteignait le grand foyer du Forum et du Capitole.

A la longue, cet admirable système devait perdre tous ses avantages sous l'avidité de plus en plus exigeante des maîtres qui l'avaient fondé; mais il fallut du temps avant que la curie ne fût plus qu'une geôle dont on éludait les priviléges, devenus d'intolérables fardeaux. Les municipalités ne pouvaient satisfaire aux demandes des empereurs qu'en pressurant les populations abandonnées à leur administration fiscale; mais la situation des lieux et le hasard des bons ou des mauvais gouverneurs firent que l'épuisement ne s'opéra pas sur tout le territoire de l'Empire avec la même terrible égalité; peut-être fûmes-nous des plus ménagés sous ce joug écrasant de Rome. Quoi qu'il en soit, déjà, sous Vitellius, Maricus ou Maric, qui se proclamait dieu et libérateur des Gaules, osait parcourir les campagnes de l'Allier et de la Loire en appelant les populations à la liberté, et l'on attribue le soulèvement qu'il détermina à l'excès de la misère publique. Les bons empereurs qui suivirent rendirent sans doute leur domination moins odieuse; mais, à la fin du IIIe siècle (269 à 286), la maltôte devint si oppressive, qu'elle vit se former de tous côtés en bandes les Bagaudes ou Vacaudes[1], dont l'organisation et les fureurs n'eurent pour cause que les cruelles vexations que le règne de Carin avait fait subir. Ces bandes se composaient de gens de la campagne devenus brigands par désespoir,

1. Ducange fait dériver ces mots de *bagad*, troupe, multitude, assemblée.

forçant les villes, pillant, ravageant les lieux sans défense, sous la conduite de deux audacieux, Élien et Amand, qui prenaient le titre d'empereur : ces deux chefs étaient, dit-on, chrétiens et peut-être Berruyers. Maximien les écrasa ; mais en 435 on voit encore reparaître les Bagaudes, ayant à leur tête un Tibaton, dont la prise, après deux ans de guerre, mit fin à des troubles dont notre centre, d'ailleurs, ne fut pas le théâtre.

L'Empire sembla donc se rétablir au commencement du IVe siècle. La conversion de Constantin introduisit dans les institutions d'autres principes que ceux de la force brutale : après lui, la séparation de l'Orient et de l'Occident (364) donna plus de réalité au pouvoir éphémère et souvent nominal des empereurs ; toutefois, il ne fut pas assez grand pour arrêter les progrès des Barbares, car, après Julien, les Bourguignons purent s'établir sur le Rhin. Le grand Théodose fut encore quelque temps une digue puissante ; mais, au commencement du Ve siècle, le torrent avait tout emporté ; l'empire d'Occident en fait n'existait plus. Les Armoricains, en 418, se font indépendants ; quelques années après, les Goths fondent un royaume à Toulouse ; les Francs gagnent aussi du terrain ; Clodion est redouté (447) ; mais, en 451, un plus grand fléau s'abat sur la Gaule : c'est Attila, contre lequel se réunissent Gaulois, Romains et tribus barbares. Sa défaite ne tourna qu'au profit des Goths, qui, de plus en plus, forcèrent à s'évanouir le fantôme impérial. En 468, ils menacèrent le Berri ; l'empereur Anthème y fait venir 12,000 Bretons, qui sont battus près de Déols. Euric ne prit cependant pas encore possession définitive de notre Aquitaine, et

ce ne fut qu'après la cession de l'Auvergne par l'empereur Népos, en 475, que Bourges cessa d'être une cité romaine ; et, comme Clovis en devint le maître après la bataille de Vouillé (507), le Berri ne resta visigoth qu'une trentaine d'années.

Nous pouvons apprécier le degré de civilisation qu'avaient atteint, sous les Romains, non-seulement la grande cité des Bituriges, mais même les villes secondaires de notre Bas-Berri, par les vestiges d'édifices qui se découvrent encore sur notre territoire : Levroux (Gabaton), et surtout Argenton, par exemple, avaient acquis une importance que, depuis, elles n'ont jamais retrouvée ; et les ruines de villas encore apparentes à Saint-Marcel et à Chézelles, arrondissement de Châteauroux, et à Montlevic, arrondissement de la Châtre, témoignent d'un luxe qui, même aujourd'hui, ne se rencontre guère dans les habitations les plus aristocratiques de nos campagnes. Quand les Visigoths prirent chez nous la place des Romains, ils étaient devenus moins barbares que les anciens civilisateurs de l'Europe ; leur domination de trente ans ne fut donc une calamité que par les guerres qui précédèrent sa reconnaissance. Clovis, succédant à Alaric, fut assez occupé de ses conquêtes pour se contenter de notre soumission, et il y a lieu de croire qu'il ne chercha point à substituer le régime de ses Francs à des institutions qui ne gênaient point le vainqueur. Notre Berri eut donc le privilége d'être plus à l'abri des invasions que tout le reste des Gaules, d'avoir une population qui resta plus séparée des éléments barbares, de conserver encore longtemps son municipe et ses lois, lorsque presque partout ailleurs s'installait l'anarchie avec les

bandes indisciplinées des enfants du Nord. Il est même permis de penser que le joug des Visigoths et des premiers rois Francs fut un soulagement de celui que l'Empire avait rendu si lourd; à ces princes vivant sous la tente, l'argent n'était point aussi nécessaire qu'aux fastueux continuateurs de César, et peut-être laissèrent-ils le fisc adoucir ses rigueurs.

A la mort de Clovis (511), ses États furent partagés entre ses quatre fils; le lot de chacun n'était point déterminé par les limites des provinces. Chaque prince avait une résidence principale, qui donnait le nom à son royaume; mais ses possessions, soit à titre de souveraineté, soit à titre de domaine, étaient dispersées sur tout le territoire. Dans ce premier partage, le Berri ou la plus grande partie du Berri fut probablement attribuée à Clodomir, roi d'Orléans. Voici ce qu'on trouve dans M. Fauriel (*Histoire de la Gaule méridionale*) : « Clodomir eut les contrées autour d'Auxerre, Orléans, et tout l'espace de la rive droite de la Loire à l'embouchure de la Sarthe, avec une partie du pays traversé par cette dernière rivière. On est moins sûr de ce qui lui fut assigné outre-Loire. Les uns lui attribuent la Touraine et une partie du territoire de Bourges; d'autres lui donnent la Novempopulanie, mais seulement par conjectures, sans autorité positive. »

Après la mort de Clodomir et de ses enfants, Childebert devint le maître du Berri.

La mort de Clotaire Ier, qui recueillit, à la fin de son règne, tout l'héritage de Clovis, fut suivie d'un nouveau partage, dans lequel le Berri paraît avoir échu à Caribert, roi de Paris; mais, quand celui-ci n'est plus, nous passons aux mains de Gontran, d'abord roi d'Orléans,

et, plus tard, portant plus spécialement le titre de roi de Bourgogne et qui résida surtout à Orléans et à Châlon-sur-Saône. Le Berri eut donc encore le bonheur d'appartenir au plus pacifique des enfants de Clotaire : Gontran ne fit du moins que des guerres lointaines, dont il laissa la conduite à ses généraux, et notre province fut plus rarement que les autres le théâtre des luttes acharnées des sauvages Mérovingiens. Le *bon* Gontran, comme on l'appelait, n'était point cependant tout à fait indigne de son temps et de sa famille. Une anecdote, contée par Augustin Thierry, peint trop bien les mœurs de l'époque pour que nous négligions de la rapporter. La reine Austrechilde, seconde femme de Gontran, dans la maladie qui termina sa vie, demanda à son époux, comme preuve de tendresse, la punition des ignorants médecins qui la laissaient quitter ce monde. L'excellent époux ne pouvait manquer de déférer à ce dernier désir de sa chère défunte, et les deux pauvres Hippocrates ne survécurent point à leur royale cliente.

Si nous avons parlé de l'amour de Gontran pour la paix, nous n'avons pas voulu dire qu'il maintint ses sujets à l'abri des rudes épreuves que subissaient les peuples dans les conflagrations permanentes de ce siècle. Nous négligeons plusieurs guerres contre les Visigoths, les Bretons, etc., comme aussi plusieurs querelles non désarmées de famille ; mais en 583, Chilpéric et Childebert étaient ligués contre leur frère et oncle. Bérulf, duc de Poitiers, Bladast, duc de Bordeaux, et Désidérius, roi de Toulouse, marchèrent contre Bourges, et, suivant l'usage, incendièrent les maisons, pillèrent les églises, arrachèrent les vignes, coupèrent

les arbres sur pied, etc., etc. Toutes nos contrées furent désolées; les Berruyers firent bonne contenance et furent délivrés par un succès de Gontran, obtenu sur un autre point également attaqué de ses possessions. Sa victoire de Melun rétablit la paix, sans réparer, bien entendu, les désastres cruels de la guerre.

Le Berri, sous l'autorité des rois francs, avait des gouverneurs qui portaient le titre de comtes, titre qui distinguait depuis longtemps certains officiers de l'Empire : on ne sait point s'ils se succédèrent régulièrement, ou si leurs fonctions ne furent qu'accidentelles et temporaires; dans la guerre célèbre que suscita Gondebaud, fils ou prétendu fils de Clotaire Ier, qui réclamait sa part d'héritage, ce fut un comte de Bourges, Ollon ou Rollon, qui tua de sa main, à Comminges (585), ce dangereux compétiteur de Gontran et de ses neveux Childebert et Clotaire.

Plus tard, on trouve à la fois plusieurs comtes en Berri : ainsi notre Rémistan porta ce titre en même temps que Hunibert, soit que le même titre ait pu dans la même province appartenir à plusieurs, soit que le Haut et le Bas-Berri, alors séparés, aient eu chacun un gouverneur distinct.

Mais n'anticipons pas sur les événements.

Pour résister au prétendant Gondebaud, Gontran et Childebert avaient contracté une alliance qui fut solennellement confirmée par le traité d'Andelot, en 587. Gontran y garantit au roi de Metz l'héritage complet de son royaume de Bourgogne, et nous ne croyons pas inutile de dire que Brunehaut intervint aussi à ce traité, et que Gontran lui donna ou restitua cinq villes de l'Aquitaine ou de la Vasconie, sur lesquelles on une

partie desquelles son douaire lui donnait des droits, savoir : Bigorre, Lescar, Bordeaux, Limoges et Cahors, qu'elle ne dut cependant recevoir qu'après la mort de Gontran.

Ce prince ayant cessé d'exister en 593, ses États, et par conséquent le Berri, passèrent donc à Childebert II, qui mourut peu après (596), laissant le royaume de Bourgogne, dans lequel était compris le Berri, à son second fils Thierry II, sous la tutèle de sa grand'mère Brunehaut.

Ces règnes et celui de Clotaire III, seul roi de 613 à 628, n'ont laissé aucun souvenir pour nous, si ce n'est celui du crédit des saints évêques Austrégésile et Sulpice, qui paraissent avoir obtenu des rois quelques remises d'impôts onéreux.

On ne doit pas être surpris de voir deux comtes à la fois dans le comté du Berri, le comte Hunibert à Bourges, le comte Rémistan à Argenton ; car de même que ces provinces, sous la première et la deuxième race, n'avaient point les limites précises qu'elles acquirent plus tard, les officiers titrés de ducs et de comtes n'avaient non plus ni des attributions bien circonscrites ni des ressorts toujours bien déterminés. Les ducs étaient plus particulièrement des généraux d'armée, mais souvent investis également de fonctions civiles, comme les comtes étaient des magistrats civils qui n'en avaient pas moins une autorité militaire; l'idée, à ce que nous pensons, la plus exacte à se faire, est de considérer les premiers comme les chefs habituellement chargés des expéditions lointaines, et les seconds comme les gouverneurs et les défenseurs des différentes parties de territoire où ils étaient nécessaires, et distri-

buant la justice aux populations tantôt protégées, tantôt contenues par leurs armes.

Rémistan fut donc comte d'Argenton ou du Bas-Berri. Aquitain de naissance, il passa du service des ducs d'Aquitaine à celui de Pépin, et abandonna bientôt après celui-ci, repentant d'avoir un instant trahi la cause qui était vraiment la sienne, qu'il avait longtemps soutenue avec gloire et pour laquelle il devait mourir.

Si le règne de Dagobert est moins indifférent à notre histoire particulière, ce n'est point à cause de sa résidence plus ou moins prolongée dans la Brenne, de la joyeuse vie qu'il y menait, et des exploits fameux de ses chiens ; mais parce qu'il sert de date à une nouvelle division de la Gaule méridionale et de la Gaule septentrionale qui fut, pour notre Bas-Berri surtout, l'origine de destinées nouvelles.

Dagobert avait abandonné, soit à titre de duché, soit à titre de royaume, en tout cas soumis à sa suprématie, l'Aquitaine[1] à son frère Caribert; disons tout de suite que ces États de Caribert ne comprenaient en Aquitaine que la partie occidentale de cette contrée, et que le pays de Bourges, le Vélai, le Gévaudan, le Rouergue, l'Albigeois, étaient restés attachés aux royaumes du nord ; et, ceci posé, avant de nous occuper des vicissitudes du pays d'outre-Loire, suivons les rois francs jusqu'à l'anéantissement de la première race.

A la mort de Dagobert, son royaume en forma deux, l'Austrasie et la Neustrie; il serait impossible d'en dé-

1. L'Aquitaine, de *Quitania*, *Quiania* : d'où l'on a fait depuis *Quiaine* et *Guienne*.

terminer exactement les limites et les dépendances; mais il nous suffit de savoir que, dans ce partage, Sigebert II eut l'Austrasie ou royaume des Francs orientaux, et Clovis II la Neustrie ou royaume des Francs occidentaux : le royaume de Bourgogne (comprenant le Berri) resta sous la dépendance des Austrasiens.

Ici commence l'ère des rois fainéants, et la dépendance de l'Aquitaine, qui, ainsi que nous l'avons dit, était distribuée entre les deux royaumes, devint de plus en plus nominale. Clotaire III, Thierri III, Clovis III, Childebert III, Dagobert III, Chilpéric II, Thierry IV, qui régnèrent après Clovis II en Neustrie, et qui, ainsi que celui-ci, réunirent à plusieurs époques toute la monarchie, se succédèrent de 636 à 737, et portèrent une couronne dont tous les attributs restèrent dans les mains, tantôt de leurs propres maires de palais, tantôt de ceux d'Austrasie.

En Austrasie, les rois Sigebert II, Childéric II, Dagobert II (de 638 à 679), n'avaient point tenu le sceptre plus haut que leurs parents neustriens; mais tandis qu'en Neustrie les Francs, devenus Gaulois ou Romains, consommaient leur activité dans des querelles qui demandaient plus d'intrigue que d'énergie, les Francs d'Austrasie tenus en haleine par les attaques continuelles de leurs frères de Germanie, et formant un corps assez nombreux pour conserver leur caractère national, ne voulurent point, à la mort de Dagobert II, accepter le joug du maire de Neustrie Ébroïn, et élurent parmi eux, non point un roi, mais un duc ou prince d'Austrasie, qui fut Pépin d'Héristal, dit Pépin le Jeune, pour le distinguer de son aïeul Pépin, surnommé le Vieux, qui avait été maire du palais du premier Dago-

bert, lorsque ce prince, du vivant de son père Clotaire II, avait porté le titre de roi d'Austrasie. La guerre éclata presque immédiatement entre les Austrasiens et les Neustriens; interrompue par la mort d'Ébroïn, elle recommença bientôt sous le mairat de Berthaire, qui périt à la bataille de Testry, en 687. La lutte alors fut terminée; Thierri III perdit sinon la vie, du moins sa liberté, et Pépin, sans changer de titre, régna en effet pendant vingt-sept ans sur toute la nation franque.

Quand il mourut, en 714, les magnats de Neustrie et de Bourgogne ne voulurent point reconnaître l'autorité de sa veuve Plectrude, et mirent sur le trône Daniel ou Chilpéric II. Mais bientôt Charles, fils naturel de Pépin, ayant été rétabli dans la principauté de son père, Chilpéric et son ministre Rainfroi ne furent pas de force à tenir tête longtemps à un héros. Eudes ou Eudon, duc d'Aquitaine, qui avait d'abord donné asile au roi de Neustrie, le livra en 720 à Charles Martel; et si l'intervalle de 720 à 752 paraît encore occupé par Thierri IV (de Chelles) et par Chilpéric III, en fait, il n'y eut plus d'autre roi des Francs ou de France que Charles Martel et sa descendance.

Nous avons vu que la bataille de Testry (687) avait mis fin à la lutte entre les Francs d'Austrasie et les Francs de Neustrie; ce fut pour en faire commencer une autre, celle entre les Francs (à présent Austrasiens et Neustriens) et les Aquitains, et nous avons besoin, pour l'expliquer, de remonter plus haut dans l'histoire de l'Aquitaine, qui est plus particulièrement la nôtre.

Nous savons que les Visigoths, au commencement du ve siècle, établirent leur domination dans la Gaule, et s'étendirent peu à peu sur toutes les anciennes Aqui-

taines des Romains. Chassés de Toulouse par Clovis, ils ne conservèrent qu'une partie de la Narbonnaise, d'où ils s'étendirent sur l'Espagne.

Depuis 508, époque de la conquête de Clovis, l'ancien territoire des Visigoths fut gouverné pendant environ cent vingt-huit ans par des comtes et des ducs, au nom des rois Mérovingiens, et l'an 630 fut rétabli le royaume de Toulouse et d'Aquitaine.

Par un traité fait en cette année, Caribert reçut de son frère Dagobert le Toulousain, le Querci, l'Agénois, le Périgord, la Novempopulanie ou Gascogne, et ces provinces formèrent le nouveau royaume, dont le titulaire ne jouit pas longtemps, puisqu'il mourut en 631.

Childéric, enfant, succéda à son père Caribert; mais il mourut peu après, d'une mort violente, dont fut accusé son oncle Dagobert, qui fit rentrer dans ses États le royaume de Toulouse.

Cependant il restait de Caribert deux autres enfants, Boggis et Bertrand, et, l'an 637, Dagobert, soit bienveillance, soit par une déférence forcée pour le duc des Gascons, aïeul maternel des deux jeunes princes, leur rendit, non plus à titre de royaume, mais à titre de duché héréditaire, les États de Caribert et de Childéric.

Boggis et Bertrand, qui jouirent de l'Aquitaine à charge de foi et hommage à la couronne, fournirent, a-t-on dit, le premier exemple de l'hérédité des fiefs dans la monarchie française, ou plutôt d'un apanage donné aux princes de la famille royale. Cet apanage fut possédé héréditairement jusqu'à la fin de la première race de nos rois par les descendants de Caribert. Cependant il faut dire que ce n'est que d'après une charte

de Charles le Chauve, découverte au commencement du XVIIIe siècle, que l'on a établi si positivement la descendance de Caribert; le problème, aux yeux de plusieurs historiens, n'est pas résolu de savoir si les ducs d'Aquitaine, successeurs de Childéric, appartenaient à la famille de Clovis.

Nous donnons la suite de ces princes sans nous arrêter à discuter leur origine.

Il paraît que Boggis et Bertrand, toujours en bonne intelligence, restèrent maîtres en commun du duché d'Aquitaine. Le premier mourut vers l'an 638, laissant un fils nommé Eudes, qui lui succéda; et de Bertrand il ne resta qu'un fils, qui embrassa la vie religieuse et qui fit à son cousin l'abandon de tous ses droits.

D'autres font Eudes le fils de Loup, duc de Gascogne, dont les Aquitains, dès 678, se seraient reconnus les sujets; d'autres encore le font descendre d'un seigneur goth nommé Andeça. Quoi qu'il en soit, Franc ou Goth, duc de Gascogne et d'Aquitaine par droit de succession ou par droit de conquête, Eudes se rendit célèbre par ses guerres contre les ducs d'Austrasie et par celles qu'il eut à soutenir contre les Sarrasins.

La querelle des ducs d'Austrasie et d'Aquitaine était celle, répétons-le, des deux peuples principaux qui occupaient l'ancienne Gaule, des Francs et des Aquitains.

L'an 717, Eudes, reconnu souverain d'Aquitaine sans qu'on sache bien le titre qu'il s'attribuait, reconnu souverain, disons-nous, par Chilpéric II, se ligua contre Charles Martel avec ce prince neustrien, qu'il serait injuste de confondre avec les fainéants de sa dynastie. Ce souverain, ce duc d'Aquitaine, n'était sans doute point un homme ordinaire; il suffit, pour s'en convaincre,

de remarquer qu'il ne fut point éclipsé, et qu'il ne fut que difficilement abattu par son puissant antagoniste. En 720, cependant, Eudes est obligé de livrer son allié Chilpéric au duc des Français, car ce nom commençait à remplacer l'ancienne dénomination germaine; il ne l'abandonne toutefois qu'à la condition que Charles Martel le traitera en roi, et fera reconnaître son autorité dans les trois royaumes d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne. Mais Chilpéric fut bientôt délivré par la mort de ces trois ridicules couronnes, et la guerre recommença entre deux rivaux que la Gaule ou la France ne pouvait ensemble contenir. En 724, il y eut une paix qui ne sembla avoir été accordée que pour laisser à Eudes le loisir d'user ses forces contre d'autres ennemis. Les succès avaient été variés entre le héros aquitain et les infidèles; mais une quatrième invasion, conduite par Abdérame, ne put être repoussée, en 732, que par les forces réunies des chrétiens du midi et du nord. La victoire de Poitiers donna une suprématie désormais incontestée à Charles Martel sur celui qui avait été réduit à l'appeler à son secours. Eudes mourut en 735, laissant trois fils, notre Rémistan ou Ramestan, Hunold ou Hunald, et Hatton. Les uns les font tous les trois fils de sa femme Voltrude; d'autres entachent la naissance de Rémistan d'illégitimité, et quelques-uns prétendent qu'il était, non point fils, mais beau-frère du duc Eudes. Quoi qu'il en soit, il paraît constant qu'il n'eut aucune part à l'héritage de ce prince, mort, dit-on, intestat[1]. L'Aqui-

1. Il y a une autre version : Eudes aurait, de son vivant, partagé ses États, ou plutôt les droits qu'il y avait, entre ses deux fils Hunald et Hatton. Le premier aurait eu le duché d'Aquitaine, et l'autre, le Poitou. (De Verneilh, *Histoire d'Aquitaine*, t. II, p. 6.)

taine et la Vasconie restèrent, à ce qu'on suppose, indivises entre les deux frères Hunald et Hatton; il paraît néanmoins plus probable que le titre de duc et la souveraineté n'appartinrent qu'au premier, et que Hatton n'eut qu'une sorte d'apanage, que l'on croit être le Poitou. *L'Art de vérifier les dates* ajoute, à l'article d'Eudes, cette réflexion : « Dom Vaissette a fait connaître le duc Eudes, qui n'avait pas encore été bien connu, et qu'on n'a regardé, jusqu'à ce siècle, que comme un aventurier qui avait profité des troubles du royaume pour s'emparer de l'Aquitaine. »

Le fils ou les fils d'Eudes ne devinrent paisibles possesseurs de leurs États qu'en reconnaissant les tenir à foi et hommage de Charles Martel. Après la mort de ce dernier (741), Hunald, se croyant délivré de son serment, quoiqu'il eût été prêté non-seulement à Charles Martel, mais à Carloman et à Pépin, ses enfants, prit les armes contre eux, et fut, en 745, obligé de se soumettre. Peu après cette paix, soit que Hatton ait paru disposé à prendre parti contre son frère, soit par tout autre motif que nous laisse ignorer l'histoire, Hunald lui fit crever les yeux, et cette exécution, que l'on peut croire une punition plutôt qu'une vengeance, précéda de fort peu l'abdication de Hunald en faveur de Waïfre, son fils. Pour finir ce qui concerne ce prince, après avoir vécu vingt-trois ans dans le monastère de l'île de Ré, il en sortit en 769, après l'assassinat de Waïfre, pour se remettre en possession de son duché; mais livré à Charles (Charlemagne) par Loup, fils de Hatton, qu'il avait si maltraité, il parvint à s'échapper, se réfugia en Italie, et fut assassiné à Pavie en 774, pendant le siége de cette ville.

Waïfre régna donc sur toute l'Aquitaine et la Vasconie ou Gascogne. Il ne tarda pas à se mettre mal avec Pépin, en accueillant son frère Grippon. En 752, le nouveau roi reçut un nouvel outrage du duc aquitain, qui refusa de le reconnaître; mais il retarda sa vengeance pour la rendre plus complète. Ce ne fut qu'en 760, après avoir contraint les Sarrasins de repasser les Pyrénées, qu'il s'occupa à réduire son audacieux vassal. Plusieurs fois, Waïfre obtint la paix; l'an 765, il est abandonné par son oncle Rémistan, qui prête serment de fidélité à Pépin, serment qu'il oublie deux ans après, pour donner de nouveau son puissant appui à la cause de Waïfre. Ce dernier des Aquitains périt l'année 768, assassiné par des domestiques qu'avait gagnés Pépin, qui survécut à peine à ce rival, qu'il aurait mieux valu avoir la gloire de vaincre. Il ne resta de Waïfre qu'un fils, qui mourut à Roncevaux en combattant à la tête des Gascons.

Quant à Rémistan, sa mort avait précédé celle de son neveu. Amené à Saintes la même année, 768, Pépin l'y fit pendre comme criminel de lèse-majesté.

Après avoir tracé à gros traits l'histoire de l'Aquitaine, reprenons-en quelques points qui sont plus particuliers au Berri. Lorsque Dagobert créa le royaume d'Aquitaine, il paraît bien que le Berri n'y fut pas compris. Ce royaume éphémère, lorsque, quelques années après, il fut constitué en duché, vit diminuer et non point accroître ses dépendances. Le duc Eudes fut certainement maître de toute cette province; mais sans doute aussi elle éprouva plus d'une vicissitude, et quand Charles Martel, après la grande bataille de 732, eut acquis une prépondérance définitive, il est

à croire que le comté de Bourges resta entre les mains des Francs. Il est difficile de déterminer l'étendue de la domination d'Hunald; mais quand il eut dépouillé son frère Hatton, et abdiqué en faveur de Waïfre, jeune prince plus digne que son père, au jugement de ce père lui-même, de l'héritage glorieux de son aïeul Eudes, le Berri fut incontestablement rattaché à l'Aquitaine, puisque Hunibert, comte de Bourges pour Pépin, avait ce titre comme ayant été maintenu dans ce comté, qu'il occupait d'abord au nom du duc d'Aquitaine.

Le Bas-Berri, qui suivit longtemps le sort de Bourges, finit par avoir une existence distincte de l'autre partie de la province. Bourges était une ville fortifiée, et ceux qui en étaient les maîtres l'étaient aussi du voisinage; mais le pays qui s'étendait entre le Cher et la Creuse n'avait aucun point de défense; aussi ne s'y faisait-il aucun établissement stable; et, traversé et ravagé sans cesse, il devait souvent être embarrassé pour orienter son obéissance. Dans la lutte entre le Nord et le Midi, quand les Français occupaient Bourges, et les Aquitains Argenton, nos tristes plaines, exposées des deux côtés à l'oppression, cherchaient en vain un protecteur; aussi devaient-elles regretter le temps où elles vivaient paisibles sous l'administration régulière des Romains, et maudire le joug des Barbares, qui ne leur apportaient que l'incendie, le meurtre et la misère.

Vint la guerre de Pépin, à qui il fallut huit années pour réduire l'Aquitaine (de 761 à 769). Dans l'année 766, Waïfre, que, l'année précédente, avait abandonné son oncle Rémistan, se vit obligé de se borner à

défendre la partie de l'Aquitaine retranchée derrière les montagnes de l'Auvergne et du Limousin ; il évacua donc le nord de ses États, après avoir détruit tout ce dont l'ennemi aurait pu tirer avantage, et fait raser plusieurs places, entre autres Poitiers, Limoges et Argenton.

Mais Pépin, passant la Loire (766) après le champ-de-mai tenu à Orléans, restaure la place d'Argenton et en fait le chef-lieu d'un comté qu'il confia à ce même Rémistan, qu'il avait accueilli avec grande joie au nombre de ses serviteurs. C'est de la création de ce comté, qui diminua beaucoup l'importance de Bourges, que date surtout la distinction qui, depuis, a toujours subsisté, des parties haute et basse de la province du Berri.

Rémistan ne tarda pas à se réconcilier avec son neveu, et Pépin n'eut plus de désir plus ardent que celui de se venger de cet illustre guerrier deux fois transfuge. Les comtes chargés de le poursuivre l'atteignirent et le prirent sans combat avec sa femme, ce qui peut d'autant plus faire supposer que cette capture fut due à la trahison, que Pépin ne dédaigna pas les moyens de corruption pour se défaire aussi du redoutable duc d'Aquitaine [1].

Il doit résulter aussi de cette position du Bas-Berri, et de ce que les envahisseurs ne faisaient que le traverser en y semant la ruine, que les anciennes familles purent s'y maintenir, non point avec une puissance

1. Nous citerons cependant un historien d'Aquitaine : « Pépin traita honorablement la mère, la sœur et la nièce de l'infortuné Waïfre. Il eut les mêmes égards pour la femme de Rémistan. Mais ce dernier, ayant été pris et mené vers lui, à Saintes, il eut la cruauté de le faire pendre. » (De Verneilh, *Histoire d'Aquitaine*, t. I, p. 418.)

politique, mais avec celle que donnent un grand domaine et un grand nom héréditaires : on ne prit pas leur place, parce qu'elle n'offrait ni chance d'être conservée, ni espérances d'usurpations nouvelles. Nous sommes donc porté à croire que la grande maison de Déols était fondée dans la prétention de faire remonter sa noblesse au patriciat romain, enté lui-même sur une vieille souche gauloise.

Revenons encore sur ce brave capitaine, et tâchons de découvrir si l'histoire, écrite d'ailleurs par les flatteurs et les serviteurs des Pépin, n'a point été injuste envers lui comme envers toute cette noble famille d'Aquitaine, qu'elle semble avoir voulu traiter avec la plume comme Charles Martel et ses enfants l'avaient fait de leur impitoyable épée.

On ignore si Rémistan était fils ou beau-frère du duc Eudes, et, en le tenant pour son fils, si sa naissance avait ou n'avait point les avantages de la légitimité. En le supposant beau-frère d'Eudes, nous nous abstiendrons d'avoir une opinion sur des divisions de famille dont les motifs, s'ils ont existé, nous sont inconnus, et nous nous garderons bien de dire de quel côté ont pu être les torts.

S'il était fils d'Eudes, légitime, il n'aurait pas été aussi bien traité que Hatton, qui avait reçu un brillant apanage ; non légitime, à défaut de droits à faire valoir, il était recommandé par cette voix de la nature que son frère aurait peut-être dû mieux entendre ; mais disons d'ailleurs que, jusqu'au jour où Rémistan quitta son neveu ou petit-neveu Waïfre, la meilleure intelligence paraît avoir subsisté entre lui et sa famille légitime ou naturelle, et qu'il jouissait à la cour d'Aqui-

taine de la considération due, si ce n'est à son rang, alors à son mérite.

C'était une famille vigoureusement trempée que celle du duc Eudes. Son fils Hunald se montra sévère envers son frère Hatton qu'il fit aveugler[1]; mais on s'accorde assez généralement à n'attribuer cet acte cruel qu'à un sentiment, non point d'ambition vulgaire, mais d'exalté patriotisme. La cause de l'Aquitaine exigeait ce sacrifice. En effet, les enfants de Hatton ne partagent pas la disgrâce de leur père; tous restent unis contre les Francs; mais pour que le Midi pût triompher, il lui fallait un seul chef, et voici pourquoi Hatton fut mis hors d'état de diviser ses forces. Ce chef, ce ne sera pas Hunald; il ne se juge point digne du commandement dont il a préparé l'indispensable unité; dans son fils Vaïfre, il a reconnu le héros capable de résister aux Barbares; il se retire du monde pour donner à sa patrie le sauveur qui lui paraît marqué par la Providence.

Hunald ne s'était pas trompé sur les qualités de Vaïfre; tout son règne et la longue guerre qui le termina prouve que la nationalité de l'Aquitaine n'aurait point péri, si la grandeur du chef avait pu changer le suprême décret qui avait disposé de son existence.

Rémistan, après avoir combattu toute sa vie au premier rang des défenseurs de l'Aquitaine, au milieu de la longue lutte de Vaïfre contre Pépin, en 765, se sépara de tous les siens pour aller offrir au roi franc son épée jusque-là fidèle.

1. On prétend que ce fut surtout pour expier le crime d'avoir fait crever les yeux à son frère qu'il se fit moine. (De Verneilh, *Histoire d'Aquitaine*, t. I, p. 416.)

Quelle fut la cause de cette défection? Nous n'en éclaircirons probablement jamais le mystère. Remarquons néanmoins encore, dans l'intérêt de la gloire du prince aquitain, qu'il n'abandonna la cause de sa patrie que lorsque la victoire sembla se prononcer pour elle. Dans les campagnes de 764 et de 765, Pépin, occupé au dehors par les Saxons et les Bavarois, n'avait rien pu entreprendre contre les Aquitains, et ceux-ci avaient repris tout ce que depuis quelques années ils avaient perdu. Bourges même, à ce qu'il paraît, était rentré dans leurs mains. Rémistan pouvait donc avec moins de scrupule s'éloigner d'un camp où son bras n'était plus nécessaire; peut-être, en manifestant son mécontentement, croyait-il encore servir son pays et Vaïfre lui-même, rendu peut-être trop présomptueux par le succès.

Ceci, nous en convenons, n'est encore qu'une hypothèse; mais la campagne de 766 s'ouvre sous d'autres auspices. Pépin, vainqueur des ennemis d'outre-Rhin, va en finir avec l'Aquitaine; Rémistan, créé comte d'Argenton, pour garder au roi le comté qu'il vient de reconquérir, se sent agité de remords qui lui font oublier tous ses anciens griefs. Il retourne à ses amis, à son neveu, à sa cause; et il le fait lorsqu'il sait qu'elle est perdue, qu'il n'y a plus de lauriers à cueillir, lorsque son unique espérance est d'expier par une mort honorable un instant d'égarement que son patriotisme n'essaye pas de justifier.

Peut-on racheter un crime, dira-t-on, par un nouveau forfait? Le nom de traître s'efface-t-il par une trahison nouvelle? Mais n'oublions pas dans quel siècle vivait Rémistan, l'un des plus grands noms du temps.

Pépin épargnait-il les perfidies[1]? Rémistan ignorait-il que l'Austrasien cherchait à soudoyer des assassins contre Vaïfre, à qui il ne pouvait reprocher cependant que d'être redoutable? Sa conscience devait-elle être bien timorée devant tous ces Barbares, que n'arrêtaient ni fourberies ni violences sanguinaires? Comment oser condamner Rémistan, si l'on absout Pépin, qui ne s'en rendit maître que par la ruse, et qui ne vainquit Vaïfre qu'en le faisant assassiner?

Ne faisons donc pas un Bayard de notre comte du Bas-Berri; mais en nous rappelant ce nom de Rémistan, si notable dans notre histoire, ne croyons pas qu'il soit nécessaire de le prononcer avec ce sentiment d'indignation que font éprouver les grands criminels.

1. « Pépin porta même la chose si loin, qu'il ne permit pas que les parlements fissent le procès des grands seigneurs coupables; il s'attribua l'autorité de les punir à sa volonté : témoin l'indigne mort de Rémistan, qui est le premier exemple d'un seigneur péri par la corde. » (Comte de BOULAINVILLIERS, t. Ier, p. 71.)

NOTICE CINQUIÈME.

EBBES LE NOBLE.

D'un prince que l'histoire a marqué d'une flétrissure peut-être imméritée, nous passons à un héros qui n'a guère plus à se louer de sa justice. La froide estime accordée à Ebbes honore-t-elle assez la mémoire de ce vainqueur des Normands qui, s'il ne tenait qu'à nous, serait vengé d'une longue ingratitude.

Le premier duché d'Aquitaine avait fini avec Vaïfre, dont la mort précéda à peine celle de Pépin. Hunald, le père de Vaïfre, sortant alors de son monastère, avait voulu prendre la place de son fils et soutenir de nouveau la cause qui lui était chère; mais, dès 769, il fut livré à Charlemagne, et, s'il parvint à s'échapper de ses mains, ce ne fut plus du moins pour recommencer la lutte de la vieille Aquitaine contre la Gaule septentrionale.

A quelques années de là (778), le grand empereur jugea à propos de recréer un royaume aquitain, dont il posa la couronne sur le berceau de son fils Louis, qui

venait de naître. La capitale en fut Toulouse. Louis conserva le titre de roi d'Aquitaine tout le temps que vécut son père; et lorsqu'il recueillit sa succession, il l'imita en mettant son fils Pépin sur le trône qu'il avait occupé lui-même, en attendant celui des empereurs. Toutefois Pépin n'eut d'abord que le titre de gouverneur, et celui de roi ne le décora qu'en 817. Proclamé sous ce nom dans la diète d'Aix-la-Chapelle, il mourut en 838, et le second Pépin, son fils aîné, fut reconnu en 839, mais seulement d'abord par quelques seigneurs qui voulaient prévenir les prétentions que l'on supposait à Charles, dernier des fils de Louis le Débonnaire. En effet, Louis le Débonnaire, à la mort de Pépin Ier, destina ses États à l'enfant de Judith, à ce Charles le Chauve qui fut la cause de tant de divisions sanglantes. Pépin II n'eut qu'une partie de l'héritage de Pépin Ier, son père. En 843, dans le fameux partage de Verdun, ses oncles le dépouillent; mais, en 845, Charles le Chauve lui cède toute l'Aquitaine, à l'exception du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois. Ce traité créa deux Aquitaines : l'une soumise à Pépin, l'autre ayant Charles pour maître. Mais, l'an 848, le Chauve reprend le duché de Pépin, et s'intitule de nouveau roi d'Aquitaine. Deux ans après (850), Pépin appelle les Normands et s'empare de la ville de Toulouse. Livré à Charles le Chauve en 852, il est obligé de revêtir l'habit monastique à Saint-Médard de Soissons. Les Aquitains, bientôt après (852), ont recours à Louis de Germanie, lui demandent son fils et le couronnent (853), et puis Pépin s'évade de Soissons. Louis, fils du Germanique, et Pépin, sont abandonnés en 855. Charles le Chauve accorde à l'Aquitaine pour roi son fils Char-

les, qui commence son règne par une victoire en Poitou sur les Normands. Pépin II, Louis, fils de Louis le Germanique, Charles, fils de Charles le Chauve, sont encore plusieurs fois rappelés, délaissés; enfin, l'an 865, Pépin II, trahi par Rainulfe, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, est remis de nouveau dans les mains de Charles le Chauve, qui le traduit devant le synode de Pistes. Reconnu coupable de s'être enfui du cloître, d'avoir été rebelle à l'autorité royale, d'avoir fait cause commune avec les païens dévastateurs du royaume, il est condamné au dernier supplice. La sentence fut réduite à la discipline ecclésiastique, et à la réclusion dans un monastère; mais, cette fois, il fut renfermé si étroitement à Senlis, que l'on n'en entendit plus parler.

Charles, fils de Charles le Chauve, ne retourna en Aquitaine que pour y languir des suites de blessures qu'il avait reçues à la chasse. Il mourut en 866 dans sa villa[1] de Chaille-au-Roi[2], près de Buzançais, et son frère Louis (depuis Louis le Bègue) le remplaça (867) sur le trône d'Aquitaine. L'avénement de Louis à la couronne de France confondit les deux royaumes: mais les grandes possessions n'augmentaient guère la puissance du roi, de plus en plus usurpée par les gouverneurs de provinces.

Charles le Chauve, l'année même de sa mort (877),

1. Carolus (filius Caroli Calvi), III kalendas octobris, in quâdam *villâ secus Bozantiacas*, moritur, et a Carolomanno, fratre suo, atque a Vulfado, in ecclesiâ Sancti Sulpitii, apud *Biturigum*, sepelitur. (*Annal.* Bertin., ann. 866, p. 216. — Duchesne, t. III.)

2. *Chaille*, pour *Chaigle*, parc fermé de murs ou de haies, enceinte; de *cingulum*. (*Glossaire du Centre*, par M. le comte Jaubert.

Le second gouvernement taillé dans l'ancien duché d'Aquitaine, et qui garda également ce nom de duché, eut des révolutions que nous ne pouvons pas entièrement passer sous silence. Il comprit d'abord le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois, et son premier duc fut ce Rainulfe, reconnu en cette qualité en 845, et que nous avons vu en 865 livrer Pépin II à Charles le Chauve. Et remarquons que cette division de la vieille Aquitaine en deux duchés, dont les titulaires résidaient, l'un à Toulouse, et l'autre à Poitiers, subsista même lorsque Charles le Chauve les eut réunis tous les deux sous ses lois.

Rainulfe mourut en 867, et son duché d'Aquitaine fut donné avec le comté de Poitiers à Bernard, marquis de Gothie ou de Septimanie, qui, en 878, s'empara du comté de Bourges. Le successeur de Bernard, dans cette Aquitaine, fut son fils Rainulfe II. Le roi Eudes le fit emprisonner (893), et conféra son duché à Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne, dont le successeur (918) fut son neveu Guillaume II ou le Jeune, remplacé, en 926 ou 927, par son frère Acfred. Après Acfred vient (928) Ebbes, bâtard de Rainulfe II, déjà comte de Poitiers, et qui fut gratifié par Charles le Simple des États d'Acfred. Le roi Raoul dépouilla Ebbes (932) pour investir Raymond Pons, comte de Toulouse, qui mourut duc d'Aquitaine (960). Alors, par Louis d'Outremer, ce titre passa à Guillaume III (3e du nom comme duc d'Aquitaine), déjà comte de Poitiers et fils d'Ebbes, chassé, comme nous l'avons dit, en 932, et mort en 935. Guillaume III ne se maintint pas facilement dans ses États, où il eut un instant Hugues Capet pour compétiteur. Il se retira en 963 dans un monastère, et laissa non point l'Auvergne,

qui lui appartenait également, mais l'Aquitaine et le Poitou, à Guillaume IV, dit Fier à Bras; celui-ci fit difficulté de reconnaître pour roi Hugues Capet, son beau-frère, et se retira, l'an 993, dans l'abbaye de Saint-Maixent. Guillaume V, dit le Grand, hérita de son duché, et embrassa (1029), comme son père, la vie monastique. Son fils, Guillaume VI, mourut sans enfants (1037), et ses États devinrent ceux de son frère Eudes, qui y réunit, aux droits de sa mère, le duché de Gascogne et le comté de Bordeaux. Eudes fut tué, en 1040, dans une guerre que lui valut sa trop grande puissance, et, n'ayant point d'enfants, son héritage accrut les États de son frère, Guillaume VII le Hardi, qui n'eut point non plus de postérité, et procura par sa mort l'élévation d'un autre frère, Guillaume VIII. (Guillaume VIII, attendu qu'en devenant duc d'Aquitaine il changea son nom de Gui-Geoffroi pour celui de Guillaume.) Après beaucoup de guerres, Guillaume VIII mourut vers 1086, et transmit tous ses droits à Guillaume IX, dit le Vieux : il s'intitulait duc d'Aquitaine et comte de Toulouse; mais ce dernier comté, à sa mort, arrivée en 1127, ne passa pas à son fils Guillaume X, qui, en partant (1137) pour Compostelle en Galice, disposa de tous ses biens en faveur d'Éléonore, sa fille, à qui il désignait pour mari l'héritier de la couronne de France.

Nous avons dépassé de deux siècles l'époque où notre Ebbes vécut; mais nous avons cru essentiel de ne pas interrompre cet aperçu de l'histoire du duché central d'Aquitaine, sans laquelle la nôtre est inintelligible, et après ce duché d'Aquitaine dont Poitiers peut être regardée comme la capitale, nous avons encore, avant de nous occuper du prince de Déols, à faire connaître ce

qu'était cette principauté du Bas-Berri, tantôt française et tantôt aquitanique.

Après la défaite de Waïfre et le supplice de Rémistan, il ne paraît pas qu'il ait été de nouveau question du comté du Bas-Berri, quoique cependant on nomme un comte Ghiselaire comme ayant, suivant quelque apparence, été mis à la place de Rémistan. Le comte de Berri Hunibert, institué en 778 par Charlemagne, avait sans doute le gouvernement des parties haute et basse de la province, et il dut en être de même de Sturb ou Sturmius, et après lui de Difred, qu'on nomme aussi Egfrid ou Acfred, lequel mourut vers 828. Girard, son successeur, fut dépouillé en 869 par Charles le Chauve, qui mit en sa place un autre Egfrid ou Acfred, tué l'année d'après par les gens de Girard; ce Girard, déjà comte de Provence, ne quitta son titre de comte de Bourges qu'en 872.

Boson, beau-frère et grand chambellan de Louis le Bègue, devint alors comte de Bourges en 878. Bernard, comte de Poitiers, réclama le comté comme héritier du comte Girard, et s'en rendit maître. Il n'est pas facile de démêler ce que devint ce gouvernement jusqu'en 886, mais, à cette époque, il était aux mains de Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine. Guillaume, qui mourut en 917 ou 918, avait sous lui un vicomte nommé Ebbon, qui, suivant l'*Art de vérifier les dates*, bâtit en 717 le monastère de Déols; en sorte qu'il serait le même que le grand homme dont nous voulons raviver l'image.

Guillaume le Jeune, neveu du Pieux, n'obtint que par la force le Berri, que le duc Raoul lui ravit en 922, pour le lui rendre, devenu roi, en 924.

Après Guillaume, mort en 926 ou 927, le comté ou gouvernement général du Berri fut supprimé; la propriété de Bourges fut donnée à son vicomte, et il fut décidé qu'à l'avenir le vicomte, le seigneur de Bourbon, le prince de Déols et les autres seigneurs du Berri, relèveraient immédiatement de la couronne.

Geoffroy dit Papabos, Geoffroy II dit Bosbéras, fils de Geoffroy Papabos, Geoffroy III, dit le Noble, fils du précédent, Geoffroy IV ou le Méchin, fils de Geoffroy le Noble, Étienne, fils de Geoffroy IV, remplirent cet office, devenu titre souverain, de vicomte, de 927 à 1092 environ ; et Étienne, qui n'avait point de postérité, laissa tous ses droits à sa nièce, Mahaut de Sully, qui épousa Eudes Arpin, fils du seigneur de Dun (Dun-le-Roi). L'an 1100 ou 1101, Arpin se disposant à partir pour la Terre-Sainte, vendit, moyennant 60,000 écus, sa vicomté à Philippe Ier.

On n'a pas oublié que nous n'attribuons pas au comté du Bas-Berri une durée plus longue que celle du dévouement de Rémistan à la royauté carlovingienne. Sous Charlemagne, cette partie de la province suivit la condition de Bourges, sa métropole, et jouit des bienfaits d'une administration régulière; mais ensuite, et jusqu'en 927, où fut proclamée l'indépendance de la terre déoloise, elle subit des vicissitudes qui nous sont mal connues, mais qui, vu sa situation intermédiaire, durent refléter tantôt la suprématie des rois et des vicomtes de Bourges, leurs officiers, tantôt la puissance incessamment variable des comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine, dont le voisinage rendait bien précaire, quand elle n'était pas contestée, l'autorité royale.

En parlant de l'institution, par Charlemagne, du

royaume d'Aquitaine, en faveur de Louis, son fils, M. Raynal (*Hist. du Berri*) donne à entendre que le comté de Berri fit partie de ce royaume... « Le palais de Bourges dut sans doute recevoir plus d'une fois le jeune monarque; mais ce fut Toulouse qui conserva, parmi tant de villes antiques, une sorte de suprématie. »

Nous sommes porté à croire que la place de Bourges resta ce que l'avait établie le roi Pépin, un point d'observation pour surveiller et maintenir l'Aquitaine. Notre opinion serait que le comté de Berri n'a jamais normalement été joint au second royaume ou au duché d'Aquitaine. Il est possible que le roi Louis ait habité plus d'une fois le palais de Bourges; il est certain que Charles, fils du Chauve, mourut auprès de Buzançais, dans une villa où il faisait sa résidence; mais cela prouve-t-il que les rois carlovingiens d'Aquitaine étaient les souverains du Berri? Est-ce qu'ils n'avaient pas des domaines en dehors de leurs États propres? est-ce qu'ils n'habitaient pas souvent des palais, des villas et des maisons des champs en simple qualité d'hôtes de leurs pères ou d'autres princes?

Un motif pour ne point admettre que le Berri ait appartenu au second royaume d'Aquitaine, c'est qu'en 845, alors que l'Aquitaine fut divisée en deux États bien distincts, le duché dans lequel aurait été comprise notre province ne fut expressément composé que du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois : un autre, c'est que Girard, comte de Provence, ayant été dépouillé de son comté de Bourges en 867, la réclamation qui en est faite, les armes à la main, par Bernard, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, ne se fonde pas

sur la qualité de duc d'Aquitaine, mais sur son droit comme héritier du comte de Provence. Car, à la fin du règne de Charles le Chauve, les offices étaient, nous le savons, devenus légalement héréditaires. Ajoutons qu'il n'apparaît pas que le roi Raoul, quand il supprime, en 927, le comté de Bourges, soit accusé de porter atteinte aux prétentions qu'aurait eues comme souverain le duc d'Aquitaine.

Nous aurons peut-être à revenir ailleurs sur les rapports plus ou moins intimes qui lièrent le Berri et l'Aquitaine; pour le moment, il nous suffit de montrer qu'au commencement du xe siècle il en était indépendant. De plus, il n'est pas improbable que Geoffroy Papabos, premier vicomte héréditaire de Bourges, n'ait reçu ce titre qu'après la mort d'Ebbes le Noble, et toutefois il put aussi avoir été nommé vicomte au moment où Ebbes (en 927), comme prince de Déols, fut déclaré ne plus relever que du roi de France. Depuis cette époque, les provinces du Haut et du Bas-Berri eurent plus sensiblement chacune sa propre existence.

Du VIIIe au Xe siècle, une grande révolution s'est accomplie dans toute la France. A la fin de la première race, les mœurs et les lois de la Germanie y subsistaient presque intactes à côté des mœurs et des lois de l'ancienne Rome; seulement, les pays situés au nord de la Loire étaient presque tous Germains, tandis que ceux placés au midi du même fleuve avaient conservé, sauf les avantages que donnent seules la sécurité et la paix, la civilisation romaine. Pendant les VIIIe et IXe siècles, le travail de fusion s'est opéré, et le mélange était complet au commencement du Xe, avec cette notable différence toujours que l'élément franc ou germain domi-

nait au nord et au midi l'élément romain. Sur ces vieux matériaux s'était élevée la féodalité.

Les uns l'ont fait sortir de la tribu germaine, les autres de l'hérédité des bénéfices et des offices; mais l'ancienne organisation municipale peut bien aussi réclamer sa part dans ses origines.

Le choix de son supérieur, le lien créé envers lui par la foi jurée, les assemblées nationales, le jugement par les pairs, tout cela vient des conquérants nomades de la Gaule.

Les titres de marquis, de ducs, de comtes, de vicomtes, transmis plus tard héréditairement, sont l'usurpation des offices qui n'étaient d'abord conférés que temporairement, et que les rois, s'ils étaient en fait restés rois, auraient dû pouvoir toujours distribuer, suivant les besoins du pays et de la couronne.

Mais l'essence même de la féodalité, le baronnage, qui n'était que l'éparpillement et la localisation de la souveraineté, n'a-t-il pas une de ses causes dans les municipes romains, investis du pouvoir civil et militaire, et sur lesquels les empereurs ne s'étaient réservé que ce qu'on a appelé depuis la suzeraineté?

La cité s'administrait elle-même, avait son culte, ses tribunaux, sa milice; et pourvu qu'elle fournît son contingent d'hommes et d'argent, le César protecteur ne la gênait pas dans sa liberté.

Mais quand les monarques, héritiers des Césars, ne furent plus en état de se protéger, l'indépendance des cités en fut plus grande; triste indépendance! car, incapables de suffire elles-mêmes à leur défense, elles durent accepter le patronage, tantôt bienfaisant, tantôt oppresseur, de ceux qui avaient dans les mains quelque force

militaire, c'est-à-dire des ducs, des marquis et comtes, qui furent ainsi substitués aux impuissants monarques.

L'anarchie, qui détruisit peu à peu ou annula les diverses magistratures, força aussi la propriété de chercher sa sûreté en elle-même. Chaque terre (si je puis me servir d'une expression qui peut-être n'existait pas encore) devint forcément un petit État dont le chef eut à pourvoir aux besoins d'ordre et de répression qu'éprouve toute société dès son enfance. Chaque propriétaire terrier fut obligé d'être magistrat, à défaut de la cité, qui avait laissé s'éteindre son autorité et disparaître ses priviléges. De là la baronnie, bien différente du duché et du comté; la baronnie, qui n'est venue d'aucune usurpation, mais qu'a fait naître la nécessité des choses; la baronnie, la fraction de la souveraineté nationale attachée à chaque groupe de famille; la fraction, par l'absence du tout, devenue elle-même toute-puissante.

Cependant, comme la désorganisation ne fut pas égale dans toute la France, les conditions du peuple y furent aussi bien différentes. Vers le nord, où les bandes germaines avaient tout envahi, il ne resta point vestige de l'ancienne société, et le principe s'établit: qu'il n'y avait point de terre sans seigneur. Le seigneur exerça un droit souverain sur tout ce qu'on ne justifiait pas être dans la dépendance d'un autre.

Au midi, au contraire, où le système romain s'était généralement maintenu, la magistrature des cités continua à représenter la personne souveraine. Le baronnage s'établit bien aussi dans cette partie de la France, mais il n'y suffisait pas d'y être baron pour exercer la seigneurie sur tout le territoire où l'on occupait cette

position éminente. « Pas de seigneur sans titre » est resté la maxime que l'on opposait à celle du nord : « Pas de terre sans seigneur. »

Ces observations et ces réflexions nous ont paru nécessaires pour rappeler le caractère de la féodalité, surtout de celle qui s'établit dans notre Bas-Berri. Rarement ici les tribus barbares ont fondé leur demeure, et il y a tout lieu de croire que les déplacements chez nous ont été moins fréquents que partout ailleurs, et motif d'admettre que notre famille de Déols, presque aussi ancienne que le sol, a sourdi d'une roche gauloise ; que son sang national s'est mêlé ensuite au meilleur sang romain ; que le mélange s'est encore enrichi plus tard aux veines les plus illustres des vainqueurs visigoths ou germains, et que nous avions, au xe siècle, le rare avantage de vivre sous le même patronage vénéré qu'avaient choisi, respecté et chéri les aïeux de nos pères.

Il est assez probable aussi que, dans les premiers siècles de notre monarchie, les princes de Déols étaient, au moins en fait, les seuls justiciers de leur terre, en sorte que, lorsque le roi Raoul affranchit la principauté de Déols de la mouvance de Bourges, il ne fit que sanctionner par le droit ce qui avait toujours existé depuis l'installation du régime féodal.

Nous ne voyons pas les seigneurs de Déols s'intituler ducs, marquis ou comtes, parce que les princes de Déols n'ont jamais gouverné en vertu de ces offices (toutefois, si Ebbes a été vicomte de Bourges, il serait une exception, et il y en a peut-être plusieurs autres) ; ce n'est point l'usurpation qui les a faits, les premiers, les princes du Bas-Berri. Cette qualification, remar-

quons-le bien, n'est que l'expression du rang qu'ils occupaient dans la province; ils la quittèrent peu à peu pour le titre de baron, titre qui, dans la noblesse primitive, n'était point conféré, et ne s'appliquait qu'aux souverains partiels du territoire.

A l'éclat que le prince de Déols, objet de cet article, tenait de ses ancêtres, il ajouta celui d'une gloire qui devait grandir encore le beau nom qui lui avait été transmis; mais, avant de parler de ses services, force nous est de retourner vers le passé et de retracer brièvement les terribles fléaux dont Ebbes le Noble préserva deux fois notre Berri si peu reconnaissant.

Le vulgaire ne s'entretient des maux présents qu'en vantant les temps heureux où vivaient les vertueux et pacifiques ancêtres; et peut-être vaudrait-il mieux ne pas chercher à dissiper l'ignorance de ces illusions rétrospectives. Ce n'est point notre avis, toutefois. L'homme est fait, suivant nous, pour la vérité, et les leçons qu'elle donne sont plus salutaires que les tableaux séduisants du mensonge. Nous en avons dit assez sur l'état de la Gaule avant l'établissement des Romains; mais sous et depuis leur empire, quel siècle s'est passé qui n'ait payé un large tribut aux misères humaines? Pour ne rappeler qu'une des phases, la plus cruelle, il est vrai, de nos calamités, dès le milieu du IIIe siècle, nos villes sont brûlées, nos campagnes dévastées par les Barbares; les invasions, quoique refoulées en Germanie, se renouvellent sans cesse. En 407, l'explosion est générale, et Stilicon ayant retiré, pour défendre l'Italie, les garnisons du Rhin, aucun obstacle ne s'oppose plus au torrent destructeur.

Il se composait de Quades, de Vandales, de Sar-

mates, d'Alains, de Gépides, d'Hérules, de Saxons, de Bourguignons, d'Allemands, qui tous, étant ariens ou idolâtres, en voulaient surtout aux églises qu'ils brûlaient, et aux évêques qu'ils martyrisaient. D'ailleurs, ils n'épargnèrent rien, disent les historiens, dans les deux Aquitaines, la Novempopulanie, les deux Narbonnaises, c'est-à-dire dans les provinces qui, jusque-là, avaient eu le moins à souffrir de leurs fureurs.

Cependant le calme revint après cette tempête. Les Visigoths, frappés de la majesté de la civilisation romaine, aimèrent mieux s'assimiler aux vaincus que de périr comme les autres barbares, assez heureux de tomber, pourvu que ce fût au milieu des ruines.

Mais bientôt arrivent les Francs; et puis, ce sont les Huns et le terrible Attila. Tous ces destructeurs d'hommes nous laissent étonnés que le monde ne soit pas resté vacant, abandonné aux animaux sans raison, moins féroces que ceux que Dieu, cependant, a daigné faire à son image. La conquête de Clovis fut encore une sorte d'invasion; et si la Gaule, après lui, resta deux siècles environ sans être parcourue par des bandes étrangères, nous avions assez de nos brigandages de famille et de voisinage pour que les hordes germaines pussent se consoler des maux qu'elles ne venaient plus nous faire. Au commencement du VIIIe siècle, le fléau de l'inondation recommence; mais c'est d'un autre côté, cette fois, qu'il s'avance. En 718, les Arabes ou Sarrasins envahissent le Languedoc. Narbonne devient leur place d'armes (721); quelques années après, tout le Midi, toute la Bourgogne, l'Auvergne, etc., ont été renversés, incendiés, dépeuplés. La grande victoire de Poitiers (732) ne suffit pas pour délivrer la France.

La prise de Narbonne (752), par Pépin, ne décourage pas pour longtemps les belliqueux enfants de Mahomet. Charlemagne lui-même eut peine à les contenir; mais deux fois en dix ans (en 838 et 848) ils pillent Marseille. En 869, ils s'établissent à Fraxinet dans le golfe de Saint-Tropez; de là, ils étendent au loin leurs ravages, et la France les redoute jusqu'à la fin du xe siècle. Au milieu du xie siècle encore, on signale de leur part quelques attaques audacieuses. Notre province elle-même ne fut pas à l'abri de leurs coups de main; aucune de leurs apparitions n'est probablement, dans nos contrées, postérieure au viiie siècle. Mais, sauf l'incertitude de la date, d'anciens camps, comme celui qui porte encore le nom de *fossés Sarrasins,* dans la commune de N.-D. de Pouligny, conservent suffisamment le souvenir de leur passage.

Nous n'en viendrons aux Normands, contre lesquels Ebbes signala sa valeur, qu'après avoir dit un mot des Barbares de l'est, les Hongrois ou Madgyars, qui, sortis de la Tartarie vers le ve siècle, ne cessèrent d'avancer vers l'occident, et qui, en 889, se fixèrent sur la partie des bords du Danube qui, depuis, s'est appelée la Hongrie.

Hongrois est le nom francisé de la famille des Ouigours, et le même que celui, usité dans une acception menaçante, d'Ogre, dont on effraye encore les enfants. Dans ce peuple d'affreux anthropophages, les mères, dit-on, pour habituer les enfants à la douleur et les rendre horribles à voir, les frappaient et les mordaient au visage dès qu'ils étaient nés... D'anciens chroniqueurs écrivent : « Ils ne vivent pas comme des hommes, mais comme des animaux, et pêle-mêle avec eux;

ils se nourrissent de viande crue ou échauffée entre la selle et le dos du cheval; ils boivent le sang de leurs ennemis; ils coupent par morceaux le cœur de leurs prisonniers et le dévorent en manière de remède. » Ils pouvaient bien manger de la chair humaine.

Tels étaient les Hongrois aux IXe et Xe siècles. Pendant cinquante ans, ils ravagèrent toute l'Europe : ce fut en 910 qu'ils envahirent la France pour la première fois; la Lorraine fut dévastée. Ils revinrent en 915, et saccagèrent l'Alsace et la Bourgogne. En 924, ils bouleversèrent le Languedoc, de telle sorte que le pays resta désert et que les prêtres manquèrent au service divin. Le roi Raoul, en 926, les chassa de la Champagne, qu'ils désolaient.

On les voit reparaître en 935 sur les bords de la Saône; mais l'année 937 est la plus cruelle : Metz, Trèves, Aix-la-Chapelle, la Champagne, Sens, le Berri, l'Aquitaine, Autun, Langres, Besançon, Pontarlier, sont mis à feu et à sang. On les trouve de nouveau en Aquitaine en 938. Les annales de 950, 951, 953, 954, signalent encore leurs fureurs; l'Occident n'en fut délivré qu'après la victoire du grand Othon, à Augsbourg (955), et la conversion qui suivit leur défaite et changea en hommes ces créatures farouches.

Notre province, sans avoir été des plus maltraitées, ne fut donc épargnée ni des Sarrasins, ni des Hongrois; mais elle eut plus à souffrir des Normands, qui, établis sur la Loire, promenaient le meurtre et la ruine sur les rives de ce fleuve et de ses nombreux affluents.

Leurs entreprises contre la France avaient commencé vers la fin du VIIIe siècle; du moins, jusque-là,

elles n'avaient été que des courses aventureuses de pirates, qui, d'abord insignifiantes, devinrent, au milieu du IXe siècle, sérieusement menaçantes pour l'empire carlovingien.

La race de ces Normands, originaires de la Scandinavie, était forte et vigoureuse. « En Norvége, remarque M. Depping, les fleuves roulent sur un sable magnétique, provenant du détritus de roches de fer oxydulé, et les hommes y boivent, pour ainsi dire, le fer avec les eaux, ce qui doit influer sur l'énergie de leur caractère. » La religion du Nord était un mélange des croyances d'Orient, qu'expliquent les anciennes migrations des peuples d'Asie. Les Scandinaves croyaient à l'immortalité de l'âme, et s'étaient fait, des moyens de l'obtenir, les idées qu'en ont les peuples primitifs, dont le premier besoin est de se servir de leurs armes et de leur courage. Il fallait, pour vivre immortel dans le palais d'Odin, être mort valeureusement sur le champ de bataille. La lâcheté et le courage étaient pour eux les deux pôles du vice et de la vertu. Ils avaient perdu cet instinct naturel qui nous fait tenir à la vie, et l'héroïsme que la foi leur inspirait était bien supérieur à celui des Romains, qui n'avait pour mobile que le dévouement à la chose publique. Des armées, exaltées par l'honneur militaire, ne sauraient, quelque puissant qu'on le suppose, tenir tête à celui qu'anime un pieux fanatisme.

Un autre dieu irrésistible les poussait à conquérir : la nécessité de s'éloigner d'une patrie toujours pauvre et qu'affligeaient de continuelles disettes, et l'amour de la victoire, si naturel à des gens qui n'avaient de choix qu'entre elle et la mort.

Les dernières années de Charlemagne furent troublées par les attaques de ces audacieux pirates. Dans leurs petits bateaux d'osier recouverts de peaux, ils longeaient les côtes, et, choisissant l'embouchure de quelque fleuve, ils y formaient un établissement qui leur servait de point de ralliement, de retraite et de lieu de dépôt pour le butin. C'est ainsi que, pendant les IXe et Xe siècles, ils ne cessèrent d'infester les bords de la Baltique, de l'Atlantique et de la mer du Nord. Leurs descentes, d'abord rares et prudentes, devinrent, en toute sécurité, continuelles après la mort de Louis le Débonnaire. Depuis la fameuse bataille (841) où 100,000 Français, armés les uns contre les autres, privèrent en mourant leur pays de ses meilleurs défenseurs, les Normands purent, à l'envi, pénétrer dans les principales cités, dans les plus riches monastères, et ne quittèrent leur proie que pour aller recruter dans leur patrie, toujours affamée, de nouveaux compagnons de pillage et de brutales jouissances. Ce qui les encourageait encore, c'était l'imprudence de leurs victimes, qui leur découvraient leurs richesses en achetant à grand prix une paix momentanée, qui devenait un gage assuré de retour avec des exigences plus impitoyables. Des embouchures de tous les fleuves de l'Allemagne et de la France, leurs frêles navires remontaient dans le cœur même des provinces.

Sur la Loire, l'île de Her ou de Noirmoutiers fut un premier poste, comme elle avait déjà servi aux pirates Bretons ou Sarrasins; et, depuis 830, de ce triste repaire s'élancèrent incessamment sur la Bretagne et la Touraine le brigandage et la misère.

L'an 842, une flottille normande ayant remonté la

Loire jusqu'à Amboise, la ville fut surprise dans le moment où ses habitants faisaient une battue dans le pays. Lorsqu'ils voulurent rentrer dans leurs murailles, ils trouvèrent le pont de la Loire rompu, et partout l'incendie et le meurtre.

La même année, Blois éprouva à peu près le même sort; mais Tours, mieux sur ses gardes, évita cette fois un sort que toute ville avait un jour où l'autre à subir.

Comme si les Normands n'avaient point assez d'ardeur à leurs entreprises fructueuses, ils se trouvaient encore sollicités, pressés par les partis qui se disputaient cette terre couverte de sang et de ruines. Deux fois, la dernière en 864, Pépin II obtint leur secours contre Charles le Chauve pour se rétablir ou se maintenir dans son royaume d'Aquitaine.

Ces barbares pénétrèrent pour la première fois en Berri en 867. Bourges fut dévasté ainsi que le monastère d'Estrées, sur l'Indre; les moines avaient pris la fuite avec les reliques de saint Genou, leur patron.

Quelques années après (873), ce fut le tour de l'abbaye de Massay, près Issoudun.

Mais, de toutes les expéditions des Normands, celle qui a laissé le plus durable souvenir, c'est le siége de Paris de 886. Les Parisiens ayant à leur tête le comte Eudes ou Odon et l'évêque Gozlin, résistèrent dix-huit mois aux efforts d'ennemis acharnés. Alors Charles le Gros parut sur les hauteurs de Montmartre; mais ce roi, indigne de son peuple, n'osa point le secourir de son épée, et ne délivra les généreux assiégés qu'en achetant une trêve ignominieuse. Les Normands reçurent 700 livres d'argent et la permission d'aller piller la

Bourgogne. En dépit du traité royal, la noble cité ne leur laissa pas souiller son enceinte. Elle interdit son fleuve à leurs bateaux, qu'ils furent obligés de porter par terre jusqu'à une ou deux lieues au-dessus de la ville où s'embarquèrent ces brigands, comme on dirait aujourd'hui, brevetés, pour aller détruire la province que la Seine embellit et féconde.

Cette manière d'éviter le passage de Paris explique comment, en remontant les fleuves, ils éludaient les obstacles que rencontrait leur navigation. Leurs barques étaient assez légères pour les charger au besoin sur leurs épaules. On doit aussi induire, de la légèreté et de la capacité assurément très-restreinte de leurs navires, que chaque corps d'invasion était peu nombreux, et qu'il fallait que la société, pour ne pas exterminer aisément ces Barbares, se trouvât dans un état de dissolution complète.

M. Depping calcule, avec une sagacité non contestable, que chaque bateau devait être monté par environ vingt hommes ; et l'on voit, par des récits de leurs expéditions, que leurs flottes les plus considérables comprenaient rarement plus d'une cinquantaine de bâtiments.

Charles le Gros retourna en Austrasie, chargé de mépris et de haine. Déposé en 887, il mourut quelque temps après, et Eudes, proclamé roi de Neustrie, trouva ainsi la juste récompense de son héroïque courage.

Après le siége de Paris, les entreprises des Normands changèrent de caractère. Ils ne se contentèrent plus d'un butin qu'ils emportaient du milieu des ruines, ils commencèrent à former des établissements ; et, en prenant goût à la vie sédentaire, ils devaient bien-

tôt être vaincus eux-mêmes par la civilisation dont ils avaient été si longtemps les plus redoutables ennemis.

La France obéissait de nom à Charles le Simple; en fait, les seigneurs n'avaient point de maître, ni le peuple de protecteur. Rollon s'était emparé de Rouen; l'archevêque lui démontra qu'il lui serait avantageux de se fixer dans cette belle Neustrie toujours renaissante, et qui comblerait de ses trésors l'hôte vainqueur dont on obtiendrait la paix et la sécurité. Le traité de Saint-Clair-sur-Epte[1] (912) créa la Normandie.

Relativement à ce traité, nous devons consigner ici les réflexions de M. Depping : « Aucun acte ne paraît avoir été dressé à Saint-Clair ou à la suite de l'entrevue de Rollon et du roi, et nulle part on ne trouve quelque mention d'un traité écrit. Cependant les chroniqueurs ont considéré les pourparlers de Saint-Clair comme une cession formelle faite par Charles le Simple aux Normands de la province de Neustrie, et qu'il en investit leur chef.

« Celui-ci n'aurait probablement guère compris des termes et des formalités semblables. Il n'avait rien à recevoir du roi et ne lui demandait rien. Maître du Rouennais et de la plage maritime, il se souciait peu des droits qu'un roi voisin pouvait avoir sur sa conquête. Il vint à Saint-Clair pour promettre aux Francs de vivre en paix avec eux; il tendit la main à leur roi en signe de bon voisinage, et ce fut vraisemblablement là tout le traité. »

Suivant une version qui suppose que le chef nor-

1. Petite ville à trois lieues de Gisors.

mand prêta serment de fidélité au roi de France, cette cérémonie féodale aurait donné lieu à un incident qui faillit rallumer la guerre. Rollon, qui ne voulut pas se soumettre à baiser lui-même le pied de son suzerain, commit un de ses officiers pour le suppléer dans cet humble devoir. Cet officier, soit par maladresse, soit par méchanceté, leva si haut le pied du roi, qu'il le fit tomber à la renverse; et le faible Charles fut réduit à tourner en plaisanterie la prétendue gaucherie de son nouveau vassal.

Rollon se fit instruire dans la religion chrétienne, et son baptême fut suivi de son mariage avec Gisèle, fille de Charles le Simple.

Le nouveau duc français s'efforça de rendre ses Normands casaniers, et de leur faire perdre leur amour effréné du pillage, du vol et des lointaines aventures. Mais Rollon n'était point le chef reconnu de toutes les bandes du Nord vomies sur la France.

Il n'avait, par exemple, aucune autorité sur celle établie à l'embouchure de la Loire, laquelle était en relation avec d'autres répandues sur différents points de la côte et de l'Angleterre. Le traité de Saint-Clair n'empêcha donc point les pirates de Bretagne de continuer leurs courses vagabondes. Ils visitèrent Bourges en 916, et n'en sortirent, suivant l'usage, qu'au milieu de leurs feux incendiaires.

Devenus, les uns régnicoles, les autres de moins en moins nomades, les Normands contractèrent des alliances, prirent part dans toutes guerres où put se mêler leur inquiète turbulence, redoutant peu de rencontrer dans les camps ennemis des compatriotes pour adversaires.

En 923, les Normands de la Neustrie et ceux de la Loire avaient embrassé contre Raoul la cause de Charles le Simple.

Vers ce temps, ceux de la Loire avaient mis en fuite les moines de Lochmaneck et de Saint-Gildas-de-Ruiz, en Bretagne, qui trouvèrent un refuge auprès du prince de Déols : « Nous sommes fugitifs, lui avait dit leur abbé Dave; nous apportons avec nous les ossements de saint Gildas, notre patron, de saint Patrice d'Irlande, de saint Paterne, de sainte Brigitte, et de beaucoup d'autres saints martyrs et vierges; c'est Dieu qui vous les envoie; accordez-leur un asile dans vos terres, et laissez-nous prier sur leurs tombes pour vous et pour nous. » Ebbes, touché de leur sort, et plein de vénération pour leur dépôt, rendu plus précieux encore par un calice, celui, prétendaient-ils, dont le Christ s'était servi à la dernière Cène, Ebbes leur assigna immédiatement pour asile des cellules d'ermite construites auprès d'une chapelle de bois, et leur érigea plus tard une abbaye et un monastère, à l'entretien desquels pourvurent ses largesses.

L'invasion la plus redoutable pour le Berri fut celle de 935; c'est celle qui doit faire à jamais bénir la mémoire d'Ebbes, notre glorieux sauveur.

Voici dans quels termes M. Raynal parle de cette invasion dans son histoire : « En 935, une nouvelle invasion vint menacer le Berry et les provinces voisines; c'étaient les Madgyars, peuplades d'origine finnoise qui avaient récemment occupé la Hongrie; et leurs dévastations succédaient à celles des Normands, que la concession d'une riche province venait à peine de terminer. Ils arrivaient en Berry par cette voie antique et

toujours suivie qui passait à Estrées; et les religieux du monastère se hâtèrent de prendre la fuite, emportant avec eux les précieuses reliques de saint Genou, qu'ils allèrent déposer au château de Loches. Les habitants du Berry et de la Touraine s'armèrent à la hâte : ils mirent à leur tête le seigneur de Déols. Ebbes parvint à repousser les Madgyars jusqu'à la Loire ; et, auprès d'Orléans, il leur livra une grande bataille où beaucoup d'entre eux périrent. Il les força de repasser la Loire ; mais, blessé mortellement au milieu de la victoire même, il alla mourir à Orléans, où il fut enseveli dans l'église de Saint-Aignan. »

M. Raynal, en rapportant qu'Ebbes trouva la mort dans une bataille contre les Madgyars, cite pour autorité la *Chronique de Déols*. Voici la note mise au bas de la page 337 de son premier volume : « (935) *Prima Hungrorum irruptio, occiso domino Ebbone, fundatore hujus loci, primo domino Dolensi, et Radulpho rege regnante.* » (Chr. dol. *N. B.*, I, 315). Mais, si la *Nova Bibliotheca* du R. P. Labbe est exactement citée, ce que nous ne sommes pas dans la possibilité de vérifier présentement, elle contient une variante fort notable de la même chronique de Déols insérée dans l'*Abrégé royal de l'Alliance chronologique,* etc., du même R. P. Labbe (Paris, Meturas, 1651), p. 729, où je copie : « 935. *Prima Hungrorum irruptio, occiso domino Ebbone, fundatore hujus loci, primo domino Dolensi, et Radulpho rege Francorum mortuo.* » *Regnante* dans une édition et *mortuo* dans l'autre font toute la différence, mais elle est capitale. Le mot *regnante* justifie, il est vrai, la date de 935, mais il fait, ce nous semble, torturer le sens de la phrase, que l'on traduirait beaucoup plus naturelle-

ment : « Première invasion des Hongrois, après la mort d'Ebbes et celle du roi Raoul. » En admettant *mortuo*, la date est erronée, puisque Raoul n'est mort qu'en 936; mais, outre qu'on laisse aux mots leur signification la plus simple, on est mieux d'accord avec l'histoire, qui recule à 937 cette course des Hongrois ou Madgyars. Un motif de plus, c'est que le chroniqueur, en écrivant ces mots *occiso Ebbone*, aurait voulu rendre hommage, un juste hommage à la mémoire du seigneur de Déols : *occiso Ebbone*... Si le seigneur de Déols n'avait pas été tué en combattant les Normands, il aurait su, comme de ceux-ci, sauver encore son pays des Madgyars.

Au reste, Normands ou Madgyars, le service rendu par Ebbes n'en mérite pas moins notre reconnaissance; mais, quoiqu'il faille avouer que les chroniques du temps enveloppent tous les faits d'une obscurité bien confuse, nous sommes porté à croire que c'est bien des vieux pirates de la Loire que le seigneur de Déols délivra ses sujets et sa patrie.

Qui avait le loisir d'écrire l'histoire? A quelle source certaine en puiser les éléments, dans l'horrible chaos de ce siècle, où les lois religieuses n'avaient guère plus d'autorité que les lois civiles? « Les laïques, nous raconte un annaliste digne de foi, s'emparaient des biens des églises et des couvents sans que ceux-ci pussent espérer justice... Le premier prélat de France, Foulques, archevêque de Reims, en se rendant auprès du roi, à Compiègne, avait été assassiné par les sicaires de Baudouin, comte de Flandre, qui avait une contestation avec lui au sujet des revenus de deux grandes abbayes; et ce crime qui, en d'autres temps, aurait

soulevé d'horreur toute la France, était resté impuni. Charles le Simple était sans force contre les grands coupables, comme il l'était contre les barbares du Nord.

Pour ne point attribuer aux Madgyars le fléau que repoussa le dévouement héroïque d'Ebbes de Déols, nous avons plusieurs motifs que nous allons exposer en peu de mots.

Madgyars, on le sait, est le même nom que celui, plus usité en France, de Hongrois, et signifie, dit-on, chariot. Il aurait été donné au peuple qu'il désigne à cause de ses mœurs nomades. Les Madgyars ou Hongrois habitaient au ve siècle, vers les sources du Volga, un pays qui, jusqu'au XIIIe siècle, s'appela Ogorie; ils se rapprochèrent ensuite des Palus-Méotides et du Don. Envahis eux-mêmes, ils furent obligés d'émigrer en 884, et furent maîtres, en 896, de tous les bords du Danube qui ont, depuis, formé la Hongrie. En 899, ils attaquèrent l'Italie ; en 901, la Bavière ; en 906, la Saxe et la Moravie; en 909, la Souabe; en 910, ils commencèrent leurs courses en France; en 917, ils pillent entièrement la Lorraine et la Bourgogne; en 923, ils désolent le territoire de Nîmes, menacent Toulouse; en 926, ce sont les diocèses de Verdun et de Reims qui sont le théâtre de leurs fureurs; en 935, ils se répandent en Bourgogne, et quittent la France après avoir saccagé l'abbaye de Saint-Amand de Nantua.

Ceci est extrait de l'ouvrage de M. Dussieux, l'historien si exact des invasions des Hongrois. Et remarquons que cette année 935 est justement celle de la mort de notre prince de Déols, mort qui suivit la grande victoire remportée par lui, non point en Bourgogne, mais près de la Loire.

Continuons les destinées de ces brigands orientaux. En 937, après avoir parcouru la Champagne, la Bourgogne et l'Aquitaine, ils se dirigent vers Bourges; mais, arrêtés près de Loches par *Ebbes, seigneur de Déols* (c'est toujours le récit de M. Dussieux, mais qui ici évidemment se trompe, puisque Ebbes était mort en 935), ils ne peuvent pas entrer en Berri. Ce brave seigneur, ajoute le même historien, fut tué, et, après sa mort, nul ne s'opposa aux épouvantables ravages que les Hongrois commirent dans l'Aquitaine. En 938, une de leurs bandes traversa toute la France jusqu'à la mer Atlantique; en 951, les Hongrois visitent de nouveau l'Aquitaine; le Berri, la Touraine, eurent leur part de malheurs; les moines d'Estrées emportèrent à Loches le corps de saint Genou. Nouvelle apparition en 953; mais enfin, défaits à Augsbourg en 955 par l'empereur Othon, les Hongrois laissèrent respirer l'Europe et ne dédaignèrent plus les bienfaits de la civilisation.

La date de la mort d'Ebbes et celle donnée à la première expédition des Hongrois ou Madgyars en Berri nous confirment donc dans cette opinion, que ce furent les Normands et non point les Hongrois qui firent l'épreuve de la valeur d'Ebbes le Noble. De plus, la voie par laquelle on fait arriver les Barbares rend plus probable une invasion de ces pirates normands qui, depuis si longtemps, avaient des repaires sur la Loire, et qui déjà avaient plusieurs fois parcouru notre province, que celle des Hongrois, qui n'ont jamais été connus en France que par leurs incursions passagères, et qui, dès qu'ils étaient chargés de butin suffisamment, s'en retournaient dans leurs lointaines tanières, sans chercher, comme les Normands, plus expérimentés, à

gagner de proche en proche le pays et à étendre systématiquement leurs rapines. Ajoutons enfin que les Hongrois n'ont point laissé sur notre sol de traces reconnaissables, et que leurs sinistres exploits semblent avoir été absorbés par ceux des Sarrasins, comme le remarque M. Dussieux, qui a fait sur eux des recherches si minutieuses, tandis que les Normands ne sont jamais tombés dans l'oubli, et sont les adversaires que l'opinion la plus accréditée met aux prises avec Ebbes dans la bataille heureuse et funeste de 935.

Il faut convenir néanmoins que, dans l'impossibilité de faire concorder plusieurs dates et plusieurs faits, toute affirmation serait une hardiesse que nous nous permettrons d'autant moins que la certitude ne serait pas une lumière, et que notre ignorance ne diminue ni les dangers qu'à courus notre Berri, ni l'admiration que nous devons à son libérateur.

M. Raynal, en s'exprimant ainsi : « A l'approche des Madgyars... les habitants du Berry et de la Touraine s'armèrent à la hâte ; ils mirent à leur tête le seigneur de Déols... », semble diminuer le mérite d'Ebbes, en donnant à penser qu'il ne fit que céder à l'impulsion du pays, et n'alla au-devant de l'ennemi qu'entraîné par l'énergie de la population tout entière. Nous protestons, en tant que de besoin, contre ce qui pourrait affaiblir l'estime que nous éprouvons pour ce beau caractère : si l'on réfléchit à l'état d'abaissement où se trouvait alors la nation, on ne croira pas que les masses aient conçu une audacieuse velléité de résistance. Assez souvent on s'en prend aux grands de tous les vices des peuples, et, sans contester les torts que se donnent trop souvent les puissants du monde, nous oserons être

juste et ne point leur refuser les éloges qui doivent, dans tous les rangs, atteindre le patriotisme et la vertu. Non, l'élan imprimé aux habitants de la Touraine et du Berri n'a point été une inspiration populaire ; il y a des temps, et le xe siècle est une de ces époques odieuses, où la multitude, sans appui et sans hardiesse, ne sait que ployer sous le joug, et où l'âme des nations ne se réchauffe qu'au souffle fécond des grands hommes. Ebbes fut un de ces génies réparateurs, et c'est dans son cœur que nos aïeux retrouvèrent le feu auquel se raviva leur courage.

Comme tous les vrais héros, Ebbes puisait au ciel les pensées généreuses qui ont sauvé de l'oubli son bienfaisant passage sur la terre. Sa piété, que nous avons déjà signalée dans l'accueil fait par lui aux moines fugitifs de Saint-Gildas, a surtout éclaté dans la fondation de notre célèbre abbaye de Déols. Nous y reviendrons dans notre prochaine notice, consacrée à l'abbé Bernon.

A cette grande œuvre participa avec lui Hildegarde sa femme, dont nous ne pouvons pas même indiquer la certaine origine. Quelques-uns la disent sœur de Guillaume, comte de Bourges et fils de Bernard, comte d'Auvergne ; d'autres, au contraire, sans apparence de raison, quoique Chenu soit du nombre, font Ebbes non pas beau-frère, mais frère de ce même Guillaume, avec lequel, dit-il, il avait partagé le Berri en en laissant à leur frère Laune le spirituel.

Il n'y a qu'une chose certaine, quand on étudie cette période de notre histoire, c'est la nécessité de se méfier de tous les auteurs.

Le frère la Gogue dit qu'Ebbes, voyant le royaume

de France agité de troubles et de factions pendant la minorité de Charles III, pour ne s'y pas engager, entreprit le voyage de Jérusalem, et alla par dévotion visiter les saints lieux avec Guillaume, comte d'Auvergne et duc de Guienne, et Girault, père de Girault d'Aurillac. A son retour (917), il fit son testament en la ville de Bourges, fonda avec la princesse Hildegarde le monastère de Déols... *et pour rendre le tout plus ferme et stable,* il obtint la confirmation du roi Raoul, comme il avait fait celle du comte de Bourges.

Il faudrait conclure de là que si, avant son départ pour la Terre Sainte, Ebbes tenait à ne point se prononcer entre les différents partis, il eut moins de scrupule à son retour, et n'hésita pas à reconnaître l'usurpateur Raoul.

Quant à l'acte guerrier qui illustra et termina la vie d'Ebbes de Déols, nous rapportons pour finir, et avec la persuasion qu'elle est la plus conforme à la vérité, la version de La Thaumassière : « Les Normands, qui avaient ravagé les provinces d'Anjou, du Maine et de Touraine, entrèrent dans le Berri l'an 935. Ebbes, prince de Déols, assembla ses vassaux et se mit en état de les repousser ; et leur ayant livré bataille à Châtillon-sur-Indre, sur les confins de ses terres, il remporta sur eux une signalée victoire ; et ayant poursuivi les fuyards jusqu'à la rivière de Loire, et les ayant chassés de la province, il leur donna une seconde bataille, où, après avoir fait des merveilles, il fut enfin blessé à mort d'un coup de lance. Il se fit porter à Orléans, où il mourut entre les bras de Géronce, archevêque de Bourges, son oncle, de Laune, archidiacre, et de son cher fils Raoul. La Gogue s'est trompé en rapportant

sa mort à la bataille donnée contre les Normands, l'an 917. »

Ne voulant point faire un roman, nous avions peu de choses à dire du noble prince de Déols ; mais en rappelant de quels fléaux les invasions des Barbares assaillaient la France, nous avons cru employer le plus sûr moyen de stimuler la reconnaïssance du Berri envers le héros qui, au xe siècle, le délivra des Normands, c'est-à-dire des plus terribles de ces pirates sanguinaires. Si son bras n'a point suffi, si ses lauriers n'ont qu'un instant garanti son pays de la tempête, où donc sont-ils, les dieux terrestres qui travaillent pour plus d'un jour? Le génie, le dévouement, les vertus, sont-ils méprisables parce que leur trace bientôt se perd dans l'océan des âges?

NOTICE SIXIÈME.

L'ABBÉ BERNON.

AVIS PRÉLIMINAIRE.

J'avais écrit l'article sur cet abbé, fondateur du monastère de Déols, avant de songer à ma Notice (publiée en 1857) sur l'abbaye de Déols; ce dernier travail s'est fait un peu aux dépens du premier, et a nécessité dans celui-ci, pour éviter des redites, quelques changements et beaucoup de suppressions. Je n'ai pas cru devoir cependant le retirer de ma collection d'esquisses; et si quelque lecteur exigeant le trouvait, soit tronqué, soit inutile, il n'osera plus se plaindre quand il saura que c'est pour le dédommager de ce que cette sixième notice a d'incomplet, ou, à quelque égard que ce soit, de censurable et de défectueux, que je lui offre, à la suite de ce livre, les deux ouvrages peu connus, et, je crois, jusqu'ici non imprimés, qui ne m'ont été que tout nouvellement communiqués, des frères La Gogue et Péan.

Nous savons déjà qu'Ebbes le Noble fut le fondateur de l'abbaye de Déols. Ce prince, aussi recommandable par sa piété que par son courage, ne se contenta pas d'ouvrir une de ces retraites, derniers refuges de la science et de l'humanité; il savait que ces institutions ne valent que par les hommes qui leur impriment la vie, et il croyait n'avoir rien fait, s'il n'obtenait que l'abbé Bernon fût son coopérateur. Ce choix, qui fait honneur à Ebbes, rend aussi plus éclatante l'auréole du saint directeur de Cluny, que l'on a surnommé le père des monastères d'Aquitaine : outre les sept dont il était, lorsqu'il mourut, le chef en titre, Bernon, par son exemple, par ses conseils, par l'autorité de sa vertu, fut en effet le patron de tous les cénobites de son temps; les abbayes qui demandaient à vivre sous sa loi ne comptaient pas sur sa présence, mais on l'invoquait déjà comme un esprit d'en haut, et l'on regardait son nom comme une sauvegarde plus sûre de la règle et de la foi que le zèle toujours vigilant d'un supérieur résidant, mais moins illustre.

Pour un chrétien aussi sincère que le prince de Déols, il y avait un motif bien puissant d'élever au chef-lieu de ses domaines un sanctuaire de piété, puisqu'il devait servir à consacrer, pour ainsi dire, de nouveau, un des monuments religieux les plus célèbres de la Gaule. Le tombeau de saint Ludre [1], que la tradition attribue au Ier siècle, et qui, en tous cas, est contemporain du commencement de notre Église, appelait le voisinage d'un de ces lieux de méditation et de prières qui rapprochent les fidèles du divin trône qu'ils aspirent à contempler dans une éternité bienheureuse,

1. *Voyez* la note 1re, à la fin du volume.

Revenus que nous sommes des préjugés répandus au XVIe siècle par les avocats du schisme et de la réforme, et plus encore propagés au XVIIIe par la troupe railleuse des prétendus philosophes, nous ne rendons pas néanmoins toujours assez de justice aux lumières et au mérite des hommes qui, les uns, dotaient généreusement, et, les autres, instituaient par des miracles de sagesse et de fermeté ces maisons, dont un certain langage ne fait que les temples de l'oisiveté et du vice.

Que le cloître ait trop souvent servi d'abri au scandale et à la paresse, toujours est-il qu'aux temps les plus difficiles, les monastères, seuls gardiens de la foi, étaient également les sauveurs de la société profane.

Convenons, avec les détracteurs des couvents, que l'homme n'est fait ni pour toujours méditer, ni pour se vouer à la solitude; mais ils devront nous accorder que l'esprit et le cœur sont, comme le corps, sujets à des maux dont quelques-uns ne peuvent se guérir que dans le recueillement et la retraite.

Avant les saint Antoine et les saint Pacôme, des âmes inquiètes, exaltées, malheureuses, avaient recherché le fond des bois, les déserts, avaient fui le monde, soit par l'horreur des vices et de l'iniquité qui y règnent, soit par une élévation de pensées que gênent les liens étroits des choses de la terre.

Le paganisme même, cette religion de la matière, a eu des sectes assez semblables à nos congrégations conventuelles; et, sans parler de l'Orient, où, bien plus que chez les Grecs et chez les Romains, étaient communes la séquestration mystique et les pratiques austères; sans en parler autrement que pour rappeler la Judée dont la loi religieuse est le principe de la nôtre,

les esséniens y vivaient souvent en communauté, observaient la continence, professaient le mépris des richesses et prenaient (ceux qui vivaient ensemble) leurs habits dans un vestiaire commun; ils n'admettaient dans leur corps qu'après un noviciat de trois ans, employaient une grande partie du jour à des travaux pénibles, obéissaient aveuglément à leurs supérieurs... ils nous offrent enfin ce type complet du moine et du cénobite; et les esséniens, chez les Juifs, étaient entourés du respect de leurs concitoyens, qui, incapables de tant de vertu, admiraient du moins ceux qui leur en donnaient l'exemple. Les thérapeutes, répandus surtout en Égypte, menaient une vie moins active que les esséniens, mais on ne regardait pas non plus comme inutiles ces hommes durs à eux-mêmes et les yeux sans cesse tournés vers le ciel, qui appréciaient trop le don de la pensée pour n'en point faire à Dieu un perpétuel hommage. Cependant les esséniens et les thérapeutes étaient des transfuges volontaires du siècle : on pouvait leur objecter qu'ils ne remplissaient pas les vues du Créateur, et que l'homme a d'autres devoirs à remplir que ceux de l'adoration et de la reconnaissance; mais ce reproche, s'il était fondé, ne pouvait être adressé aux premiers chrétiens, qui n'avaient de choix, eux, qu'entre l'apostasie et la fuite, qu'entre les supplices et la solitude. Il fallait bien qu'ils se dérobassent aux persécuteurs, non point pour sauver leur vie dont ils faisaient avec bonheur le sacrifice, mais pour défendre et propager la foi, qu'ils ne pouvaient confesser auprès des vieux temples que protégeaient encore les puissances, et qui ne s'en écroulaient pas moins dans les infamies d'un culte aussi impur qu'insensé.

Le désert se peupla de néophytes attirés miraculeusement par les dangers offerts à leur zèle; et, certes, ils ne pouvaient pas rendre de plus grands services à l'humanité, les premiers solitaires et les premiers cénobites qui répandirent sur le monde les bienfaits de la parole divine, parole étouffée dans les cités, où le mensonge aux abois défendait éperdument son empire.

Il est vrai qu'au ɪvᵉ siècle, et lorsque les Césars se furent humiliés au pied de la croix, la piété n'avait plus besoin de thébaïdes pour refuges; mais les monastères eurent alors des destinations non moins saintes : ils furent les écoles où se formaient les nouveaux apôtres qui allaient catéchiser le peuple. Où donc, si les monastères n'avaient point existé, se serait conservée la doctrine et exercé la milice chrétienne? C'est du grand foyer des cloîtres qu'a rayonné la lumière qui, frappant avec son éclat sur les faux dieux, les a forcés de fuir dans la profondeur de leurs abîmes. Au vᵉ et au vɪᵉ siècle, d'autres nécessités font bénir encore les retraites religieuses. Les Barbares avaient envahi l'Empire; ils détruisaient tout; mais déjà cependant les anges du Christ avaient visité ces cœurs sauvages; les brigands se trouvaient quelquefois émus à l'aspect de la croix, qui bientôt allait les dompter; leur colère se désarmait devant des hommes sans défense, qui n'opposaient qu'un front calme à leurs fureurs, et qui, pauvres et résignés, n'étaient qu'une proie stérile, et leur opposaient en outre cette mystérieuse égide dont la piété et l'étude abritent leurs adeptes innocents contre la brutalité ignorante. Les philosophes eux-mêmes n'ont point hésité à reconnaître que l'Europe devait aux couvents la conservation des lettres. Mais les

dangers de la société et sa dissolution avaient, en augmentant leur population, changé la nature des recrues qui s'y précipitaient ; la vocation autrefois y amenait des fidèles ; souvent des hôtes y furent conduits moins par leur ferveur que par le soin de leur sûreté. Plus les moines de ce nouveau genre se multipliaient, plus l'institution s'écartait de son vœu : c'est alors qu'un grand homme, si l'on peut ne donner que ce nom à un missionnaire vraiment divin, c'est alors que saint Benoît donna sa règle, assez douce pour ne point décourager la faiblesse, assez sévère pour écarter les libertins qui aimaient, dans le cloître, l'abri commode qu'il procurait à leurs passions coupables. Le code de saint Benoît fut bientôt celui de la vie monastique : pauvreté, travail, obéissance, telles en étaient les bases. A ces prescriptions la dévotion était mêlée avec tant de sagesse, que la constitution de ce premier législateur a toujours été regardée comme la plus parfaite et comme la seule possible à l'infirmité humaine. Tous ces novateurs qui ont, jusqu'au XII[e] siècle, donné de nouveaux noms aux congrégations qu'ils formaient ou dirigeaient, par le fait, se bornaient à rétablir la discipline de saint Benoît, à laquelle il fallait sans cesse rappeler les cénobites. Ce relâchement continuel, si souvent imputé à crime avec amertume et raillerie, est-on bien en droit de le trouver si coupable chez les ordres religieux, lorsque toutes les classes de l'État en offrent plus scandaleusement le spectacle? Les institutions religieuses échappent-elles à la condition de toutes les choses humaines, à la décadence et à la mort? Nous ne parlons pas, on le comprend bien, de la religion, impérissable comme Dieu qui nous l'a donnée, mais des formes et

des pratiques dont les chrétiens sont restés les arbitres; nous disions tout à l'heure les ordres religieux, qu'il faut bien se garder de confondre avec le clergé, car, pendant les premiers siècles, les moines étaient purement laïques, et, au VIe encore, on comptait à peine quelques prêtres parmi eux. Le bien qu'avait produit saint Benoît fut bientôt détruit par les invasions des Sarrasins, qui n'eurent point, pour ménager les monastères, les scrupules des barbares de la Germanie. Après deux siècles d'anarchie, ces abus disparurent encore devant la ferme volonté de Charlemagne; le zèle de son fils, le Débonnaire, crut devoir apporter quelques modifications à la règle du premier saint Benoît, et saint Benoît d'Aniane publia la sienne, qui fut imposée par l'autorité impériale, et qui ne fit qu'ajouter à l'ancienne de nouvelles pratiques, considérées par de sages auteurs comme puériles et même dangereuses. Les querelles des enfants de Louis le Débonnaire, aidées des invasions normandes et hongroises, refirent de toutes choses le chaos que les Pépins avaient commencé à débrouiller. Les IXe et Xe siècles remirent à de cruelles épreuves la civilisation et l'Église. Les monastères s'offraient aux païens triomphants comme une proie qui flattait leur cupidité, et qui avait encore pour eux un autre attrait, en leur donnant l'occasion de manifester leur haine pour notre culte et pour nos croyances. Néanmoins, par leur position forte et écartée, par le courage et la prudence de leurs défenseurs, plusieurs abbayes échappèrent encore aux bandes sanguinaires; et lorsque les Normands, de conquérants nomades, devinrent usurpateurs sédentaires et renoncèrent à leurs dieux farouches, c'est-à-dire dès le com-

mencement du xe siècle, les établissements monastiques redevinrent ce qu'ils avaient été au ive et au ve, les séminaires du clergé, et les écoles où se recruta la phalange des champions de la foi, du savoir et de l'humanité. Leur utilité était si bien sentie, qu'aussitôt après le traité de Saint-Clair-sur-Epte, on vit les donateurs empressés réparer les torts de la guerre, en comblant de richesses les vieux couvents si souvent profanés (par ceux mêmes quelquefois qui se montraient alors si généreux), et en érigeant des fondations nouvelles qui bientôt avec les anciennes rivalisaient d'opulence. C'est de cette époque de recrudescence dans le zèle religieux que date l'existence de notre abbaye de Déols, et nous répétons, avec une conviction profonde, qu'Ebbes le Noble, en la créant, ne servait pas moins son pays que lorsqu'il le préservait, quelques années plus tard, des Normands de la Loire[1], abattus comme des vautours sur nos malheureuses provinces.

Ebbes s'était lié avec Guillaume le Pieux, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. Outre les liens de l'amitié, il existait entre eux des rapports de féodalité, puisque Guillaume le Pieux était comte de Bourges, et que ce n'est qu'après la mort de Guillaume le Jeune, neveu et successeur du Pieux, que la principauté de Déols fut, par le roi Raoul, déclarée indépendante. On doit remarquer leur manière sympathique de penser, ou tout au moins d'agir. Le prince aquitain fonda le monastère de Cluny ; le seigneur de Déols, quelques années après, institua une abbaye au chef-lieu de sa terre ; le duc fait

1. Tous les Normands n'obéissaient pas à Rollon ; tous n'étaient pas engagés par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, et n'avaient pas renoncé à la vie vagabonde, à la piraterie et au paganisme.

choix de Bernon pour diriger sa création nouvelle. Le même Bernon a seul la confiance d'Ebbes, qui le place à la tête de l'œuvre, objet de tous ses soins.

La société, avons-nous dit, était aussi intéressée que la religion à la prospérité des monastères, et nous ne craignons pas d'affirmer également que l'on doit regarder comme des hommes supérieurs ceux qui se sont montrés capables d'organiser et de maintenir dans la discipline ces maisons de recueillement, où les passions humaines, pour avoir voulu s'enchaîner, n'en étaient que plus frémissantes sous le frein qu'elles s'étaient donné, mais qui ne pouvait point toujours les contenir.

Bernon appartenait à une des plus nobles familles de la Bourgogne. Il avait fondé et doté de son bien le monastère de Gigny, au diocèse de Lyon; il avait encore réformé l'abbaye de La Baume, près de Lons-le-Saulnier. Sa réputation fit naître au duc d'Aquitaine le désir de l'attirer à Cluny. Là, il installa douze moines comme avait fait saint Benoît, qui fixait à ce nombre le contingent de chaque monastère; et, avec l'aide d'un collaborateur, Hugues (depuis saint Hugues), qu'il avait emprunté à Saint-Martin d'Autun, il fit adopter à ces reclus les observances les plus régulières.

Pour contester la grandeur que nous voulons donner au nom de Bernon, on pourra nous demander si l'architecte mérite des louanges lorsqu'il élève un monument, quelque beau soit-il, qui, à peine construit, déjà tombe en ruine. Car, sans nous occuper de Cluny, par exemple, qui n'est resté debout qu'à force de restaurations et de conforts, et pour ne peser que le mérite de l'œuvre de Déols, Bernon a, de près ou de loin, gouverné cette abbaye pendant neuf ans, et, pour pre-

mière critique, en désignant son successeur, il viole encore, comme il l'avait déjà fait en acceptant la direction de plusieurs monastères, cette loi de saint Benoît qu'il avait proclamée. Bernon, disons-nous, après neuf ans de pouvoir, après avoir su choisir un continuateur que la légende bénédictine met également au nombre des saints, a dû faire peu de cas de ses travaux terrestres, lorsque du haut des cieux il a vu saint Odon, son disciple et son ami, obligé déjà de ramener dans la bonne voie cette congrégation dont il avait été le législateur, et qu'il avait conduite avec tant de sollicitude. Après saint Odon, il ne paraît pas que l'abbaye de Déols ait eu besoin de ces réformes qui ont prouvé ailleurs la présence de grands désordres; mais devons-nous en arguer que l'observance y fut toujours exacte, et que les abbés et moines y gardèrent la rigidité de leurs vœux? Déols se fit moins remarquer, il est vrai, par ses scandales; mais qui a fait mention de ses services et de ses vertus? S'il en était d'un grand corps religieux comme d'un simple fidèle, on pourrait lui savoir gré de son existence obscure, et révélée seulement par le parfum suave qu'exhale une humilité touchante; mais un monastère si généreusement doté, si hautement secondé par une lignée de nobles et pieux seigneurs, et privilégié dans ses débuts par la renommée des Bernon et des Odon, c'est-à-dire de deux des plus illustres et saints docteurs que la bonté divine ait accordés à l'Église de France, devait-il se contenter de ne point donner lieu à d'éclatantes censures? *La mamelle de saint Pierre* n'a point tari, il est vrai, de ce lait grossier qui soutient et développe matériellement le corps, mais était-ce assez? Il convenait qu'elle fût une source féconde d'où coulât à grands

flots, pour l'Église et pour le peuple, cette nourriture de l'âme qu'elle pouvait abondamment répandre. Nous ne le cachons pas, les annales de Déols sont une lecture qui nous afflige ; nous aimerions mieux que les tablettes de ses historiens ne fussent pas arrivées jusqu'à nous ; leurs lacunes et leurs contradictions ne sont pas ce qu'elles offrent de plus triste à nos yeux. Mais pourquoi ne se sont-elles conservées que pour attester l'oubli que la plupart de ses abbés et de ses moines ont fait de leurs devoirs? Si nous n'avions pas ces listes accusatrices, nous pourrions croire que l'incendie, le pillage, quelque accident de nos guerres civiles, a fait perdre les traces regrettables d'une existence utilement remplie ; mais, hélas ! l'illusion ne nous est pas permise. Nous savons que saint Odon eut pour successeur Franbert ; que Raynard suivit Franbert ; Ranulphe, Raynard ; Dacbert vint après, qui joua un grand rôle dans l'établissement de la monarchie capétienne, si l'abbé Dacbert est bien, ce qu'on peut révoquer en doute, le même que Dacbert, archevêque de Bourges. Après lui se lisent les noms insignifiants de Roch ou Roccho, Hugues ou Hugo, Eumène ou Eumérius, d'*heureuse mémoire*, ajoute-t-on du moins à celui-ci ; puis continuant, Herbert, Bernard, Ingelbold, *le charitable* Raymond, Pierre, Guarmond ou Wormond, Gansène ou Gantère, Aldebert, archevêque de Bourges ; Gérald, Hugues II, Jean Ier, qui fit consacrer l'église de Déols par le pape Pascal II ; Jean II, Gerbert, sous l'administration duquel l'abbaye eut peut-être le seul moine dont la science ait retenu le nom, Hervé, auteur de différents commentaires sur l'Écriture. Après Gerbert s'inscrivent Girard, Jean de la Roche ou du Rochat, Giraud d'Épineuil, le

témoin de ce miracle[1] qui, après six siècles, est encore présent à tous les esprits; un autre Jean, encore du Rochat ou de la Roche, suivi de Jean du Mont, que remplace Éverard de Nozerolles; encore un Jean, celui d'Yvernault, d'où l'on passe à Guillaume de Ceris, après lequel il faut traverser une lacune d'un siècle, et ouvrir une autre liste par un Seris, Simon de Seris, dont le nom est écrit par un S, tandis que l'homonyme, qui clôt la série précédente, est écrit par un C. Simon de Seris meurt en 1459, et Éverard de Léron lui succède; son remplaçant est Louis de Comborne, qu'emboîte Jean Loubbe ou Loubet. Il est assez probable que jusque-là les abbés étaient élus; mais, depuis ce Loubbe, mort en 1501, il est évident que l'abbaye de Déols fut donnée en commende : les titulaires furent Renaud ou René de Prie, évêque de Bayeux, et ensuite cardinal; Adrien Gouffier, Jacques Loubbé ou Loubbe, le cardinal Georges d'Amboise, archevêque de Rouen; le cardinal de Lenoncourt, et Jacques ou Jacob Le Roy, archevêque de Bourges, qui mourut en 1572. Comme l'abbaye de Déols ne fut sécularisée qu'en 1623, sans doute un si riche bénéfice ne resta pas vacant; mais nous ne connaissons pour l'avoir occupé qu'un Charles de l'Aubépine, dont le nom est en tête d'un procès-verbal de l'année 1610, et l'abbé de Piau, celui qui se retira vaincu devant le prince de Condé, dont l'illustre fils devait acquérir avec plus d'honneur et de gloire des lauriers peut-être moins difficiles.

Dans cette suite d'une quarantaine d'abbés, si l'on excepte les deux premiers, saint Bernon et saint Odon,

1. *Voyez*, aux Notes, un récit du miracle de Déols.

on rencontre un assez bon nombre de princes de l'Église, quelques noms annonçant une heureuse parenté avec les favoris de plusieurs règnes; mais on chercherait en vain une illustration propre à celui qu'elle décore, une renommée que puisse réclamer comme sienne la congrégation de Déols, cette sœur de Cluny, si peu ambitieuse d'égaler son aînée, et qui n'a jamais lutté avec elle que par ses richesses.

Encore si nos archives, si pauvres de grandeur, avaient pu anéantir d'autres titres qu'on voudrait n'avoir jamais existé! Mais, hélas! que de trophées encore s'étalaient, de la morgue et de la chicane! Quelle activité de plaidoiries! Procès avec les princes de Déols, ces bienfaiteurs si généreux du monastère! Procès avec les archevêques, que les abbés ne veulent pas reconnaître pour leurs supérieurs! Ils n'ont pas été non plus toujours les enfants très-soumis du saint-père; mais ils le sont devenus lorsqu'ils ont vu que la suzeraineté ultramontaine leur laissait plus de liberté qu'une autorité plus voisine. Dans les querelles de Boniface VIII et de Philippe le Bel, ils sont tous gallicans, et, quand ils sont romains, on peut affirmer qu'ils calculent leurs intérêts plus qu'ils ne soutiennent leurs principes.

Non pas que de cet esprit difficultueux on doive faire un grand crime aux abbés et aux moines de Déols, qui ne faisaient qu'obéir à la force des choses : on n'est point riche sans être obligé de s'armer continuellement pour la défense de ses droits; les religieux de Déols n'ont point agi autrement que ceux des autres opulents monastères.

Mais la décadence des institutions monastiques n'im-

plique aucun tort à leurs fondateurs et ne diminue en rien leurs titres à notre reconnaissance.

Quand, dans les premiers temps du christianisme, l'on créait des monastères, il fallait bien leur assurer des moyens de vivre, et l'on aurait été bien avisé de prévoir que la générosité des fidèles deviendrait si prodigue, que le plus grand danger des cénobites serait un jour dans cette richesse contre laquelle protestaient leurs humbles vœux. Elle produisit son inévitable effet, l'oisiveté, avec son escorte de vices, trop séduisants pour la fragilité de notre sagesse.

Le mal devint si grand, l'indignation si générale, que les apôtres du XIIIe siècle résolurent d'abandonner à leur ruine les anciens ordres monastiques, et d'inaugurer de nouvelles institutions où la corruption, étouffée dans son germe, ne pourrait plus atteindre la milice de la foi. Les premiers solitaires faisaient assez, en contemplant la grandeur de Dieu, et en donnant aux hommes des exemples de piété, d'austérité et de vertu les nouveaux inspirés comprirent qu'ils avaient une autre mission; et, avant tout, pour éviter les piéges que le démon, par l'or, avait tendus avec trop de succès aux bénédictins et à leurs sectes réformées, tous se vouèrent à la pauvreté, non plus seulement dans les individus, mais dans les communautés tout entières. La propriété fut interdite; les religieux durent vivre du fruit seul de leurs travaux et des ressources précaires que la charité pourrait leur offrir. Tous, en outre, pénétrés des dangers de l'anarchie qui avait ruiné l'œuvre de saint Benoît, répudièrent une funeste indépendance, et l'échangèrent contre une soumission aveugle au pasteur commun des fidèles; tous enfin abandonnèrent un

mysticisme sans but humain, et le remplacèrent par un zèle pratique qui ne restait pas étranger aux choses de la terre, mais qui les relevait jusqu'à Dieu par le but de ses efforts. Ce furent des secours et des consolations répandus sur les malheureux; quelquefois aussi des châtiments ou des menaces adressés aux coupables, mais dans l'intérêt charitable de leur salut éternel..... Depuis saint François et saint Dominique, les ordres contemplatifs furent traités comme un abus, que le clergé, séculier et régulier (nouveau), gouvernements et pape, semblèrent prendre à tâche de faire disparaître. Néanmoins, les ordres mendiants nés au XIII[e] siècle avaient déjà, au XV[e], négligé l'observance qui faisait leur vigueur : aussi, lorsqu'au XVI[e] siècle se dressa le protestantisme, ils n'avaient plus en eux la puissance qu'il aurait fallu opposer à l'audace des novateurs. Leur insuffisance détermina l'entrée de nouveaux champions dans l'arène, et les jésuites s'y présentèrent armés de tout ce qui avait fait la force des anciens, et libres du bagage qui avait rendu leurs devanciers impopulaires.

Mais les jésuites dussent-ils passer comme les bénédictins et les mendiants, en faudrait-il conclure que bénédictins, mendiants et jésuites, n'ont pas eu leur raison d'être et n'ont aucun titre à notre reconnaissance? Si l'on ne jugeait les héros, avons-nous déjà dit, que sur la durée de leurs services; si l'on ne jugeait les œuvres humaines que par ce qu'elles doivent devenir, nous n'en estimerions aucune, puisque aucune n'est impérissable. Quoi que prétende notre orgueil, nous ne bâtissons que pour un jour, et Dieu s'est réservé ce qu'il veut soustraire à la mort.

Les travaux des saint Benoît et des saint François,

pour n'avoir vécu que quelques siècles, n'en sont pas moins dignes de nos respects. Admirons aussi la grandeur et aimons les bienfaits des Bernon, de ces sages qui ont continué, propagé, rétabli le sanctuaire et la doctrine. Ce ne sont point des génies communs que ceux qui domptent notre nature, qui nous font rechercher la solitude, les privations, la discipline, tout ce que nos passions nous portent à craindre et à maudire; ils ne nous ont point corrigés, mais ils nous ont mis sur nos gardes; ils ont raffermi notre courage pour cette lutte qui durera autant que le monde, et où chacun de nous doit tendre à mériter la palme qu'il ne recevra pas sur la terre.

Puisqu'on tient compte aux hommes de guerre de leurs éphémères victoires, combien plus devrait-on faire cas d'un hardi réformateur! Les premiers ont eu pour réussir tout ce qui aide le courage; ils ont pour eux l'ardeur naturelle aux hommes, l'ambition, la vanité, aussi bien les passions criminelles que les élans généreux; le second a pour séduire ses disciples tout ce qui répugne à nos goûts, toutes les exigences de la vertu, tout l'attrait d'une abnégation qui trouve nos sens perpétuellement rebelles. Les Bernon, les hommes qui ont eu du crédit sur leur siècle en proscrivant toutes les faiblesses, en ne demandant aux hommes que de s'immoler eux-mêmes, certes, ont cueilli des lauriers plus rares que ceux qui croissent arrosés du sang des batailles.

Étonner le monde, le remplir de son nom, est un si grand besoin de notre folle espèce, qu'il pourrait arriver que des hommes n'ayant ni le génie, ni les qualités qui rendent illustre, briguassent la célébrité par

une affectation de vertu, et devinssent réformateurs de peur de passer ignorés sur la terre; mais Bernon, assuré de l'éclat et du bruit, ne fût-ce que par sa naissance, n'a pu faire ces calculs d'un misérable orgueil; non suspect dans la vocation qui l'a relégué au fond d'un cloître, il ne l'est point davantage dans la rigidité de ses principes, et dans l'aimant qui attirait naturellement sous sa loi les hommes surpris de ne point s'éloigner d'un maître si sévère. Issu du sang des comtes de Bourgogne, Bernon pouvait, heureux de l'envie qu'inspirait sa fortune, passer joyeusement sa vie dans l'activité des plaisirs bruyants et licencieux qui occupaient les heureux de la terre. La réclusion monacale était donc pour lui le sacrifice de tout ce que le monde appelle ses jouissances; il n'allait point non plus, comme quelques-uns, chercher sous le toit d'une riche abbaye les douceurs d'une oisiveté voluptueuse, lui qui répudiait tous les avantages de la plus favorisée opulence; il n'a donc pu être déterminé dans son choix que par une piété humble et désintéressée; et le cercle lumineux qui entoure sa modeste tonsure n'est point une fausse couronne; les feux dont elle brille sont de ceux qui s'allument dans les âmes privilégiées, pour nous montrer le chemin du ciel et nous faire aspirer aux récompenses non trompeuses que nous pourrons toujours ambitionner sans crime.

Les uns disent que Bernon avait fait ses vœux à Saint-Martin d'Autun, d'où il passa à l'abbaye de la Baume; d'autres croient qu'il était encore dans le monde lorsqu'il bâtit au diocèse de Lyon, et sur son domaine de Gigny, le monastère de ce nom, dont il fut le premier abbé; que ce fut là qu'il fit noviciat et profes-

sion. Quoi qu'il en soit, sa réputation de fermeté et de sainteté lui fit bientôt confier par le roi Raoul la direction de l'abbaye de la Baume, tombée dans un grand oubli de la discipline. Seul il avait le don de ramener dans le droit chemin les congrégations les plus engagées dans la mauvaise voie. Que Cluny existât déjà, ou que le duc d'Aquitaine en ait été le premier fondateur, ce prince crut ne pouvoir réussir dans son projet de création ou de restauration qu'en remettant à l'abbé Bernon les soins de son édifice; le seigneur de Déols voulut également placer sous sa main et sous son patronage l'institution dont il allait enrichir ses États. L'homme ainsi désigné au xe siècle, par la confiance universelle, ne jouit pas d'une gloire usurpée! De nos jours, l'art de se faire valoir peut égarer quelque temps l'estime publique; mais au xe siècle, l'on n'avait point la presse et ses mille échos menteurs. Point alors de fantasmagorie savante; dans leur nudité et leur vérité apparaissaient les figures. Les hommages étaient donc de bon aloi, et nous pouvons sans crainte joindre les nôtres à ceux qu'ont accordés nos pères : honorons donc hardiment Bernon, en regrettant à son égard le laconisme ordinaire de nos chroniqueurs.

Et nous sommes en droit de nous parer de ses mérites. Qu'il soit né en Bourgogne, il n'en a pas moins secondé le prince Ebbes dans l'établissement de son abbaye de Déols; qu'il n'ait point été un abbé résidant; que ses fonctions aient été remplies en réalité par un vicaire, un prévôt, un prieur; que Déols ait partagé avec six autres abbayes la sollicitude de son fondateur, nous ne refusons pas aux maisons de Gigny, de la Baume, d'Éthic, de la Celle, de Massay et de

Cluny, leurs droits de respect et de reconnaissance envers ce père commun de nos congrégations pieuses : mais parce que nous ne sommes ni le plus favorisé ni le plus distingué de ses enfants, serait-ce pour nous un devoir de nous taire? nous interdira-t-on de célébrer le plus remarquable de nos monuments, et de proclamer le saint qui, avec Ebbes le Noble, en fut le mémorable auteur? Que les historiens de Cluny, de Massay, etc., payent à Bernon leur juste tribut de vénération et de louanges, et nous applaudirons à leurs heureux efforts; mais nous demandons à nous joindre à leurs concerts, ou à n'être plutôt que l'écho de leurs voix plus puissantes, lorsqu'elles se seront fait entendre, lorsque leurs dignes accents auront exalté un des champions de la foi et de la civilisation, une de ces sentinelles avancées, missionnaires pour ainsi dire perdus dans ce xe siècle où la société était en dissolution, où la vérité semblait avoir à jamais disparu du monde.

NOTICE SEPTIÈME.

RENAUD DE CHATILLON.

Que la ville de Châtillon ait fait autrefois partie de la Touraine, nous ne le nions pas; mais ses illustrations nous appartiennent aujourd'hui, étant passées naturellement avec le sol dans les limites départementales qui font notre domaine biographique. Mais Châtillon-sur-Indre a-t-il bien vu naître le romanesque héros qui fut prince d'Antioche par les droits que donnent l'art de plâire et le courage, et qui inspira assez d'effroi à Saladin pour que ce chevaleresque musulman oubliât sa générosité quand il l'eut en son pouvoir, et souillât dans la victoire sa propre main d'une vengeance sanguinaire? Voilà ce que nous prétendrons, sans être bien certain que notre conviction se communique à tous nos lecteurs.

Ce n'est point au hasard cependant que nous nous targuons d'une parenté ambitieuse, et nos titres de famille nous ont été délivrés par un historien dont l'au-

torité est peu récusable[1]. On reconnaîtra que nous poussons le scrupule presque à l'excès, en faisant suivre les paroles de M. Michaud, non point d'une discussion, mais d'un exposé qui ne sera point dénué d'intérêt pour les curieux, assez rares, il faut pourtant l'avouer, que nos chroniques locales ne laissent pas dans une complète indifférence.

Voici donc comment s'exprime l'auteur de l'*Histoire des Croisades*, tome II, page 252, édition de 1814 : « On a raconté les aventures romanesques et la fortune extraordinaire de Renaud de Châtillon, né à Châtillon (sur Indre) de parents obscurs; il avait suivi en Asie l'armée de Louis le Jeune... La veuve de Raymond de Poitiers (Constance) éleva tout à coup ce jeune homme inconnu sur le trône d'Antioche... »

Faisons connaître les principales circonstances de cette destinée, assurément peu commune. Lorsque les chrétiens eurent pris Jérusalem (15 juillet 1099), ils regardèrent, la plupart, leur tâche comme accomplie, et retournèrent en Occident, s'en remettant à Godefroy de Bouillon, qu'ils venaient de couronner, et à trois cents chevaliers environ, qui formaient toute son armée, de la garde des lieux saints et du nouveau royaume. La colonie se maintint par des prodiges de valeur, et la mort trop prompte de son premier chef ne fut point même aussi fatale qu'elle aurait pu l'être, Baudouin, comte d'Édesse, s'étant trouvé digne de remplacer Godefroy son frère. La bataille de Joppé ou Jaffa, qu'il livra en 1102, était funeste; mais il prit, en 1104, Ptolémaïs (depuis Saint-Jean d'Acre); en 1110,

1. M. Michaud, *Histoire des Croisades*.

Béryte ou Baruth; et lorsqu'il mourut en 1118, en Égypte, la couronne que reçut son cousin, Baudouin du Bourg, était moins vacillante qu'au commencement de son règne. Ce second Baudouin tomba bientôt dans les fers des Sarrasins; mais ses sujets gagnèrent, pendant sa captivité, une seconde bataille de Jaffa, prirent, à l'aide des Vénitiens, la ville importante de Tyr, et, malgré la division perpétuelle des barons, qui, avec l'institution féodale, avaient transporté en Orient l'anarchie et l'esprit d'insubordination qui en sont inséparables, malgré la haine des peuples conquis et les efforts toujours renaissants des infidèles, qu'animaient à la fois le fanatisme du courage et celui de la religion, non-seulement le trône de Jérusalem n'avait pas péri, mais il avait même acquis une solidité plus grande. A la mort de Baudouin II (1131), il dominait toute la Syrie, à l'exception d'Alep, de Damas, d'Émesse et d'Hamach. Le quatrième roi, Foulque d'Anjou, gendre de Baudouin II, resta toujours armé contre les Musulmans et contre t'empereur Jean Comnène, sans succès, mais sans que ses États fussent entamés; il mourut d'une chute de cheval en 1142, et son fils, Baudouin III, régna sous la tutelle de Mélisende, sa mère.

Ici commencent les mauvais jours. Le comté d'Édesse venait d'être enlevé aux chrétiens; ils appellent les secours d'Europe; saint Bernard fait entendre le cri de détresse, et Louis VII déploie de nouveau l'étendard de la croix, sous lequel s'enrôle inconnu le fortuné soldat qui, pendant un demi-siècle, au milieu des cours et des camps de l'Asie, devait donner tant d'occupation à la renommée.

Les nouveaux croisés, sans profiter de l'expérience

qu'ils auraient dû puiser dans les malheurs de leurs devanciers, s'exposèrent comme eux à la perfidie des Grecs, et semèrent de leurs ossements la longue route déjà marquée par tant de funérailles. Nous ne parlerons ni du voyage désastreux de Conrad, ni de la marche presque aussi funeste de Louis le Jeune, quoique Renaud de Châtillon ait partagé ses périls et ses fatigues; mais il occupait alors dans l'armée un rang où les belles actions ont d'ordinaire aussi peu de retentissement que les disgrâces : il fut sans doute au nombre des privilégiés qui, embarqués avec le roi à Attalie, échappèrent au sort général de l'armée, et entrèrent le 19 mars 1148 dans le port voisin d'Antioche. Le modeste passager ne songeait guère au rôle qu'il jouerait un jour dans cette métropole dont il saluait la magnificence. Fut-il admis aux fêtes que Raymond de Poitiers offrit à son suzerain, et particulièrement à la reine sa nièce? Fut-il déjà remarqué de la princesse Constance? Celle-ci, dans l'irritation que lui causaient les soins prodigués scandaleusement par son époux à la trop légère Éléonore, méditait-elle sa vengeance, et remarquait-elle déjà dans Renaud l'aimable complice qui lui en ferait savourer la douceur? Qu'elle ait ou non préparé de loin ses armes puissantes, la veuve de l'infidèle Raymond put se plaire ensuite dans la pensée que l'orgueilleux Aquitain, du lieu d'expiation où plus d'une faute devait le retenir, voyait avec rage son trône occupé soit par un vassal inconnu, soit par un simple manant portant encore les traces de la servitude.

Il importe peu de savoir si Renaud de Châtillon se trouva au siége de Damas, seul événement de cette

seconde croisade, qui ne fut qu'un échec, après lequel Louis VII retourna dans ses États, qu'il n'aurait jamais dû quitter. Notre héros passa alors, soit au service du prince d'Antioche, soit plutôt à celui de Baudouin III.

La première fois qu'il en soit fait mention, c'est au glorieux siége d'Ascalon en 1153 : Guillaume de Tyr le nomme comme un chevalier à la solde du roi, et le compte parmi ceux qui contribuèrent à ce mémorable succès. D'après *l'Art de vérifier les dates,* Renaud, dès 1152, aurait été l'époux de Constance; mais il nous semble plus probable que cette union n'eut lieu qu'en 1153 (car Guillaume de Tyr lui aurait sans doute donné sa qualité de prince d'Antioche), et que la conduite du chevalier devant Ascalon fut même le motif qui détermina Baudouin à consentir à son mariage.

Le prince Raymond avait été tué en 1149, dans une expédition contre Noureddin; et comme la principauté d'Antioche, surtout depuis la perte d'Édesse, était le principal rempart des colons chrétiens contre les ennemis qui les entouraient, tout le monde sentait le besoin, pour la cause commune, qu'elle fût entre des mains qui permissent d'attendre en sûreté que l'héritier de Raymond fût d'âge à tenir l'épée de son père.

Peut-être ferons-nous bien de dire un mot de cette principauté d'Antioche, et même du comté d'Édesse, ces possessions de croisés qui n'ont jamais été comprises dans le royaume de Jérusalem.

Si la plupart des Francs ne rêvaient que la délivrance du tombeau de Jésus-Christ, quelques-uns de leurs chefs n'avaient guère moins d'ambition que d'enthousiasme. Au siége de Nicée, Baudouin, frère de Go-

defroi de Bouillon (et son successeur depuis au trône de Jérusalem), s'était lié avec un prince arménien qui lui parlait sans cesse de la Mésopotamie, de la foule de chrétiens qui l'habitaient encore, et de la facilité d'arracher aux infidèles les riches provinces de l'Euphrate. L'entreprenant Baudouin, qui formait l'avant-garde de l'armée au moment de l'entrée en Syrie, se détourne et marche à la conquête dont on lui représente la séduisante espérance. Édesse, par l'habileté de son gouverneur, avait été conservée à l'empereur grec; ce gouverneur, avec plus d'empressement peut-être que de fidélité, accueillit un allié, un libérateur qui ne déguisait pas ses projets; mais la complaisance de Théodore n'empêcha pas que son influence et sa sagesse ne parussent redoutables, et les prétextes ne manquèrent pas pour amener sa perte. La célèbre Mésopotamie, purgée des enfants de Mahomet, devint le comté d'Édesse, que Baudouin, à présent roi de Jérusalem, donna à son cousin Baudouin du Bourg, et que celui-ci, lorsqu'il fut également appelé à régner, transmit de la même manière à son parent Josselin de Courtenay; ce fut par héritage direct qu'il passa à deux autres Josselin, dont le dernier, en 1144, fut dépouillé par les Turcs.

Quant à la principauté d'Antioche, nommée principauté parce que Bohémond, son premier maître, portait le titre de prince (prince de Tarente), elle appartint à ce seigneur comme prix du courage et encore plus de l'adresse grâce auxquels il avait procuré l'acquisition de cette ancienne capitale de la Syrie. Elle passa de Bohémond Ier à son fils Bohémond II, et Constance, fille de Bohémond II, la porta à Raymond de

nement d'un époux sans famille, qui se contenterait de savourer les délices d'une grandeur inespérée, en laissant volontiers à d'autres les soins du gouvernement et ses fatigues. Mais le prélat, s'il eut d'abord cette pensée, ne tarda pas à s'apercevoir de son erreur. Renaud prit en main les rênes de l'État, et toléra aussi peu le murmure que la résistance. Le patriarche, pour avoir manqué à la soumission ou au silence, fut conduit à la citadelle, où, la tête nue et enduite de miel, il resta exposé à l'ardeur du soleil et à la piqûre des insectes acharnés sur la victime offerte à leur voracité : ce supplice suffit au bourreau, qui le laissa dans l'exil chercher une guérison à ses plaies.

La pitié alors était à peine une vertu; mais le courage en était une qui excusait tous les crimes. Ne s'agissait-il que de tirer l'épée, Renaud était toujours prêt, et jamais l'on ne demandait assez à son zèle. L'an 1154, il avait aidé Baudouin III à faire lever à Noureddin le siége de Panéas ou Panéade. Vers ce temps l'empereur Manuel s'adressa à lui pour réduire un prince arménien de Cilicie peu disposé à l'obéissance : le rebelle se soumet; mais Châtillon, trouvant le César trop avare de reconnaissance, se jette sur l'île de Chypre, y démolit les forteresses, pille, saccage, viole les femmes, ne respecte pas même les couvents, et s'en retourne chargé d'exécration et de dépouilles. Cette expédition signale tristement l'année 1157. L'an 1159, il contribua à la prise de Césarée de Philippe ; mais ses prétentions sur cette ville, que le roi voulait donner au comte Thierry de Flandre, mirent la discorde dans le camp des vainqueurs, qui se retirèrent sans s'être emparés de la citadelle. Il existait donc une grande irritation contre le

prince d'Antioche; de plus, la maladie de Noureddin, que l'on croyait aux portes de la mort, permettait aux chrétiens de se livrer sans danger à leurs discordes; enfin, l'empereur de Constantinople venait de donner à Baudouin III sa nièce Théodora, et, quoique ce ne soit de notre part qu'une conjecture, toutes ces circonstances pouvaient faire craindre à Renaud de Châtillon que tout le monde ne se prêtât à la vengeance que Manuel avait à exercer contre lui. Aussi, lorsque ce prince arriva en Cilicie, à la tête d'une nombreuse armée, en annonçant le projet de punir le même Toras, toujours indocile, et de demander compte à Renaud de sa conduite envers les Cypriotes, le fier Châtillon n'hésita pas à s'humilier, et ne mit pas plus de mesure dans son abaissement qu'il n'en avait eu dans son insolence.

Aussi, le danger passé, le naturel reprit ses droits, et l'aigle chercha une nouvelle proie à son appétit sanguinaire. Renaud sut qu'une contrée dépendante de l'ancien comté d'Édesse était fournie d'un innombrable bétail, richesse honnête d'une population pacifique et laborieuse; il est vrai encore que les maîtres de ces troupeaux étaient chrétiens, mais quel scrupule pouvait arrêter le dévastateur de l'île de Chypre?

L'entreprise réussit; mais le gouverneur d'Alep, en ayant eu connaissance, se mit en embuscade, attaqua au retour le prince d'Antioche dans le défilé de Commi, détruisit ou dispersa la bande, en saisit le chef, et, après l'avoir livré honteusement en spectacle aux peuples infidèles, le jeta dans une prison dont il ne fut délivré qu'en 1176, c'est-à-dire après seize ans de captivité.

L'espoir de la rançon faisait ce qu'il est difficile d'at-

tribuer à l'humanité : seize années de prison auraient dû épuiser les forces de Renaud, si l'on n'avait eu pour lui des ménagements dont il faut, pour éviter des comparaisons honteuses aux chrétiens, ne faire honneur qu'à l'avarice des infidèles.

Renaud, que nous avons vu si prêt à verser le sang, à s'approprier le bien de ses ennemis, était-il un époux attentif, un père tendre, un prince équitable et doux? Toutes ces qualités, au XII[e] siècle, n'étaient pas absolument incompatibles avec la farouche et vindicative énergie dont nous n'avons point fait mystère. Pour n'apprécier qu'avec justice les actes de notre héros, il faut les rapprocher, non point des élans plus ou moins philanthropiques et sincères de nos jours, mais les comparer aux exemples de générosité quelquefois, et, non moins souvent, de brutalité que lui donnaient ses émules de gloire. Baudouin en est-il moins estimé, pour avoir fait périr artificieusement ce prince grec Théodore, sans lequel la Mésopotamie aurait cessé peut-être d'être chrétienne, et qui avait valu à ce frère de Godefroi la possession d'Édesse? S'indigne-t-on beaucoup contre Bohémond, qui, pour effrayer des espions syriens, fait saisir d'innocents prisonniers, les fait rôtir comme pour son souper, en ayant soin de répandre que les princes et gouverneurs d'Antioche ont décidé que tous les Turcs et espions qui tomberaient en leurs mains seraient ainsi apprêtés pour leurs tables? Et, pour résumer la pitié des armées chrétiennes, montre-t-on grande horreur pour le massacre, dans Jérusalem soumise, de soixante-dix mille Juifs et habitants de toutes croyances?

Nous ne nous étendrons pas sur les événements qui

se passèrent en Palestine pendant que Renaud, prisonnier, n'y pouvait prendre aucune part. Disons seulement qu'en 1162 Amaury remplaça Baudouin III son frère; qu'appelé en 1164, par le grand vizir Chawer, pour résister à Chyrkouk, lieutenant de Noureddin, il força celui-ci de retourner en Syrie; que les armes d'Amaury, implorées de nouveau en 1167, furent moins heureuses, et que, d'allié de Chawer, il devint celui de Chyrkouk, qui déjà employait Saladin son neveu; que l'avarice du roi chrétien le rattacha encore à la cause du calife fatimite ou de son ministre, mais qu'il n'hésita pas à le trahir, à l'instigation de l'empereur et du grand maître de l'hôpital, qui visaient à la conquête des provinces du Nil. Chawer reçut le prix de ses perfidies, et Saladin, dont le nom commençait à avoir de l'éclat, ayant été mis à sa place, remit l'Égypte sous l'autorité spirituelle du calife de Bagdad. Rien n'aurait pu s'opposer à la ruine des États chrétiens, si la jalousie de Noureddin contre son lieutenant (Saladin) n'avait déterminé celui-ci à ménager des ennemis qui le rendaient indispensable à son maître.

A la mort de Noureddin, arrivée en 1173, il y eut en présence, non plus Amaury, mais son fils Baudouin IV, enfant, attaqué de la lèpre, et Saladin, délivré, il est vrai, de son maître, mais ne disposant plus de toutes les forces que Noureddin avait réunies dans sa main, et qu'après lui plusieurs prétendants se disputèrent.

Néanmoins, les affaires des chrétiens empiraient toujours. Saladin, triomphant de toutes les ambitions secondaires, obtint bientôt du calife de Bagdad le titre de sultan d'Égypte et de Syrie; et la crainte qu'inspirait ce grand homme contribua peut-être à faire briser les

fers de Renaud de Châtillon, en rendant la mémoire de ses services et l'espérance de relever par son bras la croix si ébranlée par les infidèles.

Ses amis se cotisèrent donc et rachetèrent sa liberté. Seize années de prison n'avaient abattu ni son énergie, ni son courage. En 1177, Baudouin IV le déclara régent et commandant en chef de ses armées, « comme homme, dit Guillaume de Tyr, d'une fidélité éprouvée et d'une fermeté admirable. » L'armée de Saladin est défaite dans les champs de Ramla, et le fier sultan s'enfuit presque seul en Égypte, sur un dromadaire. Mais, les années suivantes, les chrétiens sont défaits plusieurs fois près de Panéas et sur les bords du Jourdain. Nous ne savons point si Renaud assistait à ces malheureuses affaires : que pouvait-il, en tout cas, contre la fortune, ou plutôt contre les chrétiens, qui ne méritaient plus que Dieu bénît leurs efforts?

Ce qu'il y a de certain, à l'honneur de notre héros, c'est qu'il semblait qu'il n'y eût que lui qui pût rendre quelque confiance aux esprits découragés. La princesse de Crac ou de Carach, veuve, en 1178, de Honfroi de Toron, son second mari, donna sa main, en 1180, à Renaud de Châtillon, non point apparemment par une faiblesse que l'âge de l'un et de l'autre rend impossible, mais par la nécessité de remettre ses importantes seigneuries à la main la plus capable de les défendre. La place de Crac, chef-lieu d'une des quatre grandes baronnies[1] du royaume de Jérusalem, était située dans l'Arabie Pétrée, et sur le chemin de communication

1. Le titre de *grande* baronnie est néanmoins, comme nous l'avons vu, contesté à la baronnie de Crac.

ordinaire entre l'Égypte et tous les États musulmans de l'Asie.

A cette occasion, notons une erreur qui prouve combien il est difficile d'écrire l'histoire, et combien ont droit à l'indulgence les écrivains qui, du moins, cherchent de bonne foi l'exactitude et la vérité. Un des ouvrages les plus justement appréciés dit, à propos de la princesse Constance, que, veuve de Bohémond III, elle se remaria en 1152 à Arnaud ou Renaud de Châtillon, prince de Carach ou Crac (*Art de vérifier les dates*, p. 382, édit. de 1770) : or, il est évident que Renaud de Châtillon ne devint prince de Crac que par son mariage avec Stéphanie ou Étiennette, veuve de Honfroi le Jeune et fille de Philippe de Naplouse, qui avait été seigneur de la seconde Arabie ou Arabie Pétrée, vulgairement appelée pays de Crac, et de la Syrie de Sobal, aujourd'hui le pays de Montréal, l'un et l'autre de ces pays situés au delà du Jourdain (Guill. de Tyr).

Cette explication nous rappelle que nous avons un oubli à réparer. La princesse Constance était morte en 1163, et, dès lors, Renaud de Châtillon n'eut plus aucun droit de s'appeler prince d'Antioche, et on ne le voit non plus, à sa sortie de prison, élever aucune prétention sur ce titre, qui appartenait à son beau-fils Bohémond III, dit le Bambe, héritier de son père Raymond de Poitiers.

Telle était l'influence de Renaud de Châtillon, qu'il détermina le mariage de son nouveau beau-fils, Honfroi, avec la sœur de Baudouin IV, mariage toutefois qui se borna à des fiançailles, attendu que la princesse Isabelle était encore enfant. Cette alliance, ou ce projet d'alliance, donna lieu à la cession par Honfroi de Toron,

au roi son futur beau-frère, du château de Toron, du château neuf et de la ville de Panéas ou Panéade avec ses dépendances; ce qui fait voir que l'ancien régent n'avait pris en considération, dans cette union, que les intérêts politiques du royaume.

Si nous venons de donner à Renaud le titre d'ancien régent, c'est que nous ne voulons pas qu'on suppose que ce titre, qu'il reçut en 1177, dût être perpétuel : il n'était déféré que dans un moment de plus grand danger, d'aggravation peut-être dans les infirmités du roi; et c'est sans que Châtillon ait déchu dans l'estime et la confiance de Baudouin IV, que ce malheureux prince, en 1183, investit de la régence Gui de Lusignan, comte de Jaffa et d'Ascalon, devenu son beau-frère en 1182 par son mariage avec Sibylle, veuve du marquis de Montferrat.

La nouvelle parenté entre Baudouin IV et le comte d'Ascalon était bien un motif suffisant pour lui faire donner ce titre de régent; mais nous en entrevoyons un autre : à la suite de plusieurs engagements, funestes en général aux chrétiens, une trève avait été *conclue*[1], croyaient-ils, *tant sur mer que sur terre,* avec les infidèles. Guillaume de Tyr nous apprend encore, sous la date de cette même année, que Saladin voulait « obtenir satisfaction du prince Renaud, qui avait pris quelques Arabes pendant le temps de la trève, et qui, au mépris du traité, refusait de les rendre. »

Il était donc convenable, lorsqu'on était obligé à tant de ménagements envers les Musulmans, de ne point

1. Et elle existait en 1182, puisque nous voyons que quinze cents pèlerins, échoués dans cette année devant Damiette, avaient eu l'espoir de profiter de la trève conclue.

les irriter en mettant le pouvoir aux mains de l'homme qu'ils redoutaient le plus, et dont ils prétendaient avoir à se plaindre.

Le motif était donc encore bien plus impérieux, si *cette prise de quelques Arabes*, que mentionne Guillaume de Tyr, n'est rien moins que l'entreprise audacieuse dont il est question dans la vie de Saladin (*Biographie universelle* de Michaud, t. XL, in-8°, 1825). Nous rapportons les termes de cette biographie, qui a surtout une grande autorité en ce qui touche les croisades : « L'entreprise la plus sensible à Saladin fut l'invasion que Renaud de Châtillon, seigneur de Carach, tenta du côté de la Mecque et de Médine, voulant abolir la loi de Mahomet au lieu même où elle avait pris naissance. Quand Saladin en reçut la nouvelle, il ordonna le massacre de tous les chrétiens que l'on pourrait prendre. On lit ce qui suit dans une lettre qu'il écrivit à ce sujet à son frère Mélik-Adel, qui avait le gouvernement de l'Égypte : « Les infidèles ont violé l'asile et le berceau « de l'islamisme ; ils ont profané notre sanctuaire. Si, « Dieu nous en préserve ! si nous ne prévenions une « insulte semblable, nous nous rendrions coupables « aux yeux de Dieu et aux yeux des hommes. Toute la « terre s'élèverait contre nous en Orient et en Occi- « dent ! Purgeons donc la terre de ces hommes qui la « déshonorent ; c'est un devoir sacré pour nous ; pur- « geons l'air de l'air qu'ils respirent, et qu'ils soient « voués à la mort ! » En conséquence, tous les chrétiens qui survécurent au désastre furent conduits les uns à la Mecque, où les pèlerins musulmans les immolèrent, en place des brebis et des agneaux qu'ils ont coutume de sacrifier chaque année ; les autres, menés en Égypte,

où ils périrent de la main des sofis et de tous ceux qui voulurent signaler leur zèle pour l'islamisme. A la fin, cependant, la paix fut faite, et Saladin garda ce qu'il avait pris. Ce fut alors que, libre de tous soins, il se livra tout entier à son ancien projet d'expulser tous les Francs de la Palestine. »

Saladin attendait un prétexte pour reprendre les armes, et ce fut Renaud qui le lui offrit.

Le beau-frère de Baudouin IV (Gui de Lusignan) était si notoirement incapable, qu'il fut, en 1184, dépouillé de la régence qui lui avait été confiée.

En 1185, Baudouin IV mourut, et son neveu, Baudouin V (fils de Sibylle et du marquis de Montferrat), fut proclamé roi; mais il mourut en 1186, non sans qu'on eût le soupçon que sa mère Sibylle l'avait sacrifié au désir de voir régner le faible Gui de Lusignan, son second époux, à qui elle fit décerner la couronne.

La paix ou la trève, avons-nous dit, durait toujours, et Saladin pouvait attendre patiemment le moment d'expulser les chrétiens, qui s'appliquaient à rendre leur anéantissement plus facile. Renaud, qui ne pouvait plus rien pour le salut commun, voulait du moins, jusqu'à la fin, faire usage de son épée, et, puisqu'il fallait succomber, arroser du sang des vainqueurs les palmes de leur triomphe. En 1187, il enleva une riche caravane qui passait sur ses terres; Saladin se plaignit de la violation des traités, menaça, mais tout fut inutile; alors, faisant appel aux guerriers de la Syrie, de l'Égypte et de la Mésopotamie, il n'entendit pas se borner à punir le téméraire agresseur; les templiers et les hospitaliers s'offrirent d'abord à ses coups, et toutes les forces

des chrétiens s'étant laissé attirer auprès de Tibériade, il y remporta la célèbre victoire qui fut suivie de la prise de Jérusalem. Le bois de la vraie croix, qui, dans les grandes circonstances, était le talisman de l'armée, tomba au pouvoir des infidèles, et, parmi les prisonniers, se trouvèrent le roi Gui de Lusignan et le prince Renaud, que la capricieuse fortune abandonnait cette fois sans retour. Quand on fut las de carnage, Saladin fit amener dans sa tente les principaux chefs; il traita le roi avec égards et lui fit servir des rafraîchissements; mais Lusignan, après avoir bu, ayant passé la coupe à Renaud de Châtillon : « Ce traître, s'écria le sultan, ne doit pas boire en ma présence, car je ne veux pas lui faire grâce. Tu n'as qu'un moyen de racheter ta vie, ajouta-t-il en se tournant du côté de Renaud : renie ton Dieu, et confesse la religion de Mahomet. — Donne-moi donc la mort, » répliqua le héros chrétien. Saladin le frappa de son sabre, et les soldats, au signal de leur maître, se jetèrent sur le martyr. D'autres disent que Saladin lui trancha lui-même la tête.

Si Renaud de Châtillon ne fut pas toujours irréprochable, on conviendra que sa mort généreuse peut racheter bien des torts de sa vie. Des actes de cruauté, d'avarice, de perfidie, ont souillé ses exploits, mais il faut ou l'en absoudre, ou accuser comme lui tous les demi-dieux de ce siècle de barbarie. Saladin justifie sa vengeance en se plaignant de la violation des traités; mais lui-même a-t-il respecté les trêves qu'il croyait de son intérêt de rompre? Il oubliait facilement les naufragés de Damiette. « Saladin, cédant à son avidité et ne voulant pas permettre qu'un si grand nombre

de chrétiens (quinze cents pèlerins) sortît librement de son royaume, en vertu de la trêve, les fit charger de fers, et donna l'ordre de confisquer tout ce qui leur appartenait. » (GUILL. DE TYR, tom. II, p. 420.) Il est permis également de douter du zèle religieux qui éclate dans la lettre que nous avons citée, écrite à Mélik-Adel, son frère; nous trouvons dans la vie du sultan plusieurs preuves d'une tolérance peu d'accord avec le langage indigné qu'il affecte à l'occasion de l'invasion, par les profanes chrétiens, du sanctuaire de l'islamisme.

Le crime véritable, Renaud de Châtillon n'en eut pas d'autre aux yeux de Saladin, ne fut que de s'être fait craindre; et ce crime est un éloge qui vaut mieux que tous ceux que nous voudrions tenter.

Maintenant, ce héros que la France, avec orgueil, compte au nombre de ses enfants les plus distingués, pouvons-nous, par les droits de la *petite patrie*, élever des prétentions plus particulières sur sa gloire? D'abord, est-ce d'une source cachée qu'a jailli ce sang fait pour couler dans des veines royales?

Avouons-le, si le prince d'Antioche ne pouvait point montrer son origine, nous n'en serions pas moins fier pour les lieux où l'on aperçoit son berceau sans y découvrir sa famille. C'est du paradis que vient le Nil, disaient d'anciens géographes, admirant ce fleuve bienfaisant dont ils ne pouvaient assigner le principe; c'est bien plus sûrement du ciel que descendent les grands fleuves humains dont on ne voit nulle part sourdre la vie. Mais nous pensons que, si Châtillon fut maltraité d'abord par la fortune, il en avait reçu du moins tous les avantages de la naissance, et nous croyons pouvoir

concilier l'assertion de l'historien des *Croisades*, qui le fait naître à Châtillon-sur-Indre, avec celle des généalogistes, qui lui donne l'écu de gueules à trois pals de vair au chef d'or[1].

La difficulté, c'est qu'au XIIe siècle il y avait bien à Châtillon (sur Marne) une illustre maison de ces nom et armes, mais que Châtillon-sur-Indre ne dénommait, prétend-on, aucun seigneur.

Force nous est de faire une excursion dans la généalogie de deux grandes familles.

Si l'on s'en rapportait à l'histoire d'Anselme (*Histoire généalogique de la maison de France et des grands officiers de la couronne*), qui n'est point en contradiction, il faut ajouter, avec l'*Histoire de la maison de Châtillon*, par Duchesne, nous sortirions vite d'embarras; pas d'autres Châtillon que ceux de Champagne : Henri Ier, quatrième seigneur du nom de Châtillon (sur Marne), aurait eu pour troisième fils (le premier est Gaucher II, mort en Asie Mineure, dans la deuxième croisade, et le deuxième, Gervais, mort sans postérité), aurait eu, disons-nous, pour troisième fils, Renaud, dont il accompagne ici le nom : « Renaud, prince d'Antioche, qui se rendit si célèbre par ses beaux exploits de la Terre-Sainte, qu'il mérita, en considération de sa valeur, d'épouser, en 1152, Constance, princesse d'Antioche, veuve de Raymond de Poitiers et fille unique de Bohémond, deuxième du nom, prince d'Antioche, et d'Alix de Jérusalem. L'année suivante, il eut quelques avantages sur les infidèles, mais demeura pri-

1. Armes des Châtillon (sur Marne), et également de la maison de Blois.

sonnier dans un combat donné, en 1163, contre Mégaddin, sultan d'Alep, qui lui fit souffrir les rigueurs d'une longue prison, après laquelle, étant tombé entre les mains de Saladin, il lui fit trancher la tête en 1186. Il était alors remarié à une dame nommée Étiennette, dont il n'eut point d'enfants, et laissa de sa première femme deux filles : Agnès de Châtillon, première femme de Béla, deuxième roi de Hongrie, et Alix, mariée avec Azon d'Est, cinquième du nom, seigneur de Ferrare. »

Nous ne ferons pas ressortir plusieurs inexactitudes de cette note, mais on remarquera qu'en lisant la généalogie de la maison de Châtillon, même dans Duchesne, son historiographe particulier, il est impossible de ne pas reconnaître que jusqu'à Gaucher II, qui serait le frère aîné de Renaud, tout n'est qu'incertitude, et que même la lignée positive ne commence qu'à Gaucher III, qui mourut en 1219.

Nous ne sommes donc pas surpris que M. Michaud n'ait pas suivi ces deux auteurs, et nous sommes persuadé qu'il a eu de bonnes raisons pour faire naître Renaud à Châtillon-sur-Indre ; mais ne sachant pas sur quelle autorité il se fonde, nous en sommes réduit à donner nos propres conjectures.

Qu'il ait existé du IXe au XIIe siècle une maison de Châtillon de Touraine, c'est ce qui est surabondamment prouvé par plus de vingt seigneurs du nom de Châtillon ; des Geoffroi, des Guenné, des Ganneron, des Isambert, des Robert, des Herbert, des Guermond, des Bodon, des Simon, des Ulric, etc., figurent pendant quatre siècles dans des chartes relatives à des établissements de cette province et des provinces voisines.

La Thaumassière parle peu de la ville de Châtillon,

sur laquelle il aurait même gardé le silence, parce quelle n'appartenait pas au Berri, si elle n'avait pas été comprise dans l'élection de Châteauroux, et dans la généralité et le diocèse de Bourges.

Ce qu'il en dit est donc fort succinct : « Charles le Chauve (et il invoque le témoignage de l'historien d'Amboise) gratifia un nommé Hugues de Buzançais et de La Motte de Châtillon. »

Ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que ce nom de Châtillon était alors bien nouveau. Le savant M. Lemaigre, que l'on peut consulter avec confiance sur toutes nos annales, nous faisait voir que Châtillon-sur-Indre s'appelait, au VIIe siècle, *Vicus Brioderus, seu Vicus Brioderensis*[1], et que l'on ne peut pas faire remonter son nom de Châtillon au delà de la moitié du Xe siècle, époque de la construction du *Castellum, Castellio,* dont on a fait quelquefois une tour romaine, mais qui ne peut pas, encore aujourd'hui (1853), se prévaloir de mille ans d'existence, étant contemporaine, non point de l'église primitive dont saint Aoustrille fut le fondateur, mais de celle réédifiée sur l'ancienne, vers 950, et dont on admire encore l'architecture.

Mais par qui fut édifiée cette forteresse? On croit bien savoir que *Vicus Brioderus* faisait partie de la Brenne, laquelle, sous la première race, était comprise dans le domaine royal. Cette cité, ce bourg, avait été sans doute transmis aux Carlovingiens, puisque Charles le Chauve en fait don à un de ses fidèles. Mais les possessions royales ont été si souvent aliénées, les fiefs ont si souvent changé de mains, que suivre une

1. Voir les notes à la fin du volume.

propriété dans ses vicissitudes serait une tentative presque puérile.

Nous admettons, mais seulement comme une hypothèse raisonnable et spécieuse, celle que nous présente un mémoire publié en 1830, par M. de Saint-Pons (in-4°, Paris, Pousssin), qui, dans un intérêt dont nous n'avons pas à nous occuper, établit que la seconde maison de Blois se divisa en plusieurs branches, dont l'une porta le titre de Châtillon (sur Indre).

Il y eut une première maison de Blois qui finit dans la personne de Hugues le Grand, père de Hugues Capet; lequel Hugues le Grand donna le comté de Blois à son cousin Thibaut le Vieux, surnommé aussi le Tricheur, qui commença la deuxième maison de Blois. Thibaut le Tricheur, qui mourut en 978, et son fils Eudes Ier, qui lui succéda, et qui mourut en 995, eurent l'un et l'autre plusieurs enfants; et l'on suppose que Thibaut ou Eudes apanagea un de ses enfants du *Vicus Brioderus,* qui venait d'être fortifié, et forma ainsi une branche de Blois-Châtillon, les Châtillon qui figurent dans toutes les chartes que nous avons mentionnées.

Le second fils d'Eudes Ier, Eudes II, en 1109, acquit également la Champagne, et, jusqu'en 1152, les deux comtés de Champagne et de Blois furent tantôt unis et tantôt partagés, mais toujours tenus par la descendance directe d'Eudes II.

A la mort de Thibaut IV, ses deux fils, Henri et Thibaut, se partagèrent décidément l'héritage.

La Champagne resta à la postérité de Henri jusqu'à ce que Jeanne, en 1305, la laissât, en mourant, avec la Navarre, à la couronne de France.

Le comté de Blois resta à la postérité de Thibaut V jusqu'à ce que Marie, sa dernière héritière, la portât, vers 1225, à Hugues de Châtillon-Saint-Paul.

Ce Hugues de Châtillon-Saint-Paul était incontestablement de la maison de Châtillon-sur-Marne, et petit-fils de Gaucher III, dont nous avons déjà parlé comme étant le premier de cette noble race, autour duquel ne s'élève aucun nuage; mais qu'est-ce que c'était que cette famille de Châtillon-sur-Marne? L'opinion que nous voulons hasarder ne peut porter aucune atteinte à sa généalogie glorieuse.

Jusqu'à la fin du XIe siècle, car jusqu'à Gaucher Ier, qui vivait en 1095, l'historien même de Châtillon n'ose rien affirmer, ne présente aucune filiation comme certaine; or, dès l'an 1019, ce comté de Champagne appartenait à la maison de Blois : il n'y a donc pas grande témérité à regarder l'existence de la maison de Châtillon-sur-Marne comme postérieure à celle de la maison de Blois-Champagne.

Et de là il résulte que la maison de Blois-Champagne aurait simultanément dominé peut-être, dans le comté de Blois, le fief de Châtillon-sur-Indre, et dans la Champagne, le fief de Châtillon-sur-Marne.

Il nous paraît tout à fait probable que Châtillon-sur-Indre n'avait plus de titulaire *possesseur* lorsque Châtillon-sur-Marne devint un titre héréditaire; il est certain du moins que l'éclat de cette première seigneurie diminuait, tandis que grandissait la seconde : car, au XIIe siècle, Châtillon de Touraine appartenait au roi anglais, Jean, soit comme conquête des Angevins, soit seulement comme dépendance du comté de Tours; et quand Philippe-Auguste s'en fut rendu maître, il ne

l'aurait pas donné à Dreux de Mello, s'il avait eu à réparer une injustice envers une famille dépouillée par les Plantagenet. Les perpétuels accidents du régime féodal rendent tout naturel que Châtillon de Touraine soit, au XIIIe siècle, sorti de la maison de Châtillon; mais cela ne veut pas dire que Renaud de Châtillon doive appartenir à la maison de Châtillon-sur-Marne: et néanmoins, suivant nous, il n'y serait pas absolument étranger; voici comment : nous pensons que la famille de Blois, devenue Blois-Champagne, se rappela qu'une de ses branches s'était appelée Châtillon, et que, par respect pour ce souvenir, lorsqu'elle eut à créer pour ses rameaux de nouveaux apanages, elle releva dans Châtillon-sur-Marne l'ancienne bannière de Châtillon-sur-Indre; qu'ainsi, les Châtillon-sur-Marne sortent de la souche de Blois comme les Châtillon-sur-Indre, et seulement que la séve de ces derniers était peut-être épuisée, lorsque celle des autres s'élança non moins généreuse. Il serait possible encore, mais cette supposition serait moins glorieuse pour les Châtillon-sur-Marne, que ceux-ci ne fussent point de l'essence de Blois, mais que le hasard d'un si beau nom eût contribué à leur grandeur, les comtes de Blois-Champagne prenant plaisir à élever une famille qui ressuscitait un des vieux membres de la leur.

Toutes ces probabilités ne sont nullement exclusives de la noblesse de Renaud de Châtillon; car l'apanage des premiers Châtillon peut avoir disparu sans que le nom des Châtillon ait été effacé du grand livre de notre chevalerie. Nous avons dit, et nous répétons encore, qu'à toutes les époques des XIe et XIIe siècles, on trouve des Châtillon qui, par les actes où ils figurent, se rat-

tachent nécessairement à notre Châtillon-sur-Indre. La fortune n'accompagne pas toujours la naissance, et, dans toutes les dynasties, se rencontrent des princes déshérités et des puînés *sans avoir,* qui n'en sont pas moins l'honneur de leur race et souvent leurs régénérateurs. Pourquoi donc Renaud de Châtillon, fils de pères négligés ou inconnus, n'aurait-il pas eu le privilége de ramasser l'écusson que ses aïeux ne pouvaient plus porter? Quand l'illustre historien des *Croisades* n'aurait pas attribué si nettement Renaud à notre province, nous serions disposé à croire que c'est à tort que la Champagne le réclame. Il se croise dans l'armée de Louis VII, duc d'Aquitaine par sa femme; il est accueilli à la cour de l'Aquitain Raymond de Poitiers : simples présomptions, il est vrai, mais présomptions non point tout à fait sans valeur à l'appui de son origine aquitanique.

A ceux qui veulent interpréter les paroles de Guillaume de Tyr et de M. Michaud dans ce sens que Renaud de Châtillon était né dans les rangs du peuple, nous répondrons que nous voudrions, pour la gloire de notre héros, lui trouver la plus populaire origine; mais rien n'est plus improbable que cette supposition. Qu'on se figure donc un pauvre manant, un serf peut-être, enrôlé en 1147, ou plutôt emmené par son seigneur; et, sans qu'on sache rien de ses services, sans qu'on en cite un seul de ceux qui, à toutes les époques, ont nivelé les rangs, sans qu'on nous raconte un de ces coups de fortune qui étonnent assez pour que l'histoire ne les passe pas sous silence, le voilà, après la traversée si funeste de l'Asie Mineure, pendant laquelle sont signalés tant de malheurs sans aucun mélange de hauts

faits, après une campagne en Palestine qui ne compte que des revers et une retraite, le voilà en quelques années chevalier, reçu à la cour, et là sur un assez bon pied pour qu'une grande princesse non-seulement l'aime, ce qui, dans les désordres du temps, aurait une certaine vraisemblance, mais lui donne sa main et partage avec lui son trône! S'il n'était point un Châtillon, ce nom qu'il portait n'était donc qu'une railleuse appellation dont ses camarades auraient pris avec lui l'habitude, en ajoutant féodalement à son nom celui du lieu de sa naissance; mais le nom de Châtillon était trop connu dans l'armée des croisés pour y être prononcé autrement qu'avec tout le sérieux du respect. Un premier Gaucher de Châtillon était mort, en 1096, à la première croisade; Gaucher II de Châtillon avait été tué, dans la seconde, par les Sarrasins, dans les montagnes de Laodicée. Peut-on admettre qu'un nom porté par les alliés de nos rois, qu'un nom devenu peut-être encore plus vénérable à la Terre-Sainte que sur le sol de la patrie, aurait servi à défrayer la gaieté des soldats, ou serait devenu, pour l'un d'eux, une sorte de triviale épithète? Et quand même l'inconnu Renaud aurait d'abord, sous la tente, reçu un sobriquet innocent par l'infimité de celui à qui il s'appliquait, l'aurait-il conservé lorsqu'il eut acquis une personnalité plus grande, lorsque ses exploits, et, si l'on veut, la fortune, l'eurent placé si haut qu'il pouvait bien exciter l'envie, mais non plus être jaloux d'aucune des distinctions que procurent le mérite et la naissance?

Renaud fut un noble chevalier; Renaud, avec les vices et surtout l'inhumanité de son temps, eut les ver-

tus qui les rachètent, et mérite d'être placé au rang de nos grands hommes; voilà, croyons-nous, ce dont tout le monde est d'accord. Si les nobles Châtillon, ou du moins, car nous n'assurerons pas que cette noble famille n'est pas éteinte, si les hommes que touche l'honneur de ce grand nom se refusent à confondre les Châtillon-sur-Marne avec les Châtillon-sur-Indre, en les rattachant les uns et les autres à la souche de Blois, qu'ils vident la querelle des deux branches; mais, en attendant l'issue du procès, on nous excusera d'avoir essayé une transaction qui nous a permis de donner, et, nous disons, de restituer à notre département un héros dont il peut à bon droit s'enorgueillir.

NOTICE HUITIÈME.

ANDRÉ DE CHAUVIGNY.

Quoique la plume élégante de M. Just Veillat ait rendu familier le nom de Denise de Déols[1], et que nous sachions bien qu'on ne viendra point chercher dans nos *essais* ce que tout le monde a lu dans un poëme qui, au mérite de l'histoire, joint l'attrait du roman, nous ne pouvons point tracer la vie du premier de nos Chauvigny sans y mêler celle de la princesse qui lui a communiqué ses droits. Nous savons ce que la comparaison aura pour nous de fâcheux : d'un côté, un simple trait indiquant à peine une sèche ressemblance ; de l'autre, un portrait vivant par de brillantes couleurs. Mais, malgré tout notre désavantage, nous sommes trop scrupuleux dans la tâche que nous nous sommes imposée, de biographe du Bas-Berri, soit pour omettre deux de nos plus nobles figures, soit pour séparer deux époux qui, non moins l'un que l'autre, oc-

1. *Denise de Déols, esquisse historique sur le Bas-Berri,* 1187-1189, par Just Veillat (Châteauroux, Migné, 1850).

cupent nos souvenirs et doivent recevoir nos hommages.

Et non-seulement, à propos d'André de Chauvigny, nous évoquons aussi l'ombre de sa chère Denise, mais nous ne commencerons pas ce nouveau dessin sans faire un retour vers le passé, eussions-nous à traverser plusieurs siècles, et cela, par la loi à laquelle nous resterons fidèle, ou de lier ensemble tous nos personnages, ou du moins de ne laisser entre eux aucune lacune importante. Pourrait-on nous savoir mauvais gré de prononcer encore le nom d'Ebbes le Noble?

Le vainqueur des Normands eut pour successeur son fils Raoul le Large (936-952), qui bâtit notre ville de Châteauroux; la place de celui-ci fut héréditairement occupée, dans l'ordre de primogéniture, par Raoul le Grand et le Chauve (952-1012), Eudes l'Ancien (1012-1027), Raoul le Prudent (1037-1055), Raoul l'Enfant (1057-1058), Raoul Thibaut (1058-1096), Raoul le Vieux (1096-1135), Ebbes II (1135-1160), et Raoul VII (1160-1176), père de Denise.

Si nous étions historien, nous aurions à nous étendre sur la plupart de ces règnes et à montrer, par exemple, comment, depuis la mort de Guillaume le Jeune et l'extinction du comté de Bourges (en 927), le haut Berri se confondit de plus en plus avec la France, tandis que le Bas-Berri, indépendant de droit, mais trop voisin de la puissante Aquitaine, se trouva participant aux affaires de cette province de manière à en subir les lois et les vicissitudes.

Les victoires d'Ebbes le Noble n'avaient point suffi à nous garantir des invasions barbares qui, en 937 et en 951, désolèrent encore nos villes et nos campagnes. Et

si ces brigandages passagers avaient été nos seuls maux! Mais la terre, morcelée entre tant de seigneurs, qui ne reconnaissaient en réalité aucun supérieur, était une proie offerte à toutes les cupidités, à toutes les ambitions, et que les voisins se disputaient entre eux, dès qu'un ennemi commun ne les divertissait pas de ces querelles intimes qu'on ne tardait jamais à reprendre. Soit par héritage, soit par mariage, soit par conquêtes, les maisons d'Anjou et de Champagne avaient au milieu de nous des possessions considérables, et ces grands feudataires nous entraînaient aussi dans leurs guerres, plus turbulentes, il faut le croire, comme toutes celles de la féodalité, que meurtrières; car l'Europe n'aurait jamais eu assez de sang pour ces armes continuellement à l'œuvre.

Quand la couronne eut été placée sur la tête de Hugues Capet, la souveraineté locale en reçut quelque atteinte, et les barons furent un peu moins libres de s'entretuer et de se nuire. Dès 987, ce nouveau monarque, qui comprenait son rôle et avait la volonté de le remplir, vient protéger un châtelain des bords de l'Indre, dont certains Poitevins menaçaient le manoir; en 988, Hugues Capet traversa encore le Berri pour aller assiéger Poitiers.

Quoique Raoul II ait eu le surnom de Grand, ses exploits nous sont restés inconnus; mais Eudes l'Ancien mérita mieux le même titre, dont on le trouve également décoré : il reprit, en 1020, Argenton sur les vicomtes de Limoges, qui s'en étaient rendus maîtres on ne sait à quelle époque, et reconstruisit près de Massay, et malgré le roi Robert, une forteresse que ce prince voulut en vain lui enlever.

Une des guerres les plus mémorables de nos chroniques berrichonnes est celle de 1037, commencée par le même Eudes contre le vicomte et l'archevêque de Bourges; il y perdit son fils aîné Ebbes; mais Raoul le Prudent (autre fils et successeur d'Eudes) prit Châteauneuf, après un siége où l'annaliste de Déols fait intervenir pour nous la protection divine.

Les rois Robert, Henri et Philippe Ier, avaient souvent manqué de vigueur; mais Louis VI avait montré qu'il serait plus vraiment roi; car, même avant la mort de son père, il avait efficacement répondu à l'appel qui lui avait été fait pour mettre à la raison Humbaud de Sainte-Sévère. Raoul le Vieux assistait le prince dans cette expédition, qui est de 1107 ou 1108.

Louis VII, en 1137, n'eut qu'à menacer pour garantir le monastère de Saint-Benoît des exactions du vicomte de Brosse; mais ce roi, qui venait d'épouser Éléonore, semble parler surtout comme duc d'Aquitaine : « Nous avertissons ta fidélité de ne plus se permettre à l'avenir de persécuter, de soumettre à d'injustes exactions l'église et le bourg du Sault, qui sont de notre duché d'Aquitaine, de notre royaume et de notre aumône. »

Ce fut surtout depuis ce mariage que se confondirent pour le Bas-Berri les deux qualités réunies de roi et de duc d'Aquitaine; et quand elles furent séparées, notre province, ayant plus à craindre le détenteur du duché que le royal possesseur de la couronne, s'habitua à oublier le suzerain qui n'était plus que médiatement son maître.

Le comte d'Anjou, qui déjà, comme nous l'avons dit, avait pied dans nos domaines, y devint prépondérant

par son mariage avec l'ex-reine de France, la duchesse Éléonore ; et lorsqu'il ajouta, en 1154, à ses autres titres celui de roi d'Angleterre, on le vit si redoutable, qu'on ne songea plus à contester ses titres plus ou moins douteux de souveraineté. Louis VII lui-même, aussitôt après son divorce, traite la principauté de Déols, ou la baronnie de Châteauroux, comme purement anglaise; et cependant, depuis l'acte de 927, par lequel il fut décidé que le prince de Déols porterait directement au roi son hommage, nous ne connaissons aucun traité qui ait établi un *moyen* entre notre baron et la royauté française.

Après la rupture de son mariage, Louis VII brûle la Châtre et Châteaumeillant; et le baron de Châteauroux, Ebbes II, sans doute par représailles, met le feu à Cluis qui tenait pour le roi, soit que celui-ci s'en fût emparé, soit que le seigneur de Cluis se trouvât être son vassal ; car, sous le régime féodal, aucune règle fixe, aucun territoire bien déterminément enclavé dans des limites certaines. Nous savons aussi qu'une grande partie de Déols fut réduite en cendres; mais quel en fut l'incendiaire? Nous restons à cet égard libre de conjectures.

Ebbes II a été assez maltraité par un chroniqueur contemporain, qui peut-être ne l'a sacrifié qu'au désir de rendre plus saillants les mérites de Denise, sa femme (Denise Ire du nom). Cette princesse le précéda au tombeau, et il aurait mieux valu, dit cet auteur, pour ses deux fils, que l'aveugle mort eût frappé l'époux en conservant la mère. Qu'il y ait justice ou non pour Ebbes II, on ne peut douter que Denise, dont on regrette d'ignorer la vie, n'ait été digne de l'amour qu'elle inspira, et d'une récompense qui ne trompe guère, en

cela bien différente de la flatterie : « Ses funérailles, lit-on dans M. Raynal, furent un deuil général; les chevaliers portaient sa dépouille mortelle en pleurant; les habitants chantaient des nénies funèbres; les paysans accourus des villages voisins arrêtaient sa bière pour la couvrir de baisers. »

Raoul, l'aîné des fils de cette princesse Denise, fut le dernier baron de Châteauroux, de l'illustre maison de Déols; on sait qu'il eut deux fils et une fille : ses deux fils se noyèrent à la chasse ou périrent même d'une manière plus tragique, que nous ne rapporterons pas, tant elle est connue de nos lecteurs; nous sommes disposé à croire que la seconde version est fabuleuse; et cependant, ce qui peut lui donner quelque crédit, c'est le surnom, donné au donjon de Châteauroux, de *Château des douleurs,* lugubre appellation que nous ne savons comment justifier, si l'on rejette la cruelle vengeance qui anéantit la postérité mâle de Raoul.

Avant de passer aux Chauvigny, disons des descendants de Léocade, ou plutôt d'Ebbes le Noble, en laissant de côté l'incertain, et en retranchant neuf siècles à leur noblesse, que pendant trois cents ans, c'est-à-dire d'Ebbes le Noble à Raoul VII, pas une tache ne ternit l'écu de cette famille. Des hauts faits de nos barons, nous avons montré tout ce que notre cadre nous permettait d'en faire savoir; tous se distinguèrent par leur piété : le premier Ebbes visite Jérusalem et fonde l'abbaye de Déols; Eudes l'ancien fait de même en 1027 le dangereux pèlerinage des lieux saints; Raoul Thibaut meurt à Antioche (1096) dans l'accomplissement de son vœu, et le malheureux Raoul VII, qui était allé chercher des consolations sur le tombeau du Sauveur, fut

sans doute exaucé dans ses prières, en ne revoyant pas ses États, et en mourant, en 1176, soit en Romanie, soit à Ravenne, et loin des lieux trop pleins de ses déchirants souvenirs. Notons encore, à l'honneur des pieux et braves seigneurs de Déols, que pas un d'eux n'est flétri de ces épithètes, vengeance posthume des vassaux tremblants, qui se dédommageaient de ce qu'ils avaient souffert en attachant pour jamais à la mémoire de leurs tyrans la marque de leur mépris ou de leur haine. La lignée d'Anjou, par exemple, a ses *Tricheurs*, ses *Méchins*, ses *Avares;* celle de Déols, à laquelle ne manquent pas non plus les surnoms, n'en a point reçu un qui ne soit un éloge. C'est *le Noble*, c'est *le Large*, c'est *le Grand*, c'est *le Prudent*, c'est tout ce qui atteste un cœur élevé, une nature généreuse, un gouvernement paternel.

Denise, à la mort de son père, était âgée de trois ans. Le droit de tutelle était d'autant plus disputé au moyen âge, que la garde, ou, comme on disait, le *bail* d'une héritière mineure donnait à son gardien la disposition de tous ses meubles, le revenu de ses biens territoriaux, et le privilége non moins précieux de lui choisir un époux. Le code de la tutelle et de la minorité n'était point d'ailleurs plus invariable que tous les autres, les parents élevaient souvent des prétentions opposées à celles du seigneur dominant, et c'est ainsi que l'oncle paternel de Denise, Eudes, seigneur de la Châtre (frère de Raoul VII, et qui ne paraît pas avoir eu de postérité), voulut prendre les devants sur le roi d'Angleterre qui allait réclamer la charge de sa jeune vassale.

On a bien dit que Henri II était oncle maternel de Denise, sa mère étant une sœur naturelle de ce prince;

mais La Thaumassière rapporte cette opinion sans y croire, et, ce qu'il y a de plus probable et de certain, au dire de M. Raynal, c'est que la femme de Raoul VII fut Agnès de Charenton [1].

Admettons donc que la garde de Denise n'était prétendue par Henri II qu'à titre de seigneur. Eudes (de La Châtre) s'empara de l'enfant et la conduisit dans son château, en déclarant que le roi d'Angleterre trouverait à qui parler, s'il essayait de venir l'y prendre.

Henri au Court-Mantel (fils aîné de Henri II, et mari de Marguerite, fille de Louis VII et sœur de Philippe-Auguste), associé à la couronne du roi son père, échoua contre les barons du Berri; mais Henri II passa la mer et força Eudes de lui remettre Denise qu'il conduisit au château de Chinon, où il la fiança à Baudouin de Revers, seigneur de l'île de Wight.

On peut s'étonner que Louis VII n'ait pas réclamé cette tutelle; mais il ne faut pas expliquer son silence par l'oubli de ses droits, ou la reconnaissance de ceux de l'Anglais; car, avant de marcher sur le Berri et de s'emparer de sa pupille, Henri II avait fait avec Louis VII un traité par lequel les deux rois s'engageaient à aller à la Terre Sainte, et faisaient la paix sous toutes réserves et sans renoncer à leurs prétentions réciproques sur l'Auvergne, sur le fief de Châteauroux et sur les limites de leurs possessions en Berri : provisoirement, si leurs hommes liges commettaient quelque empiétement, une commission de six évêques et de six barons devait siéger pour maintenir le *statu quo*.

1. La Thaumassière, d'après le chroniqueur Albéric, la fait sœur de Henri de Sully, archevêque de Bourges.

Ce fut contrairement à l'esprit de ce traité que Henri II fit son expédition sur la terre de Châteauroux, et, dans la conférence de Graçay, où les douze arbitres eurent à prononcer sur cette infraction, et où probablement ils n'osèrent point avoir l'impartialité de leur devoir, Louis VII, déjà languissant, adresse à Henri II ces paroles : « La vieillesse m'ôte la force de recouvrer... mais je proteste publiquement pour les droits de ma couronne, et notamment pour l'Auvergne, le Berri, Gisors et le Vexin normand... Je confie la cause du royaume à Dieu!... »

Philippe-Auguste devait bientôt se charger de montrer que cette prétention n'était pas une vaine menace. Dès qu'il eut atteint sa majorité, il ne travailla plus qu'à rendre à la couronne de France la splendeur qu'un demi-siècle de fautes lui avait fait perdre. Une trêve, conclue à Nonancourt au commencement de 1187, expirait au mois de juin de la même année : le jeune roi s'empara d'Issoudun, de Graçay, et mit le siége devant Châteauroux, ville aujourd'hui peu stratégique, mais l'une des forteresses alors dont la possession tenait le plus au cœur au premier et au plus grand des Plantagenet d'Angleterre : ce vieux prince, si favorisé par la fortune et si peu dans ses affections de famille, n'était plus en état de faire lui-même la guerre et ne pouvait se fier à aucun de ses enfants. Il avait perdu en 1182 Henri, dit au Court-Mantel, qu'il avait associé à la couronne ; le second, Richard Cœur de Lion, était encore plus impatient de régner que n'avait été son frère Henri ; et le troisième, Jean, que préférait le monarque plein d'indulgence et de tendresse pour ses enfants, allait bientôt prouver à son père que l'esprit de rébellion et

d'ingratitude ne lui faisait pas plus défaut qu'aux autres fils d'Éléonore.

La campagne de 1187 se termina par une trêve de deux ans qui fut rompue en 1188, sous le prétexte de l'attaque de Richard, comte de Poitou, contre Raymond, comte de Toulouse, prétexte, dit-on, inventé d'accord entre Philippe-Auguste et Richard [1], conformément à un traité secret qui favorisait les vues ambitieuses de ce dernier au détriment de son père. Cependant il pouvait y avoir un motif assez plausible de querelle entre le belliqueux Richard et le comte Raymond. Richard représentait les droits de sa mère Éléonore, et cette princesse à ses autres domaines aurait dû joindre le comté de Toulouse. Philippe, fille de Guillaume IV, comte de Toulouse, mariée vers 1086 à Sanche Ramire, roi d'Aragon, avait eu pour second mari, en 1094, Guillaume le Vieux, comte de Poitiers, d'où Éléonore. Or ce Guillaume IV, après avoir perdu deux fils, et ne voulant pas laisser tomber sa comté de Toulouse en quenouille, avait fait son héritier Raymond de Saint-Gilles, au détriment de sa fille Philippe, cela, contrairement à la loi féodale, qui, à cette époque, ne faisait aucune différence entre les mâles et les femelles. Richard donc, alors comte de Poitou et duc d'Aquitaine ou de Guienne, par l'abandon de son père et de sa mère, pouvait élever des prétentions sur la comté ou le comté de Toulouse.

Philippe-Auguste venait de prendre Châteauroux, Buzançais, Argenton et Levroux. Henri II passe le détroit. Richard fait bien mine d'assiéger Châteauroux,

1. L'expérience de l'ingratitude de Henri au Court-Mantel avait empêché Henri II d'associer après lui Richard à sa couronne; il n'avait que la Guienne et le Poitou.

mais traite presque aussitôt avec le roi de France, et Henri II, trahi par les siens, est obligé de faire, en juin 1189, la paix, qui fut le dernier acte de son règne; il mourut le mois suivant à Chinon, avec la douleur de voir ouvertement brisés les liens affectueux qui auraient pu l'attacher encore à la terre.

Nous aurions dû rappeler que c'est dans la campagne de 1187 que se manifesta à Déols le miracle qu'on y célèbre encore, et dans celle de 1188, celui de Levroux, dont la tradition s'est aussi conservée, quoique moins célèbre et populaire. Par ce traité de 1189, Châteauroux fut rendu au roi d'Angleterre... Mais il est plus que temps de faire entrer nos héros en scène.

Qu'André de Chauvigny ait déjà été le compagnon de Richard dans ses premières campagnes de France, nous le croyons; mais, en tous cas, les faits d'armes de 1189, et tous ceux qui les ont précédés, ne sont de grands traits de gloire ni pour le baron, ni pour le prince; leurs bras ont fait plus tard de telles prouesses, qu'on ne leur fait aucun tort en négligeant quelques bons coups de lance qui auront convenablement marqué le début de leur carrière chevaleresque.

Richard, quand il monta sur le trône, avait 32 ans, et Chauvigny devait être tout au plus de cet âge. La conformité de leurs goûts indique un rapprochement d'années, et il est peu probable en outre qu'un seigneur du rang de Chauvigny soit arrivé à l'âge de 30 ans sans contracter d'alliance.

Un des premiers soins de Richard fut de pourvoir son ami. On sait que Henri II avait fiancé Denise à Baudouin de Revers. M. Just Veillat fait de ce personnage un portrait peu flatteur; mais nous supposons que ce

n'est de sa part qu'un moyen d'artiste, pour faire ressortir sa principale figure, et qu'il ignore comme nous les faits et gestes de ce favori. Tout ce que nous en savons, c'est qu'il n'existait plus en 1189; que sa fiancée avait alors 16 ans, et que si on veut l'appeler veuve, comme font quelques auteurs, du comte ou baron de Revers, c'était du moins une veuve qui avait tout le mérite de la jeunesse et de l'innocence. Denise était aussi bien partagée du côté des richesses que de celui de la naissance : quant à Chauvigny, sa maison, ancienne dans le Poitou, ne pouvait point, comme celle de Déols, se mettre au rang des grands feudataires, mais elle était assez illustre pour que le mariage fût des deux parts suivant les convenances, et le jeune époux marchait de pair avec la plus haute noblesse, puisqu'il était neveu du comte de Hainaut et de Flandre (Baudouin VIII ou peut-être Baudouin IX).

Le mariage fut célébré à Salisbury, et béni par l'évêque de Rochester, en présence de la vieille reine Éléonore, que la mort de son époux avait délivrée d'une captivité de 16 ans [1].

C'est depuis son mariage que Chauvigny nous appartient, et, pour connaître sa vie, nous n'avons qu'à suivre la trace de celle de son royal ami. Richard, avant de visiter l'Angleterre, où, soit dit en passant, pendant un règne de dix ans, il ne séjourna point plus de quatre mois, Richard avait fait un nouveau traité avec Philippe-Auguste. Celui-ci prenait Issoudun, Graçay, etc., mais renonçait à toute prétention sur Châteauroux, et

1. Éléonore, après avoir entraîné la rébellion de ses enfants (1173), se disposait à quitter l'Angleterre, déguisée en homme; elle fut prise, et ne recouvra sa liberté qu'à l'avénement de Richard.

les deux rois se promettaient d'accomplir cette croisade toujours différée, et d'où cependant Jérusalem attendait sa délivrance.

L'expédition ne fut prête qu'en 1190. Philippe-Auguste s'embarqua à Gênes, et Richard à Marseille. André de Chauvigny était auprès de lui, et faisait partie de la commission chargée de recueillir et d'employer au profit de l'armée les objets laissés par les croisés morts pendant l'expédition. Les armées française et anglaise furent forcées par les vents de relâcher à Messine. Le roi de Sicile, Guillaume II, venait de mourir, et sa veuve, Jeanne, était sœur de Richard. Plusieurs difficultés relativement à sa dot avaient été soulevées par le roi actuel Tancrède, qui retenait la princesse provisoirement prisonnière. Tancrède était petit-fils naturel de Roger, premier roi de Sicile, par Roger, duc de Pouille, fils aîné dudit Roger, et mort avant lui : Tancrède était donc neveu de Guillaume le Mauvais, deuxième roi de Sicile, et cousin germain, toujours naturel, de Guillaume le Bon, troisième roi, mari de Jeanne d'Angleterre. Guillaume le Bon n'ayant pas laissé d'enfant, le trône avait été disputé entre Constance, tante de Guillaume le Bon, mariée à l'empereur Henri IV, et Tancrède, qui s'était mis en possession. Richard ne discutait pas les droits de Tancrède, mais s'occupait des intérêts de sa sœur. Il intervint entre eux un traité dont André de Chauvigny fut un des garants. Une affaire plus grave, qui surgit en Sicile, fut une querelle entre les deux rois de France et d'Angleterre, querelle, premier signe de la mésintelligence qui ne cessa plus de les diviser. Philippe-Auguste partit le premier pour la Palestine ; quant à Richard, il avait dû

épouser autrefois Alix, sœur de Philippe-Auguste, et ce projet avait été rompu sans bruit, mais non sans scandale[1]; la reine Éléonore lui amena en Sicile une fiancée, Bérengère de Navarre ; mais par un motif ou par un autre, la cérémonie du mariage n'eut pas lieu en Sicile, et ce fut à Limosso, en Chypre, que la royale union reçut la consécration religieuse. L'armée anglaise rejoignit enfin les cent mille chrétiens qui assiégeaient Ptolémaïs. Ici, il y avait de nouvelles causes de rivalité, et les deux rois francs s'entendirent encore moins en Palestine qu'ils ne l'avaient fait en Sicile. Le royaume de Jérusalem, qui n'était plus guère que nominal, et dont la capitale était aux mains des infidèles, n'en avait pas moins deux compétiteurs, et Philippe-Auguste s'étant prononcé pour Conrad, marquis de Tyr, naturellement Richard devait être favorable à Gui de Lusignan. Ce dernier était veuf de Sibylle, fille aînée d'Amaury, et Conrad avait pour femme Isabelle, fille cadette d'Amaury, mais vivante. Gui de Lusignan, qui avait régné, ne l'avait pas fait de manière à se donner des partisans bien dévoués : on disait que par la mort de Sibylle, arrivée en 1189, il avait perdu tous ses droits, lesquels étaient passés à la sœur cadette de Sibylle, Isabelle, femme de Conrad, marquis de Tyr.

Mais il faut expliquer cette situation des chrétiens en Palestine, et si l'on veut nous laisser remonter un

1. Alix avait été séduite, à ce qu'on croyait, par Henri II, son futur beau-père, et ce qui peut justifier ce bruit, c'est qu'il ne parait pas que Philippe-Auguste ait jamais tenu pour injure le refus de Richard de faire d'Alix son épouse.

Cependant, suivant M. Michaud, Philippe pressa alors Richard (en Sicile) d'épouser la princesse Alix ; mais ce ne devait être à ce moment qu'un prétexte de querelle.

peu haut, nous nous engageons à ne point dire une parole inutile. Dès les premiers siècles de l'Église, l'usage s'était introduit, parmi les chrétiens, de faire des pèlerinages à la Terre Sainte ; ils ne furent pas interrompus par les invasions des Goths et des Vandales, et même cette pieuse pratique se trouva favorisée par les mœurs hospitalières de ces nations barbares. Mais, au VIIe siècle, Jérusalem tomba au pouvoir de Cosroës; Héraclius la reprit sur les adorateurs du feu ; mais la doctrine triomphante de Mahomet ne tarda pas à remettre en péril le culte des chrétiens ; ils furent obligés de cacher et croix et livres sacrés, et n'eurent de repos que par les guerres intestines des musulmans, et quelquefois par la protection de princes éclairés comme Aaron-al-Reched, le grand calife de la dynastie d'Abbas. Les pèlerins, sous ce règne, voyagèrent en sûreté, mais la persécution recommença à la chute des Abassides, et Jérusalem, au xe siècle, fit partie des possessions des califes fatimites, qui, de l'Égypte, où ils régnaient, s'étaient rendus en Syrie et en Palestine. Ceux-ci, après avoir traité les chrétiens en alliés et en auxiliaires, répandirent leur sang à flots quand le sceptre échut à Hakim, qui cependant avait une mère chrétienne.

L'expédition des Pisans et des Génois, alliés du roi d'Arles, n'eut pour effet que d'exciter un peu plus la haine des Sarrasins. L'Église du Saint-Sépulcre fut renversée de fond en comble, et cette profanation irrita d'autant plus les fidèles, qu'ils étaient déjà tremblants dans l'attente de la fin du monde. De leur terreur et des affronts des mahométans, ils se vengèrent d'abord sur les Juifs, ces réprouvés qu'il était toujours facile d'atteindre.

Les avanies et les supplices diminuaient le nombre des visiteurs du tombeau révéré ; et puis les Sarrasins, mieux avisés, se contentèrent de rançonner les croyants, dont la foule se porta de plus en plus vers l'Orient, jusqu'à ce qu'une nouvelle révolution, au milieu du XIe siècle, mît la Syrie et la Palestine sous le joug inintelligent des Turcs.

La religion invoqua le courage des princes ; l'empire grec, effrayé des nouveaux conquérants débordés du plateau de l'Asie, se joignit à l'Église, et promit de faire cesser le schisme qui la désolait, si les guerriers d'Occident délivraient la cité sainte.

Dans la disposition des esprits, la voix d'un obscur solitaire suffit à décider le mouvement ; l'empereur Alexis promettait des chemins faciles ; le pape Urbain II montrait le ciel ouvert aux vengeurs du Christ ; Pierre, un simple ermite, fut suivi d'innombrables phalanges qui périrent le long du Danube et de l'Asie Mineure, parce qu'aux affaires humaines l'exaltation la plus louable ne suffit pas lorsque manquent la capacité et la prudence. La perte de trois cent mille pèlerins profita du moins à ceux qui les suivirent et que conduisait un vrai capitaine : Godefroi de Bouillon prit Nicée ; la bataille de Dorylée fut encore un encouragement pour l'armée, qui, après mille souffrances, arriva devant Antioche, dont elle ne put s'emparer qu'après huit mois de siége. Là, on apprit que Jérusalem avait été enlevée aux Turcs par les Égyptiens ; c'est donc à ceux-ci que les chrétiens l'arrachèrent le 14 juillet 1099, en scellant leur conquête par le sang de soixante-dix mille païens froidement égorgés après la victoire.

On peut regarder la division des Sarrasins comme

ayant fortement contribué à la chute de Jérusalem ; les chrétiens, qui ne s'entendaient guère mieux entre eux, ne purent occuper Ascalon : presque tous les croisés se rembarquèrent, persuadés qu'ils avaient assez fait en reprenant le Saint-Sépulcre et en donnant un roi à Jérusalem.

Ce roi avait à peine trois cents chevaliers pour défendre ses nouveaux États. Heureusement, car son royaume aurait disparu aussi vite qu'il avait été fondé, la prise de Jérusalem n'avait point diminué la ferveur des pèlerinages, et les pieux voyageurs arrivèrent par bandes assez nombreuses pour entretenir et recruter l'armée de Godefroi et de ses successeurs. Dès les premières années du XIIe siècle, plus de deux cent mille croisés étaient réunis près de Constantinople, sous les ordres de Guillaume IX, duc d'Aquitaine, du fameux Arpin, dernier vicomte de Bourges, etc.

De ces deux cent mille hommes, dix mille à peine parvinrent en Palestine; mais ils furent d'un grand secours dans la bataille de Ramla, gagnée par Baudouin Ier en 1102.

Le royaume de Jérusalem n'était formé que de la capitale et d'une vingtaine de villes ou bourgs du voisinage; dans la campagne habitaient des Turcs, des Arabes, des Égyptiens, qui harcelaient sans cesse la colonie chrétienne. Néanmoins, le vainqueur de Ramla prit encore Ptolémaïs et Sidon, et, pendant son règne (1099-1118), Tripoli tomba au pouvoir de Raymond de Saint-Gilles.

Le second Baudouin, élu en 1118, fut captif des infidèles; mais sa captivité n'empêcha pas ses sujets d'être victorieux à Joppé ou Jaffa, et de prendre,

à l'aide des Vénitiens, la ville importante de Tyr.

A Baudouin succéda Foulque d'Anjou (1131), son gendre (arrière-grand-père de Richard Cœur de Lion), qui s'allia au sultan de Damas pour prendre Césarée de Philippe. Son fils, Baudouin III, fut roi après lui (1142), sous la régence de Mélisende, sa mère. La puissance croissante de Noureddin, sultan de Mossoul, fit faire un nouvel appel à l'Europe, qui détermina la croisade inutile de Louis VII et de l'empereur Conrad [1]. Ce fut après le départ de ses puissants auxiliaires que Baudouin III s'empara d'Ascalon. Ce prince ayant été empoisonné, son frère Amaury (1162) prit sa place. Pendant son règne, Noureddin devint maître de l'Égypte, et, lorsque ce redoutable ennemi des chrétiens eut cessé d'exister, ils en trouvèrent un plus terrible encore dans Saladin. Si l'empire de celui-ci n'avait pas été déchiré, comme celui de Noureddin, par des prétentions rivales qui divisaient les forces musulmanes, c'en était fait du royaume de Jérusalem, qui lui opposait dans Baudouin IV (1173-1185) un enfant lépreux qui finit par laisser à une régence le soin de sa couronne. Gui de Lusignan, qui l'obtint ensuite par le crédit de Sibylle sa femme, sœur du malheureux Baudouin, et après avoir hâté son règne par la mort de Baudouin V (roi en 1185, à la mort de son oncle Baudouin IV), fils d'un premier lit de Sibylle, et que cette méchante mère sacrifia, dit-on, à l'ambition de donner un trône à son second époux, Gui de Lusignan était incapable de porter le fardeau de la royauté, et le jour peut-être où il s'en montra le moins indigne fut celui où il la déposait forcément à

1. *Voir* la Notice 7e sur Renaud de Châtillon, p. 155 de ce volume.

Tibériade, sa défaite étant suivie de l'occupation de Jérusalem par les musulmans, et mettant fin, en réalité, au royaume des chrétiens en Palestine.

C'est pour réparer cette journée, qui marqua si fatalement l'année 1187, que l'Occident, sollicité par l'archevêque de Tyr, et stimulé par le souverain pontife, s'ébranla enfin, en 1190, sous la conduite des jeunes monarques de France et d'Angleterre. Frédéric Barberousse amenait aussi des Allemands, mais en suivant l'ancienne voie de l'Asie Mineure, qui devait, comme toujours, être fatale.

Revenons au siége de Ptolémaïs, où nous avons laissé Philippe-Auguste et Richard dans des dispositions bien contraires au succès de l'entreprise. André de Chauvigny se distingua sans doute à ce siége, et la confiance qu'il inspirait à Richard fait présumer qu'il fut aussi employé activement dans les conférences qui s'établirent entre le roi d'Angleterre et Saladin, et qui portèrent fort ombrage à toute l'armée chrétienne. Ptolémaïs se rendit après deux années de siége, et ce fut alors surtout, et après le départ de Philippe-Auguste, que Richard prit un ton de maître qui pouvait convenir à sa supériorité, mais qui nuisit beaucoup à son pouvoir. Resté seul à la tête des croisés, et Saladin refusant de rendre le bois de la vraie croix et de remplir d'autres conditions du traité fait avec la garnison de Ptolémaïs, l'impétueux Richard fit massacrer deux mille cinq cents prisonniers (M. Michaud dit cinq mille). C'est un de ces traits qui gâtent ses beaux faits d'armes; de ceux-ci, un des plus mémorables est la grande bataille d'Assur (ou d'Assus), où Chauvigny dut acquérir de nouveaux droits au cri de guerre de sa maison : « Chauvi-

gny, chevaliers pleuvent! » Irrécusable preuve de l'ardeur dont il se portait aux combats. Après cette victoire, les croisés demandaient à marcher sur Jérusalem : Richard, sans qu'on puisse bien en démêler les motifs, ne trouvait jamais que le temps fût venu de se hâter vers ce but des communs efforts. Dix mille Français commandés par le duc de Bourgogne, et laissés par Philippe-Auguste en Palestine, voyant qu'il ne s'agissait plus de servir la foi, mais seulement la cause d'un prince ambitieux et téméraire, se retirèrent de dépit et retournèrent en Europe. Vers le même temps, le marquis de Tyr, qui souvent était en désaccord avec Richard, et qui venait de conclure un traité avec Saladin fut assassiné par les émissaires du Vieux de la Montagne, et le roi fut accusé d'avoir acheté ce meurtre. Abandonné, discrédité en Orient, désormais que pouvait-il y faire? Les nouvelles qu'il recevait d'Europe demandaient impérieusement son retour; à sa réputation de paladin il avait attaché tout ce qu'il se peut de gloire; il pensa que le moment de s'éloigner était venu, pourvu que la retraite fût honorable : il conclut donc avec Saladin une trêve de trois ans trois mois trois semaines trois jours et trois heures, et ce traité fut célébré par des tournois où Saladin ne dédaigna pas, dit-on, de figurer, et où l'on prétend que Chauvigny fut un de ses adversaires. Cette paix laissait aux chrétiens la jouissance de la côte depuis Jaffa jusqu'à Tyr, c'est-à-dire non point un territoire, mais les moyens d'en venir reconquérir un, ou plutôt de courir de nouveau de périlleuses aventures. Cette langue de terre s'appela néanmoins encore le royaume de Jérusalem, qui fut adjugé à Henri, comte de Champagne, avec la veuve du marquis de Tyr, que Richard

voulut ainsi dédommager sans doute de la perte de Conrad dont il pouvait bien avoir quelque remords; et pour que personne ne fût mécontent, Gui de Lusignan devint roi de Chypre : on indemnisait les templiers, à qui Richard avait vendu ce royaume. Ce royaume passa, après Gui, à son frère Amaury; celui-ci joignit, en 1199, le sceptre de Jérusalem à celui de Chypre, en épousant cette même Isabelle, veuve en premières noces du marquis de Tyr, et en secondes noces de Henri de Champagne, fait roi de Jérusalem par Richard, comme nous l'avons dit, en 1192.

André de Chauvigny quitta la Palestine avec Richard, et quand le roi descendit sur la côte de Dalmatie, et, sous des habits de pèlerin, prit son chemin par l'Allemagne, il paraît que notre héros se dirigea sur Rome avec mission de se plaindre de ce que la commune de Londres et le royaume avaient prêté serment à Jean, en l'absence de son frère combattant pour l'Église. Ce fut là, sans doute, qu'André apprit la basse vengeance du duc d'Autriche et obtint l'intervention du saint-père pour procurer l'élargissement de Richard [1].

Le roi fit son entrée à Londres le 20 mars 1194, et fut reçu au milieu des acclamations générales. Il pardonna à Jean, et ne se montra soucieux que de venir combattre Philippe-Auguste, qui, sur le continent, avait

1. André de Chauvigny, qui connaissait le lieu de débarquement de Richard, ne savait, pas plus que l'Europe entière, ce qu'il était devenu. Ce fut un gentilhomme d'Arras, nommé Blondel, qui alla rechercher les traces de son maître, et parcourut l'Allemagne avec le costume et la lyre d'un ménestrel. Arrivé devant un château où gémissait, disait-on, un illustre captif, Blondel se mit à chanter le premier couplet d'une chanson qu'il avait composée avec Richard. Du haut d'une tourelle, une voix lui répondit, et chanta le deuxième couplet.

mis à profit son absence. Il fallait se faire une armée ; il traita avec le fameux Mercadier, chef des routiers; Issoudun fut pris, et une trêve conclue entre les deux rois.

A l'expiration de la trêve, la guerre recommença, mais après l'entrevue du gué d'Amour, sur le territoire de Montierchaume, non loin de Châteauroux, les deux armées s'éloignent; et l'année suivante, le 15 janvier (1196), les conventions sont revêtues des sceaux des deux rois.

Mais Richard ne pouvait pas longtemps se résigner à la paix. Ayant en vain réclamé un trésor découvert par le comte de Limoges, il vint mettre le siége devant le château de Châlus, et y trouva la mort, au mois d'avril 1199. Nous ne devons pas négliger de Richard des traits de caractère qui indiquent quelque peu celui de son ami. Dans son intimité, il était, dit-on, affable, caressant, et ne dédaignait ni le jeu ni la plaisanterie. Il fut l'un des princes les plus éclairés de son siècle.

La mort de Richard dut affecter profondément André de Chauvigny, et, s'il lui eût fallu rester le vassal de Jean, on peut croire que le devoir seul, et non l'affection, l'aurait maintenu fidèle. Les droits de Jean étaient fort contestés, et les barons des provinces continentales se rangèrent presque tous du côté d'Arthur; ils étaient soutenus par Philippe-Auguste, mais la mère du jeune duc de Bretagne s'étant elle-même prononcée en faveur de Jean, le roi de France se détermina à la paix. Quant aux fiefs du Berri, le roi Jean les céda à Philippe-Auguste (mai 1200) comme dot de Blanche de Castille, qui épousait Louis, fils de Philippe. André de Chauvigny reçut de Jean des lettres qui lui prescrivaient de faire hommage au roi de France.

Ce seigneur, universellement estimé, l'était particulièrement de la vieille reine Éléonore, qui l'appelait « son très-cher ami et cousin; » mais cette faveur ne pouvait le faire partisan du frère perfide de son maître et ami Richard. Aussi, quand Arthur leva son drapeau contre son oncle, André de Chauvigny offrit son bras à la cause qui devait plaire à son cœur généreux; mais ce n'était point celle que servit la fortune. Il tomba, au siége de Mirebeau, dans les mains de Jean, qui ne cacha pas sa joie d'une si importante capture.

Que devint le preux compagnon de Richard? Il est probable qu'il subit le sort des autres prisonniers, qui furent dispersés dans les basses fosses des châteaux de Normandie et d'Angleterre. Est-ce là qu'il trouva la mort? On ne le sait pas précisément, mais la chronique de Déols place sa mort à cette année même (1202), qui fut celle du revers de Mirebeau.

Sa fin, qui a pu être avancée par les mauvais traitements de son vainqueur, était peut-être préparée par d'autres douleurs. Ce prince, qui avait eu déjà cinq enfants de Denise, voyait son mariage attaqué sous prétexte de parenté. Il fut obligé de porter lui-même à Rome son appel de l'arrêt de l'archevêque de Bourges, et le pape Innocent III, qui mettait cependant une certaine fougue dans l'exercice de ses prérogatives, jugea qu'il était exorbitant de casser un mariage ancien, paisible, béni du ciel par la survenance de plusieurs enfants, pour un motif d'une gravité douteuse. Son voyage à Rome avait encore une autre cause pénible : des démêlés avec l'abbaye de Déols sur la justice, les libertés et les foires du bourg, avaient amené de la part de Célestin III un interdit sur toute la terre de Château-

roux : il obtint justice à cet égard comme à celui de son mariage ; mais l'Église, dont il avait été le soldat devoué, les moines de Déols, qui tenaient tant de bienfaits de ses auteurs, avaient montré bien peu de reconnaissance, et tous ces tracas avaient agité cruellement sa vie.

En s'en tenant aux actes vraiment historiques de la vie d'André de Chauvigny, on trouve un chevalier digne ami d'un illustre prince, doué des qualités en tous temps les plus appréciées des hommes. Assurément le compagnon de Richard eut comme lui un courage à toute épreuve ; mais partagea-t-il de même ses déréglements, ses passions trop impétueuses et souvent inhumaines? Nous ne pouvons point affirmer qu'il fut un sage ; mais nous le devons croire un chrétien zélé, comme un époux chéri, et un seigneur respecté. Autrement un pape comme Innocent III n'aurait point retiré son foudre ; Denise n'aurait point repoussé les insinuations de Philippe-Auguste, qui n'aimait point dans Chauvigny le favori de Richard ; Denise se serait montrée empressée à rompre des nœuds qu'au contraire elle resserra de tous les efforts de sa tendresse ; et les vassaux des princes de Déols, habitués au bonheur que leur avaient fait les ancêtres de Denise, n'auraient point supporté sans frémir un joug pour eux inusité. André, à l'intrépidité du soldat, joignait-il le génie d'un général d'armée? La guerre alors n'était pas une grande science ; mais le feu dans l'action, la sûreté du coup d'œil, le sang-froid, la résolution, l'art et la prudence du négociateur, ce qui fait le fond des héros, tout nous indique que la nature l'avait donné à André de Chauvigny.

Maintenant convient-il que nous passions sous silence des traditions dont nous n'affirmerons pas l'exactitude, mais qui n'en sont pas moins inhérentes à la biographie de notre chevalier? Il avait le surnom de Clop ou boiteux, et cette infirmité a exercé la verve des anciens narrateurs. Cette blessure lui aurait été faite par Saladin lui-même, ou par un écuyer de Saladin, dans un tournoi. On dit, en effet, que la paix qui suivit la bataille d'Assur fut célébrée par des jeux auxquels Saladin voulut lui-même prendre part, et ce ne fut pas un petit honneur pour Chauvigny, s'il fut choisi pour rompre des lances avec le plus grand des Musulmans. Cette anecdote, vraie ou fausse, démontre dans quelle estime l'opinion plaçait le baron de Châteauroux. Mais Chaumeau, après le frère La Gogue, Chaumeau, qu'on pare à bon marché du titre d'historien, nous raconte de véritables merveilles. Le tournoi ne se donna pas en Palestine; Saladin, la paix faite (or la paix est du 4 août 1192, et Saladin mourut le 4 mars 1193, ce qui donne peu d'espace pour bien des événements), se fit recevoir chevalier, et fit visite à la noblesse de France. Pendant cette tournée de politesse, une lice s'ouvrit à Cambrai: la chevalerie de France et celle d'Angleterre accoururent; le roi d'Angleterre (alors prisonnier du duc d'Autriche) fut désarçonné par le sultan, mais celui-ci fut porté à terre à son tour par le preux des preux, l'ami et le vengeur de Richard, le baron de Châteauroux. Dans cette circonstance, un serviteur de Saladin lança au vainqueur un coup qui le rendit *clop* pour sa vie. Ce n'est pas tout : ce voyage d'agrément de Saladin, Chaumeau le fait suivre d'une entreprise sérieuse contre la France, où l'infidèle ne fut pas plus heureux, et cela,

grâce encore, en partie, à la valeur du prince de Déols. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'après des exploits qui auraient dû rendre Chauvigny respectable à tous les yeux et qui ne devaient point disposer à rire d'une infirmité qui rappelait sa gloire, Chaumeau veut que, dans une réception de la reine (était-ce Ingelburge, était-ce Agnès de Méranie?) qui précédait une nouvelle expédition contre Saladin, cette princesse s'étant oubliée jusqu'à ricaner de la démarche boiteuse de l'illustre chevalier, celui-ci bien autrement s'oublia, *en lui haussant si brusquement le menton que le sang en découla.* Ce coup de poing irrita le roi, qui saisit les terres de Chauvigny, mais les lui rendit avec ses bonnes grâces, à la suite de nouvelles prouesses.

Denise, quand mourut Chauvigny, avait de lui cinq enfants et restait enceinte. Elle administra la baronnie de Châteauroux au nom de Guillaume, son fils aîné, dont elle était tutrice. La guerre, malgré le traité de 1200, continuait entre Philippe-Auguste et Jean, et souvent arrivait jusqu'aux limites du Berri, ce qui donna occasion au roi de France de montrer, malgré bien des motifs de n'avoir point cette opinion, qu'il soupçonnait la maison de Chauvigny d'avoir toujours un certain penchant pour les Plantagenet. Denise, en 1212, accrut la puissance de son fils en lui faisant épouser l'héritière d'Issoudun. Ce mariage ne diminua pas la méfiance du suzerain, qui prit ses précautions contre son vassal, en lui interdisant de fortifier Issoudun et en se réservant la garde de son donjon.

Guillaume de Chauvigny fut un des garants de son roi dans la trêve de septembre 1214, qui suivit la bataille de Bouvines et celle de Chinon, donnée, dit-on,

le même jour et gagnée par le fils de Philippe-Auguste contre Jean Sans-Terre, qui avait cherché du côté de la Loire à faire une diversion en faveur de son oncle Othon.

Denise de Déols mourut en 1221 ; elle fut par conséquent étrangère, c'est-à-dire elle ne fut pas présente à deux grands actes de son fils, l'affranchissement de Déols en 1222, et l'établissement en 1223 d'une ville franche en commun avec l'archevêque de Bourges. Mais on peut d'autant mieux croire qu'elle avait été l'inspiratrice de son fils, qu'elle-même avait, dès 1203, affranchi le Châtelet, ville de sa propre dépendance.

Denise, toute sa vie, se montra égale aux meilleurs princes de sa noble race, et elle eut le bonheur de rencontrer, dans André de Chauvigny, un époux digne de confondre son nom avec celui de Déols dans une juste et éternelle estime.

NOTICE NEUVIÈME.

BLANCHE DE CASTILLE.

A peine avons-nous parlé de Denise de Déols, parce qu'elle est bien connue de nos lecteurs, que nous avons engagés à relire le livre de M. Just Veillat; mais une non moins bonne et plus illustre princesse fixera plus longtemps nos regards. C'est un historien qu'il faudrait à Blanche de Castille, et ce titre est fort au-dessus de nos prétentions; mais, à ne chercher dans la grande reine que l'influence qu'elle a exercée sur notre province, nous dépasserions encore aisément le nombre de feuilles que notre tâche modeste nous autorise à remplir. De son pouvoir sur nous date une ère que nous ne saurions assez bénir, la réunion définitive de notre fief à la couronne, et l'affranchissement presque général des serfs, c'est-à-dire l'application aux masses de l'Évangile, qui, jusque-là, avait bien été prêché, mais semblait un bienfait réservé à l'élite des créatures humaines. Nous ne voulons pas dire qu'avant le XIIIe siècle il n'y ait

pas eu d'hommes délivrés de la servitude; mais les émancipations étaient exceptionnelles, et la multitude restait sous le joug rendu plus lourd par le voisinage et la vue de la liberté. Ce ne fut qu'au XIIe siècle que l'homme revendiqua des droits, et Blanche, au XIIIe, se fit une missionnaire dévouée de cette révélation. On peut appeler ainsi cette nouvelle foi plantée au cœur des chrétiens, que l'ordre social n'est point incompatible avec la liberté de tous!

Sous l'empire romain, les citoyens avaient de larges prérogatives consacrées par ces institutions municipales auxquelles, en les admirant, on ne fait que rendre justice; la Gaule étant devenue romaine, les municipes y avaient été établis comme dans les autres parties de l'empire, et quelques-unes des cités qui avaient eu la faveur de cette organisation si pleine de vie en avaient, comme Bourges, par exemple, gardé des traces encore respectées; mais dans les cités mêmes la liberté était un privilége, et notre Bas-Berri, où jamais probablement il n'y avait eu de ville curiale, n'était habité, à l'exception des nobles et des clercs, que par la gent tenue *à merci et miséricorde.* Nous ne mentionnons pas ce fait pour renouveler le banal reproche des Lycurgues et des philosophes modernes contre la noblesse et le clergé; car plus nous réfléchissons à la destinée des sociétés, plus nous sommes persuadé que, dans les malheurs et l'avilissement des peuples, il y a pour chacun sa part égale de fautes : du haut au bas de l'échelle il y a si peu de distance, Dieu nous a départi ses dons avec tant d'impartialité, que tous les individus de chaque nation sont bien solidaires, quoi qu'ils prétendent, et que, lorsque les grands sont coupables d'oppression,

les petits ne sont pas innocents d'être devenus assez vils pour être réduits à l'état de troupeau sans volonté et sans défense. Le xe siècle semble être l'époque où ont le plus complétement disparu les situations intermédiaires, la société ne comptant plus guère que des maîtres absolus et des esclaves. Les maîtres, cependant, peu à peu adoucis par la religion, commencèrent, dans leurs sujets, à reconnaître des semblables; l'intérêt de ménager les instruments de tout pouvoir et de toute richesse, les bons exemples donnés par une partie des moines et des prêtres, la communauté de travaux et de dangers, d'abord pour repousser les invasions étrangères, et plus tard pour conquérir la Terre Sainte; le luxe des Grecs et des Orientaux, qui, en faisant naître de nouveaux besoins, rehaussa le prix de la civilisation longtemps méprisée : toutes ces causes concoururent à ranimer l'industrie et à lui donner de zélés protecteurs : pour l'exercer, il fallut des villes, et ce fut à qui ouvrirait des refuges où les métiers et les arts pourraient se pratiquer et se cultiver en sûreté, et avec l'espoir d'une juste récompense. Ces villes ne se contentèrent pas d'un bien-être précaire; elles exigèrent que la famille de leurs bourgeois fût respectée, que l'aisance péniblement acquise fût transmissible aux enfants : les chartes se rédigèrent; leur mise en œuvre et leurs interprétations, qui couvrirent le pays de corps de magistrature, firent sans cesse recourir à la haute intervention de la royauté; et de même que la féodalité, née du besoin instinctif de l'ordre, s'était trouvée un jour maîtresse sur le chaos qu'elle avait momentanément vaincu, la royauté, comme malgré elle, en viendra à ranger sous le régime de son *bon vouloir* la noblesse et la bour-

geoisie, qui en avaient fait l'arbitre de leurs différends, et le peuple, qui n'avait d'appui qu'en sa protection salutaire. Nous anticipons.

Les seigneurs, en admettant qu'ils n'eussent aucun autre mobile que leurs instincts, comprirent donc que les *mauvaises coutumes* qu'ils avaient imposées à leurs hommes *tarissaient la source* (M. Raynal) *où ils puisaient leur force et leurs richesses,* et, dès le XIe siècle, on les voit à l'envi en faire la remise. Ajoutons que ceux qui étaient disposés à faire abus du despotisme se trouvaient en présence de la vaste association de *la commune et de la trêve*[1], qui, fondée au IXe siècle par l'Église, avait acquis au XIe assez de puissance pour défendre efficacement les droits de l'humanité.

Le premier acte d'affranchissement que nous trouvions dans nos annales du Bas-Berri est celui de 1190, par lequel Eudes, seigneur d'Issoudun, avant de partir pour la croisade, concède à ses hommes la faculté d'hériter et de disposer de leurs biens par testament.

L'an 1203, notre Denise affranchit ses hommes du Châtelet.

Son fils, Guillaume de Chauvigny, l'an 1215, accorde des priviléges à Cluis; l'an 1217, à la Châtre; l'an 1220, à Déols; il traite, en 1223, avec l'archevêque de Bourges (Simon de Sully), d'une ville franche à établir

1. La commune, divisée en paroisses, marchait à la voix des évêques; elle comprenait tous les hommes de chaque paroisse depuis l'âge de douze ans, et avait pour but de réprimer les atteintes contre la paix et la trêve de Dieu.

La population, divisée en paroisses, n'en était pas moins soumise aux seigneurs; mais, en dehors des seigneurs, les évêques pouvaient l'appeler aux armes pour la conservation ou le rétablissement de la paix.

en commun; il émancipe Châteauroux en 1228. Cette année 1228 n'est pas la date de l'affranchissement, qui remonte aux premières années du XIIIe siècle, mais celle d'un procès auquel la charte accordée à Châteauroux a donné lieu. Nous transcrivons un passage de M. Raynal :

« Les bourgeois de Châteauroux soutinrent, à l'occasion de ces garanties promises, un procès mémorable, et c'est de toutes nos communes (si le nom de communes convient bien aux villes seigneuriales affranchies) celle qui paraît avoir eu avec son seigneur les débats les plus animés, la seule, peut-être, qui eût employé la violence pour obtenir ou défendre ses priviléges... On discutait, en 1228, de part et d'autre, pour étendre ou pour limiter l'interprétation de la franchise; il fallait que la résistance des bourgeois aux prétentions de leur seigneur fût singulièrement énergique, car, dans la transaction (approuvée par saint Louis), le baron de Châteauronx stipule qu'il ne sera fait contre lui à l'avenir aucune quête, taille ou levée de deniers. »

Ce qui précède nous conduit à plusieurs réflexions :

La première est en l'honneur de Denise de Déols, qui affranchit, l'an 1203, la ville du Châtelet, et que l'on ne saurait supposer étrangère aux concessions faites par Guillaume, puisqu'elle ne mourut qu'en 1221 et qu'elle eut toujours une grande part au gouvernement de son fils; heureuse ressemblance de la dame de Déols avec la mère de saint Louis !

La seconde est que la domination de nos barons a toujours été singulièrement libérale : rien ne saurait mieux le prouver que cette vigueur qu'en 1228 nos bourgeois mirent à soutenir leurs prétentions ou leurs droits. Nous venons de traverser plus d'un demi-siècle

(écrit en 1853) qui ne permet pas de s'y tromper; les peuples ne sont hardis que contre les princes débonnaires : nos bons aïeux auraient été plus humbles, si leur maître avait été moins indulgent, et le plus bel éloge des princes, de leurs intentions, du moins, et de leur cœur, c'est la mutinerie hautaine de leurs sujets.

La troisième réflexion est peut-être la seule qui rentre bien essentiellement dans notre thème. On voit quelle impulsion le commencement du xiiie siècle donne à la liberté. Or, Blanche, depuis son arrivée en France jusqu'à sa mort (de 1200 à 1252), n'a pas cessé de participer aux affaires : Philippe-Auguste faisait asseoir sa bru, encore enfant, dans ses conseils; l'intrépide Louis VIII s'est toujours inspiré de sa compagne bien-aimée; les dix années de 1226 à 1236 sont tout à cette princesse, puisqu'elle avait la régence du royaume. Sa tutelle finie, le pieux Louis IX continua de puiser la sagesse au sein vénéré de sa mère.

Nous n'avons pas encore dit comment Blanche de Castille était devenue souveraine et propriétaire d'une portion de notre Bas-Berri.

Henri II d'Angleterre avait marié sa seconde fille Éléonore à Alphonse, roi de Castille[1], un des vain-

1. Quoique Alphonse ne soit proprement que le troisième roi de Castille de ce nom, il est néanmoins appelé par la plupart des historiens Alphonse VIII, et quelquefois Alphonse IX ; ce qui vient de ce que les auteurs mêlent les rois de même nom qui ont possédé les royaumes des Asturies, d'Oviédo, de Léon et de Castille, ensemble ou séparément :

1° Alphonse le Catholique, roi des Asturies (739-783); 2° Alphonse le Chaste, roi d'Oviédo (791-842); 3° Alphonse le Grand, roi d'Oviédo (866-910) ; 4° Alphonse le Moine, roi de Léon (924-927); 5° Alphonse V, roi de Léon (999-1027); 6° Alphonse le Vaillant, roi de Léon (1065-

queurs des Naves de Tolose (1212), ou de Murandal, ou d'Ubéda, cette journée si fatate aux mahométans d'Espagne. Ce prince, qui ne fut pas toujours heureux à la guerre, n'en doit pas moins être regardé comme un des plus grands rois d'Espagne; il réunissait au courage et à d'autres belles qualités un zèle véritable pour la religion et un amour paternel pour ses peuples. Il faut présumer que la dot d'Éléonore n'avait pas été payée, et que les réclamations du roi son époux, écartées soit par un motif, soit par un autre, pendant les règnes de Henri II et de Richard, furent accueillies par Jean Sans-Terre, et peut-être avec d'autant plus d'empressement qu'elles lui fournissaient une occasion sans honte, et l'on peut ajouter sans grands frais, puisqu'il devait prévoir que tous ses biens de France allaient lui échapper, de donner satisfaction au redoutable Philippe-Auguste.

Au mois de mai 1200, un traité fut conclu, dans lequel Jean s'exprime ainsi : « Nous avons donné en mariage[1] à Louis, fils du roi de France, avec la fille du

1109); 7° Alphonse Raymond, fils d'Uraque (1126-1157); 8° Alphonse, père de Blanche (1158-1214).

Il est le huitième ou bien le neuvième, suivant qu'on omet Alphonse le Batailleur, roi d'Aragon, deuxième mari d'Uraque, reine de Castille.

1. « Jean, dit M. Pérémé (auteur des *Recherches historiques et archéologiques sur la ville d'Issoudun,* in-8°, Paris, 1847), remit sur le tapis le projet arrêté entre Philippe-Auguste et feu Richard du mariage de Louis de France avec Blanche de Castille, et il promettait de porter la dot de sa nièce à trente mille marcs d'argent au lieu de vingt mille, d'y joindre les places de Châteauroux, Déols, Coussy, Vernon, Gaillon, Pacy, Évreux et dépendances, et surtout ses chères villes de Gisors et d'Issoudun. » M. Pérémé ajoute : « Le roi de France acquiesça à ces offres, et ce mariage fut l'objet d'un indigne compromis : il fut

roi de Castille, notre nièce, le fief d'Issoudun ainsi que les fiefs du Berri, qu'André de Chauvigny tenait du roi d'Angleterre, et le roi de France restera saisi de tous ces fiefs jusqu'à ce que le mariage soit consommé, et, quoi qu'il advienne dudit mariage avant qu'il ne se fasse, le roi de France les retiendra pendant toute sa vie; et ils retourneront à nous et à nos héritiers, si ledit seigneur Louis n'a pas d'héritier issu de notre nièce. »

Le fief d'Issoudun n'était d'abord, comme celui de Châteauroux, qu'une *mouvance;* mais Philippe-Auguste en confisqua le tiers sur Guillaume de Chauvigny, pour quelque violation sans doute des engagements contractés en 1213; et ayant acheté, en 1220 et 1221, les deux autres tiers d'Étienne de Saint-Palais et des mineurs de Culant, héritiers collatéraux de Mahaud, femme de Guillaume, dame d'Issoudun, décédée sans enfants,

payé des droits et de la vie d'Arthur. » Nous copions toujours M. Pérémé : « Ces préliminaires passés, Jean se hâta d'expédier la vieille reine Éléonore en Espagne pour obtenir le consentement d'Alphonse IX et ramener la jeune fiancée. Au retour de la reine-mère, Marchader, qui avait épousé les intérêts de cette princesse après la mort de Richard, et qui était en quelque sorte son *prévôt,* son *brave,* son *capitaine des gardes,* vint au-devant d'elle jusqu'à Bordeaux. Ce fut là qu'il trouva la fin de ses expéditions aventureuses. Un écuyer, nommé Brandin, vengeant peut-être quelque injure particulière, débarrassa le monde du chef des cotteraux... Blanche, âgée de douze ans, continua sa route sous la conduite du vénérable Élie, archevêque de Bordeaux. Elle partit protégée par les cheveux blancs du vieillard, qui la conduisit en Normandie et la remit entre les mains de Jean Sans-Terre...

« Les propositions de Jean Sans-Terre furent très-modifiées dans le traité définitif... Enfin, le 23 mai 1200, le mariage fut célébré à Pormoy, en Normandie, par l'archevêque de Bordeaux, et non par l'archevêque de Bourges, comme on l'a dit à tort, le royaume de France étant alors interdit à cause du divorce de Philippe-Auguste. »

Blanche vit sa seigneurie *dominante* changée en propriété.

Comme nous l'avons dit ailleurs, nous ne savons pas à quelle époque le Bas-Berri était sorti des mains du roi de France, mais il est certain qu'au XIIe siècle il relevait de la maison d'Anjou, et c'est le mariage de Blanche qui le remit sous la mouvance de la couronne.

Tout indique que cette donation du roi Jean n'était que l'acquittement forcé de la dette négligée par son père et par son frère; car Blanche et son époux sont constamment les ennemis de leur oncle Jean, et on ne leur voit aucun scrupule pour prendre parti contre un parent odieux, il est vrai, et méprisable à tous, mais auquel ils étaient, en apparence, attachés par des liens de reconnaissance.

L'an 1203 l'assassinat d'Arthur, duc de Bretagne, excita l'indignation de Blanche et de Louis comme celle de la France entière. Leurs voix ne s'élevèrent pas contre la peine de mort et la confiscation prononcées par la cour des pairs : en 1214, Philippe, après avoir poursuivi Jean jusqu'à Bordeaux, fut obligé de retourner vers le nord pour faire tête aux alliés du roi félon; il s'arrêta à Châteauroux, y tint une grande assemblée de barons, et là fit reconnaître l'autorité de son fils, qui, tandis que son père remportait sur l'empereur Othon et le comte de Flandre la grande victoire de Bouvines (27 juillet 1214), allait compléter cette œuvre de politique et de gloire en battant à Chinon l'armée anglaise qu'il avait eu mission de contenir.

On sait la confiance que Philippe-Auguste avait dans Blanche de Castille : elle ne l'avait donc pas détourné sans doute d'accepter, en 1213, la couronne d'Angle-

terre qui lui avait été offerte par le pape. Jean para le coup, en déclarant son royaume feudataire du saint-siége, et ce fut alors que Philippe porta en Flandre l'armée qu'il avait destinée à l'embarquement. Mais en 1216, les barons anglais offrent eux-mêmes la couronne à l'héritier de France, et Blanche, qui avait encore plus de crédit sur son époux que sur son beau-père, n'hésita pas : Louis quitta la guerre des albigeois, passa la mer et alla saisir le sceptre qu'on lui tendait. Blanche fut-elle de l'expédition? Nous n'oserions l'assurer ; mais, absente ou présente, l'âme de Louis était la sienne, et l'on peut dire que, comme lui, elle brava les foudres de Rome, et ne renonça à son entreprise hardie qu'à la mort de Jean, et lorsque les barons délivrés retrouvèrent leur esprit national et abandonnèrent la cause du prince étranger qu'ils avaient appelé, dans le désespoir de leur honteuse sujétion.

Cette guerre des albigeois ne peut être passée sous silence, dans la vie de Blanche de Castille.

La ferme puissance de Grégoire VII n'avait pourtant établi bien solidement, ni l'autorité temporelle, ni l'autorité spirituelle du saint-siége; et presque tous ses successeurs furent aussi jaloux que lui de leurs prérogatives, et eurent les talents qui pouvaient les soutenir.

Victor III (1086-1088), guerrier autant que pontife, tua 10,000 hommes aux Sarrazins, et fit anathématiser l'antipape Guibert par un concile.

Urbain II (1088-1099), qui eut assez de crédit pour déterminer la première croisade, fut peu respecté de ses sujets et des schismatiques d'Italie.

Pascal II (1099-1118) mit à ses pieds le malheureux

Henri IV, mais céda à Henri V, et fut chassé par la sédition de la péninsule italienne.

La France fut le refuge de Gélase II (1118-1119) contre le parti allemand.

Calixte II (1119-1124) termina l'affaire des investitures, l'emporta sur l'antipape Bourdin, sur les Frangipane et sur d'autres petits tyrans.

Saint Bernard commença du temps de Honoré II (1124-1130).

Innocent II (1130-1143) ne dut qu'à ce grand homme la soumission de la France; déjà éprouvé par le succès de son compétiteur Anaclet, il laissa en mourant l'Italie en pleine révolte.

On n'a pas à compter Calixte III et Luce II.

Le sacre d'Eugène III (1145-1153) ne peut avoir lieu qu'au dehors, par la crainte des Romains qu'excite Arnaud de Bresce; Gilbert de La Porée troubla aussi l'autorité spirituelle de l'Église.

Après Anastase IV, qui ne revêtit la pourpre que pour y mourir, l'Anglais Adrien IV (1154-1159) fut vainqueur, fut prisonnier, fléchit devant Guillaume de Sicile et donna l'Irlande à Henri II.

Alexandre III (1159-1181) fut élu dans des scènes de scandale. Barberousse lui préférait Victor III; il passe en France, et, avant de retourner en Italie, essuie successivement trois antipapes. Il se réconcilie avec l'empereur, soutient Thomas Becket, et doit revendiquer la gloire d'avoir, avec le troisième concile de Latran, proclamé que tous les chrétiens doivent jouir de la liberté.

C'est à peine si Luce III (1181-1185) osa se montrer dans Rome; il eut à prononcer l'anathème contre les

Cathares ou Patarins, nouvelle secte de manichéens.

Urbain III (1185-1187) eut aussi de grands démêlés avec Frédéric Barberousse.

Passons Grégoire VIII et Clément III.

Célestin III (1191-1198), pape à quatre vingt-cinq ans, le fut jusqu'à quatre vingt douze, et non sans fermeté.

La vigueur d'Innocent III (1198-1213) fut d'abord employée à établir son autorité dans Rome; il mit la France en interdit à cause de la répudiation d'Ingelburge; Othon de Brunswick lui doit la couronne impériale; il dépose le roi Jean (1213); mais celui-ci étant devenu son vassal, le pape fait renoncer Philippe-Auguste à l'expédition que, par son ordre, il avait préparée contre l'Angleterre. Louis, appelé par les barons, écoute leur voix, en apparence malgré son père; mais la mort de Jean change les dispositions de la nation, qui ne fait plus que maudire le joug étranger sous lequel elle avait couru.

Nous voyons donc combien les papes, si chancelants en Italie, avaient d'empire sur le reste de l'Europe, et combien la foi, encore triomphante, avait cependant de luttes à soutenir contre les schismes et les hérésies.

Il nous faut encore nommer quelques papes :

Le successeur d'Innocent III joue un grand rôle dans cette guerre religieuse, dont le précis nous a fait rencontrer l'histoire papale. Honoré III (1216-1227) enleva Louis VIII à la guerre qu'il faisait à Henri III pour le recouvrement des provinces confisquées sur Jean, et le renvoya contre les albigeois; cette croisade n'empêchait ni celle d'Orient, ni d'autres contre les païens de la Prusse et de la Livonie.

C'est au pontificat de Grégoire IX (1227-1241) qu'on

place l'origine de la grande querelle des Guelfes et des Gibelins; obligé plusieurs fois de quitter la séditieuse Rome, Grégoire n'en parle pas moins haut à Frédéric II, le déclare déchu, et propose la couronne impériale au frère de saint Louis. Tout ce qui, en Italie, déteste le joug allemand, implore la tutelle de l'Église.

Célestin V ne fut pape que dix-huit jours; mais Innocent IV (1243-1254) ne fut élu qu'en 1243. L'empereur excommunié s'était opposé tout ce temps à l'élection. Toutes les armes furent bonnes à Innocent IV et à Frédéric II, l'un contre l'autre; toutes, jusqu'au poison. La mort de l'empereur ne ralentit qu'un instant la haine du pape, qui se reporta de l'ennemi disparu sur ses héritiers présents.

Louis VIII et Blanche de Castille, comme tous les princes de leur temps, tantôt combattaient la tiare, tantôt se prosternaient devant elle. Blanche n'était qu'une enfant lorsqu'elle fut envoyée en France, mais l'interdit jeté sur ce royaume n'empêcha pas le religieux Alphonse de donner sa fille au fils du réprouvé Philippe-Auguste. L'an 1216, Louis VIII ne fait pas difficulté de quitter la guerre sainte des albigeois pour aller régner un instant en Angleterre; mais, l'an 1225, le même Louis, devenu roi de France, obéit à l'injonction que lui fait Innocent III, de marcher contre le comte de Toulouse.

On peut se demander, il est vrai, si cette obéissance de la part de Louis et de Blanche, qu'il ne faut jamais séparer, n'était que passive et aveugle, où si elle n'était pas rendue facile par l'intérêt qu'avaient les deux époux à exécuter l'arrêt prononcé contre Raymond VII, et qui ornait d'un riche fleuron leur royale couronne.

L'hérésie du Languedoc devenait une heureuse circonstance pour la grandeur de la France.

C'est du milieu du IXe siècle que datent les ducs ou comtes de Toulouse : l'Albigeois fut uni à ce comté l'an 878 ; mais le grand pouvoir des comtes de Toulouse ne commence qu'à Raymond Pons (923-950), qui vainquit les Hongrois, et reçut du roi Raoul l'Aquitaine et l'Auvergne. La Provence vint grossir ses autres États au milieu du xe siècle, par le mariage de Guillaume Taillefer avec Emme, héritière de ce grand fief. Il faut bien entendre que tous ces États ne restèrent pas constamment réunis, mais Guillaume IV (1060-1093) possédait le comté de Toulouse, l'Albigeois et le Quercy, qu'il abandonna en 1088, ayant perdu ses enfants mâles, à son frère Raymond de Saint-Gilles. Nous parlerons de cette cession, parce qu'elle donna lieu à des réclamations de la part de ses filles, c'est-à-dire de sa fille Philippe, mariée, en secondes noces, au comte de Poitiers, et de sa petite-fille, Éléonore, mariée d'abord à Louis VII et ensuite à Henri II.

Guillaume IV, duc d'Aquitaine, se rendit maître momentanément du comté de Toulouse, qui rentra après dans les mains de Bertrand, fils de Raymond de Saint-Gilles; et Bertrand le transmit à Alphonse Jourdain (1112-1144), son frère, avec le duché de Narbonne et le marquisat de Provence. Alphonse fut dépouillé par le duc d'Aquitaine, qui jouit, pendant six ans, de ses États; mais remarquons que toutes ces querelles ne nuisaient pas au zèle religieux de ces princes; et Alphonse Jourdain fut le quatrième comte de Toulouse qui mourut à la Terre-Sainte.

Raymond V, fils d'Alphonse Jourdain (1148-1194),

fut attaqué inutilement par le roi Henri II ; malheureusement l'hérésie faisait de grands progrès, et l'anarchie des prétendants ajoutait à l'audace des novateurs.

Raymond VI (1194-1222) semblait commencer son règne sous d'heureux auspices. Il avait apaisé les prétentions de Richard en épousant sa sœur Jeanne, veuve du roi de Sicile. L'an 1198, les deux beaux-frères se liguent contre Philippe-Auguste; mais, l'an 1199, Richard mourait, et le roi de France, déjà redoutable, le fut bien plus en 1203, lorsque la cour des pairs eut confisqué les domaines de Jean Sans-Terre. Raymond, en 1205, fait serment aux légats du pape de chasser de ses terres les routiers et les hérétiques ; il n'en est pas moins, en 1207, excommunié par Pierre de Castelnau, qui, assassiné en 1208, donne lieu à Innocent III de susciter, pour venger son légat, une croisade contre les albigeois. Cependant Raymond (1209) est absous au concile de Saint-Gilles, et se croise lui-même contre les hérétiques. Vaine démonstration ! Il se brouille avec le chef des croisés, Simon de Montfort, reste dépouillé, et est de nouveau, en 1211, excommunié au concile d'Arles. Voyant qu'on est inflexible pour lui, il se décide à la résistance ; mais la bataille de Muret (1213) donne la victoire aux croisés. Le concile de Montpellier (1215) adjuge le comté de Toulouse à Simon de Montfort.

L'an 1216, le comte Raymond et son fils, revenant de Rome, de nouveau veulent recourir aux armes. Simon de Montfort est tué (1218) ; l'année 1219 est encore favorable aux proscrits ; le prince Louis de France est obligé de lever le siége de Toulouse.

Quand Raymond VI mourut (1222), il avait recouvré

la plus grande partie de ses États; son fils, Raymond VII, pouvait avoir courage; mais le fils de Simon de Montfort, Amaury, en 1224, cède tous ses droits au nouveau roi de France. Dans une assemblée tenue à Paris, le légat, cardinal de Saint-Ange, lance sur Raymond VII les déclarations les plus foudroyantes, et Louis VIII allait tout conquérir, lorsque la mort vint déjouer ses espérances. La guerre continua jusqu'en 1229, et, par un traité conclu le 12 avril de cette année, Raymond perdit la plus grande partie de ses domaines. Il reçut l'absolution, en chemise et pieds nus, à Notre-Dame de Paris; et pour ne laisser aucun doute sur la sincérité de ses dispositions, il se mit volontairement en prison au Louvre, jusqu'à l'exécution des trois articles préliminaires auxquels il s'était engagé : il y resta environ six semaines. Jeanne, sa fille, fut fiancée avec Alphonse, frère du roi. L'inquisition fut établie à Toulouse; et un certain Guillaume, qu'on nommait le pape des albigeois, subit le supplice du feu. Quelques années après (1234), les inquisiteurs devaient être chassés, et Raymond reprendre possession du marquisat de Provence.

Ce prince n'était pas au bout de ses tribulations. Excommunié en 1235 par l'archevêque de Narbonne, il n'obtenait qu'en 1238 son absolution de Grégoire IX. En 1242, il se ligue contre saint Louis avec le comte de La Marche et Henri III; enfin il meurt en 1249, en instituant son héritière universelle sa fille Jeanne, femme d'Alphonse, comte de Poitiers.

Jeanne et Alphonse étaient alors outre-mer; mais la reine Blanche, leur mère, veillait à leurs intérêts. L'an 1251, les nouveaux souverains de Toulouse y firent

leur entrée solennelle, et, après eux [1], la France fut définitivemeut accrue de ce riche comté.

A présent que nous avons dit en gros les principales vicissitudes de la guerre des albigeois, il est bien temps d'expliquer un peu ce que c'était que leur hérésie.

Remarquons d'abord que l'on ne sait guère quel motif a fait nommer albigeois ces malheureux hérésiarques, attendu qu'ils étaient répandus dans une grande partie du midi, et qu'Alby était une des villes les moins importantes qu'infestaient leurs erreurs.

On fait remonter l'hérésie des albigeois à celle des henriciens, contre lesquels le pape Eugène avait envoyé un légat à Toulouse en 1147. La province fut à peu près purgée de ces fanatiques, « rebaptisant les peuples, profanant les églises, renversant les autels, brûlant les croix, fouettant les prêtres, emprisonnant les moines, les contraignant à prendre des femmes... »

Les cinq principales erreurs des henriciens étaient :

1° De rejeter le baptême des enfants, sous prétexte qu'ils ne peuvent croire ni recevoir les instructions;

2° De ne vouloir ni autels ni églises matérielles;

3° De n'adorer ni honorer la croix;

4° De rejeter le sacrifice de la messe, en disant que les croyants et les prêtres ne consacraient rien;

5° Enfin, de rejeter les prières et les autres suffrages pour les morts.

Malgré le légat du pape et le zèle de saint Bernard, qui vint prêcher en Languedoc, la foi n'y fut pas rétablie, puisque le concile de Tours (1163) ordonne aux

1. Alphonse mourut en 1271, en Italie, à son retour d'Afrique, sans laisser de postérité.

prêtres de veiller sur les hérétiques, « qui, s'étant depuis longtemps élevés à Toulouse, se sont étendus en Gascogne et en d'autres pays... »

La recommandation du concile fut encore insuffisante; car, en 1176, Raymond V écrit au chapitre général de Cîteaux : « Cette hérésie a gagné jusqu'aux prêtres; les églises sont abandonnées et ruinées... On rejette la création de l'homme, la résurrection de la chair et tous les mystères; enfin, on introduit deux principes... Je reconnais que mes forces ne sont pas suffisantes, parce que les plus nobles de mes États sont infestés de cette erreur et entraînent une grande multitude. J'ai donc recours à vous, et vous demande votre conseil, votre secours et vos prières. Le glaive spirituel ne suffira pas, et je voudrais que le roi de France... »

Le roi de France et le roi d'Angleterre (Louis VII et Henri II), après avoir fait la paix, résolurent d'aller en personne dans le comté de Toulouse; mais ils y envoyèrent à leur place des hommes savants et capables de convertir les hérétiques.

Le chef de ces hérétiques était un nommé Moran, que l'on réconcilia avec l'Église.

Après lui, d'autres chefs, Raymond de Baimiac et Bernard de Raymond, reconnaissent publiquement que « l'usage du mariage ne nuit point au salut; que les évêques, les prêtres, les moines, les chanoines, les ermites, les templiers, les hospitaliers, se peuvent sauver... »

On prétendait leur avoir entendu dire : « Qu'il y avait deux dieux, un bon et un mauvais; un bon, qui avait fait seulement les choses invisibles, immuables et incorruptibles; un mauvais, qui avait fait le ciel, la

terre, l'homme et les autres choses visibles... que l'homme et la femme se rendant le devoir conjugal ne peuvent être sauvés... » Le légat les avait excommuniés.

Le comte de Toulouse avait promis de ne point favoriser les hérétiques.

L'année suivante (1179), le dernier canon du concile de Latran énonce : « Les hérétiques que l'on nomme Cathares, Patarins ou publicains, se sont tellement fortifiés dans la Gascogne, l'Albigeois... qu'ils ne se cachent plus, mais enseignent publiquement leurs erreurs. »

Le légat, cardinal d'Albane, prend, en 1181, le château de Lavaur : « Leurs docteurs, disait-il des hérétiques, ont confessé qu'encore qu'ils prêchent l'Évangile aux simples pour les tromper, toutefois ils ne croient pas que Jésus-Christ ait été vrai homme... Mais tout ce que l'Évangile en rapporte ne s'est passé qu'en apparence... Ils soutiennent que le grand Lucifer est le créateur et le dieu des anges... Les femmes qui sont entre eux font périr leur fruit... »

La partie méridionale de la France était toujours gangrenée de l'hérésie des manichéens et de celle des vaudois, plus nouvelle. Innocent III, l'an 1198, écrivait à l'archevêque d'Auch de s'appliquer à les déraciner en Gascogne. Il y envoie deux moines de Cîteaux, Rainier et Gui : « Nous mandons aussi, dit le pape, aux princes, aux comtes et à tous les supérieurs de votre province, de les assister puissamment contre les hérétiques... en sorte que, après que le frère Rainier aura prononcé l'excommunication contre eux, les seigneurs confisquent leurs biens, les bannissent de leur territoire, et les punissent plus sévèrement, s'ils osent demeurer... »

L'an 1204, les albigeois et les vaudois continuaient

d'infester la province de Narbonne, soutenus par les seigneurs du pays, entre autres par Raymond, comte de Toulouse, et par le comte de Foix. Le pape Innocent III donne autorité à ses légats, Pierre de Castelnau et Raoul, tous deux moines de Cîteaux. Les Toulousains abjurent pour un temps l'hérésie, mais retournent promptement à Baal. L'évêque d'Osma (1206), et à sa suite le célèbre saint Dominique, obtiennent de nombreux repentirs; mais Castelnau, en 1208, est assassiné, et la croisade est lancée contre l'Albigeois.

Il est encore une fois condamné au quatrième concile de Latran (1215); mais l'hérésie n'était point abattue : en 1225, elle leva de nouveau la tête. Le pape Honoré III arme Romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, et le charge de décider le roi de France.

Un concile est assemblé à Bourges; mais le cardinal, obligé de suivre les ordres du saint-siége, fait des demandes qui disposent mal à l'enthousiasme. Deux prébendes à obtenir par cathédrale semblaient occuper la cour de Rome plus que le zèle de la foi; elle avait une autre prétention qui révolta d'abord tous les évêques et non moins sans doute le clergé régulier : le pape avait donné pouvoir à deux commissaires de révoquer tous les abbés de France. La prudence du cardinal de Saint-Ange, heureusement, répara les torts de sa mission; il agit plus, il est vrai, suivant sa propre inspiration, qu'avec obéissance, mais il ramena les esprits et les cœurs[1]. Louis VIII prit la croix le 28 janvier 1226, et roi

1. Il sut avoir de la modération dans une affaire qui lui était plus personnelle. Les chanoines de Paris s'étaient plaints au légat (1225) de ce que les écoliers s'étaient fait faire un sceau particulier dont ils scellaient tous les actes concernant les affaires de leur université, au pré-

et légat vinrent au printemps à Bourges pour commencer la campagne.

Elle ne fut pas longue pour Louis VIII, qui, tombé malade au siége d'Avignon, vint mourir à Montpensier.

Blanche, sa veuve, et le cardinal Romain, poursuivirent leur projet, non moins politique que religieux, comme le prouvent assez les inquiétudes de l'empereur et du roi d'Angleterre.

Et avant d'aller plus loin, encore un mot sur l'hérésie des albigeois. Nous l'avons exposée, sans doute sans l'avoir fait comprendre, car nous ne la comprenons pas bien nous-même; mais elle est, et qu'avons-nous besoin d'en chercher davantage? comme la plupart des hérésies, une attaque, une révolte contre la foi, à laquelle elle oppose des rêveries et de folles inventions que la raison peut développer, mais qu'elle ne rendra jamais ni intelligibles ni consolantes.

Les albigeois, il serait peut-être mieux de dire les méridionaux, faisaient moins la guerre au catholicisme qu'à l'autorité; ils n'en voulaient à l'Église que parce que l'Église exigeait l'obéissance; la municipalité romaine existait encore chez eux. La liberté qui leur avait été laissée d'administrer eux-mêmes leurs intérêts et leurs affaires devait s'étendre, croyaient-ils, à ceux et à celles de la conscience; ils prétendaient avoir

judice de l'Église de Paris, dont le sceau servait auparavant pour les autoriser... Le légat rompit le sceau... Les écoliers accoururent, brisèrent les portes... Le légat quitta Paris en excommuniant les écoliers. Sur la demande des docteurs parisiens, au concile de Bourges, le cardinal de Saint-Ange ne fit aucune difficulté de lever l'excommunication, oubliant ainsi une cruelle injure et les dangers véritables qu'avait courus même sa vie.

droit de les discuter comme les questions de sûreté et de voirie, et l'habitude de discussion, qui donne tant de confiance à ceux qui s'y livrent, ne pouvait manquer d'épaissir les voiles de mystères que Dieu a rendus pour nous impénétrables. Les méridionaux, fiers de leur indépendance, engoués de leurs lumières, étaient donc plus portés que les autres peuples à la résistance, dans les causes du moins où ils ne croyaient point avoir à employer d'autres armes et d'autre courage que celui de l'argumentation et de la science.

Ils ne s'attendaient pas, quand ils refusaient de céder à la voix du saint-père et aux lois des conciles, que les foudres de l'Église seraient un jour confiées aux mains séculières des princes; et ceux-ci, armés d'abord par une pieuse déférence, ne tardèrent pas à s'animer au succès par les récompenses temporelles assurées à leurs services.

Les municipes du Languedoc voulaient conserver leur libérale administration. Les comtes de Toulouse, en les ménageant, étaient jaloux de se réserver entre la royauté et la papauté quelque indépendance. Le roi de France saisissait l'occasion d'anéantir les derniers grands vassaux et de se rendre assez puissant pour respecter la tiare sans qu'elle lui devînt redoutable.

Au commencement de 1229, le comte de Toulouse demanda grâce à l'Église et au roi, et conclut ce traité de Meaux si utile à la grandeur de la France.

Nous avons nommé plusieurs fois le cardinal de Saint-Ange, et la part qu'il eut à la croisade des albigeois et au gouvernement de Blanche, devenue régente, voudrait que nous nous étendissions un peu sur son caractère. Nous ignorons quelle était sa famille; mais

on peut remarquer avec nous qu'Italien de naissance, serviteur du saint-siége et du trône de France, il sert le premier avec zèle et indépendance, et le second avec un cœur français qui a donné lieu à des soupçons injurieux à une grande reine, mais qui, dans notre conviction, démontre seulement, à l'éternelle gloire de Blanche et du cardinal, que la cause de la France était celle de la chrétienté tout entière, et que ceux qui s'entendirent si bien pour la servir n'avaient pas d'autre amour que celui du bien, d'autre passion que le progrès de l'Église et de la civilisation.

Nous avons vu la sagesse et la modération du légat au concile de Bourges (1225). Il n'en avait pas moins montré, quelques semaines auparavant, au concile de Melun, en ne faisant aucune réponse à la réclamation des évêques qui voulaient se faire attribuer la connaissance de toutes les causes mobilières des vassaux de l'Église.

Et, revenant encore à cet autre concile du 28 janvier 1226, où Amaury céda au roi, sur le comté de Toulouse, les droits qui lui avaient été accordés après la mort de son père, Simon de Montfort, et où l'excommunication fut prononcée contre l'infortuné Raymond, nous insistons pour qu'on reconnaisse que l'investiture obtenue à Louis VIII par l'influence du légat Romain devait donner à ce dernier un grand crédit sur l'esprit du roi et sur celui de sa noble et fidèle compagne.

Après la paix, faite en 1229, et qui fut l'ouvrage du même légat, il donna l'absolution au vaincu. « Et ce fut un spectacle touchant, dit l'abbé Fleury, de voir ce prince, qui avait été si puissant, être conduit à l'autel nu-pieds, en chemise et en caleçon... »

Depuis 1226, la scène appartenait entièrement à Blanche de Castille.

En cette même année 1229 si mémorable, dans une émeute de bourgeois et d'écoliers, la répression coûta la vie à quelques-uns de ces derniers, et l'Université de crier vengeance! Mais la reine aima mieux voir l'Université se dissoudre que de faire fléchir son pouvoir, et le corps universitaire ne fut rétabli que trois ans après, sur la demande de Grégoire IX.

Après la paix du Languedoc, nous ne savons pas bien quel rôle joua en France le cardinal de Saint-Ange, dont la mission était remplie; nous ignorons aussi à quelle époque il s'en éloigna. En 1241, c'est-à-dire à la mort du pape Grégoire IX, il était évêque de Porto, et Romain (que M. Michaud, dans sa *Biographie*, appelle Romain-Bonaventure) eut quelques voix pour la papauté. « L'empereur déclara qu'il n'accepterait pas son élection, à cause, dit Fleury, de la mauvaise réputation qu'il avait eue en France par son différend avec l'Université de Paris, et les mauvais bruits qui avaient couru sur sa liaison avec la reine Blanche, et, d'ailleurs, parce qu'on l'accusait d'avoir semé la division entre le défunt pape et l'empereur. »

On peut être surpris que l'abbé Fleury n'ait fait aucune réflexion sur cette déclaration de l'empereur, dans ce qu'on appelle la querelle du cardinal de Saint-Ange avec l'Université. Il semble que cette dernière n'avait pas le bon droit de son côté : il était naturel que l'empereur fût peu favorable à un ami si éprouvé de la France. Quant au reproche dont la principale atteinte s'adresse à la reine Blanche, il a d'autant plus le caractère d'une calomnie, que l'illustre mère de saint Louis avait

déjà près de quarante ans lorsqu'aurait pu commencer la liaison coupable dont on veut entacher sa gloire.

Un historien anglais, Mathieu Pâris, a bien accrédité le bruit que Louis VIII était mort empoisonné, et cela, du fait de Thibaut, comte de Champagne, amant de Blanche, qui aurait été sa complice.

Il serait à propos de savoir quels intérêts les deux amants pouvaient avoir à ce crime; car si la reine, qui déjà traitait bien le cardinal Romain, partageait ses bonnes grâces entre lui et Thibaut, c'est une preuve suffisante qu'elle était peu gênée par la présence de son royal époux, et, dès lors, elle devait avoir le désir de le conserver, ne fût-ce que comme un voile aussi souple qu'utile.

Son mari mort, Blanche s'empara de l'autorité que lui assurait le testament de Louis, sans attendre l'agrément des grands, dont elle connaissait les dispositions et les projets. Sa régence fut attaquée sous le prétexte du grand crédit accordé à un étranger (le cardinal Romain), et la ligue formée contre elle eut pour chefs les comtes de Bretagne, de Flandre, de Boulogne, de Coucy... et le comte de Champagne, quelques-uns d'eux réclamant d'ailleurs pour eux-mêmes le gouvernement du royaume à cause de leur affinité royale. La fermeté de Blanche, et peut-être les bons conseils du légat incriminé, rompirent les mesures des rebelles; un des moyens de succès de la reine fut aussi l'adresse avec laquelle elle sut détacher du parti des grands vassaux le comte de Champagne, épris, dit-on, de la maturité de ses charmes : à ses moyens de séduction, il faut bien ajouter c... es qualités plus honorables et moins douteuses, ...-à-dire lo... ne peut nier qu'elle ait montré fer-
...dix ans, vu ...

meté et courage, lorsque, par exemple, au milieu d'un hiver rigoureux, elle assiégeait en personne Bellesme, au Perche, et s'en emparait malgré les efforts du duc de Bretagne et des Anglais. Thibaut, donc, non-seulement l'aurait aimée, mais aurait, comme le cardinal Romain, tout obtenu de cette tendre princesse. Ce à quoi nous nous permettrons d'objecter que les relations de Blanche et de Thibaut paraissent être de la même date à peu près que celles de Blanche et du cardinal, et qu'elle approchait par conséquent de son huitième lustre lorsqu'éclata pour elle cette flamme amoureuse au cœur d'un jeune homme de vingt-quatre ou vingt-cinq ans, puisque Thibaut III mourut en 1200 ou 1201, et que Thibaut IV, son fils, ne vit le jour qu'après sa mort, comme l'atteste le surnom de Posthume, un de ceux qui distinguent ce prince. Si l'on n'a pas un goût prononcé pour le scandale, on pourra bien pencher à croire que le comte de Champagne était attaché à la reine, non par une inclination que ne comporte guère leur différence d'âge, mais par le besoin qu'avait Thibaut de la protection de la reine; en effet, ses États lui étaient disputés par ses cousines, la reine de Chypre et la comtesse de Brienne, frustrées de l'héritage de Henri II, leur père, au profit de leur oncle Thibaut III, père du Posthume. A ce surnom de Posthume, Thibaut IV joignait ceux de Grand et de Chansonnier; celui de Grand, nous sommes mal instruit des actes par lesquels il l'a mérité; mais le titre de Chansonnier et tout l'éclat qu'il donne, le comte de Champagne les a conservés jusqu'à ce jour dans les fastes littéraires; on ne lui conteste pas non plus la légèreté, a[illegible] assez ordinaire des poëtes à refrains joyeux [illegible] à Marse[illegible] après [illegible] ses adieux [illegible]

s'être engagé dans la croisade de 1226, il l'avait quittée par inconstance ; il se rapproche de la reine, il se ligue contre elle; il se réconcilie, il se brouille sans mobile nécessaire autre que son changeant caprice. En 1235, ce fut un affront que lui fit Robert, frère du roi, qui l'éloigna de la cour; y fut-il attiré par sa passion déréglée pour la mère de Robert et de saint Louis ? Toujours est-il que la dame de ses pensées parcourait alors, non plus son huitième, mais son dixième lustre, et que le roi de Navarre (Thibaut portait ce titre depuis la mort de Sanche le Fort, son oncle maternel, arrivée en 1234) démentait donc alors par sa constance la renommée volage dont on avait paré ou flétri son nom. Il est de notre devoir, néanmoins, d'avouer que Bossuet, tout en repoussant la calomnie et en disant de Blanche : « Cette reine, *aussi habile que chaste*... », admet qu'elle se servit de la passion qu'elle inspirait à Thibaut pour l'engager dans les intérêts du roi. On ne l'accuserait plus d'une faiblesse irréfléchie et aveugle ; si elle permet des soupirs, elle ne les souffre qu'accompagnés de démonstrations moins frivoles. En 1234, elle rend à Thibaut un important service pécuniaire ; mais, en échange, elle fait abandonner au roi les comtés de Blois, de Chartres, de Sancerre et de Châteaudun. Revenons aux chansons du troubadour champenois. On assure qu'elles furent composées en l'honneur de Blanche de Castille ; mais nulle part il ne nomme la reine, et rien de ce qu'il dit de sa maîtresse, Aigle, ne peut s'appliquer à cette princesse, qu'il aurait encore chantée, si l'on veut absolument que ses vers soient pour elle, au retour de sa croisade, c'est-à-dire lorsque sa *rose souveraine de beauté* avait, depuis dix ans, vu faner ses boutons demi-séculaires.

Quels qu'aient été les moyens employés par Blanche auprès du comte de Champagne, elle trouva dans le duc de Bretagne un rebelle plus difficile à réduire, mais qui céda, comme tous, à la supériorité de cette femme qui devait faire à tous accepter et bénir son autorité.

Saint Louis, devenu homme, est bien le seul vainqueur de Taillebourg (1242); mais s'il déjoua aisément les entreprises de Henri III et du comte de La Marche, une part du succès est encore due à Blanche, dont les conseils, toujours écoutés, affermissaient le sceptre aux mains courageuses de son fils.

Ces conseils, une seule fois il ne voulut pas s'en laisser diriger. En 1243 et en 1244, la maladie avait entr'ouvert pour lui les portes du tombeau; il fait vœu d'aller à la Terre-Sainte; et il partira, malgré les instances de cette mère que l'on a dite si jalouse du pouvoir, et qui fit tant d'efforts pour que son fils ne lui en abandonnât pas la jouissance en exécutant sa résolution funeste.

Mais avant de parler de la seconde régence de Blanche, n'omettons pas un des actes les plus notables de la première. C'est en 1234, et saint Louis ne fut majeur qu'en 1236, que parut cette ordonnance, si lourde au pape Grégoire IX, par laquelle la saisie du temporel réprime les évêques qui troublaient les juges séculiers dans l'exercice de leurs fonctions. Cette princesse, modèle de piété, ne crut jamais que la déférence envers l'Église dût lui faire oublier ses devoirs de reine : elle n'hésita jamais dans cette ligne si difficile à tenir, guidée par la croyance que Dieu, qui a institué l'Église, n'a pas moins investi les rois.

Blanche accompagna son fils jusqu'à Marseille, et perdit connaissance en recevant ses adieux; il semblait

qu'un secret pressentiment l'avertît qu'ils ne devaient plus se revoir. De retour à Paris, elle s'occupa de l'administration du royaume avec une assiduité qui ne se démentit jamais. Elle maintint les seigneurs dans le devoir, et lorsque les paysans se révoltèrent en apprenant la captivité du roi, et que, sous le nom de *pastoureaux,* ils se livrèrent à de si grands excès, Blanche retrouva pour les soumettre la même activité qui l'avait distinguée dans sa jeunesse. On dit que la longue absence de saint Louis et le bruit répandu qu'il voulait se fixer dans la Palestine lui causèrent une douleur qui contribua à abréger ses jours; elle mourut à Melun, le 1er décembre 1252, et fut enterrée à l'abbaye de Maubuisson, qu'elle avait fondée dix ans auparavant.

Nous avons négligé plusieurs actes de son gouvernement. Celui-ci se rapporte à sa seconde régence : « Le chapitre de Paris avait fait mettre en prison tous les habitants de Châtenay et de quelques autres endroits, pour diverses choses qu'on leur imputait et qui étaient interdites aux serfs; car c'était alors la condition du peuple, et surtout des habitants de la campagne : on les vendait avec les terres comme une dépendance qui en faisait partie. Une foule de ces malheureux languissaient dans les prisons du chapitre, où, manquant même du nécessaire, ils étaient en danger de mourir de faim et de misère. Blanche, touchée de compassion aux plaintes qu'elle en reçut, envoya demander qu'à sa considération on voulût bien les relâcher sans caution, assurant que, de sa part, elle s'informerait des choses et ferait toute sorte de justice; mais le chapitre, après avoir répondu que personne n'avait rien à voir sur ses sujets, et qu'il pouvait les faire mourir si bon

lui semblait, envoya encore prendre les femmes et les enfants qu'il avait d'abord épargnés; puis, en haine de les voir honorés d'une telle protection, on les traita de sorte qu'il en mourut quantité, soit par la faim, soit par l'incommodité qu'ils souffraient du chaud dans un lieu à peine capable de les contenir. Blanche, indignée d'une action où il n'y avait pas moins d'insolence que d'inhumanité... se transporta à la prison du chapitre, dont elle ordonna qu'on brisât les portes; et comme on pouvait en faire difficulté par la crainte des censures si communes en ce temps-là, elle y donna le premier coup de bâton qu'elle avait à la main. Celui-là fut si bien secondé, qu'en un instant la porte s'en alla par terre, et l'on vit sortir une foule d'hommes, de femmes et d'enfants, et des visages défigurés qui, se jetant à ses pieds, la supplièrent de les prendre sous sa protection, sans quoi la grâce qu'elle leur faisait leur coûterait bien cher. Elle le fit, en effet, si bien, qu'après avoir fait saisir les revenus du chapitre jusqu'à ce qu'il eût rendu ce qu'il devait à l'autorité dont elle était dépositaire, elle l'obligea même d'affranchir ces habitants pour une certaine somme par an. Ce fut presque en ce temps-là que commencèrent ces sortes d'affranchissements, ou du moins qu'ils devinrent fort communs. » (Citation de l'historien de saint Louis, faite par Bayle, dans une note de son article Castille (Blanche de).

Il y a dans cette conduite autant d'énergie que de charité, et à ceux qui seraient tentés d'y voir un acte d'insubordination envers l'Église ou d'attentat à ses droits, nous dirons qu'il n'est pas permis de suspecter la piété et la foi de celle qui disait à son fils : « Quelque tendresse que j'aie pour vous, mon fils, j'aimerais

mieux vous voir mort que souillé d'un péché mortel. »

La captivité de saint Louis avait donné lieu à de grands désordres : le pape faisait prêcher une nouvelle croisade, et la reine Blanche essayait de nouveaux armements. Ce fut alors qu'un aventurier nommé Job, Hongrois de naissance et déserteur de l'ordre de Cîteaux, parcourut les campagnes en se donnant pour un envoyé du ciel, et en tenant dans sa main constamment fermée une lettre que lui avait remise la sainte Vierge.

Bientôt il réunit autour de lui une multitude de gens sans aveu, pâtres, vagabonds, tout ce qu'on nommait alors des *ribauds;* on les appela les *pastoureaux,* parce qu'il était réservé, disaient-ils, aux bergers de délivrer le saint roi. Job ne se contentait pas d'être le chef de cette dangereuse armée, il en était aussi le prêtre, faisant les mariages, remettant les péchés, et, pour flatter la haine et l'avidité de cette population, faisant courir sus aux prêtres et aux moines.

La reine Blanche fut d'abord trompée par ce visionnaire, dont la parole réunissait de nouveaux croisés qui devaient rendre la liberté à son fils. Elle le laissa prêcher à Paris, où il occasionna des scènes tumultueuses. A Orléans, ce fut bien pis; il y eut du sang répandu. Enfin, elle ouvrit les yeux : « Dieu sait que j'avais cru que, dans la simplicité de leurs cœurs, ils allaient conquérir la Terre-Sainte; mais puisque ce sont des imposteurs, qu'on les excommunie, qu'on les poursuive, qu'on les extermine! »

D'Orléans, toujours pillant, ils arrivent à Bourges, dont les habitants infatués veulent aussi les recevoir, quoi que leur dise leur archevêque, Philippe Berruyer. Les bourgeois furent bientôt désabusés; leur ville fut

traitée comme prise d'assaut, et ne fut sauvée que par l'acte énergique du boucher, qui, d'un coup de hache, mit fin aux prédications du *Maître de Hongrie*. Son corps, jeté dans un carrefour, devint la proie des bêtes, et les *pastoureaux* furent partout écrasés.

Faut-il faire un tort à la reine Blanche de la confiance qu'elle avait eue d'abord en cet énergumène plus ou moins sincère? Les frères prêcheurs étaient alors regardés comme des missionnaires rendant de grands services à la religion, et de ces prédicateurs au Maître de Hongrie, la reine ne voyait d'abord de différence que le succès de ce dernier, tandis que déclinait le crédit des autres.

Les grands devoirs de la royauté n'empêchaient pas Blanche de Castille de se préoccuper des intérêts particuliers de ses domaines. En 1236, elle construisait des halles à Issoudun, et dans ce fait, peu important en lui-même, on retrouve toute sa bienveillante sollicitude : ces halles faisaient tort à un débit de pain dont le produit était destiné à des pauvres : on dédommagea ces pauvres de la perte de leur revenu en leur en assignant un autre. Elle s'occupa encore, en 1237, à Issoudun, de quelques fondations dont on ne sait pas l'objet; mais il est indiqué par l'achat de maisons qui ne pouvaient être destinées qu'à un usage public, c'est-à-dire à l'utilité de la ville.

En 1240, elle fit à ses sujets du Berri le plus grand bien qu'ils pussent espérer, en les faisant passer, par un échange, sous la domination directe du roi.

Quoique nous ayons déjà cité des passages de Bayle, qui sont pour Blanche de Castille les plus beaux des éloges, parce qu'on peut les considérer comme des

aveux échappés, malgré leur auteur, de la bouche de la vérité, le satirique biographe n'a point épargné ailleurs ses insinuations malignes. Après avoir rendu justice à la prudence qu'elle déploya à déjouer les redoutables complots des grands vassaux opposés à la régence, il ajoute : « On prétend que sa beauté ne lui fut pas inutile dans ces sortes d'occasions, et qu'elle en tira de très-bons services sans rien faire contre son honneur. » Ce dernier membre de phrase avait trop de candeur : aussi reçoit-il immédiatement un correctif : « Tout le monde ne demeure pas d'accord de ce dernier point, et il n'y a guère de reines qui aient plus éprouvé que celle-ci la malignité de la médisance. » Ce qu'il faut remarquer, c'est que l'impitoyable critique ne prononce pas même le nom du cardinal de Saint-Ange, d'où nous pouvons induire qu'il ne trouve pas à rendre leur intimité scandaleuse; quant au prince chansonnier, il renvoie à son article, et là, après avoir dit que le comte « exposa cette grande reine aux traits de la médisance, » il cite, dans la note *B* (et les notes de Bayle sont, comme on sait, la partie toujours la plus piquante de ses biographies sarcastiques), ou plutôt il fait un résumé de l'histoire de saint Louis, que l'on doit regarder comme l'opinion qu'en définitive il adopte : « L'auteur où l'on voit le plus de traits de cette médisance recueillis, et qui loue partout Blanche jusqu'à l'excès (Mathieu Pâris), ne parle de ces bruits que comme de choses qu'il ramasse, ajoutant de lui, tout Anglais qu'il était, que ce serait un crime que de s'en laisser persuader. Il assure même, aussi bien qu'un Liégeois né dans un temps où les choses étaient encore fraîches, que ce n'était qu'un effet de l'animosité des grands contre la régente et

contre la fermeté de cette princesse; comme, en effet, on ne trouvera point de siècle qui ne fournisse assez d'exemples pareils. D'ailleurs, des quatre auteurs qui en parlent, aucun n'insinue seulement qu'elle ait eu la moindre pente à flatter la passion du comte de Champagne, s'il est vrai qu'il en ait eu; mais un des quatre assure positivement que Thibaut ne s'amusait à barbouiller de ses chansons les palais de Troyes et de Provins que pour charmer le désespoir où la vertu de Blanche l'avait mis. Que si, dans ce qui reste de ces beaux ouvrages, on voit quelques vers dont il semble que l'on pourrait abuser, c'est, en vérité, un étrange témoignage que celui d'un homme comme Thibaut, et d'un faiseur de vers qui, transporté de la chaleur de son imagination, peut aussi bien entretenir le public d'aventures qu'il n'a jamais eues, que ceux de ce caractère le fatiguent souvent de passions qu'ils n'ont jamais senties. »

Nous disons que, dans son article *Blanche de Castille,* Bayle ne nommait pas même le cardinal Romain : mais dans celui de *Thibaut,* il rapporte qu'on persuada à ce comte « que l'indifférence de la reine venait de la passion qu'elle avait conçue pour le cardinal-légat; » et, dans la note qui suit cette supposition : « Un auteur que je cite souvent (Varillas) remarque que ce cardinal était très-bien fait de corps; que personne ne l'égalait en bonne mine; qu'il avait de la délicatesse dans l'esprit qui passait pour merveilleuse, et que l'on n'avait point encore vu dans l'Europe un si parfait courtisan. Il ajoute que Blanche le considérait très-particulièrement; qu'elle le consultait dans ses affaires importantes; qu'elle préférait quelquefois ses avis à celui des autres, et

qu'elle ne lui refusait aucune des petites grâces qu'il demandait pour ses amis. Il n'en fallait pas davantage ni pour donner de la jalousie à Thibaut, ni pour fournir aux médisants un beau prétexte pour semer de mauvais bruits contre l'honneur de la régente. Ils n'y manquèrent pas, et ce qu'il y eut de plus fâcheux, c'est que des gens d'étude se rendirent les principaux promoteurs de ces satires; car les écoliers de l'Université de Paris, tous gens d'un âge, en ce temps-là, où l'on aurait honte aujourd'hui de n'être pas docteur, n'étant pas contents des procédures qui furent faites à l'occasion des querelles qu'ils avaient eues avec les bourgeois de Paris, abandonnèrent la ville, non sans avoir publié des chansons et des vers licencieux qui noircissaient la réputation de la régente et du cardinal Romain, légat du pape, qui la gouvernait. » (Ce dernier trait est de Mézeray.)

Bayle se charge encore de défendre Blanche de Castille de l'accusation portée contre elle, d'avoir prêté la main aux galanteries de son fils par « l'envie de l'éloigner des affaires et de se conserver une autorité plus absolue. » Il n'entreprend pas de la justifier d'avoir été jalouse de son fils. Elle le nourrit elle-même, et sans souffrir qu'il prît d'autre lait. Il cite à ce propos une anecdote qui manifeste assez l'humeur altière que l'on reprochait à cette princesse espagnole, mais qui atteste en même temps des sentiments naturels dont l'excès porte si bien son excuse : « Un jour que la reine était dans la plus grande ardeur d'un accès de fièvre qui dura extraordinairement, une dame de qualité, qui, pour plaire à Sa Majesté ou pour l'imiter, nourrissait aussi son fils, voyant le petit Louis pleurer de soif,

s'ingéra de lui donner la mamelle. La reine, au sortir de son accès, demanda son fils et lui présenta la sienne : mais le petit Louis n'en voulut point, soit qu'il fût pleinement rassassié, ou qu'un lait brûlé le rebutât, après en avoir pris autant de frais qu'il lui en fallait. Il n'était pas difficile d'en deviner la cause, et la reine la soupçonna d'abord; elle feignit d'être en peine de remercier la personne à qui elle était redevable du bon office rendu à son fils durant son mal; et la dame, croyant faire sa cour, avoua que les larmes du petit Louis l'avaient si sensiblement touchée, qu'elle n'avait pu s'empêcher d'y mettre remède. Mais la reine, au lieu de repartir, la regarda d'un air dédaigneux, et, enfonçant son doigt dans la bouche de son fils, le contraignit ainsi de rendre tout ce qu'il avait pris. Cette violence donna de l'étonnement à ceux qui la virent, et la reine, pour le faire cesser, dit qu'elle ne pouvait endurer qu'une autre femme eût droit de lui disputer la qualité de mère; tant elle était persuadée que la nourriture des enfants faisait partie de leur éducation. »

La reine Blanche éprouvait une autre jalousie qui n'était point tout à fait aussi justifiable. Absolutisme d'empire ou de tendresse, elle le poussait jusqu'à une sorte de haine pour la vertueuse Marguerite, sa bru. Louis, quoiqu'il sût très-certainement avoir une volonté, était timide devant sa mère, à qui il devait tant de reconnaissance; il ne se rendait qu'en cachette à l'appartement de sa femme, et n'osait lui témoigner toute l'affection que pour elle renfermait son cœur. Sa contrainte était telle, que même il n'osait point donner ses soins à sa femme malade : aussi Marguerite se sen-

tait peu portée vers sa belle-mère, et Joinville dit : « La cause pourquoi n'aimoit pas la mère du roi étoit pour les grandes rudesses qu'elle lui tenoit; car elle ne vouloit souffrir que le roi hantât ne fût en la compagnie de la reine sa femme, ains le défendoit à son pouvoir; et quand le roi chevauchoit aucune fois par son royaume, et qu'il avoit la reine Blanche sa mère et la reine Marguerite sa femme, communément, la reine Blanche les faisoit séparer l'un de l'autre, et n'étoient jamais logés ensemblement. Et advint un jour qu'eux étant à Pontoise, le roi étoit logé au-dessus du logis de la reine sa femme, et avoit instruit ses huissiers de salle en telle façon, que quand il vouloit aller coucher avec la reine, et que la reine Blanche vouloit venir en la chambre de la reine... ... Le roi son mari, qui l'étoit venu voir, pour ce qu'elle étoit en grand péril de mort, à cause qu'elle s'étoit blessée d'un enfant qu'elle avoit eu, elle le trouva caché derrière la reine, de peur qu'elle ne le vît; mais la reine Blanche sa mère l'aperçut bien, et le vint prendre par la main, lui disant : « Venez-vous-en, car « vous ne faites rien ici; » et le sortit hors de la chambre. Quand la reine vit que la reine Blanche séparoit son mari de sa compagnie, elle s'écria à haute voix : « Hélas! ne me laisserez-vous monseigneur ni en la vie « ni en la mort? » Et ce disant, elle se pâma, et cuidoit-on qu'elle fût morte : et le roi, qui ainsi le croyoit, y retourna la voir subitement, et la fit revenir de pâmoison. »

La reine Marguerite ne pouvait pas regretter beaucoup sa belle-mère; elle donna pourtant des larmes à sa mort. Mais Joinville donne l'explication de ces larmes : elle les versait sur la douleur de son époux, et

sur l'abandon où se trouvait leur fille qu'ils avaient laissée entre les mains de Blanche.

Ces pleurs, ainsi interprétés, sont, pour celle qui les faisait couler, un hommage de plus rendu involontairement à sa glorieuse mémoire.

L'Église a donné à Blanche le titre de *bienheureuse,* et nous pensons que jamais la légende céleste ne fut augmentée d'nn nom plus digne d'y être admis.

NOTICE DIXIÈME.

THIBAUD DE BLIZON.

Nous avons trop souci des illustrations du Bas-Berri pour en négliger une qui nous associe à la littérature du XIIIe siècle. S'il ne s'agissait que d'un de ces preux champions, remparts, dans nos premiers âges, du pays contre les Normands et les Madgyars, faisant trembler ensuite en Orient les ennemis de la foi, plus tard armés contre l'odieux Anglais, et enfin, lorsque la France devint un État homogène et politique, serviteurs glorieux de nos rois, notre maison seule de Déols, qui, pour l'histoire, comprend non-seulement les enfants de Léocade, mais les Chauvigny, les d'Aumont et enfin les Condé, notre maison, disons-nous, de Déols, a été si féconde en héros, auprès desquels nous devons encore ranger en bon nombre une suite de belles renommées vassales et circonvoisines, qu'une omission serait presque excusable, et même ne se peut éviter parmi tant de trophées dont nous avons à pavoiser le dôme départemental; mais les lauriers poétiques ont rencontré chez

nous une terre moins généreuse, et passer outre sur un troubadour serait nous mettre en péril de n'avoir dans notre galerie aucun maître du *gai savoir*.

Nous nous garderons donc bien de faillir à vous présenter l'image de Thibaud de Blizon, mais ce n'est pas sans voir tous les écueils qui menacent notre entreprise. Si les pauvres hères souvent n'ont famille ni patrie, il n'en est pas de même des privilégiés de la fortune : ceux-ci, dans la postérité, ne manquent jamais de berceaux ni d'ancêtres, voire même de lignée, et le biographe n'a que l'embarras de choisir entre les lieux qui prétendent avoir vu naître, et les généalogies pressées d'enregistrer les grands hommes que consacre l'admiration publique.

Dans une trêve conclue en 1206, à Thouars, entre Philippe-Auguste et le roi Jean d'Angleterre, figure, parmi les garants du premier, un Thibaud de Blazon, qui reparaît en la même qualité, et en compagnie de Guillaume des Barres et de Guillaume de Chauvigny, dans le traité de 1214 entre les mêmes souverains; ce qui amène notre historien, M. Raynal, à se faire cette question : « Ce Thibaud de Blazon ne serait-il pas le père d'un trouvère du temps de saint Louis, que réclame le Berry comme un de ses enfants? » Et dans une note au bas de la page 106, tom. II, on lit ce renseignement : « Il y avait dans l'Indre une commanderie de Blizon; et, dans le Cher, un prieuré de Bléron, autrefois Blezon, peut-être *Blasianum*. »

Du Blizon de l'Indre, nous ferons bien de rapporter ce que nous apprennent les *Esquisses pittoresques* de M. de La Tramblais : « Ancienne dépendance des templiers, le Blizon devint ensuite une commanderie de

l'ordre de Malte. Il y a soixante ans (l'auteur écrivait en 1844), lorsque le dernier commandeur fit reconstruire son habitation, on retrouva dans les fouilles plusieurs cercueils de plomb de sept à huit pieds de longueur, et, dans chacun d'eux, des ossements d'une grande taille et de petites cruches contenant des résidus de vin. On présume que c'étaient des sépultures des anciens possesseurs. L'un des derniers propriétaires avait fait du Blizon, par de nombreuses plantations et par la création d'un très-beau parc, une des plus jolies résidences de ces contrées; c'est une oasis au milieu de la Brenne. »

Après cette digression, revenons à notre sujet : je ferais peut-être mieux de dire : passons à une autre. Si Bléron ou Blezon est à nos voisins, Blizon ne nous est pas contesté, et nous ne laisserons pas détacher de notre branche héraldique les titulaires de ce manoir. Cependant, et dussent nos prétentions y perdre quelque avantage, nous vous communiquerons, sur le passage cité de M. Raynal, une réflexion toute pleine de nos doutes, mais aussi de notre amour pour la vérité.

A ce Thibaud de Blazon ou de Blizon, M. Raynal donne le nom de *trouvère*. Or, quoique troubadour et trouvère soient à peu près synonymes, quoique l'étymologie fasse remonter l'un et l'autre au verbe *trouver*, mot lui-même aussi ancien que la langue française, et dont la science curieuse n'a pu fixer l'origine[1]; quoique

1. « Trouver, *treuver*, rencontrer, principalement en cherchant; voir après la recherche; estimer, juger, découvrir, inventer. L'étymologie de ce mot, aussi ancien que la langue française, a été regardée comme introuvable; parmi les auteurs qui ont fait des recherches sur l'origine de ce mot, le sentiment de Ducange me semble préférable. Ce

les trouvères, comme les troubadours, paraissent avoir été ainsi nommés à cause de leurs *inventions* ingénieuses, merveilleuses, divertissantes et variées, on n'a jamais confondu ceux-ci et ceux-là. La plupart n'y mettent, il est vrai, d'autre différence qu'une limite topographique, appelant *troubadours* les poëtes du midi, et *trouvères* les poëtes du nord, c'est-à-dire d'outre-Loire ; mais des savants, entre les chanteurs méridionaux et leurs émules septentrionaux, voient bien d'autres points de divergence. Le même M. de Roquefort, dans le même Dictionnaire étymologique que nous venons de citer en note, a consigné les deux articles qui suivent :

« Troubadours, poëtes languedociens et provençaux au delà de la Loire, qui, pour quelques médiocres chansons d'une assoupissante monotonie, ont trouvé des chantres pour les célébrer. »

« Trouvères, *trouveurs,* inventeurs de contes, de fabliaux et de romans ; gens qui allaient dans les châteaux pour les débiter ; poëtes français des XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles, qui, après avoir ouvert la carrière théâtrale, ont préparé les beaux jours de la littérature française. »

M. de Roquefort fait donc peu de cas des troubadours ; mais d'autres savants, non moins recommandables, sont pour eux moins sévères. Un grand débat reste aussi à juger : les troubadours ont-ils précédé les trouvères, ou les trouvères les troubadours ? Si les

savant le dérive de l'ancien français *treu*, dans la signification de tribut, impôt, parce que les collecteurs disaient avoir *treuvé*, lorsqu'ils recevaient l'argent des contribuables ; d'autres, avec autant de raison, le tirent de l'allemand *treffen*, toucher, manier, atteindre, rencontrer, et, par métaphore, trouver ; en italien *trovare*. » (*Dict. étymologique de la langue française*, par B. DE ROQUEFORT.)

poëtes du midi ont devancé les poëtes du nord, il n'est plus possible de les mépriser, car alors il faut bien les avouer pour créateurs de notre littérature; mais qu'ils cèdent le pas aux nourrissons des muses normandes et scandinaves, ils auront encore le mérite d'avoir enseigné Pétrarque et le Dante, d'avoir rallumé pour nos âges les phares de la poésie. Sans l'injustice humaine, qui ne doit jamais surprendre, on ne s'expliquerait pas pourquoi le nom de troubadour a fini par devenir une ridicule épithète; les trouvères ne sont point tombés dans une aussi méprisante disgrâce. Nous savons bien que ceux-ci, moins nombreux, d'une classe plus élevée, d'une éducation moins imparfaite, prodiguaient moins leurs chants et prostituaient moins leur lyre; les joyeux discoureurs du midi, le corps et l'esprit toujours animés par un soleil plus ardent, se servant d'une langue plus harmonieuse, et l'imagination pleine d'idées riantes et de tableaux gracieux, pour chanter n'avaient pas besoin d'études, et sous un doux ciel, connaissant à peine le besoin, se laissaient facilement aller à une vie vagabonde qui flattait à la fois leur vanité, leur goût de paresse, et les doux penchants que nous avons par tous climats pour la médisance et l'amour. La profession de troubadour finit par devenir synonyme de celle de mendiant et d'histrion libertin; on ne le distingua plus des ménestrels et des jongleurs, qui, souvent accompagnaient, mais qui n'étaient pas les troubadours. Les trouvères, aussi bien que ceux-ci, avaient à leur suite des ménestrels[1], pour chanter ou réciter leurs

1. « *Ménestrel, ministre, ménestrier,* anciennement chanteur baladin, aujourd'hui celui dont on se sert dans l'exécution d'une chose... en latin *minister.*

œuvres, et des jongleurs, *joculatores*, pour exécuter les scènes qu'ils voulaient représenter; ces scènes furent les premiers essais du drame, et ceux qui les répétaient, ouvrirent la carrière, depuis bien agrandie, de l'art théâtral. Mais aux poëtes sans génie il ne fallait que de grossiers interprètes; les muses errantes et besogneuses s'inquiétaient plus d'être nourries qu'admirées; tous les moyens étaient bons quand s'ouvraient les portes et les bourses. Les juges délicats étant rares, on se mit au goût de la multitude; les auteurs furent obscènes et méchants; leurs mimes ne réussirent que par une trivialité sans pudeur : aux jeux et aux malices de l'esprit on préféra les exercices et les grimaces qui n'avaient à satisfaire que les yeux; on s'habitua à rire des troubadours, et à mépriser leurs divertissants compagnons, les jongleurs [1], qui ont survécu dans un métier toujours aimé de la foule, pour lui en même temps si dédaigneuse dans notre société, si bizarrement et si légèrement indulgente et sévère.

Les trouvères ne furent guère moins dégradés que les troubadours; mais, du temps de saint Louis, les plus

« Quelques étymologistes ont dérivé le mot *ménestrier* du grec μνέστερες, parce qu'ils allaient aux noces; mais le mot grec μνεστὴρ signifie, celui qui recherche une fille en mariage, et non pas... Un autre dit que ce mot a été composé de *minus*, et de *histrio*. L'opinion la plus recevable est que ménestrier vient de *ministerialis*, artisan, fait de *ministerium*, métier.

« *Ménestrel*, ancien chef d'une troupe de conteurs et de ménestriers; chanteur ambulant. » (*Dict. étymologique* de Roquefort.)

1. *Jongleur*, conteur, chanteur, musicien, joueur d'instrument, dans les XII[e] et XIII[e] siècles; bateleur, charlatan, menteur, railleur, moqueur, causeur. De *joculator*, homme dont la profession consiste à procurer du plaisir ou de l'amusement aux autres. » (*Dict. étymologique* de Roquefort.)

grands seigneurs ne se déshonoraient pas en allant, de château en château, par leur bouche ou par celle de leurs ménestrels, célébrer poétiquement les hauts faits de la guerre et de la galanterie; ils pouvaient être raillés, danger de tous les temps, lorsque ce n'était point Apollon qui leur avait prêté sa lyre; mais on n'a jamais dérogé pour avoir un instant accroché à son vieux blason une prétention ridicule.

Nous nous sommes bien écartés du but, puisque nous voulions dire seulement que M. Raynal aurait dû donner à monseigneur de Blizon, non pas le nom de trouvère, mais celui de troubadour.

Et cette méprise nous étonne un peu, parce que le premier troubadour connu, c'est-à-dire le premier dont les œuvres aient été conservées, est presque un Berruyer, du moins un comte de Bourges, Guillaume IX, duc d'Aquitaine (de 1086 à 1126).

Un second grief que nous avons contre M. Raynal, c'est que, par cet emploi inconsidéré d'un mot, il a fourni aux jaloux un prétexte de nous contester une de nos gloires (le troubadour de Blizon), notre terre étant de la langue d'oc, où naissaient les troubadours, et non de la langue du nord, que les trouvères, si péniblement, ont travaillé à rendre harmonieuse.

Si on est disposé à l'indulgence, un peu plus, un peu moins de prolixité ne nous fera pas paraître beaucoup plus coupable : rappelons donc encore que les trouvères, comme les troubadours, s'évertuaient dans des assemblées où les dames prononçaient gravement sur des questions de littérature, d'élégance et d'amour : ici on appelait *cours d'amour, plaids d'amour, puys d'amour*, ce qu'au nord on nommait *gieux sous l'ormel* et *pali-*

nods. Nous vous laisserons chercher ailleurs de curieux détails, nous contentant de vous remettre en mémoire que, devant ces singuliers tribunaux, on récitait des historiettes et des contes, on déclamait des *sirventes* qui avaient le défaut, commun à toutes les satires, d'être plus violentes et amères que justes et charitables : de toutes les pièces qui se débitaient dans ces académies, les plus notables étaient leurs *tensons* ou *jeux-partis*, où l'on présentait à juger, par exemple, lequel de trois amants a été le plus favorisé par une même dame qui à l'un a daigné accorder ses doux regards, tandis qu'elle serrait tendrement la main de l'autre, et marchait en soupirant sur le pied du troisième. Un prix était attaché à ces débats de peu de moralité et de décence ; le vainqueur était couronné d'un chapel de plumes de paon, qu'il portait toute la journée en signe de son triomphe.

Le noble seigneur que le Cher nomme Thibaud de Bléron ou de Bléson, et l'Indre de Blizon, est appelé Thibaud de Blisson dans l'histoire littéraire des troubadours de l'abbé Millot. Nous n'aurons à lui reprocher aucun sirvente homicide, aucun conte dont on puisse rougir, aucun tenson dont la thèse incrimine les mœurs de nos aïeux, par le motif tout-puissant qu'il ne nous reste très-authentiquement de lui que trois pièces, dont deux sont déclarées inintelligibles, et dont la troisième, d'un sens peut-être un peu ambigu, est interprétée par nous dans celui qui nous laisse pour le gracieux conteur toute l'estime que mérite, nous le croyons, son caractère ; la pièce dont nous parlons est une *pastourelle* : un berger et un troubadour se rencontrent; le berger tristement chante :

« Amour, je me plains des médisants; car le chagrin qu'ils causent à ma mie me tourmente plus que mon propre chagrin. »

Le troubadour se moque, en roué véritable, de cette plainte ingénue : il aime, lui, au contraire, les médisants, qui lui prêtent des succès galants qu'il n'a pas, mais qu'il voudrait bien obtenir.

Le tendre berger est choqué de cet égoïsme libertin : les médisants désunissent les amants, ils alarment la vertu de sa maîtresse; comment ne pas les haïr!

Niaise abnégation! Jouir est le but et la morale de l'amour. Les médisants plaisent au poëte, en l'honorant de bonnes fortunes imaginaires; qu'il voudrait que celle qu'il aime fût maltraitée par son époux! Les coups d'un mari donnent plus de miel aux cajoleries de l'amant! Le plus grand promoteur du charmant adultère, c'est la vengeance! M. Millot, après avoir traduit cette pastourelle, ajoute :

« Le troubadour ne devait-il pas rougir de se peindre si brutal à côté d'un berger si galant? »

Nous croyons ce blâme injuste. La pastourelle de Thibaud de Blizon met en scène deux personnages : pourquoi prêter à l'auteur, quoique troubadour, les sentiments du troubadour plutôt que ceux du berger? Nous sommes persuadé que le contraste établi par le poëte de la Brenne l'est, dans son intention, tout en faveur de l'amour vertueux. Est-ce qu'en lisant cette petite pièce on ne préfère pas l'amant désintéressé à son tout charnel interlocuteur? L'impression du lecteur ou de l'auditeur a dû être calculée par celui qui l'a produite. Le conteur a voulu à la fois faire l'éloge des inclinations honnêtes et la satire du libertinage pratiqué

par ses confrères les troubadours. Autrement, en rendant les premières aimables et le second odieux, il aurait péché contre toutes les règles de l'art de bien dire, dans lequel il excellait, au témoignage de ses contemporains, plus capables que nous de l'apprécier.

Il serait difficile de consacrer beaucoup de pages aux œuvres littéraires de Thibaud de Blizon; mais, en revanche, il y aurait de longues recherches et de savantes dissertations à faire pour avoir et soutenir tout résolûment une opinion sur sa patrie, et démontrer que le manoir de Blizon ou du Blizon, de la commune de Saint-Michel-en-Brenne, est en droit de s'attribuer pour maître ce guerrier pégasien, un de nos coryphées du moyen âge.

La difficulté de prendre un parti se fera encore mieux sentir quand on aura lu un article des *Annales Berruyères,* que je transcris ici, parce que son auteur, M. Chevalier Saint-Amand, ancien bibliothécaire de la ville de Bourges, a si fort négligé la publicité de son intéressant ouvrage, qu'il est malaisé de se le procurer, et que ce n'est point sans démarches que nous avons obtenu pendant quelques heures, en communication, l'unique exemplaire, peut-être, d'un recueil où l'on a réuni les feuilletons (d'un ancien journal de Bourges, intitulé, croyons-nous, *le Berruyer*) qui composent ces annales.

M. Chevalier Saint-Amand, un des savants, sans contredit, qui ont le plus et le mieux fouillé dans les titres et dans les souvenirs de notre histoire provinciale, n'a trouvé à dire de Thibaud de Blazon que ce qu'on va lire :

« Thibaut de Blazon était un gentilhomme attaché

à Thibaut, roi de Navarre et comte de Champagne. Il est nommé parmi les nobles convoqués à l'arrière-ban du Berri, en 1253, pour se rendre à Issoudun. Sur cette liste, rapportée par Catherinot, dans son Nobiliaire du Berri, il est nommé *Thiébaut de Blazon*. Ce n'est encore là qu'une des quatre manières dont se trouvent écrits les noms et surnoms de ce troubadour; car notre Thibaud joignait à ce titre celui de chevalier. Il composa, comme son royal homonyme, des chansons dans lesquelles on retrouve, dit Benjamin de La Borde (*Essai sur la musique*), plusieurs proverbes qui sont encore d'usage. Il ne nous reste plus que neuf de ces chansons, dont on ignore, d'ailleurs, le nombre primitif. On en trouve trois dans le recueil manuscrit des troubadours, mentionné au catalogue de la bibliothèque du duc de La Vrillière, sous le nº 2701. Le recueil 2719, de la même bibliothèque, en renferme cinq. Les unes et les autres sont sous le nom de Thibaut de Blizon. La *Bibliothèque française* de Lacroix du Maine n'attribue pas seulement à Thibaut de Blazon des chansons amoureuses, mais encore d'autres poëmes non imprimés. C'est d'un de ces poëmes que l'abbé Millot nous donne la traduction dans le chapitre 131 de l'*Histoire littéraire des Troubadours*. Thibaut de Blinon, dit cet auteur, ou plutôt ce rédacteur des notes de Sainte-Palaie, ne nous est connu que par deux pièces françaises inintelligibles, qui ne méritent pas notre attention, et par cette pastourelle plus remarquable (suit la traduction de la pastourelle) que rapporte en original M. Raynouard, dans le tome II du *Choix des poésies* des troubadours. Le laborieux académicien a soin, d'ailleurs, de prévenir les lecteurs que la pastourelle en question, qui figure dans son recueil

sous le nom de *Cadenet*, est mise sous celui de Thibaut de Blizon dans un de ses manuscrits. Tels sont les *testimonia* que j'ai pu recueillir sur monseigneur Thibaut de Blazon, comme le nomme M. de La Borde, à la page 170 du deuxième tome de son *Essai* cité plus haut. J'ai conservé au poëte le surnom que lui attribue ce dernier écrivain, après La Croix du Maine, parce qu'il fallait, après tout, me déterminer à choisir entre Blazon, Blason, Blizon et Blinon, et j'ai dû me déclarer pour celui de ces noms qui a pour lui le plus d'autorité. Ce fief de chevalier existait-il, par hasard, au même lieu où Philippe-Auguste fonda un couvent, que remplaça dans la suite un simple prieuré, qui, dans le pouillé de Bourges, est nommé Bléron, mais qui porte le nom de Bléson chez Tournet (*Notice générale des archevêchés et évêchés de tout le monde*), et celui de Blézon dans le procès-verbal de la Coutume du Berri, dressé en 1539? Je laisse à d'autres la décision de cette question ; j'ajouterai seulement que le lieu de Blézon ou Bléron se nomme en latin *Blasianum*, et qu'il est situé dans la commune de Saint-Martin-d'Auxigny. »

Le doute de M. Chevalier Saint-Amand semblerait d'abord nous donner gain de cause, car évidemment ce n'est pas le prieuré de Bléron, ce mot vînt-il de *Blasianum*, dont on peut faire le fief qui donnait son nom à monseigneur Thibaud le troubadour, et il est peu probable qu'à côté du couvent il subsistât une terre du même nom qui aurait échappé aux investigations du savant distingué de Bourges. Cependant notre embarras ne cesse pas par la presque certitude que le Bléron du Cher n'est pas le Blazon ou Blizon que nous cherchons. Car, si le Bléron de nos voisins était un prieuré,

notre Blizon, propriété d'abord des templiers, devint une commanderie de Malte : il faut alors accepter bien des suppositions avant d'arriver à concilier les motifs qui nous autorisent à réclamer, et ceux qui nous refusent la parenté de l'illustre troubadour.

Un chevalier du Temple, puisqu'il faut que le Blizon ait été possédé par un templier, a-t-il pu se porter garant du roi dans les traités de 1206 et de 1214? Car un chevalier du Temple était tellement rivé à son ordre, et, après son ordre, à l'Église, qu'il se devait tout entier à ces deux grands corps, et que, fût-il vassal du roi pour quelque bénéfice, question encore qui vaudrait la peine d'être examinée, et que, pût-il être vassal du roi, les engagements qu'il eût pris pour son souverain eussent eu peu de valeur, à cause des liens bien autrement étroits qui le faisaient l'homme du pape et surtout la chose de son ordre.

Et puis, si Thibaud était templier, comment l'a-t-on intitulé tout simplement chevalier, et non pas chevalier ou commandeur du Temple?

Ce n'est pas tout : les chevaliers du Temple faisaient vœu de chasteté : comment donc plusieurs générations de chevaliers de Blizon? et donner, avec M. Raynal, pour père au troubadour le garant de Philippe-Auguste?

Il y a plus : les commanderies étaient des bénéfices qui n'ont point toujours été régulièrement distribués, mais qui n'ont jamais été héréditaires; et le templier troubadour de Blizon n'aurait pu recevoir ce domaine de son père, qui le tenait comme chevalier du Temple[1].

1. La présente note s'applique plus spécialement à l'ordre de Malte, mais l'analogie est complète.

Les commanderies étaient des bénéfices administrés par des cheva-

Nous savons par Catherinot, que cite M. Chevalier Saint-Amand, que le Berri avait un seigneur de Blazon (Bléron, Blézon ou Blizon), convoqué à l'arrière-ban d'Issoudun, sous le règne de saint Louis (1253).

En outre, au procès-verbal de la rédaction des coutumes de Touraine (*Coutumier général*, 1724, t. IV, page 676), on trouve, à l'état ecclésiastique, le commandeur de Brisson, représenté par maître Antoine Robin, son procureur; et par la manière dont est placé ce

liers comptables qui, après avoir pris ce qui était nécessaire pour leur subsistance (on comprend que cette part ne tarda pas à être déterminée), devaient faire passer le reste aux chevaliers chargés de cette administration. On les leur avait confiés en leur disant : « Nous vous *recommandons*, etc., *commendamus*... » d'où le nom commanderie.

On réduisit les commanderies sous différents *prieurés*. Le prieur était chargé d'en faire la visite, et d'envoyer à la Terre-Sainte, en troupes et en argent, les contributions ordinaires ou *responsions* de chaque commanderie.

Le chapitre général (de l'ordre de Saint-Jean ou de Malte), tenu à Montpellier sous Jean XXII (pape de 1316 à 1334), plaça à la tête de l'ordre huit baillis conventuels, qui formaient le conseil du grand maître. — *N. B.* Il faut remarquer que ce chapitre se tint lorsque l'ordre de Saint-Jean venait d'hériter de celui du Temple.

Dans ce chapitre aussi, le corps fut divisé en langues ou nations, et à chaque langue fut attachée quelqu'une des grandes dignités de l'ordre :

Ainsi, la langue de Provence eut le grand commandeur; celle d'Auvergne, le maréchal ; celle de France, le grand hospitalier ; celle d'Italie, l'amiral ; celle d'Aragon, le drapier; celle d'Angleterre, le turcopolier; celle d'Allemagne, le grand bailli; et celle de Castille, le grand chancelier.

Considérés seulement comme religieux, les hospitaliers sont divisés en trois classes : les chevaliers de justice, les chapelains, les frères servants d'armes.

Les chevaliers de justice peuvent seuls parvenir aux dignités de bailli et de prieur, qu'on appelle grand'croix, et à celle de grand maître.

commandeur, il est très-probable que c'est celui de Blizon, et il ne faut pas s'étonner de la manière dont le nom est écrit, car rien de plus variable que l'orthographe et la composition des noms propres. Par exemple, au même procès-verbal, page 679, à l'état de la noblesse, voici comment se trouve défiguré l'un des noms d'une des familles les plus connues et les plus illustres de notre province, la famille de Savary-Lancosme :

- Claude de Savary, seigneur de *Longhoume* et de la Barre, en Touraine.

Et dans le même ouvrage, t. III, p. 977, au procès-verbal de la Coutume de Berri, Claude de Savary devient le seigneur de *Lançonne* et de Moulin-Robert.

Revenons à l'opinion de M. Chevalier Saint-Amand. L'érudit bibliothécaire ne sait où placer le fief du chevalier, quel que soit son nom ; il n'ose pas en gratifier positivement la circonscription du Cher, et nous nous croyons permis de l'attribuer à la nôtre. Nous y serons autorisé, croyons-nous, et nous sommes déjà bien près de l'être, si l'on nous passe une hypothèse, suivant nous très-admissible, qui consiste à regarder le premier chevalier Thibaud comme donateur au Temple du fief de Blizon, dont son fils, le troubadour, aurait joui, non plus comme d'un alleu, mais comme d'un bénéfice à lui accordé en sa qualité de chevalier du Temple.

Ce n'est point en un jour que l'ordre du Temple acquit ses immenses richesses, et ses domaines s'accrurent jusqu'au moment où ils devinrent pour d'autres d'opulentes dépouilles; car, en dépit de leurs torts réels, les templiers n'eurent jamais de décadence, et, à la

différence des autres congrégations religieuses, c'est pleins d'énergie et de puissance qu'ils tombèrent dans l'abîme où les entraînèrent l'avarice et l'autorité jalouse d'un grand roi. On sait comment les établissements que la religion fondait, toujours dans un but de pauvreté, étaient promptement comblés de tous les biens de la terre. Pour ne parler que de notre Berri, les maisons templières de l'Orme-Teaud, de Richetin, de Villegongis, etc., étaient, comme celle de Blizon, sorties à différentes époques des mains séculières pour doter la courageuse milice dont Hugues des Payens avait été, au XIIe siècle, le premier organisateur. Cette *religion,* comme on disait, n'avait, au milieu du XIIIe siècle, encore rien perdu, prétendons-nous, de sa vitalité généreuse, et le don de monseigneur Thibaud put être l'effet, commun encore, d'un pieux enthousiasme. Qu'on se reporte à ces temps de succès pour les infidèles et de zèle pour les chrétiens; remontons même, pour plus de clarté, à la prise de Jérusalem. Les pèlerinages mettaient l'Europe en mouvement; mais les païens, chassés des lieux saints, en infestaient les abords. De simples frères, hospitaliers déjà, s'étaient armés pour protéger les dévots voyageurs; mais cette tâche revenait à la chevalerie, et quelques braves gentilshommes, en 1118, s'y dévouèrent. Ils n'étaient encore que neuf; six d'entre eux passent la mer, et, en 1128, demandent des statuts au concile de Troyes. Ils sont écrits ou dictés par saint Bernard, et l'ordre prend le nom du saint Temple, près lequel Baudouin II avait fourni, dans un coin de son palais, aux premiers frères, un modeste abri, qui resta le chef-lieu de véritables États s'étendant bientôt sur l'Europe et sur l'Asie. Les templiers, de leur

humble principe, en quelques années, n'eurent plus qu'un souvenir : le sceau de l'ordre représentait un cheval monté par deux cavaliers avec cette inscription : *Sigillum militum Christi.*

Dès 1131, chaque chevalier avait certainement sa monture; Alphonse, roi d'Aragon et de Navarre, instituait l'ordre héritier de ses royaumes à partager, il est vrai, avec celui de Saint-Jean. Ce testament ne fut pas exécuté, mais il constate en quel honneur étaient ces guerriers dont la chrétienté attendait son salut.

La discipline des guerriers égalait leur courage. L'abbé de Clairvaux, leur adressant une exhortation à la demande de Hugues des Payens, qui était encore à leur tête en 1135, s'exprime ainsi : « C'est un nouveau genre de milice où l'on joint les deux combats contre les ennemis corporels et contre les spirituels... Il leur conseille une certaine modération contre les infidèles; mais leur conduite est encore irréprochable... Ils obéissent parfaitement à leurs supérieurs... Ils détestent les échecs, les dés, la chasse et la fauconnerie... Ils coupent leurs cheveux, se baignent rarement... Et, ce qu'il y a de plus consolant, c'est que la plupart de ceux qui s'enrôlent à cette sainte milice étaient des scélérats, des impies, des ravisseurs, des sacriléges, des homicides, des païens, des adultères... Ainsi leur conversion produit deux biens, d'en délivrer leur pays et de secourir la Terre-Sainte... »

Le repentir de ceux-ci, l'exaltation innocente de ceux-là, étaient sans doute respectables et sincères, mais des passions si ardentes n'en avaient pas moins besoin d'être contenues par une verge de fer. Plus tard, les recrues se firent dans une classe moins réprouvée;

mais si on s'enrôla moins pour expier des crimes, plus souvent l'on fut attiré sous l'étendard du Temple non plus par une vocation de dévouement, mais par la séduction d'une vie oisive et voluptueuse sous les abris fastueux que l'institut du modeste des Payens offrait désormais à ses frères, souvent orgueilleux et dégénérés. La seule vertu qui leur resta entière fut le courage, toujours entretenu au milieu de guerres continuelles et acharnées. Quant à la devise du Beauséant: *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam,* que devint-elle? Et combien de fois vit-on la gloire de Dieu préférée à celle de l'ordre?

Ce qu'il nous importe de ne pas laisser oublier, c'est que les templiers, pendant les deux siècles de leur existence, n'ont jamais, sur le champ de bataille et dans la considération publique, manqué aux promesses de leurs premières années. Pour cela, on nous permettra une courte analyse de leur histoire guerrière.

A peine ils ont été reconnus dans le concile de Troyes (1128), et déjà ce n'est plus seulement en Orient que leurs armes sont redoutées; l'Espagne et le Portugal, avant 1140, ont admiré des hauts faits dont l'échec devant Lisbonne n'a pas terni l'éclat; là, pendant dix ans, ils sont la terreur des Maures. En Asie, le troisième grand maître, Évrard des Barres (illustration peut-être berrichonne), sauve l'armée de Louis VIII (1148), si compromise dans la Pamphilie. Les templiers sont la principale force de Baudouin III (roi de 1142 à 1162) contre Noureddin. Ce sont eux qui, en 1158, font lever le siége de Panéas. Saladin, en 1171, est obligé de s'éloigner de Gaza, qu'ils défendent. Vers ce temps, l'horizon pour eux s'obscurcit. Un traître apostat, qui met le

trouble dans les États de son frère, le roi d'Arménie; un autre, qui fait mourir perfidement le député du prince des Assassins, jettent sur tout l'ordre, qui maudit ces crimes, une défaveur dont il se relève bientôt par la victoire de Ramlah (1177). Nous ne parlons pas des suites néfastes de cette brillante journée; nous ne nous occupons que de la valeur de nos chevaliers et du rang qu'ils maintenaient dans l'opinion du monde. Après une défaite cruelle, en cette même année 1177, on proposait au grand maître, Odon de Saint-Amand, un échange de sa personne contre un émir : « Je ne veux point, dit-il, autoriser par mon exemple la lâcheté de ceux de mes religieux qui se laisseraient prendre dans la vue d'être rachetés. » Il mourut dans les fers, en 1179.

L'ordre du Temple partage avec celui de Saint-Jean la honte de la paix de 1180. Mais l'un et l'autre prennent leur revanche en audace, sinon en prudence, à Tibériade (1187). Peut-être Jérusalem n'eût pas été prise, si leur exemple avait entraîné l'armée, qui, au contraire, les abandonna. Tous furent tués ou pris. A l'offre faite à ces derniers de vivre en apostasiant, tous répondirent par le même choix : *la mort!* L'an 1180, les templiers sont encore une fois les sauveurs de l'armée chrétienne. Peu de temps après, et pendant la vacance du magistère, le roi d'Angleterre leur engage l'île de Chypre; preuve certaine qu'à l'époque de la troisième croisade les templiers n'avaient déchu ni en puissance ni en renommée.

L'honneur de la victoire d'Arseph ou Arsur se partage entre eux et Richard. Et remarquons jusqu'où allait la confiance dans les ordres militaires, qui seuls

pouvaient, croyait-on, protéger la croix contre les Musulmans, puisqu'au milieu des affaires presque désespérées des chrétiens, on voit naître l'ordre Teutonique pour recevoir les Allemands, qui, par leur nationalité, étaient moins portés à s'affilier aux *religions* occidentales, c'est-à-dire fondées par les Occidentaux, et dont il fallait cependant mettre à profit le zèle plus que jamais nécessaire.

A la fin du XII[e] siècle (1197), les templiers refusent de joindre leurs armes à celle de l'empereur; mais par là ils se montraient fidèles observateurs du traité passé, de concert avec le roi d'Angleterre, avec les Musulmans : ce qui ne peut s'excuser, c'est la guerre véritable qui éclata (1199) entre les templiers et les hospitaliers, c'est leur esprit d'indépendance et de domination qui les fit chasser d'Arménie (1202). Ils furent rétablis néanmoins en 1213, et, la même année, la victoire d'Ubéda, en Espagne, releva encore le fier *Beauséant*, qui s'exalta de nouveau, en 1217, par celle d'Alcazar. L'Orient vit se fortifier sous ses couleurs le château des Pèlerins, presque le seul rempart de la chrétienté. Un grand maître périt devant Damiette (1219), et est remplacé par Pierre de Montaigu, qui mérita le surnom biblique de Gédéon. Frédéric II quitte la Palestine en maudissant les templiers (1229), mais ils n'ont point perdu la confiance des autres princes. La valeur expie bien des torts. Les Carizmiens, en 1244, font une boucherie de chevaliers, qui ne succombent qu'après avoir accompli des prodiges. On n'entendit plus parler du grand maître Armand de Périgord, disparu dans cette honorable déroute. L'an 1250, c'est aux templiers que saint Louis confie l'avant-garde de son armée, et le comte d'Artois

ne périt que pour avoir méprisé les avis du grand maître Sonnac. N'oublions pas que Frédéric II, en mourant, fit réparation à l'ordre dont il s'était déclaré l'ennemi. De 1259 à 1271, il faut l'avouer, les dangers de l'Église ne touchèrent pas assez les milices religieuses pour qu'elles abandonnassent leurs querelles et leur indiscipline : endurcissement d'autant plus regrettable, qu'il venait de s'accomplir un événement qui aurait pu être le triomphe de la foi. En la personne du calife de Bagdad, mis à mort (1258) par le Tartare Houlacou, les Musulmans venaient de perdre le dernier chef légitime de leur secte, parce que c'est un des points fondamentaux de leur croyance que le calife doit être de la famille du Prophète. Une tache plus particulière aux templiers est le refus par eux fait, quelques années auparavant, de contribuer à la rançon de saint Louis. Néanmoins, si quelque lueur consolante brille encore sur la croix, elle a toujours jailli du glaive des templiers. Le sultan Bondochar va prendre Saphad ; le prieur du Temple, assisté de deux franciscains, passe la nuit à exhorter la garnison et les bourgeois au martyre ; il y eut des apostats, mais trois mille braves couronnèrent leurs prouesses en se faisant trancher la tête plutôt que de renier le Sauveur. Guillaume de Beaujeu, le vingtième grand maître, périt, en 1291, dans la belle et inutile défense d'Acre ; son successeur, Gaudin, se retire la même année en Chypre ; et quoique la Palestine soit perdue pour les chrétiens, Jacques de Molay, le vingt-deuxième et dernier grand maître, grâce aux Arméniens et à leurs alliés, les Tartares-Mongols, peut encore espérer de rétablir à Jérusalem le chef-lieu de son ordre. Ce coup de main hardi, dont les chevaliers eurent en

partie l'honneur, ne fut qu'un météore d'adieu à la Terre-Sainte. Jérusalem, redevenue chrétienne en 1290, retomba, en 1300, dans les mains des infidèles; et les efforts tentés pour y rentrer ne servirent qu'à prouver que Dieu voulait punir son peuple d'avoir si mal profité de sa protection magnanime.

Nous n'écrivons pas l'histoire des templiers; nous nous abstiendrons donc de parler de la catastrophe qui, dans une opinion aujourd'hui peu combattue, nuit plus à la mémoire de Philippe le Bel qu'à la renommée de l'ordre dont elle a fait taire les détracteurs. Tout ce que nous avions à établir, répétons-le, c'est que, jusqu'aux années qui touchent à sa ruine, la religion du Temple inspirait assez de ferveur et de confiance pour ne point manquer d'adeptes, non plus que de généreux donateurs. Dès lors, qu'un seigneur du XIII[e] siècle se soit dépouillé de son fief pour l'enrichir, qu'il l'ait fait même au détriment d'un fils, il n'y a rien là qui doive surprendre. Peut-être aussi le don du fief a-t-il été concerté entre le père et le fils, qui, celui-ci, entrait dans l'ordre, et, par une sorte de simonie dont on se faisait peu scrupule, devenait le premier titulaire de la commanderie fondée par son facile bienfait.

Avant de nous prononcer sur ces versions douteuses, avouons quelques-unes des perplexités de nos recherches.

M. Chevalier Saint-Amand, comme nous l'avons dit plus haut, nomme, d'après Catherinot, Thibaut de Blazon parmi les nobles convoqués à l'arrière-ban du Berri pour se rendre à Issoudun, en 1253. A cet égard, notre embarras est plus grand que nous ne l'avons confessé d'abord.

Nous copions la pièce citée : « Rolle de la chambre des comptes. L'an de grâce 1253, furent amonestez à Issoudun, au samedy devant la Nativité de Notre-Dame, au service : le conte de Sancerre, la contesse de Chartres, la contesse de Nevers, Eudes, seigneur de Bourbon, Henry de Soily (ou Sully), Renaut de Culent, Guillaume de Chavigny (ou Chauvigny), le seigneur le Gracey, Robert de Bomez, Guillaume de Lignières, Regnaut de l'Isle, seigneur de La Ferté-Aubert, Gieffroy-Payen, le seigneur de Puisac, Jehan de Cornilleray, Eudes de Soily (ou Sully), Thiébaut de Blason. »

Or, parmi ces noms, il y en a plusieurs, nous n'avons pas besoin de les répéter, qui n'appartiennent pas, ce nous semble, à la noblesse du Berri. Et cependant, il paraît bien probable que c'est d'après ce rôle, en apparence entièrement berruyer, que Catherinot d'abord, et M. Raynal ensuite, ont attribué Thiébaud de Blason à notre province.

Nous sommes porté à croire que l'inscription de Thibaud ou Thiébaud, sur la liste de 1253, est le principe de l'identité qu'on a admise entre le gentilhomme de l'arrière-ban et le troubadour, qui vivait également au temps de Thibaud de Navarre et de saint Louis.

Et nous avons des scrupules. La liste de 1253, comprenant, nous le croyons, des noms étrangers, est-elle une preuve bien certaine de la patrie berruyère de Thibaut? Catherinot n'a-t-il pas pris cette liste du ban de 1253 dans l'ouvrage de Delaroque intitulé : *Traité du ban et arrière-ban,* etc. (Paris, 1676)?

Dans ce traité, il y a autre chose que ce rôle de 1253. On y trouve aussi celui du ban de 1214 qui comprend :

Les archevêques et évêques;

Les abbés;

Les ducs et comtes;

Les barons;

Les châtelains;

Les vavasseurs;

Une liste des chevaliers bannerets de Normandie;

Une autre des chevaliers bannerets du Perche;

Une autre des chevaliers bannerets de Bretagne;

Une autre des chevaliers bannerets d'Anjou, parmi lesquels un *Theobaldus de Blason;*

Une autre des chevaliers de Touraine;

Et cette liste des Tourangeaux ne contient pas le nom de Blason; et la Brenne, bien nôtre aujourd'hui, et qui a mis le Blizon dans notre enclave, était, jusqu'à l'Assemblée constituante, une dépendance de la Touraine.

Ne se croira-t-on pas en droit de prétendre que le Thiébaut de Blason du rôle de 1253 est le même, ou du moins de la même famille que le *Theobaldus de Blason* du rôle de 1214, et que le fief dont Theobaldus et Thibaud faisaient le service était situé dans l'Anjou, et non point dans notre acquêt tourangeau?

Devant l'objection, toutefois, nous ne resterons pas sans réponse; elle nous est dictée par le respect que nous avons pour la science de MM. Raynal et Chevalier Saint-Amand, qui, ayant fait du premier Thibaut de Blason un chevalier, et du second un troubadour berruyer, n'ont pu leur donner légèrement cette origine. Mais si Thibaut de Blason est Berruyer, il ne l'est que par l'annexion de la Brenne à notre Bas-Berri; si le prieuré de Bléron ou Bléson du Cher est obligé, auront

dit nos savants compatriotes, de renoncer à la gloire d'avoir abrité le noble poëte, la commanderie de Blizon est là pour montrer ses titres, et le guerrier troubadour Thibaud restera un de nos hommes illustres.

M. Chevalier Saint-Amand, après avoir déclaré qu'il n'a choisi pour Thibaut le surnom de Blazon que par la nécessité de prendre un parti quelconque, nous apprend que, des œuvres de ce troubadour, il ne reste que neuf chansons; que, de ces neuf, trois se trouvent dans le recueil que nous avons mentionné sous le nº 2701, et cinq sous le nº 2719 de la bibliothèque du duc de La Vrillière, et que les unes et les autres sont sous le nom de *Thibaud de Blizon*.

Ce double aveu semblerait trancher la question en notre faveur. Le Bléron ou Bléson du Cher n'a été proposé que provisionnellement, et cédera au Blizon de l'Indre, si toutefois il ne faut pas que celui-ci s'efface devant le Blason de l'Anjou. Devant notre Blizon, un autre obstacle s'élève; dans les derniers siècles, il était une commanderie de Malte, après avoir été un domaine du Temple, et nulle part on ne voit Thibaud qualifié du titre de templier, ce qu'il avait besoin d'être pour posséder le manoir de Blizon. Cependant, comme le fait M. Chevalier Saint-Amand, il faut bien prendre un parti; voici celui auquel nous nous arrêtons, et, une fois déterminé, nous n'hésiterons plus à regarder notre cause comme la seule soutenable.

Le premier Thibaud de Blizon n'était pas templier, mais il a donné son fief de Blizon au Temple; c'est ce qui arrivait tous les jours, et non moins au XIIIᵉ siècle que dans le précédent, puisque nous avons prouvé que l'ordre du Temple n'a pas un instant déchu de son cré-

dit et de sa puissance; ce qui arrivait surtout sous le règne et après le règne de saint Louis, dont les deux expéditions malheureuses avaient pu décourager les chrétiens peu fervents, mais avaient exalté le dévouement et la libéralité des vrais fidèles. Le fief du Blizon-Saint-Michel a donc appartenu à une suite de nobles chevaliers jusqu'à celui qui, après avoir chanté la gloire et les amours, touché en poëte et en chrétien des malheurs de la chrétienté, ou frappé cruellement dans des affections de famille, ou désabusé du monde, et cherchant des consolations dans un ordre où la douceur de prier n'excluait pas la passion de combattre, jusqu'à celui, disons-nous, qui abandonna au Temple sa terre, pour n'en plus jouir qu'en bénéficier. Thibaud de Blizon ne se trouve nulle part qualifié du nom de templier, parce qu'il n'avait pas encore pris la croix du Temple lorsqu'il parcourait les châteaux avec sa lyre, et probablement, lorsqu'il revêtit l'habit religieux, il ne cherchait qu'à oublier les erreurs de sa jeunesse, et s'efforçait de séparer sa vie mondaine de celle qu'il avait adoptée dans l'âge mûr; entreprise qui si bien lui réussit, que l'on douta bientôt s'il ne fallait voir qu'un seul personnage dans Thibaud le chevalier et Thibaud le troubadour.

Nous avons dit que Thibaud de Blizon est peut-être le seul troubadour dont le Berri peut enregistrer le nom dans ses fastes biographiques; et encore n'est-ce qu'à la faveur de l'usurpation des départements sur les provinces, et grâce au patriotisme qui nous fait englober dans notre patrimoine berrichon les conquêtes que nous devons au moderne législateur. Dans le même esprit de fusion fraternelle, nous pouvons peut-être en-

richir notre généalogie d'une autre perle littéraire: « Une épidémie, si je puis m'exprimer ainsi, » c'est M. Roquefort qui parle, dans le discours préliminaire de son *Glossaire,* « se répandit chez les Français... On composa des satires, des historiettes, des fabliaux, des contes dévots et badins, des romans de chevalerie, de féerie et d'amour... Thibaud, roi de Navarre, monseigneur Thibaud de Blason... messire Gautier d'Argies... brillèrent... et furent placés par la postérité au nombre des auteurs les plus agréables de ce temps-là. »

Argy, comme le Blizon, était de la Touraine et non du Berri; mais, par nos motifs déjà déduits, nous tenons messire d'Argies pour aussi parfait Berrichon que monseigneur de Blason. Pas plus que nous n'avons été arrêté par les différences de Blason, Bléron, Blizon, etc., nous ne nous inquiétons de l'orthographe variée du mot Argy, que l'on trouve écrit Argé, Argies, Argyes, Argis, Argy enfin; mais ce que nous ne pouvons pas cacher, c'est qu'il y avait et qu'il y a peut-être encore plusieurs familles d'Argy: outre celle de Touraine, on connaissait celle de Champagne et celle de Beauvaisis. Nous avons besoin que messire Gauthier soit des Argy de Touraine; mais l'histoire, surtout celle des familles, est toujours pleine de contrariétés pour ceux qui veulent y faire des recherches. Ainsi, nous avons sous les yeux, de notre maison d'Argy, une généalogie aussi complète que d'autres pourraient la désirer, mais nous n'y rencontrons pas le Gauthier que nous lui demandons, et nous en sommes réduit à en faire ce qu'on appelle un *sujet épars* de la noble famille; ceci pourrait paraître singulier, vu l'illustration du troubadour, et ne doit pas cependant surprendre, car la généalogie que

nous citons donne, avec beaucoup d'exactitude, la filiation de chaque individu, et, pour être plus complète et plus claire à cet égard, a dû garder le silence sur les faits biographiques de chacun. De Gauthier d'Argy ou d'Argies, nous ne connaissons que le peu qu'en dit Claude Faucher, page 569 (in-4°, Jean de Hacqueville, Paris, 1610). Nous ne pouvons l'estimer que de confiance, ce à quoi nous sommes à peu près réduit pour Thibaud de Blizon, dont nous voulions donner la vie.

NOTICE ONZIÈME.

LE CARDINAL DE CHATEAUROUX.

Après la bonne fortune d'avoir pu nommer, comme dame de notre Bas-Berri, l'illustre Blanche de Castille, nous sommes encore favorisé en rencontrant un compatriote que saint Louis appelait l'homme de son cœur. Le cardinal Eudes de Châteauroux vient après la mère du pieux roi, comme pour ne rien nous laisser perdre d'un des plus beaux règnes de notre histoire. On a beau jeu à l'écrire; mais nous n'usurperons pas les droits de plus dignes, et nous ne répéterons pas ses échos inutilement, ne le faisant qu'autant qu'il le faudra pour guider nos lecteurs dans le terrain que notre héros nous fera parcourir. Le règne de saint Louis se divise en deux parties à peu près égales, séparées par la croisade de 1248 : à la première a presque toujours présidé la reine Blanche, et assisté le cardinal de Châteauroux. Mais Louis, qui n'eut peut-être jamais une faiblesse dans

sa conduite morale, n'en eut pas davantage dans son caractère : il sut toujours vouloir, même à côté de sa mère, dont il aimait et vénérait l'influence sans la subir, c'est-à-dire sans qu'elle pût faire fléchir la volonté qu'avait une fois formée sa conscience ou sa raison. Pour preuve de ce que nous avançons, il n'y a qu'à se rappeler, et nous ne ferons que copier Fleury, la manière dont fut décidée la fatale expédition de 1248.

« Comme le terme approchait du départ de saint Louis pour la Terre-Sainte, les seigneurs français lui faisaient de grands reproches de ce qu'il ne voulait ni racheter ni commuer son vœu. C'était la reine Blanche, sa mère, qui le pressait le plus, soutenue par l'évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne ; et ce prélat disait au roi : « Souvenez-vous, sire, que vous avez fait ce vœu « si important précipitamment et sans consulter per- « sonne, étant malade, ayant le cerveau embarrassé, et, « pour dire la vérité, ayant l'esprit aliéné... Le pape « vous accordera facilement une dispense, connaissant « le besoin du royaume et la faiblesse de votre santé. « Nous avons à craindre, d'un côté, les forces de Frédé- « ric ; d'un autre, les artifices du roi d'Angleterre ; d'ail- « leurs, l'infidélité des Poitevins, l'inquiétude des Albi- « geois. L'Allemagne et l'Italie sont agitées ; il est « difficile d'aborder à la Terre-Sainte et d'y trouver un « poste assuré. Vous laissez derrière vous le pape et « Frédéric animés d'une haine irréconciliable... En « quel état nous quittez-vous ! » La reine, le prenant d'une manière plus tendre, lui disait : « Mon cher fils, « écoutez les conseils de vos sages amis et ne vous ap- « puyez pas sur votre propre sens ; souvenez-vous com- « bien l'obéissance à une mère est agréable à Dieu !

« Demeurez, la Terre-Sainte n'en perdra rien : on y en-
« verra plus de troupes que si vous y alliez en per-
« sonne. »

« Le roi parut touché de ces discours, et dit : « Vous « prétendez que c'est l'aliénation d'esprit qui m'a fait « prendre la croix ; eh bien, je la quitte... Assurément « je ne suis point à présent privé de raison ni de senti- « ment ; je ne suis point malade et je redemande ma « croix, et Dieu m'est témoin que je ne prendrai aucune « nourriture avant qu'on ne me l'ait rendue !... »

On ne voit point là cette crainte de sa mère qui l'empêchait même de se montrer époux aussi tendre qu'il l'était dans son cœur. Mais lorsque Blanche gênait ses empressements de mari, le saint roi se faisait scrupule d'une affection trop sensuelle, et se demandait si ce n'était point à son peuple qu'il devait réserver son amour, s'il lui était permis d'alléger le fardeau de sa mission par de douces faiblesses, tandis que, dans son ardente piété, il regardait son vœu de la délivrance des lieux saints comme un engagement sacré qu'aucun péril ne pouvait rompre, et qui était le premier de ses devoirs.

Ce vœu avait-il été inconsidéré? C'est une opinion que nous adopterions assez volontiers, mais qui n'était pas celle d'Eudes de Châteauroux, qui semblait n'avoir avec son royal ami qu'une manière de penser et de sentir.

Rappelons dans quelles circonstances Louis avait résolu le voyage de la Palestine. Il poursuivait, en 1243, ses succès contre les Anglais, lorsqu'il tomba malade à Blaye ; il se rétablit ; mais, au mois de décembre 1244, sa santé est de nouveau attaquée à Pontoise, de manière

à faire craindre pour sa vie, et c'est alors qu'il prend la croix des mains de l'évêque de Paris.

Il prend la croix, disons-nous; mais sa résolution avait précédé cette rechute, puisque dès le mois d'août, à sa prière, le pape Innocent IV avait envoyé à Paris, en qualité de légat, Eudes de Châteauroux, cardinal, évêque de Tusculum, à l'effet d'exhorter la noblesse de France à la croisade, pour recouvrer Jérusalem occupée par les Carismiens.

Les *Esquisses pittoresques de l'Indre,* ouvrage si recommandable à tous égards, et particulièrement pour l'exactitude de ses recherches, font le cardinal Eudes chanoine et chancelier de l'église de Bourges; c'est une erreur[1] : il a occupé ces dignités dans l'église de Paris, et c'est là, sans doute, que saint Louis avait eu l'occasion de le connaître et de l'apprécier.

A l'arrivée du prélat, le roi tint un grand parlement à Saint-Denis, où se croisèrent, à l'exhortation du légat, Juhel, archevêque de Tours; Philippe, archevêque de Bourges; Robert, comte d'Artois, etc., etc.

Cette croisade ne pouvait avoir lieu immédiatement, parce que saint Louis voulait d'abord rétablir la paix entre le pape et l'empereur, et assurer la trêve de cinq ans faite, en 1243, avec l'Angleterre.

Le concile de Lyon et diverses négociations occupèrent l'année 1245, dans laquelle nous noterons, peut-être un peu en dehors de notre sujet, la manière dont se passa la fête des *Robes Neuves,* qui se célébrait à Noël. Le roi fit faire des chapes, c'étaient les manteaux du

1. Peut-être (je crois que c'est M. de La Tramblais qui m'a fait naître ce doute) a-t-il été chanoine et chancelier de l'Église de Bourges, avant de l'être de celle de Paris.

temps, en plus grand nombre qu'à l'ordinaire, d'un drap très-fin et fourrées de soie. Mais il fit coudre pendant la nuit, sur les épaules, des croix d'une broderie délicate d'or et de soie, et ordonna que les gentilshommes revêtus de ces chapes vinssent à la messe avec lui avant le jour. Quand il fit clair, chacun fut agréablement surpris de voir la croix sur l'épaule de son voisin et sur la sienne, et ils ne crurent pas devoir se défendre de la croisade où le roi les avait engagés par cet innocent artifice. L'élection du landgrave de Thuringe, en 1246, en donnant un compétiteur à Frédéric, retardait encore l'expédition d'Orient.

Saint Louis eut deux conférences avec le pape pour le déterminer à ménager Frédéric. La mort du roi des Romains (le landgrave de Thuringe), en 1247, semblait devoir rendre un arrangement plus facile; le pape tint bon, quoique sa fierté et les prétentions du clergé français soulevassent à cette époque toute la noblesse contre le saint-siége.

Le pape donna ses instructions au cardinal de Châteauroux, qui devait se trouver à un concile projeté par les évêques : « Premièrement vous dénoncerez excommuniés tous ceux qui feront observer les statuts et les coutumes contraires à la liberté de l'Église; ceux qui les auront écrits et qui les suivront dans les jugements ; vous déclarerez nuls ces statuts et les serments de les observer. Vous excommunierez tous ceux qui sont entrés et qui entreront dans cette conjuration ou y en attireront d'autres ; tous ceux qui payeront ou recevront la contributiou du centième denier; ceux qui, à l'occasion de cette conjuration, troubleront la juridiction ecclésiastique... »

Et le pontife qui parle si haut était obligé de résider à Lyon, où il demeura six ans et demi, ne pouvant se faire recevoir ou espérer de se maintenir à Rome.

Heureusement son légat avait plus de prudence, et le roi, qu'il pouvait irriter, avait, plus que le chef de la chrétienté lui-même, souci de la dignité de l'Église. Les conjurés ne cédèrent pas, mais se turent, cela, moyennant force indulgences et une distribution bien entendue des bénéfices. L'affaire ne fut donc pas poussée plus loin; et cette pacification sans traité, la seule possible alors, fut due, en bonne partie, au zèle éclairé du légat, qui, non moins jaloux qu'Innocent IV des priviléges ecclésiastiques, n'était point aussi ambitieux de confondre sous la tiare les deux puissances.

Louis employa le reste de l'année 1247 aux préparatifs de sa croisade, et, comme celle prêchée contre Frédéric nuisait à l'expédition sainte, il obtint du pape que le vœu du voyage d'outre-mer ne serait plus commué en engagement de courir sus à l'empereur. Le pape, d'ailleurs, était loin d'être réconcilié avec lui, et, à la place du landgrave de Thuringe, s'était empressé de faire de Guillaume de Hollande un autre roi des Romains.

Eudes de Châteauroux, qui, ainsi que nous l'avons dit, était depuis plusieurs années légat en France, reçut, au commencement de 1248, le titre de légat à l'armée des croisés. Innocent IV avait bien peur que Louis ne cédât aux représentations de sa mère et de la plupart de ses conseillers; car il prit soin d'interdire au légat de relever qui que ce fût de son vœu. Le moment de l'accomplir était, à son gré, bien éloigné encore, le départ ne pouvant avoir lieu avant la fin du printemps.

Eudes mit cet intervalle à profit pour terminer une affaire commencée dix ans auparavant et qui préoccupait tous les fidèles.

C'était la condamnation du *Talmud*. Le Talmud est le livre de Moïse, commenté cinq cents ans environ après l'ère chrétienne, et tellement vénéré des Juifs, qu'ils le mettent au-dessus du texte pur de leur immortel législateur.

Un double intérêt animait les chrétiens à cette condamnation : celui, non avoué, de la haine, et celui, très-loyal, de la défense des vérités fondamentales de l'Évangile.

La haine durera sans doute tant que ne sera pas accompli le grand événement prédit de la conversion des Juifs. Comment n'existerait-elle pas? Le peuple choisi de Dieu est celui qui l'a renié, trahi, et qui, fermant les yeux et les oreilles, a, le premier, bafoué la parole sacrée et persécuté ceux qui osaient l'entendre. Il est vrai que la ville de Jérusalem, qui applaudissait à la passion, était à peine une ville juive à l'époque où Jésus-Christ y mourait sur la croix; mais l'infamie du déicide n'en est pas moins retombée sur la nation juive, et non sans raison, puisqu'elle n'a jamais protesté contre les coupables. La ville de Jérusalem, comme toutes les grandes capitales qui ont souvent changé de maîtres, était une sentine de différents peuples, et la vraie nation juive était sans capitale, sans villes et sans territoire depuis la fameuse captivité de Babylone : c'est alors qu'avait commencé pour elle le sort prédit par les prophètes ; déjà elle était dispersée; en vain les murs de Sion avaient été rouverts aux bannis; le vieux sang rebelle des juifs ne coulait plus sans mélange que dans

ces tribus maudites, qui, il y a plus de deux mille ans, vivaient, comme encore aujourd'hui, étrangères chez des hôtes qui les détestaient sans pouvoir s'en passer : car il est écrit qu'elles doivent vivre en témoignage de la lumière qui pour eux ne luira qu'aux derniers jours.

C'est surtout depuis les Romains que les Juifs se sont répandus dans nos contrées occidendales. Ceux-ci les ont confondus avec les chrétiens, et, lorsque l'Empire a été converti à la foi, le vieux mépris pour les observateurs du sabbat s'est augmenté des griefs que les fidèles devaient nourrir contre leurs plus anciens et leurs plus obstinés ennemis. Longtemps avant le triomphe de la croix, Claude les chassait de Rome ; en tous lieux on les molestait, on les massacrait ; mais ils se relevaient et se remontraient toujours ; la ruine si complète de Jérusalem et de la Judée sembla ne faire que mieux prospérer leurs colonies errantes ; et même, il faut le dire, ces colonies éprouvèrent des alternatives continuelles de protection et de persécution, et les meilleurs souverains, comme plus tard les plus grands papes, se sont montrés leurs défenseurs.

L'horreur qu'on avait pour eux n'avait point tourné tout à leur préjudice ; elle avait entretenu leur énergie, et, tandis que tous les États tombaient en dissolution, eux seuls exerçaient les professions utiles qui exigent des relations entre les hommes, et, dans ces relations, une intelligente confiance.

Qu'importe que Théodose (439) leur interdise les charges publiques ; ils ne sont que mieux soustraits aux occasions de corruption et de ruine : ils n'en sont que plus forcément voués au commerce et aux industries qui, pendant le moyen âge, ont fini par les rendre les

dépositaires de toutes les richesses, et souvent les arbitres des nations.

Leurs vicissitudes, que nous ne faisons qu'indiquer, sont pleines d'intérêt.

Le concile de Tolède de 589 renouvelle contre eux l'exclusion de toutes les charges, et leur interdit d'avoir des esclaves chrétiens.

Saint Grégoire le Grand recommande d'user envers eux de ménagements.

Héraclius les chasse de Jérusalem.

Un autre concile de Tolède, de 694, les dépouille, le réduit en esclavage, leur ôte leurs enfants.

L'empereur Léon l'Isaurien (722) les oblige de se faire baptiser.

On ne les épargnait guère plus en France; mais ils n'en pullulaient pas moins, comme on le voit par les écrits d'Agobard (829); et l'on remarque aussi que le Débonnaire, malgré sa piété, n'était point pour eux sans tolérance.

Le pape Alexandre II, vers 1068, écrit à tous les évêques des Gaules : « Nous avons appris avec plaisir que vous avez protégé les Juifs et empêché qu'ils ne fussent tués par ceux qui allaient contre les Sarrasins en Espagne. »

Mais la prise de Jérusalem par les infidèles, qui fut l'occasion des croisades, le fut aussi d'un redoublement de fureur contre les plus anciens promoteurs du sacrilége.

L'an 1095, les croisés allemands massacrent tous les Juifs qui leur tombent sous la main.

Mais les papes Innocent II (1130) et Eugène III (1145) se montrent leurs protecteurs.

Saint Bernard et Pierre le Vénérable s'opposent au

zèle indiscret de ceux qui les voulaient exterminer : « Il ne faut point persécuter les Juifs ; il ne faut point les tuer ni même les chasser : ce sont comme des lettres vivantes qui vous représentent la passion de Notre-Seigneur; c'est pour cela qu'ils sont dispersés dans tous les pays du monde, afin que, souffrant la juste peine d'un si grand crime, ils rendent témoignage de notre rédemption, toutefois, en se convertissant à la fin, après que la multitude des gentils sera entrée dans l'Église. Si nous en attendions autant des païens, il faudrait les souffrir plutôt que de leur faire la guerre; mais puisqu'ils ont commencé à nous attaquer... il est de la piété chrétienne d'épargner ceux qui sont soumis et de dompter les superbes. »

Vers la fin du xii[e] siècle, Thibaut, comte de Chartres, fait brûler (1171) plusieurs Juifs pour avoir crucifié un enfant. Cette abomination de sacrifices humains par les Juifs, pendant la semaine sainte, était alors et fut longtemps la croyance et le cri populaire.

Philippe-Auguste partageait-il cette prévention lorsqu'en 1182 il sévit contre les Juifs? Ils étaient si riches, que la moitié de la ville de Paris leur appartenait et qu'ils avaient presque tous les trésors de la France; ils possédaient, contrairement aux lois, un grand nombre d'esclaves chrétiens qu'ils faisaient judaïser; ils exerçaient sur toutes les classes d'effroyables usures, et l'on parlait de vases sacrés profanés par eux dans les plus vils usages. Philippe-Auguste libéra leurs débiteurs, confisqua leurs biens et les expulsa du royaume. Mais les choses en étaient venues à ce point, qu'il fallait adopter une mesure extrême ou se résigner à voir la couronne et l'Église être des gages livrés à la discrétion

de ces habiles et insatiables prêteurs. Ce qui peut donner à croire que la politique fut pour beaucoup dans l'acte de Philippe-Auguste, c'est qu'après tant de rigueur il rappela les Juifs, en 1198.

Ils n'étaient pas mieux traités en Angleterre. Entre les différentes nations chrétiennes, c'était à qui suivrait avec le plus de zèle l'impulsion de la capitale de la chrétienté.

Le concile de Latran, de 1215, attache aux vêtements des Juifs une marque avilissante.

Les croisés voulaient se distinguer encore contre ces réprouvés, en ajoutant le meurtre à l'injure. Mais au moment d'être accablés, il leur surgissait toujours quelques protecteurs, et parmi eux il faut ranger Grégoire IX. Sous son influence, le concile de Tours (1236) revient à la modération de saint Grégoire.

Le pape Innocent IV se montre aussi humain à leur égard; il écrit, en 1249, à tous les évêques de France et d'Allemagne en leur faveur, ce qui fait faire à M. Fleury cette réflexion : « Par cet exemple, on peut juger que nous ne devons pas croire légèrement tant d'histoires d'enfants tués par les Juifs, que nous trouvons dans les auteurs de ces temps-là. »

C'est l'année d'après, 1248, qu'a lieu la condamnation du Talmud; et si la haine aveugle avait seule demandé cet arrêt, nous sommes persuadé que saint Louis et le cardinal de Châteauroux auraient retrouvé les paroles de saint Bernard et de Pierre le Vénérable pour sauver la loi, comme ces grands docteurs avaient voulu qu'on laissât vivre les personnes.

Cette procédure contre le Talmud était depuis longtemps commencée; on l'avait dénoncé, en 1236, à

Grégoire IX comme falsifiant la Bible et mettant en péril le dépôt de vérités confié aux hommes par la voix divine.

Les Juifs prétendaient que leur Talmud était le vrai livre dicté par Dieu à Moïse. « Or, il contient tant d'erreurs et de blasphèmes, qu'on a honte de les rapporter, » disait le pape; et, pour nous borner à une citation qui suffit à prouver l'infamie du livre et sa source tout humaine, on y trouve : « que Dieu se maudit trois fois toutes les nuits pour avoir abandonné son temple et réduit les Juifs en servitude... »

La Bible étant aussi bien le livre des chrétiens que le livre des Juifs, on ne niera pas qu'il soit essentiel pour les premiers que le texte en soit respecté, et qu'on ne laisse point forger un Ancien Testament qui rende suspect l'Évangile.

On saisit provisoirement tous les livres juifs dont on put s'emparer, et on les brûla par charretées. Eudes de Châteauroux, qui était alors (1239) chancelier de l'Église de Paris, était un des commissaires examinateurs; mais il ne paraît pas qu'à cette époque aucun rapport ait été fait, aucune décision légalement prise.

Le pape Innocent IV avait à cœur d'achever ce qu'avait préparé Grégoire IX. Eudes, à présent cardinal (1244), reçut, à cet effet, une légation spéciale que, par sa mission précédente, il était mieux que personne en état de remplir; il y mit son zèle ordinaire, et, le 15 mai 1245, fut publiée la sentence dont nous extrayons ce passage : « Après que certains livres nommés *Talmud* nous ont été représentés par les Juifs de France, nous les avons examinés et fait examiner... et avons trouvé qu'ils contenaient une infinité d'erreurs, de blasphèmes

et d'abominations. C'est pourquoi nous prononçons que ces livres ne doivent pas être tolérés ni rendus aux Juifs... »

Le 12 juin, Louis IX alla à Saint-Denis, accompagné de Robert, comte d'Artois, et de Charles, comte d'Anjou, ses frères. Il reçut de la main du légat, Eudes de Châteauroux, l'oriflamme, qui était la bannière de l'abbaye, la gibecière et le bourdon, qui étaient les marques du pèlerin.

Ce fut à la même époque, et avant le départ pour la Terre-Sainte, que fut consacrée la Sainte-Chapelle de Paris, que le saint roi avait résolu de construire après l'acquisition, faite par lui, de la sainte couronne d'épines et d'une partie considérable de la vraie croix; le monument fut dressé, de l'architecture la plus riche et la plus élégante; le précieux dépôt y fut porté avec une grande solennité, et les deux chapelles furent dédiées en même temps, celle d'en haut par le cardinal-légat Eudes de Châteauroux, celle basse par saint Philippe Berruyer, archevêque de Bourges.

Mais comment parler de cette croisade où le cardinal Eudes fut le compagnon de saint Louis, sans revenir au point où nous avons laissé les affaires de la Palestine après le traité de Richard et de Saladin?

Ce grand sultan allait devenir le seul maître de la colonie chrétienne; sa mort, arrivée en 1193, et le partage de ses États entre ses quatre fils et son frère, lui donnèrent une nouvelle chance de salut, qu'elle mit peu à profit, aimant mieux, comme les héritiers de Saladin, se livrer à la discorde que d'opposer une union évangélique à l'anarchie de ses ennemis païens.

Le prince d'Antioche songe à s'agrandir aux dépens

de l'Arménie; Gui de Lusignan n'a de souci que pour son royaume de Chypre; et, dans celui de Jérusalem, les hospitaliers et les templiers tournent les uns contre les autres des armes fratricides.

Le pape Célestin III, malgré ses quatre-vingt-dix ans, s'occupait seul de la Terre-Sainte, et pacifiait l'Occident pour obtenir de nouveaux efforts vers Jérusalem.

L'empereur Henri VI, dans des vues plus personnelles que religieuses, seconde, en Allemagne, les exhortations romaines. Trois armées s'y levèrent, dont il conduisit une lui-même au midi de l'Italie, en laissant les deux autres marcher vers l'Orient, la première sous le commandement de l'archevêque de Mayence et de Valeran de Limbourg, la seconde sous celui des ducs de Saxe et de Brabant.

Quant à la France et à l'Angleterre, Philippe-Auguste était bien déterminé à ne plus quitter ses États, et le bouillant Richard avait trop affaire en Europe pour exécuter l'intention qu'il annonçait toujours de retourner en Palestine.

Des seigneurs de ces deux pays, parmi lesquels on cite surtout le comte de Montfort, prirent aussi la croix; mais tel fut le rôle que joua l'Allemagne dans cette quatrième expédition, qu'elle est connue sous le nom de croisade des Allemands.

Leur première colonne, étant arrivée pleine d'ardeur, trouva les chrétiens orientaux fort désireux de ne point rompre la trêve; mais les nouveaux venus ne pensaient pas qu'il y eût à respecter les traités passés avec des infidèles, et les hostilités, qu'ils commencèrent, eurent pour premier effet de réunir les musul-

mans et de leur donner un chef, que tous reconnurent dans le frère de Saladin, Malek-Adel.

Les chrétiens prennent Jaffa ; mais ce succès important est troublé par la mort accidentelle du roi Henri de Champagne. Ce malheur, cependant, est presque réparé par l'arrivée des ducs de Saxe et de Brabant, et la bataille de Sidon ramène la gloire des anciens jours; elle est encore suivie de la prise de Baruth. Jérusalem! Jérusalem! devient le cri général qui n'entraîne pas les chefs; ceux-ci veulent d'abord s'emparer de Thoron, et, dans l'espèce de repos d'un siége, les haines, les prétentions de nouveau s'exaltent et relèvent le courage de l'ennemi.

Malek-Adel se fait battre derechef près de Jaffa; mais les vainqueurs perdent les ducs de Saxe et d'Autriche.

On semblait renoncer à se disputer la couronne, si peu digne d'envie, de Jérusalem; on la laissa à Isabelle, déjà trois fois veuve, qui la porta à Amaury, son quatrième époux, et celui-ci s'intitula roi de Chypre et de Jérusalem.

Sur ces entrefaites parvint la nouvelle de la mort de Henri VI; c'est à qui hâtera son départ pour se trouver à l'élection germanique; le comte de Montfort devint chef des croisés, mais n'eut qu'à conclure une nouvelle trêve avec les Sarrasins.

En définitive, les lauriers de la quatrième croisade n'avaient point amélioré la situation des chrétiens en Palestine.

Innocent III chercha une nouvelle armée; sa voix et celle de Foulque de Neuilly, un simple curé de village, font encore en France se lever des soldats; les

comtes de Champagne, de Blois, de Flandre, s'apprêtent à passer la mer. Ils traitent avec les Vénitiens, et, déjà pauvres de ressources, ils payent une partie de leur nolissement en les aidant à reprendre Zara.

A Zara accourt Alexis, qui demande le rétablissement, sur le trône de Constantinople, de son père Isaac, dépouillé par son frère, l'usurpateur Alexis. « Isaac, disait son fils, ami dévoué des chrétiens occidentaux, marcherait avec eux sur Jérusalem, et ferait cesser, en se soumettant au pape, le schisme grec, qui depuis si longtemps désolait l'Église. »

Isaac fut donc rétabli sur le trône en 1203, et son fils Alexis associé à l'empire.

Mais un si grand service voulait sa récompense, et les deux empereurs, par les exigences de leurs alliés, étaient jetés dans une défaveur qui ne diminuait pas leur intention de rentrer sous le joug romain.

L'usurpateur renversé vit que sa partie n'était pas perdue. Alexis, fils d'Isaac, crut, à l'instigation de Murzufle, qu'il se rendrait plus populaire en se déclarant contre les Latins. Il n'eut plus un ami; son perfide conseiller lui fit boire un breuvage empoisonné, et le vieil Isaac étant mort, soit de frayeur, soit de désespoir, après un Canabe un instant promu, Murzufle prend sa place, et c'est sur lui qu'en 1204 les croisés s'emparent de Constantinople.

Baudouin, comte de Flandre, est élu empereur, et ses États, devenus féodaux, se divisent en bénéfices, à la curée desquels se précipitent les chevaliers d'Occident et d'Orient, si bien que le malheureux royaume de Jérusalem, que l'on quitte pour se jeter sur la nouvelle proie, se trouve encore affaibli par une conquête qui

semblait ne devoir être fatale qu'aux mahométans.

La fin du xe siècle avait joint la peste et la famine aux autres fléaux toujours suspendus sur les colonies d'Orient.

Elles ne résistaient que parce que les infidèles n'étaient ni mieux traités ni plus sages. Chrétiens et musulmans s'entremêlaient, s'entre-battaient : la confusion était égale dans les deux camps.

Isabelle, devenue encore veuve, ne reçut pas un cinquième mari ; mais elle en chercha un pour sa fille, qu'elle avait eue du marquis de Tyr, et Philippe-Auguste lui envoya le brave Jean de Brienne, dont la destinée devait être si singulière.

Le nouveau roi ne trouva que trois cents compagnons ; à son arrivée, la trêve avec les Sarrasins allait expirer, et l'ennemi fit diversion aux fêtes du mariage.

Le royaume qui lui était offert ne se composait que d'une ville, Ptolémaïs, presque abandonnée.

Le zèle d'Innocent III ne suffisait point à fournir des soldats contre tous les païens et contre tous les hérétiques ; et les victoires éclatantes, en Europe, des Naves de Tolose et de Muret, ne hâtaient point la délivrance des lieux saints.

Dans la pénurie d'hommes, il y eut une singulière explosion de cruel enthousiasme ; on laissa partir cinquante mille enfants en chantant : « Seigneur Jésus, rendez-nous votre croix ! » On peut s'étonner que quelques-unes de ces innocentes victimes soient parvenues jusqu'à Ptolémaïs.

Le souverain pontife, voyant les autres armes lui manquer, tenta de convertir les sultans de Damas et du Caire ; ce moyen ne devait pas réussir ; mais l'éloquence

du cardinal de Courçon et de Jacques de Vitry, après la victoire de Bouvines, releva quelques pieux étendards. Néanmoins, ce fut encore l'Allemagne qui fournit le plus de recrues à ces pèlerinages guerriers.

Sur le refus de Frédéric II, André de Hongrie fut le chef de l'expédition, et Ptolémaïs reçut avec peu de joie des défenseurs qu'elle ne savait comment nourrir.

On se mit en campagne, moins pour se battre que pour chercher des vivres.

Après quelques beaux faits d'armes, André retourna en Hongrie avec quelques reliques, qui ne sauraient l'absoudre de son peu de persévérance.

Le duc d'Autriche, à qui passa l'autorité, reprit un ancien projet d'occuper l'Égypte. Le siége de Damiette est toute la sixième croisade; il dura dix-sept mois.

Quand Damiette se rendit, soixante-dix mille habitants étaient réduits à trois mille ombres, dont presque pas une ne survécut. Les joies du pillage purent distraire un moment les vainqueurs de leurs tristes pensées; mais bientôt, par l'entêtement du cardinal Pélage, l'armée s'enfonça dans l'Égypte : le débordement du Nil, qu'il n'était pas malaisé de prévoir, rendit inutile toute résistance, et tous les chrétiens restèrent prisonniers.

Le cardinal Pélage est une des plus fâcheuses célébrités des croisades; il s'était opposé à la paix que proposaient les musulmans effrayés, paix qui devait rendre aux croisés Jérusalem et la plus grande partie des possessions de leurs jours les plus prospères.

Honoré III, par le choix malheureux de son légat, doit s'attribuer le désastre de cette campagne; il essaya

de le réparer en pressant Frédéric II et en secondant le roi Jean de Brienne, qui, de cour en cour, allait solliciter des armées.

L'empereur Frédéric II était devenu le gendre de Jean de Brienne; mais son nouveau titre ne lui fit pas oublier de vieux griefs (Jean de Brienne était frère de Gautier qui avait pris Naples et la Sicile); et, trouvant l'occasion propice, il dépouilla son beau-père de sa royauté si peu enviable.

Motif de plus pour aller conquérir ce trône qu'il s'est fait donner; mais d'autres intérêts le retiennent en Europe.

Grégoire IX (1227-1241), qui remplace Honoré III, le décide enfin à s'embarquer; à peine en mer, il tombe malade et rentre à Brindes après trois jours.

L'empereur est couvert d'anathèmes; le pape est chassé de ses États.

Cependant Frédéric II ne restait pas indifférent à la grande cause qu'on lui reprochait de ne pas servir; ses négociations avaient obtenu plus peut-être que n'auraient fait ses armes. Après avoir traité de la restitution des saints lieux, il se met en route pour assurer l'exécution des promesses qui lui ont été faites; mais voilà que Grégoire IX déclare qu'un excommunié ne peut pas commander une croisade.

Il poursuit néanmoins, conclut une trêve de dix ans, entre dans Jérusalem; mais il y entre suivi d'émissaires du pontife qui le traitent plus que jamais en ennemi de la foi.

Revenu en Europe, il ne trouve partout que des dispositions hostiles.

Le pape a enfin armé le comte de Champagne, le

duc de Bretagne et d'autres seigneurs, dont l'arrivée en Palestine fortifie assez les templiers pour qu'ils obtiennent du sultan le renouvellement de la trêve; c'est un fruit bien réel de leur expédition, comme aussi le traité avec le soudan d'Égypte et l'entrée de Jérusalem laissée libre aux chrétiens.

Ces résultats mêmes semblent au-dessus de l'espérance que pouvait donner cette levée de boucliers presque insignifiante de l'Europe; mais c'est que les Tartares harcelaient les Sarrasins, et que chez ceux-ci, depuis la mort de Malek-Adel, il n'y avait plus aucun faisceau d'action ni de volonté.

Si le successeur de Grégoire IX (en ne parlant pas de Célestin IV qui ne fut pape que seize jours) avait mieux que lui maîtrisé sa haine contre l'empereur, il aurait pu sauver l'Orient; mais Innocent IV ne porta guère de ce côté que des vœux inutiles, et réserva son énergie contre Frédéric dont il était l'ami la veille, et qui lui devint odieux dès qu'en ses mains il tint les clefs de saint Pierre. A son élection, on avait cru que les Guelfes et les Gibelins allaient se donner la main; mais bientôt Fiesque (Innocent IV) est obligé de se réfugier à Gênes, sa patrie, et, trop près encore de Rome et de l'empereur, de fuir jusqu'à Lyon, ville neutre, qui appartenait à son archevêque. Ce fut là qu'en 1247 se tint le concile où fut déposé Frédéric II; le landgrave de Thuringe bientôt mourut, mais Innoceut IV se garda bien de profiter de cette voie providentielle d'accommodement, et s'empressa, au contraire, de donner un nouveau compétiteur à Frédéric dans Guillaume de Hollande qu'il fit élire roi des Romains (1247). Il n'y avait que saint Louis qui s'occupât du sort de la Pales-

tine; et ce prince, la perfection, l'idéal du chrétien, ce que nous rappelons à cause de la conformité entière qui a toujours existé entre lui et notre cardinal, si dignes de servir d'exemples, l'un à l'Église et l'autre aux souverains, ce prince faisait d'inutiles efforts pour rapprocher le pape et l'empereur; pesant tous les devoirs dans sa juste balance, il laissait sa noblesse résister aux prétentions exorbitantes du clergé et de son chef, et restait, dans la foi, le fils soumis des pontifes, qui, malgré leurs torts et quelquefois leurs violences, n'en sont pas moins les chefs de la famille du Christ.

Les chrétiens, grâce aux Tartares, avaient donc pu rentrer dans Jérusalem et relever ses murailles; mais leur situation était bien précaire, et les Carismiens, autres barbares, passant du service du soudan du Caire à celui du soudan de Damas, ces deux princes et les Tartares eux-mêmes, dont l'alliance, comme celle de tous ces païens, n'était jamais qu'accidentelle, et dont nous n'entreprendrons pas d'exposer les continuelles vicissitudes, mettaient en grand péril nos frères, qui n'échappaient que par la faveur de tous ces conflits.

Les Pères du concile de Lyon avaient encore un autre sujet de souci : l'empire latin de Constantinople ne pouvait plus tenir, et, qu'il fût renversé par les barbares ou par les schismatiques, le danger pour le catholicisme n'en était pas moins grand; et cependant, répétons-le, saint Louis était le seul souverain qui fût touché de tous ces malheurs.

Il assembla en parlement les prélats et les grands de son royaume (1245), et le cardinal légat fit entendre une voix bien différente de celles qui avaient retenti

dans le concile de Lyon, tant contre Frédéric que pour sa défense. Une nouvelle croisade fut décidée.

Trois années furent nécessaires pour les préparatifs, et ce ne fut que le 25 août 1248 que les croisés s'embarquèrent à Aigues-Mortes, port de Provence, que saint Louis venait d'acheter, afin de pouvoir, de chez lui, faire partir les expéditions qu'on ne voulait plus confier qu'à la mer.

La flotte arriva le 21 septembre en Chypre, et l'on y décida que l'on ferait voile pour l'Égypte. Ce pays, en effet, renfermait les ennemis alors les plus redoutables, et présentait seul les ressources sans lesquelles était impossible la conservation de la Palestine.

Saint Louis, en entrant dans Damiette déserte, put juger de l'horreur qu'inspirait le joug des chrétiens.

Les grands maîtres de Jérusalem et du Temple assuraient qu'il était facile de négocier avec le sultan du Caire.

Negmeddin était mourant; mais cette circonstance, en apparence heureuse, ne pouvait point être profitable.

Allait-on remonter le Nil et marcher sur le Caire? Le souvenir de la témérité du cardinal Pélage donnerait-il plus de prudence? Attendrait-on le comte de Poitiers qui allait arriver au premier jour? Le roi hésita, mais il s'aperçut que son inaction donnait aux musulmans une confiance qu'augmentaient les nouvelles de Syrie, où Sidon venait de se rendre à la garnison de Damas, et où la place de Carac s'était déclarée pour Negmeddin.

L'armée est donc mise en marche, et les Mamelouks perdent leur hardiesse; ils sont surtout atterrés un instant par la mort de leur sultan, mais Bibars se trouve digne de remplacer Negmeddin. Les chrétiens rem-

portent à Mansourah une grande victoire, payée de la mort du comte d'Artois, perte surtout regrettable par les désordres qui en furent la suite.

Beaucoup de seigneurs, croyant avoir assez fait déjà, se rembarquèrent. Ces vides auraient été remplis par les envois de l'Europe; mais la disette et les maladies firent bientôt d'irréparables ravages. On reconnut qu'il fallait abandonner l'Égypte; le légat partit; le roi ne voulut pas se séparer de son armée, et, partageant son sort, il fut bientôt prisonnier des infidèles.

Quelques-uns, disons-nous, croyaient avoir montré suffisamment de zèle, mais la plupart ne se retiraient que parce qu'ils avaient épuisé toute ressource et tout crédit.

Nous lisons dans M. Raynal :

« Guillaume de Chauvigny, seigneur de Châteauroux, qui faisait partie de la croisade, avait déjà épuisé toutes ses ressources lorsque le camp de l'armée chrétienne fut posé devant Damiette. Il fut contraint d'emprunter, la veille de la Saint-Martin d'hiver, 10 novembre 1249, quatre cents livres tournois à des marchands de Florence ; le roi se porta caution pour lui ; en retour, Guillaume lui engagea tous ses biens. La royauté trouvait son profit à seconder l'empressement que mettaient les nobles chevaliers à se ruiner. C'était là peut-être un des plus utiles résultats des croisades. » (Tome II, p. 226.)

Au reste, tous les navires qui voulurent s'éloigner de l'Afrique furent, à l'exception de celui qui portait Eudes de Châteauroux, ou submergés par la tempête, ou consumés par le feu grégeois, ou pris par les musulmans.

Sans l'avarice calculant sur les riches rançons, pas un chrétien n'aurait revu sa patrie, pas un ne serait sorti de la vallée dévorante du Nil.

Louis IX, après avoir fait un traité pour sa liberté et celle de ses compagnons, traité d'ailleurs qui ne fut point observé loyalement, fut conduit à Ptolémaïs. Encore une fois le royaume de Jérusalem pouvait renaître de la poussière. Les païens se déchiraient plus que jamais entre eux, et les chrétiens, rétablissant le peu de places qu'ils possédaient encore, se mettaient en mesure d'attendre de nouveaux secours de l'Europe. Mais pendant que Louis IX et son ami réparaient les désastres d'Orient, l'Angleterre et l'Allemagne profanaient l'étendard de la croix dans leurs guerres civiles, et la France, malgré l'habileté de la reine régente, éprouvait quelle raison avait eue Blanche de redouter l'absence de son fils. Un illuminé plus ou moins sincère, prenant occasion de la captivité du roi, annonce que le ciel ne s'en fie plus aux bras des grands de la terre, et remet aux bergers la mission de briser les fers de saint Louis et de délivrer Jérusalem. La multitude, qui croit d'abord n'obéir qu'à une voix inspirée, détourne bientôt son enthousiasme contre le clergé et la noblesse qu'a frappés l'anathème, et se livre à cet instinct de haine qui n'a pas besoin d'être justifiée par l'assurance qu'elle est un instrument de justice. Les *pastoureaux* allaient tout détruire, si un boucher de Bourges n'avait mis fin aux prédications du Maître de Hongrie et aux exploits de ses bandes fanatiques.

Blanche ne survécut pas longtemps à cette nouvelle secousse, qu'elle se reprochait de n'avoir pas su prévoir, et que son aveugle tolérance avait rendue si dan-

gereuse. A la nouvelle de sa mort, son pieux fils n'eut plus à se tromper sur la ligne de devoirs que lui traçait le doigt de son divin Maître. Il quitte cette terre des premiers miracles où l'avait appelé sa piété dévouée et courageuse, et, après une traversée de trois mois, descend en Provence le 12 juillet 1254, et le 7 de septembre, fait sa rentrée à Paris.

Avant de poursuivre, disons un mot de la douleur du bon roi en apprenant la mort de sa mère, ou plutôt, pour l'exprimer, empruntons la plume de M. Michaud (*Histoire des Croisades,* I, XIV, édit. de 1822) :

« ...Ce fut le légat du pape qui reçut le premier cette triste nouvelle; il vint chez le roi accompagné de l'archevêque de Tyr et de Geoffroy de Beaulieu, confesseur de Louis. Comme le prélat annonça qu'il avait quelque chose d'important à dire, comme il montrait une grande tristesse sur son visage, le monarque le fit passer dans sa chapelle, qui, selon un vieil auteur, était « son arsenal contre toutes les traverses du monde. » Le légat commença par rappeler au roi que tout ce que l'homme aimait sur la terre était périssable; et « remerciez Dieu, ajouta-t-il, de vous avoir donné une « mère qui a veillé avec tant de soin et d'habileté sur « votre famille et sur votre royaume... » Le légat s'arrêta un moment, puis il continua en poussant un profond soupir : « Cette tendre mère, cette vertueuse princesse « est maintenant dans le ciel ! » A ces mots, Louis jeta un grand cri et versa un torrent de larmes; revenu ensuite à un sentiment plus calme, il se mit à genoux devant l'autel et s'écria les mains jointes : « Je vous rends « grâce, ô mon Dieu ! de m'avoir donné une si bonne « mère; c'était un présent de votre miséricorde; vous

« le reprenez comme votre bien ; vous savez que je « l'aimais par-dessus toutes les créatures ; mais puis- « qu'il faut, avant tout, que vos décrets s'accomplissent, « Seigneur, que votre nom soit béni dans les siècles « des siècles ! » Louis renvoya le légat et l'archevêque de Tyr, et resta seul avec son confesseur. Il récita l'office des morts... »

Le légat, Eudes de Châteauroux, que saint Louis avait laissé en Palestine, est étranger aux derniers actes de son règne, à la restitution, plus généreuse peut-être que politique, qu'il fit, en 1259, à Henri III, d'une partie des provinces confisquées sur Jean son père, à la fameuse pragmatique sanction (aujourd'hui fort contestée) de 1269, par laquelle les églises cathédrales et les abbayes rentrèrent dans la liberté d'élire leurs prélats, et qui réprima les entreprises du clergé sur l'autorité séculière ; Bossuet y trouvait les vrais principes des libertés de l'Église gallicane. Mais, sans discuter son existence et son mérite, et la conformité de ses dispositions avec les sentiments de notre cardinal, nous pouvons affirmer qu'Eudes de Châteauroux fut toujours du nombre de ces prêtres éminents qui, pleins d'une ardente piété et dévoués défenseurs des droits de l'Église, ne mirent jamais la domination suprême au rang des priviléges du souverain pontife, et qui croient, au contraire, que la tiare serait d'autant plus vénérée et puissante, qu'elle ne prétendrait ni rabaisser ni occuper les couronnes temporelles.

Nous avons déjà montré, dans plusieurs circonstances, cet illustre légat désapprouvant les exigences de sa cour. Voici un autre témoignage de la fâcheuse opinion qu'il avait conçue de son esprit et de sa con-

de saint Louis à la fin de son règne, au lieu de partager son enthousiasme, il l'aurait détourné de ce dernier vœu, dans l'accomplissement duquel il allait périr à Tunis, à l'âge de cinquante-cinq ans, c'est-à-dire lorsqu'il pouvait vivre longtemps encore pour l'édification des fidèles et pour l'affermissement des institutions qu'il venait d'accorder à son peuple, et qui, non moins que ses vertus, font encore bénir sa mémoire.

Eudes, qui avait précédé Louis IX en Palestine, y demeura, comme nous l'avons dit, quelque temps après lui, occupé d'empêcher les chrétiens d'Orient de perdre tout courage, et chargé de compléter les fortifications d'Acre, seul point de défense où l'on pût attendre des secours d'Europe, s'il y avait encore à en espérer.

Une autre mission, importante et difficile, exigeait encore sa présence : celle d'empêcher les grecs cypriotes de se séparer de Rome.

Le règlement que fit, dans ce but, le cardinal de Châteauroux, ne put être si parfait qu'il ne donnât à jamais ouverture à procès, et son auteur, en 1260, fut choisi par Alexandre IV pour défendre ou modifier son ouvrage. La constitution du 3 juillet joint au nom d'Eudes ceux de sept autres cardinaux, mais il y a tout lieu de croire qu'elle doit être attribuée plus particulièrement au cardinal de Châteauroux, qui avait commencé l'affaire, connaissant les personnes et les lieux, et, de plus, qui avait donné tant de preuves d'un esprit aussi conciliant qu'éclairé.

Notre Eudes est incontestablement un des plus grands hommes de ces fastes du cardinalat, où l'on trouve tant de noms illustres. Les cardinaux n'avaient

point toujours eu l'importance que l'on attacha ensuite à leur titre; mais, dès le XIIIe siècle, ils formaient le sénat le plus considéré du monde et étaient les princes tout-puissants du catholicisme.

Vers le VIe siècle, le mot cardinal n'était qu'une épithète qui n'apportait avec elle aucune idée de supériorité : on appelait ainsi un évêque, un prêtre ou un diacre attaché spécialement à une église, et il le distinguait ainsi des évêques, prêtres ou diacres, pour ainsi dire nomades, qui n'avaient point de résidence fixe, d'emploi déterminé.

Au concile qui condamna Photius (868), les évêques passent avant les cardinaux, et les signataires de cette condamnation sont neuf prêtres et cinq diacres de l'Église romaine.

Au concile de Reims de 1148, les cardinaux ont bien grandi, puisqu'ils s'attribuent exclusivement le jugement en matière de doctrine; mais ce n'est pas sans une grande opposition de la part des évêques.

A la mort d'Alexandre III, en 1181, leur autorité n'est plus contestée, et ils prennent le droit exclusif de l'élection papale.

En 1225, Honorius III assimile au crime de lèse-majesté les attentats contre les cardinaux, et ils reçoivent du concile de Lyon (1245) la pourpre, signe de leur dignité presque royale.

En souvenir des premiers temps, il y eut toujours des cardinaux évêques, des cardinaux prêtres et des cardinaux diacres; tous furent titulaires d'une église de Rome, *intra* ou *extra muros,* et le cardinal évêque dont Châteauroux se glorifie était titulaire de Tusculum, église de la circonscription romaine.

On dit communément que le cardinal Eudes naquit à Neuvy-Saint-Sépulcre; toutefois, l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury le fait naître à Châteauroux, et tout le monde paraît d'accord sur l'obscurité de son origine. Quoique le fait ne puisse en rien changer l'estime qui lui est due, nous sommes porté à croire qu'il appartenait à la noble famille investie de la baronnie de Châteauroux, et voici comment nous nous sommes fait cette conviction, qui contredit l'opinion jusqu'ici adoptée. Les cardinaux, tous ceux du moins dont les noms se représentent à notre mémoire, sont connus ou sous le nom de l'Église dont ils sont titulaires, comme les cardinaux de Saint-Ange, de Sainte-Cécile, etc., etc., ou sous celui, et c'est le cas le plus commun, de leur famille, comme les cardinaux Cibo, Dubois, Mazarin, etc., etc.; mais nous n'en savons point à qui l'on ait donné le nom de la ville ou du village où ils ont reçu le jour; et surtout il ne tombe pas, à notre avis, sous le sens qu'on ait appelé Eudes d'un nom qui l'aurait fait indûment confondre avec une famille de grands feudataires si mêlés à la vie de Blanche de Castille et de saint Louis, et surtout lorsque l'homme qui aurait ou dont on aurait ainsi déguisé l'origine a été, presque dès le commencement de sa carrière, le favori, le conseil de son roi, et n'avait pas besoin d'autre recommandation que son mérite, qui le plaçait bien plus haut que toutes les distinctions du monde.

Quoi qu'il en soit, l'ambiguïté de son nom ne peut faire aucun tort à sa renommée; qu'il ait porté le blason de nos généreux seigneurs ou qu'un simple caprice d'accoutumance lui ait valu et conservé une appellation qui le fait, obscur vassal, confondre avec les plus hauts

barons, le cardinal de Châteauroux, qu'il soit né encore à Châteauroux ou à Neuvy, n'en est pas moins un des enfants que la terre déoloise doit chérir avec le plus d'orgueil.

Le cardinal de Châteauroux mourut en 1273, à Orviette. On dit que l'on conservait, dans l'église de Crémone, deux volumes d'homélies de sa composition (Raynal).

NOTICE DOUZIÈME.

GUILLAUME DE BROSSE.

Nous ne troublerions pas le repos de Guillaume de Brosse, si deux grands accidents n'ébruitaient son nom : le premier, celui de ce nom lui-même, qui rappelle ce que nos provinces centrales ont de plus illustre ; le second, la fortune qu'eut ce prélat d'inaugurer le plus noble monument du Berri, celui qui y signale le mieux notre culte ancien des beaux-arts. Cette double circonstance fait plus que justifier notre Notice, et, une fois la plume en main, nous en profiterons pour grouper autour du personnage qui l'intitule quelques autres compatriotes, comme lui hauts dignitaires de notre Église, et qui, si chacun d'eux, pris à part, fixe peu l'attention de l'histoire, forment, par leur réunion, un faisceau de gloire dont s'enorgueillirait une contrée plus fertile en grands hommes.

Les évêques et archevêques de Bourges ont, surtout jusqu'au XVIe siècle, tenu un rang assez élevé pour que notre département place en tête de sa généalogie ceux de ses enfants (et de ses aïeux) qui ont occupé le siége primatial et patriarcal des Aquitaines. Nous saisissons donc l'occasion de Guillaume de Brosse pour honorer la mémoire de quelques-uns de ses prédécesseurs, qui, au même titre que lui, ont contribué à l'éclat de notre famille.

Les seigneurs de Brosse sortaient de ceux de Limoges. Suivant La Thaumassière, le premier fondateur de cette branche fut un fils d'Aymar de Limoges, nommé Bernard, qui, prenant, aux temps de Philippe Ier, le nom du fief de Brosse, son partage, et adoptant des armes particulières, *trois brosses ou gerbes d'or liées de gueules, sur un fond d'azur,* fut suivi des autres vicomtes dont nous allons donner les noms :

Gérard, Bernard II, Bernard III, Bernard IV et Hugues, dont la fille (suivant La Thaumassière), Jeanne, par son mariage avec André II, baron de Châteauroux, de 1322 à 1356, porta la vicomté de Brosse dans la maison de Chauvigny-Châteauroux.

Mais La Thaumassière, ou son imprimeur, s'est nécessairement trompé; il faut ajouter quelques degrés à sa liste des de Brosse; c'est ce que fait M. Cartier, dans un savant ouvrage publié en 1846, et intitulé : *Monnaies au type chartrain.* Ayant à donner la généalogie des de Brosse dont il cite les monnaies, le Hugues, unique dans notre La Thaumassière, devient Hugues Ier, suivi immédiatement de Hugues II, septième vicomte de Brosse, lequel a pour successeur Jean, huitième vicomte, celui-ci seulement père de Jeanne, femme

d'André II de Chauvigny, dont les enfants, par leur mère, devinrent titulaires de la vicomté.

Hugues II de Brosse eut un frère, Roger, qui reçut en partage la baronnie de Boussac et d'Huriel, et, de ce Roger, notre archevêque Guillaume est le second fils.

Or, Hugues II, vicomte de Brosse, et son frère Roger, baron de Boussac et d'Huriel, avaient épousé les deux sœurs, Isabelle et Marguerite, filles d'Ebbes de Déols-Châteaumeillant.

Ainsi, avant d'être alliés avec nos Chauvigny par le mariage de Jeanne et d'André II, déjà, par Isabelle et Marguerite, le sang des de Brosse s'était mêlé à celui de nos Déols-Déols, car Déols-Châteaumeillant n'était qu'une branche de ceux-ci.

Et certes, nul en Bas-Berri, et nous pouvons dire partout ailleurs, ne peut se vanter d'un plus noble écusson que celui qui présente l'étoile gauloise de nos princes aborigènes, le champ d'argent à trois fasces de gueules, des sires de Déols, les cinq fusées et deux demies, du Poitou, et les trois gerbes ou brosses substituées au blason de Limoges,

Guillaume de Brosse fut d'abord évêque de Meaux, et, après avoir occupé le siége de Bourges de 1321 à 1329, passa à celui de Sens, qu'il ne quitta, suivant les uns, qu'à sa mort, arrivée en 1338, et dont il se démit, à ce que rapporte l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, son grand âge ne lui permettant plus de remplir les fonctions de son ministère.

Avant de rechercher les particularités de sa prélature, passons un instant en revue, comme nous l'avons annoncé, ceux des prédécesseurs de Guillaume, dont

nous réclamons aussi la parenté. La naissance et les dignités touchaient peu, sans doute, nos pères apostoliques; mais nous sommes, nous, du monde; et nous ne saurions nous défendre de tirer vanité de tout ce qui attire l'estime des hommes.

Rien au moyen âge ne paraissait, à ne parler qu'humainement, au-dessus du titre d'évêque; mais certains évêchés, soit par leur importance, soit par leurs richesses, excitaient surtout l'ambition; et la mitre, presque pauvre, de Bourges, était de celles cependant qui donnaient le plus d'éclat aux fronts qui s'en pouvaient orner.

A l'appui de cette assertion, et comme preuve du rang que nos évêques occupaient dans l'Église de France, il nous suffira de citer quelques-uns des chefs de notre diocèse. A sa tête, au ve siècle, se trouvait saint Léon, qui présida les conciles d'Angers (452) et de Tours (461); nous n'avons pas besoin d'ajouter que cette présidence des conciles n'était déférée qu'aux personnages les plus éminents.

Au vi^{e} siècle, le concile d'Agde (506) est dirigé par notre Tetrade; ceux d'Orléans, en 533, de Clermont, en 535, et de Paris, en 557, le sont, les deux premiers, par Honoré, le dernier, par Probien.

Tous ces noms, il est vrai, ne nous annoncent pas la grandeur et la noblesse de ceux qui les portèrent, mais nous devons les présumer, et cela d'autant plus que, lorsque la nuit se dissipe, et lorsque la lumière se fait sur la scène du monde, nous voyons les plus grands feudataires, et les rois eux-mêmes, s'honorer de leur parenté avec plusieurs de nos princes épiscopaux. Raoul de Turenne, archevêque de 839 à 866, est des comtes

de Cahors, et par sa mère, Agane, tient à la maison royale de France; les comtes de Blois nous donnent un frère (956-965) et un neveu (965-982); nous enregistrons un fils de Hugues Capet (1012-1030), etc., etc. Voilà pour la naissance; et dès que cet autre hasard, qu'on nomme le talent et le génie, se fait place dans nos promotions canoniques, Bourges s'empresse de lui faire accueil, comme l'attestent, par exemple, Léodegaire ou Léger, l'intime ami de Robert d'Arbriselle, et Aubry, l'ardent adversaire de la secte des nomimaux (1136-1140).

C'en est assez pour montrer qu'aucun lustre n'a manqué au siége de Bourges, et pour justifier l'orgueil de nos prélats, c'est-à-dire de leurs familles, moins obligées que ces élus à la pratique de l'humilité chrétienne.

Nommons donc à présent ces clercs saints et éminents dont le Bas-Berri appuie ses prétentions glorieuses et nobiliaires.

Et commençons par l'apôtre du Berri.

Nous avons rapporté ailleurs la légende suivant laquelle saint Ursin n'est autre que Barthélemy-Nathanaël, compagnon de Notre-Seigneur; mais nous ne passerons point sous silence une autre légende, quoique moins accréditée, qui nous fait avec le saint une commune patrie : Denis le Gaulois, souverain, nous ne savons sous quel titre, de la terre déoloise, aurait produit son parent Ursin, et favorisé de tout son crédit l'apostolat de ce premier propagateur de la foi dans notre province.

On ne peut rien affirmer sur Denis le Gaulois; saint Ursin peut avoir été son parent sans être né sur les bords de l'Indre; les conjectures ne sont point des

titres; mais nous serions coupable de négliger celles qu'on nous a transmises.

C'est à travers les nuages presque impénétrables de nos origines que nous arrivons au pieux et débonnaire Sulpice (642), successeur d'un autre grand évêque Austrégésile (617), deux prélatures qui, en quelques points, se confondent. Ce n'est point seulement pour le distinguer de Sulpice le Sévère que celui-ci reçut une épithète qui éternise sa bonté; on nous le représente comme un de ces anges terrestres inspirés des inimitables exemples de l'inventeur divin de la charité. Dans les temps grossiers où vivait Sulpice, sa douceur était comme un rayon échappé du foyer céleste; c'est par la persuasion seule qu'il travaillait à la conversion des juifs, contre lesquels tant d'autres n'employaient que les armes d'un féroce prosélytisme.

Or, Sulpice le Pieux ou le Débonnaire nous appartient. L'*Histoire ecclésiastique*, qui l'appelle Sulpice de Bourges, lui donne cette ville pour berceau; mais nous pouvons nous en rapporter à M. Raynal, qui le fait naître à Vatan, et qui ne dépouillerait pas légèrement d'une de ses gloires la cité à laquelle est surtout consacrée son histoire. Nous devons remarquer, à propos de Sulpice, qu'il avait été demandé par le roi Clotaire pour remplir aux armées les fonctions de son ministère, et qu'il fut probablement le premier exemple de ce qu'on connaît aujourd'hui sous le nom d'aumôniers militaires.

Sulpice avait pour amis les plus grands évêques de son temps, saint Didier de Cahors, saint Ouen de Rouen, saint Éloi de Noyon.

La vénération pour ce prélat s'est conservée jusqu'à

nos jours; on l'invoque dans plusieurs lieux, et l'hospice qui porte son nom existe encore comme un monument élevé par lui-même à la plus chère de ses vertus.

C'est de l'ermitage de Sassierges (Indre) qu'a été enlevé saint Agiulf, vers 830, pour être porté au gouvernement de notre métropole; depuis Charlemagne, Bourges était devenu archevêché. Il est connu dans notre ancien bréviaire par le miracle célèbre de la biche accourue à sa voix pour ranimer de son lait le messager épuisé, qui vint saluer l'humble solitaire comme nouveau chef de notre église; il l'est aussi dans l'histoire pour avoir pris grande part à la déposition de l'archevêque de Reims, Ebbon (déposé en 835, dans le concile de Metz), cet ennemi acharné de Louis le Débonnaire, ce profanateur impie de la royauté. On sait que les accusés choisissaient eux-mêmes leurs juges : Agiulf fut donc désigné par Ebbon : ce qui fait un double honneur à celui dont les vertus arrachaient cet hommage d'une conscience coupable, et qui, par ces mêmes vertus, faisant violence à son cœur, ne laissait point fléchir la justice sous l'attrait de sa naturelle indulgence.

Géronce et Laune (910-955), oncle et neveu, ont laissé peu de traces de leur passage; mais le premier était oncle, et le second, frère de notre héros Ebbes le Noble; et leurs qualités modestes pouvaient à peine retentir dans un monde tout plein de la gloire de l'immortel vainqueur des Normands.

Quant à Dacbert, nous avouons notre ignorance sur son origine; mais l'abbaye de Déols l'a naturalisé parmi nous, si toutefois nous pouvons affirmer que le Dacbert

que la chronique de Déols fait abbé de 970 à 978 est le même Dacbert que La Thaumassière place, de 1005 à 1012, sur le siége de Bourges.

Le pape Gerbert, qui a écrit l'histoire du concile tenu, en 991, à Saint-Basle, près Reims, et où fut déposé l'archevêque Arnoul, dont le même Gerbert fut le successeur, constate qu'à cette assemblée assista, pour la province de Bourges, l'archevêque Dacbert.

L'*Histoire ecclésiastique,* avec une légère différence de nom, dit que Daïbert ou Dabert était archevêque de Bourges depuis l'an 987, et qu'il tint ce siége vingt-cinq ans : « Il est loué, ajoute l'abbé Fleury, pour sa science et pour sa vertu. De son temps, plusieurs églises, qui étaient d'anciens monastères usurpés par les seigneurs et ruinés, furent rétablies et converties en chapitre de chanoines séculiers. »

Il ne faut point être trop exigeant sur les dates, et celles de La Thaumassière manquent souvent d'exactitude, tout en étant plus sûres encore que celles des annales vides et tronquées des bénédictins de Déols. Il est certain que l'archevêque Dagbert, ou n'importe comment on écrit son nom, passe très-généralement pour avoir été abbé de Déols ; et, si l'on donne à sa prélature vingt-cinq ans, comme fait l'abbé Fleury, au lieu des sept années que lui accorde seulement l'ancien historien du Berri, on remonte jusqu'à 986 ou 987, et l'on n'est plus qu'à huit ou neuf ans de distance de l'année 978, où la chronique fait cesser le pouvoir abbatial de Dacbert. Au milieu des incorrections des vieux manuscrits, ce n'est plus là un véritable obstacle ; peut-être n'y a-t-il que deux chiffres intervertis à remettre à leur place, en écrivant 987 au lieu de 978 ; de cette

manière, les annales déoloises sont d'accord avec l'*Histoire ecclésiastique.* Nous proposons donc cette rectification, et en tout cas, nous n'hésitons pas à admettre l'identité entre l'archevêque Dacbert et notre abbé de même nom.

Ceci posé, nous avons à nous féliciter de n'être point étrangers à un des chefs les plus recommandables du clergé du xe siècle. Sans remonter aux sources, lorsque nous avons l'autorité de M. Raynal, nous répétons, d'après lui, qu'il avait toute la confiance de Hugues Capet, et qu'il faisait de son crédit un usage qui n'est point familier aux favoris et aux courtisans. Au concile de Reims, ou plus exactement de Saint-Basle, où nous avons mentionné sa présence, il obtint du nouveau roi la grâce de l'archevêque déposé de Reims. Arnoul avait auprès de la nouvelle dynastie le tort le plus difficile à pardonner, d'être resté fidèle à celle de Charlemagne.

Un mérite encore plus grand, c'est celui d'avoir propagé, avec quelque succès, « le statut des évêques, des seigneurs et des nobles du Midi; exhortant tous les hommes à se montrer fils de la paix... demandant que les clercs s'abstiennent de porter les armes séculières... que personne n'usurpe les terres des églises... n'ose arrêter les marchands et les dépouiller... » Prêcher la renonciation aux violences et aux bridandages était alors une grande audace de la charité.

Faut-il avouer que ce dévouement à tous les devoirs ne lui valut pas toujours cependant la bienveillance de Rome, et qu'il ne put échapper, en 998, à une excommunication dont, heureusement, n'a pas souffert sa réputation de sainteté? Les portes du ciel ne lui en ont pas moins été ouvertes, et l'on conçoit que les fidèles

implorent son intercession avec confiance; mais on s'explique mal pourquoi s'adressent plus particulièrement à lui les femmes désireuses d'obtenir le don béni de la maternité.

Près d'un siècle après Dagbert, un autre abbé de Déols monta dans la chaire de saint Ursin; c'est Aldebert ou Audebert, frère du seigneur de Montmorillon, et nous avons à remarquer à son propos que sa nouvelle dignité ne le fit pas quitter son titre abbatial. Il fut le compagnon d'Urbain II aux conciles de Clermont et de Limoges; et son zèle ne se serait pas borné sans doute à prêcher la croisade, si la mort ne l'avait pas frappé (1098) avant l'accomplissement de l'expédition sainte.

Le compatriote qui se présente actuellement à nos souvenirs est une des plus grandes figures du règne de Louis VII, et, avant d'entamer sa courte biographie, nous ne pouvons moins faire que de citer son parent du même nom, le cardinal Aimeri de La Châtre, chancelier de l'Église de Rome. Des actes de ce haut dignitaire, nous n'avons rien à dire; mais nous savons qu'il était puissant à la cour de Rome, et nous sommes peu téméraire de supposer que son crédit ne fut pas inutile pour faire appeler Pierre de La Châtre au rang dont il se montra si digne. La pourpre dont Aimeri était revêtu nous porte aussi à penser, contrairement à l'opinion de M. Raynal, que les deux cousins appartenaient bien à l'illustre famille de La Châtre, qui, elle-même, n'était qu'une branche de notre maison de Déols. En parlant de la succession de l'archevêque Aubry : « Les deux principaux concurrents, dit M. Raynal, étaient Cadurc, le protégé du roi, et Pierre Effenouard, plus connu

sous le nom de Pierre de La Châtre. » Et il ajoute : « Il semble que cette famille de La Châtre était originaire de la petite ville de Bourgogne de ce nom, et non de La Châtre en Berri ; elle portait d'azur au lion d'or, et les armes de nos La Châtre étaient de gueules à la croix ancrée de vair. »

Ceci nous indique bien une différence entre les La Châtre de Bourgogne et les La Châtre du Berri ; mais il serait bon de savoir quelles armes écussonnaient le cardinal Aimeri et l'archevêque Pierre, et s'ils faisaient montre quelque part, ce qui nous paraît douteux, du blason de leur famille.

Quand il s'agit de blason, on ne doit pas, si l'on remonte au moyen âge, y attacher plus d'importance que de raison. Nous avons vu les de Brosse quitter les armes de Limoges pour en adopter de particulières, et changer en même temps de nom et d'insignes. Rien n'était plus commun que ces métamorphoses : sans elles, nos La Châtre, qui portaient de gueules à la croix de vair, auraient eu le champ d'argent à trois fasces de gueules ou même l'étoile de Déols, puisqu'ils n'étaient qu'une branche de cette maison.

M. Raynal fait du nom d'Effenouard celui de la famille de notre archevêque ; mais cet historien ne manque-t-il pas, dans cette circonstance, à son exactitude ordinaire? Il appuie son opinion de la note qui suit, placée au bas de la page : « *Petrus cognomento Effenouard ex militibus de La Castra* » (Chr. Gauf. Vos. ib. 435), dont la traduction textuelle serait, au contraire : « Pierre, surnommé Effenouard, des chevaliers de La Châtre. » Effenouard ne serait donc pas le nom de famille ; et nous ne voyons aucun motif pour ne point nous ranger

à l'opinion de La Thaumassière, qui attribue au Berri et à la famille de Déols-la-Châtre le cardinal Aimeri et l'archevêque Pierre de La Châtre.

Un grand nom et des amis puissants ne suffisaient pas, au XIIe siècle, pour arriver aux postes éminents de l'Église; c'est une des époques, en France, où le savoir et l'esprit, dont on a tant abusé dans tous les temps, ont exercé dans notre société le plus d'empire. Au reste, Pierre de La Châtre avait autant de sagesse que de talents, et il était aussi digne, par l'une, du bâton pastoral, que, par les autres, de remplacer l'archevêque Aubry, l'éloquent adversaire d'Abélard. Le choix du clergé de Bourges avait l'approbation du pape, ou, pour mieux dire, ce choix était celui du saint-siége, agréé avec empressement par le chapitre. Mais le roi Louis VII, qui croyait que le pape Innocent II était assez son obligé pour déférer à son désir, et qui voulait pourvoir son protégé Cadurc (probablement aussi notre compatriote), homme de mérite, mais dont les qualités ne rachetaient ni le caractère vicieux ni l'esprit d'intrigue, le roi fit serment que Pierre de La Châtre ne prendrait jamais possession de la chaire donnée contre sa volonté, qu'il croyait suprême.

Innocent II n'était point d'humeur à céder : profitant du mécontentement du comte de Champagne, qui avait à venger une injure, il en fit le protecteur de La Châtre, jeta l'interdit sur la France, et plusieurs provinces furent en feu pour repousser ou faire reconnaître à Bourges le représentant des pacifiques apôtres.

Le plus triste épisode de cette guerre fut le sac de Vitry, suivi d'un repentir qui ferait absoudre Louis VII, si, pour expier sa cruauté, il n'avait entraîné le royaume

dans les calamités de la seconde croisade. L'erreur de sa conscience fut plus fatale que le crime, et ses conséquences, le divorce d'Éléonore, la moitié de la France devenue anglaise, la civilisation retardée de plusieurs siècles, ont pesé lourdement sur notre patrie et sur le monde.

D'aussi graves sujets ne sont pas de notre ressort. Ce que nous avons à dire, c'est que Cadurc, ce favori du roi, ne cessa de se montrer ingrat et perfide. Pendant l'absence de son maître, il se mêla aux complots de Raoul de Vermandois, beau-frère de Louis et corégent avec l'illustre Suger. Lorsque le propre frère du roi, Robert de Dreux, revint en France avec des intentions non moins suspectes, il trouva encore dans Cadurc un dévoué complice, et cette conduite criminelle fait, avec celle de Pierre de La Châtre, un contraste bien honorable pour ce dernier, qui avait si peu à se louer de la bienveillance royale, et qui ne demeura pas moins un sujet toujours fidèle et un allié de grand prix pour Suger dans la tâche incombante à ce grand ministre, de réparer les fautes de l'imprudent époux d'Éléonore, et de déjouer les ambitions qui s'agitaient autour et au pied du trône.

Louis VII finit par mieux connaître l'archevêque de Bourges; mais une estime et une sympathie qui lui furent plus aisément acquises sont celles du grand homme que nous nommions tout à l'heure, et qui nous fut trop tôt enlevé pour le bonheur de la France. Saint Bernard aussi rendait justice à Pierre de La Châtre, et c'est pour ce dernier un honneur qui dispense de tout éloge, d'avoir eu pour défenseur l'apôtre du XIIe siècle, et pour amis l'abbé de Saint-Denis, dont la

renommée est si pure, et l'archevêque de Cantorbéry, qui, s'il a troublé l'Angleterre, n'en a pas moins rempli l'Église de sa grandeur tout en l'édifiant par sa sainteté.

Pierre de La Châtre eut de vifs démêlés avec notre abbaye de Déols; mais peut-on faire un reproche aux prélats du XIIe siècle d'avoir lutté contre les moines, si peu mesurés alors dans leurs prétentions, souvent fatales à l'Église et contraires à ses lois? Son caractère n'en reçut évidemment aucune fâcheuse atteinte, puisqu'on le voit plusieurs fois invoqué comme arbitre par des communautés en procès entre elles, comme il était souvent celui des seigneurs et des vassaux se contestant l'étendue de leurs droits.

Tant de soins exigés par des fonctions journalières et par les désordres des temps, les nombreux soucis créés par ses propres intérêts et par ceux, plus chers, du troupeau dont il était chargé, ne l'empêchaient point de travailler avec succès à répandre la parole divine, de rendre ou d'imprimer au culte une dignité si nécessaire à son respect, et de multiplier dans la campagne les cures et les édifices trop éloignés des fidèles.

Notre Pierre de La Châtre a pour successeur immédiat un Étienne de La Chapelle, que semble encore avoir fourni l'abbaye de Déols. Sa prélature fut de peu de durée, et tout ce que nous en pouvons répéter, c'est qu'il mourut empoisonné à Paris, chez les frères mineurs de Saint-Victor.

Nous n'avons pour le XIIIe siècle qu'un nom à produire, et ce nom, tout lumineux qu'il soit, ne percera pas les ténèbres qui l'entourent. A la mort de Simon de Sully, arrivée de 1232 à 1233, la chronique d'Albéric rapporte qu'on élut Pierre de Châteauroux, et La Thau-

massière nous apprend que ce prélat fut déposé l'année suivante. Ce Pierre de Châteauroux, contemporain du cardinal Eudes de Châteauroux, a toute l'apparence, quoiqu'on se taise sur sa parenté, de tenir à la famille de nos barons. Il serait en effet singulier que de la même bourgade de Châteauroux eussent surgi à la fois deux enfants obscurs et que l'on ne pouvait désigner que par le lieu de leur naissance, pour s'élever, étrangers même l'un à l'autre, Eudes au cardinalat, Pierre au gouvernement de son diocèse. Nous ne répéterons pas les conjectures que nous avons faites à propos du cardinal, mais nous les rappelons sur la condition de Pierre, et nous pensons que tous deux eurent l'avantage d'une illustre origine. La noblesse de Pierre ne nous expliquera pas d'ailleurs sa déposition; mais ce qui rend très-probable et la promotion et la révocation, c'est la vacance certaine qui a lieu entre la mort de Simon de Sully et l'épiscopat de saint Philippe Berruyer. Qu'on nous permette encore une réflexion : nous sommes sous la régence de Blanche de Castille, qui n'est point un temps de désordres et de scandales. Ceux-ci, lorsqu'ils se manifestaient, étaient signalés et punis, d'où nous induisons qu'une simple irrégularité était reprochable à l'élection de Pierre de Châteauroux, et que la déposition qui le frappa ne fut qu'un témoignage de respect pour la règle apparemment violée, rigueur qui devait, la loi satisfaite, être suivie de la réintégration du déchu; mais cette réintégration aura été empêchée soit par sa mort, soit par sa renonciation volontaire. Si l'on admet cette thèse, nous avouons que nous n'attirerons pas encore sur l'archevêque Pierre les regards admirateurs de la postérité, mais il occupera une

place honorable dans notre galerie de portraits. Dans les plus belles, on rencontre des visages à peu près inconnus ou anonymes, devant lesquels on s'arrête cependant avec intérêt, avec celui qu'inspire aux cœurs bien nés la religion des ancêtres, même de ceux qui n'ont point laissé de souvenir.

Guillaume de Brosse, pour être moins ignoré, n'a guère plus, dans la tombe, entendu les applaudissements des siècles. A lui on ne conteste pas l'éclat de l'origine ; on ne perd pas absolument de vue les différentes haltes de sa longue carrière : on sait qu'il fut désigné pour siéger au parlement qui venait d'être créé, ou du moins rendu sédentaire, première preuve de la confiance qu'il inspirait aux derniers capétiens directs, et de l'estime qu'ils faisaient de sa capacité et de ses lumières ; l'an 1315, il est évêque du Puy et de Meaux : ce qui n'indique point, il est vrai, dans le clergé séculier, une observation rigoureuse des canons, non plus qu'un respect intelligent du caractère épiscopal, un berger, comme on dit, ne pouvant surveiller deux troupeaux. Le pape Jean XXII l'élève, en 1321, au siége de Bourges ; mais cet archevêché avait plus de titres que de revenus. Peut-être aussi le premier des Valois ou le pontife d'Avignon jugèrent-ils que la science, ou la piété, ou le dévouement de Guillaume était plus utile à Sens qu'à la tête des Aquitaines ; quoi qu'il en soit, en 1329, il fut transféré à Sens, où il mourut en 1338.

La prélature de Guillaume de Brosse répond à l'époque où la couronne l'emportait décidément sur la tiare ; mais les successeurs de Philippe le Bel ne trouvaient point toujours dans les communautés, ni même dans les siéges diocésains, la docilité à laquelle se rési-

gnait, non sans lutte, le pape avignonnais. Les officiers du roi et les ecclésiastiques avaient alors des débats ardents sur l'étendue de leurs juridictions. Quoique Jean XXII soutînt que Jesus-Christ avait eu les deux puissances, et que saint Pierre et ses héritiers devaient également réunir les deux autorités, ces thèses, écrites pour conserver les prétentions ou les principes, arrêtaient et inquiétaient peu les souverains; mais dans les querelles moins élevées de la pratique, le roi perdait souvent ses avantages, et Pierre de Cugnières, chargé de défendre les droits royaux, aurait été moins exposé aux traits malins de la satire et de la caricature, si les clercs qu'il combattait avaient dû beaucoup redouter le bras temporel. Il est certain, en ce qui regarde notre archevêque, qu'il sut toujours se maintenir en bons termes avec les deux autorités rivales, puisque l'année 1329, qui est celle de sa promotion à Sens, est celle aussi où s'aiguisaient avec le plus de passion les arguments hostiles des avocats romains et royaux.

Il est impossible que Guillaume soit resté indifférent spectateur de ces longs procès; il est fort à croire, au contraire, que l'on eut souvent recours à sa médiation et à sa puissante influence; mais nous n'avons aucune trace de ses actes diplomatiques ou magistraux, et nous ne pouvons, il faut le répéter, signaler dans sa vie que la bonne chance qui lui était réservée, d'inaugurer l'unique merveille architecturale de notre province. Il nous paraît à propos de donner ici un aperçu historique de la vie de ce monument.

Le premier hôte du christianisme en Berri fut Léocade, qui l'abrita dans son palais; ce n'est que vers le ve siècle que la case profane fut remplacée par un édi-

fice expressément consacré au culte ; et les catacombes de Saint-Étienne passent pour en avoir fait partie. Il est probable que plusieurs constructions ou reconstructions ont, sinon renouvelé de fond en comble, du moins complétement métamorphosé plusieurs fois la basilique du ve siècle, œuvre, dit-on, de l'évêque Saint-Palais ou Palladius; mais on ne trouve aucune trace des grands travaux entrepris avant ceux de la cathédrale actuelle, sauf cependant qu'il existe une tradition très-admissible, suivant laquelle Raoul de Turenne (839-866) aurait, sur une échelle plus grande, mais sur son même emplacement, refait la primitive église. Celle que nous connaissons a dû être commencée dès les premières années du xiiie siècle, puisqu'on voit dans la vie de saint Guillaume (1199-1209) qu'il officiait à Saint-Étienne, exposé à tous les vents. Dès lors, si la nouvelle église n'était pas encore en construction, la précédente au moins était déjà en ruine.

Le tombeau de l'archevêque Berruyer, qui se trouve dans le chœur, indique que cette partie du monument était achevée en 1262, si toutefois il n'y a pas été transporté d'un autre lieu après l'achèvement du nouvel édifice.

On voit aussi que, dans le cours de la construction, il a fallu reprendre et consolider les voûtes, et apparemment quelques autres parties de l'édifice, puisque le motif de leur rétablissement détermina, en 1313, le roi Philippe le Bel à faire remise au chapitre du subside qui lui avait été imposé pour la guerre de Flandre. Quant à l'exécution complète du plan, elle n'eut jamais lieu, probablement parce que les divers accidents survenus démontraient que de nouvelles surcharges ne

pouvaient pas sans danger être tentées sur un corps déjà écrasé par sa masse.

Les erreurs des architectes de Saint-Étienne ne doivent pas diminuer l'admiration que mérite leur gigantesque entreprise. Mais deux choses nous surprendront toujours : la première, qu'il se soit trouvé au moyen âge cette succession d'hommes de talent pour tracer, commencer, suivre et terminer harmonieusement ces magnifiques monuments qui exigeaient des travaux séculaires, et qui semblent, presque tous, n'avoir pu sortir que complets du génie qui les a conçus ; la seconde, que les ouvriers et les ressources n'aient point manqué à des travaux aussi parfaits par la main-d'œuvre que prodigieux par les dépenses auxquelles il a fallu suffire.

On explique cette abondance d'artistes par le système d'associations qui s'introduisit vers le XIIe siècle, et, cependant, bien que l'on comprenne aisément qu'une communauté et une émulation d'efforts amènent la perfection dans les produits presque mécaniques que l'artisan façonne, on a peine à leur accorder la même puissance dans ces créations inspirées qui sortent de l'esprit humain par un jet dont aucune industrie ne dispose. Après la barbarie où se perdit l'empire romain, toutes les connaissances en Occident n'eurent de refuge que dans les cloîtres ; c'est là que le christianisme trouva ses premiers architectes, et ceux-ci, qui, pour maîtres, n'avaient guère que leurs livres, se firent les imitateurs du style roman, si l'on peut appeler style quelques règles simples, mais continuellement modifiées, enhardies ou corrompues par le mélange du goût des peuples successivement réunis à l'empire. Le plein

cintre, ce type de l'ancienne sévérité romane, domine dans tous les édifices des moines, architectes purement théoriciens. Mais au XII[e] siècle, on secouait en toutes choses le joug des vieilles lois; on raisonnait les principes, on discutait les doctrines; toutes les réformes étaient à l'ordre du jour. L'Université était créée, et, quand la foi elle-même s'émancipait dans la chaire d'Abélard, toutes les sciences étaient pénétrées de leurs droits à la liberté. Les arts aussi voulurent sortir de la tutelle cléricale. Dans les corporations de maçons et d'ouvriers de bâtiment, il se forma des ingénieurs qui ne se contentèrent plus de tailler la pierre et d'assembler le bois sur les anciens modèles; ces ouvriers d'élite devinrent des corporations d'architectes, et l'art de construire eut, comme tous les autres, sa réforme, qui lui valut des progrès aussi rapides qu'inespérés. A compter du XIII[e] siècle, toutes les constructions sont dans les mains des laïques, et l'on peut ajouter que ce n'est que de cette époque que datent tous les admirables monuments auxquels on veut souvent donner une origine plus ancienne, mais tout à fait imaginaire. De riches abbayes ont pu s'en tenir encore aux anciennes méthodes et préférer aux architectes novateurs ceux qui se formaient au milieu de leurs *librairies* et dans toute l'inflexibilité des théories anciennes; mais les évêques et les chapitres n'avaient ni les mêmes besoins d'étude, ni les mêmes prétentions que les instituts monacaux. En outre, comme le clergé du siècle était assez habituellement en mauvaise intelligence avec celui des cloîtres, le premier, dès qu'il le put, s'adressa beaucoup plus volontiers aux laïques qu'aux religieux; et il est de fait qu'on ne cite point une seule église du XIII[e] siècle

qui n'ait été l'ouvrage des *fraternités* civiles. Ces associations ont-elles été, comme on l'a prétendu, l'origine de la franc-maçonnerie? (Nous nous écartons bien de notre sujet, mais qu'importe?) Rien n'est plus plausible; mais il est moins probable que, dès le principe, on ait eu des initiations mystérieuses, des secrets profonds et redoutables. Qu'a-t-il pu arriver? Les corporations de savants architectes et d'artistes ne peuvent point s'établir en tous lieux et ne trouvent point partout des sujets comme celle des cordonniers, par exemple, et de tout ce qu'on appelle les gens d'état. La première donc, ou les premières qui se sont fait un nom par leur habileté, par leurs chefs-d'œuvre, ont été recherchées dans toute l'Europe. Cette congrégation d'hommes supérieurs a bientôt multiplié le nombre de ses correspondants, augmenté son crédit; elle a eu l'oreille des grands et des riches communautés qui avaient recours à ses membres: de là une influence, des intimités, dont quelques affiliés ambitieux, persécutés ou simplement intrigants, ont profité dans des vues criminelles. Les sociétés d'artistes ont pu devenir des réunions de politiques dangereux, et plus tard, lorsque, par la diffusion des lumières, les francs-maçons perdirent peu à peu leur importance utile, le nom put être conservé comme voile à des sociétés où quelquefois l'on complota ténébreusement contre les institutions et les rois, et où plus souvent l'oisiveté chercha des plaisirs peut-être impudiques, ou tout au moins pratiqua des cérémonies puériles et ridicules.

Ce qui excuse en quelque sorte la digression que nous venons de nous permettre, c'est la circonstance qui nous y a entraîné. Nous cherchions dans un livre

très-justement estimé, les *Études* de M. Vitet *sur les beaux-arts* (2 vol. in-18, 1851), des renseignements sur la construction de la cathédrale de Bourges. Le savant auteur, après avoir établi que tous les monuments antérieurs au XIIe siècle sont construits par des architectes ecclésiastiques, et que tous ceux postérieurs au XIIe sont de la main des laïques, fait ressortir, dans ce XIIe siècle, la lutte existante entre les artistes du clergé et ceux de la bourgeoisie, alors si nouvelle. « Les premiers, dit-il, sont les champions de l'esprit d'autorité et soutiennent la tradition du plein cintre ; les seconds, c'est-à-dire, les libres constructeurs, les *maîtres d'œuvres,* combattent avec ardeur pour l'émancipation et pour l'ogive qui va triompher, grâce à l'accord de ses promoteurs. »

Cette assertion ne nous met pas en révolte, mais nous n'accorderons pas aussi docilement que les *maîtres d'œuvres* aient conspiré de parti pris contre les clercs bâtisseurs et contre leur *plein cintre,* devenu monotone, il est vrai, aux yeux des novateurs et de tous ceux qui revenaient de la Grèce et de l'Orient.

Les libres constructeurs, pensons-nous, ont naturellement voulu faire mieux et autrement que ceux qui les avaient précédés. L'émulation était excitée chez eux par les relations étendues de leurs confréries ; leur goût était formé par les voyages et par la comparaison des édifices des différents pays et des différents âges. Ils cherchaient avec passion, parce qu'ils se dévouaient au culte des arts, et ils ont produit des merveilles, parce qu'il s'est trouvé parmi eux des hommes de génie.

Mais qu'ils aient fait un mystère de leur science, qu'ils aient avec grand soin gardé les secrets de leurs procédés, de leurs lignes, de leurs licences architecto-

niques, nous avouons que nous sommes incrédule à cet égard, et que nous restons persuadé qu'il n'y a pas de secrets dans les arts, à moins que l'on n'appelle secrets ces mystères qui s'offrent au grand jour, mais qui n'en sont pas moins toujours impénétrables à la médiocrité. Nous ne croyons donc pas non plus que la franc-maçonnerie, si l'on doit chercher son origine dans les corporations des maîtres bâtisseurs, ait puisé dans ces associations les fameux secrets que l'on a quelquefois représentés comme dangereux, aussi souvent comme ridicules, et qui, sans doute, ont été et peuvent être encore l'un et l'autre, suivant les temps et les lieux. Ou ce sont des circonstances à nous inconnues, ou c'est la facilité d'un commerce immense d'affaires et de sympathie, qui auront donné l'idée à des fanatiques ou à des proscrits de cacher, sous le nom de francs-maçons, leurs menées religieuses ou politiques; mais nous ne pouvons pas nous décider à regarder l'ogive, quelque haine qu'elle ait eue pour le plein cintre, comme coupable d'aucun complot.

La victorieuse ogive peut présenter la cathédrale de Bourges comme un de ses plus anciens et de ses plus nobles trophées; mais nous laisserions à d'autres, quand même nous n'aurions pas été devancé dans cette tâche honorable, le soin d'examiner et de louer, feuille à feuille, toutes les branches de sa couronne. Nous n'avons plus qu'un mot à dire sur ce que nous exprimions être le second sujet de notre étonnement, savoir : comment on trouvait cette quantité d'ouvriers habiles, et comment les ressources suffisaient à tant de dépenses.

Pour les ouvriers, ce que nous avons sous les yeux écarte le premier sentiment de surprise. Il a suffi tout

à l'heure d'un caprice de la mode pour faire surgir de nos ateliers une foule de modeleurs, de ciseleurs, de sculpteurs en bois et en pierre qui n'existaient pas, puisque depuis des siècles on dédaignait le ciseau et toutes ses recherches. Que la volonté soit forte et la conception sublime, il est évident aujourd'hui que jamais la main de l'homme n'a fait défaut et ne fera défaut à sa pensée. Il n'en est pas de même des ressources qui permettent de nourrir et d'entretenir ces masses d'artisans mis à l'œuvre. La servitude et la corvée ne suffisent pas : car, si elles permettent d'entreprendre les grands travaux productifs, c'est-à-dire ceux qui créent les aliments des hommes, elles aident peu à l'ordonnateur, qui ne trouve point dans ses travaux mêmes la substance de ceux qu'il y emploie. Il fallait donc aux évêques et aux chapitres de l'argent pour payer ou tout au moins pour faire vivre leurs bâtisseurs. Ils trouvaient cet argent, soit dans les trésors où s'accumulaient leurs économies, soit dans la bourse des fidèles. Ainsi l'on obtenait des offrandes par des promesses d'indulgences; aux jours solennels, lors de l'exposition des reliques, le zèle et la piété des fidèles se manifestaient en des quêtes plus abondantes. On mettait à profit toutes les occasions capables de stimuler la générosité du riche et du pauvre, et la mine était féconde, puisqu'il en est sorti tant de richesses! Nous voudrions seulement qu'on y eût puisé avec la même persévérance en faveur des monuments qui ne pouvaient point satisfaire l'orgueil des villes et des prélats, et qui n'auraient fait que pourvoir à la dignité du culte.

Retirons toutefois cette réflexion chagrine et même injuste, puisque nous ne pouvons, après qu'elle nous

est échappée, nous défendre, nous aussi, d'une sorte de fierté, à la vue de Saint-Étienne de Bourges, ce chef-d'œuvre d'artistes inconnus et probablement étrangers à notre province; puisque, dans notre vanité, plus folle cent fois que celle des patrons de l'édifice, nous nous trouvons comme orgueilleux qu'il ait été inauguré par le noble archevêque Guillaume de Brosse, concitoyen de nos aïeux [1] !

1. Nous croyons devoir mettre ici un extrait d'un article intéressant du *Dictionnaire encyclopédique,* de M. Ph. Le Bas : FRANCS-MAÇONS :

« ... Dès le XII[e] et le XIII[e] siècles, les architectes, maçons ou tailleurs de pierres, étaient réunis en compagnies qui avaient leurs statuts et leurs chefs, et qui allaient s'établir dans les lieux où il y avait à élever des édifices religieux. Quand on considère la perfection et l'uniformité des monuments de cette époque, on ne peut douter qu'il n'existât parmi les architectes une doctrine bien arrêtée et des traditions d'art qui se transmettaient oralement et par la pratique. Il est à remarquer aussi que la plupart des grands travaux qui attestent le génie de ces artistes ne nous transmettent pas leurs noms. Pendant cette période de foi et de ferveur, il n'y eut point d'individus pour de pareils ouvrages, mais seulement des confréries où l'on mettait en commun sa vie, ses biens, ses espérances, son génie.

« Ce fut Erwin de Steinbach, l'immortel architecte de la basilique de Strasbourg, qui réunit, dit-on, le premier, en une grande association, les compagnies d'ouvriers réunies autour de lui pour cette œuvre admirable; il y agrégea des maîtres anglais et italiens. Dès lors, la loge de Strasbourg eut, sur les autres loges d'Allemagne qui lui étaient affiliées, une suprématie qu'elle ne perdit qu'après la réunion de cette ville à la France..

« Si les confrères ne se qualifièrent pas seulement de maçons, mais de *francs-maçons,* c'est qu'à leurs doctrines architectoniques se mêlèrent des idées religieuses et morales, des dogmes enseignés symboliquement aux initiés, des emprunts faits à la Bible, à la philosophie ancienne, à l'Église primitive, aux gnostiques, aux mystères égyptiens et grecs. Bientôt même, des personnes étrangères aux arts, dont le concours est nécessaire pour la construction des édifices, eurent le dé-

sir de s'affilier à l'ordre, et les confrères se prêtèrent volontiers à ces réceptions.

« Au XVe siècle, l'architecte Dotzinger, qui répara le chœur de la cathédrale de Strasbourg, profite de son ascendant pour rattacher les unes aux autres par un lien commun toutes les corporations éparses. Cette vaste association maçonnique fut formée en 1452, et consolidée en 1459, par une assemblée qui se tint à Ratisbonne; on s'occupa des règlements pour la réception des apprentis, des compagnons et des maîtres, et des signes secrets par lesquels les maîtres pouvaient se reconnaître.

« D'après une tradition différente de celle qui attribue la fondation des premières loges aux architectes d'Alsace, on a prétendu que les divers ordres de maçonnerie n'étaient que des contrefaçons de l'ordre du Temple, établies d'abord dans les pays où les premiers chevaliers se réfugièrent après leur dispersion.... »

NOTICE TREIZIÈME.

ANDRÉ DE BROSSE.

Nous nous disons pauvres d'hommes illustres, et cela est vrai, si nous l'entendons de ces rares mortels dont les images privilégiées sont encore, après des siècles, vivantes pour la postérité; mais s'il ne s'agit que de dignes chevaliers, de citoyens dévoués, de prélats pleins de science et de vertus, notre Bas-Berri n'a rien à envier aux terres les plus heureuses, et notre sol favorisé a été si fécond, que nous sommes forcé de passer outre sur bien des noms qui seraient ailleurs la bonne fortune d'un biographe. A ne parler que de la famille de nos seigneurs de Châteauroux, nous devons nous avouer coupable de plus d'une omission, qu'excusent peut-être notre crainte du lecteur, le désir de ne point fatiguer cet ami peu endurant, qui veut bien admirer quelques héros, mais qui ne permet pas qu'on lui présente trop nombreux les titres qui réclament sa reconnaissance. Ainsi, pour ne donner qu'un abrégé de notre confes-

sion, notre Notice sur Ebbes le Noble ne nous dispensait pas de transmettre aux générations quelques traits d'Eudes l'Ancien, de ce pèlerin du XIe siècle qui, brave autant que pieux, enleva Argenton à la vicomté de Limoges, et battit le vicomte de Bourges ainsi qu'Aimon de Bourbon, son archevêque belliqueux. Croit-on que nous sommes sans scrupule d'avoir laissé de côté l'infortuné Raoul VII, qui, privé de sa lignée mâle tragiquement disparue, alla mourir de douleur sur la terre étrangère? Et quand, sur la tige défaillante de Déols, le mariage a greffé le poitevin Chauvigny, l'hommage rendu à l'époux de Denise, au compagnon de Richard, André Ier de Chauvigny, ce *preux des preux*, comme l'appellent les vieilles chroniques, nous tenait-il quitte envers le fils et pupille de Denise, Guillaume Ier, par qui Châteauroux a été initiée à la liberté? Nous dispensait-il de mentionner Guillaume II, qui engagea tous ses biens à saint Louis pour obtenir sa royale caution, et pouvoir continuer, au risque de ses biens, la triste campagne d'Égypte? Ce fervent guerrier n'est découragé ni par les exigences de l'usure génoise, ni par les périls certains qu'il ambitionne au contraire de braver; et quand, vingt ans plus tard, le monarque, poursuivant l'œuvre à laquelle il se croit prédestiné, retourne sur la terre d'Afrique, son digne émule le suit encore, ne lui survit que pour aider à la victoire qui permet une honorable retraite, et, sa tâche accomplie, s'embarque pour la France, mais ne dépasse pas la Sicile, où il laisse en terre chrétienne sa mortelle dépouille. Nous abuserons encore plus d'une fois, qu'on nous passe l'expression, du devoir d'être discret; mais ce ne sera pas jusqu'à négliger, par exemple, André de Chauvi-

gny, vicomte de Brosse, dont la place est marquée dans les grandes pages de l'histoire... non du Berri, mais de la France.

Parler de la noblesse d'André de Brosse est une chose superflue; mais il convient de rappeler quel état faisaient de lui les seigneurs les plus haut placés. Il nous suffira de mentionner les lettres (citées par La Thaumassière) qui contiennent l'engagement passé entre Henri de Sully et notre héros, à l'effet de régler le mariage de celui-ci avec l'une des filles de l'autre contractant lorsqu'elle serait en âge. Cet accord n'eut pas de suite, nous ignorons par quel motif; mais André ne déchut pas en prenant sa compagne dans la famille d'Harcourt.

On sait qu'André de Chauvigny, premier du nom, avait embrassé la cause d'Arthur, et qu'il mourut dans les fers de Jean, ce frère déloyal de Richard, cet assassin du neveu qui réclamait le trône. Il semble donc que le vieux lien féodal qui avait attaché les Chauvigny aux monarques angevins, ce lien déjà brisé par les armes et par les traités, avait, de plus, pour ne jamais se renouer, de puissants obstacles dans la haine et le mépris que le fidèle compagnon de Richard avait voués au perfide héritier de ce prince, et qu'il avait transmis, comme un legs d'honneur, à la nouvelle maison de Châteauroux, sa descendance. Cependant, Philippe-Auguste et plusieurs de ses successeurs supposaient toujours, assure-t-on, aux Chauvigny une secrète tendance vers l'Angleterre; et les historiens expliquent, par cette méfiance du roi, la précaution qu'il prit de placer et maintenir une garnison dans le château d'Issoudun. Mais ne suffisait-il pas que cette place fût importante et voisine de

l'Aquitaine? Et puis, cet acte de prudence de Philippe-Auguste n'était-il pas encore justifié par la minorité de Guillaume Ier de Chauvigny, qui n'agit longtemps que sous la tutelle de Denise sa mère, noble dame s'il en fut jamais, et primant au conseil par sa sagesse, mais ne maniant point le fer comme un chevalier? Tout en restituant aux Chauvigny les sentiments les plus français, nous protestons contre le singulier usage qu'on fait trop souvent du mot *patriotisme*, en l'appliquant aux premiers siècles de notre histoire et aux temps de la féodalité. Ce n'est vraiment qu'au milieu du xve siècle qu'a commencé notre France d'aujourd'hui, et que les habitants de la plupart des provinces de l'ancienne Gaule ont vu dans la France une commune patrie. Une nation, après tout, n'est qu'une grande famille, et celle-ci ne se forme et ne se conserve que sous le toit qui en abrite les membres, qu'en vivant sous une autorité commune, qu'en partageant travaux, dangers, peines et plaisirs. Il faut à une patrie un chef certain, qui représente le père respecté; il lui faut des droits, des devoirs, des jouissances qui ramènent sans cesse la pensée et les vœux au centre commun. Qu'on la cherche donc, si l'on veut, dans chaque fief, aux temps féodaux; mais qu'on ne prétende pas la trouver autour d'un suzerain impuissant que ses sujets ne pouvaient point respecter, puisqu'il leur était même interdit souvent de lui obéir, et qu'ils pouvaient encore moins aimer, puisqu'ils ne le connaissaient que par ses exigences et ses menaces, et qu'ils n'avaient à peu près jamais l'occasion d'éprouver sa bienveillance. Nos Chauvigny, exclusivement poitevins d'abord, étaient devenus berruyers, et leurs intérêts, qui, n'en déplaise à l'école menteuse des écri-

vains révolutionnaires, se confondaient parfaitement avec ceux de leurs vassaux et ceux même de la plèbe soumise au joug de leur bon vouloir, leurs intérêts, tout comme il en serait de nos jours, étaient les seuls guides de leur politique et l'aimant le plus certain de leurs sympathies. Ils inclinaient donc vers les monarques du continent, et, comme le cœur humain a toujours aussi son influence à côté des froids calculs, un honorable instinct les éloignait encore du frère méprisé de Richard et de l'assassin d'Arthur; et, toutefois, leur répugnance pour Jean n'ayant rien de romanesque, les seigneurs que se disputaient les deux couronnes profitaient quelquefois de cette rivalité : suivant l'occurrence, ils inclinaient tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et ne pouvaient par instants se défendre d'un certain penchant vers le supérieur que la mer séparait de leur obéissance.

Nous ne voulons point qu'on reproche à nos Chauvigny des sentiments anti-français, et nous voyons, nous ne voyons que les conséquences naturelles du régime féodal dans les deux actes sur lesquels on fonde principalement contre eux une injuste accusation : le premier, le fait de la garnison mise par Philippe-Auguste à Issoudun; le second, celui de l'insubordination de Guillaume III et de la peine qu'elle lui fit subir. Sur le premier, nous ne trouvons rien d'étrange à ce que Philippe-Auguste ait mieux aimé tenir dans ses mains une bonne forteresse que de la laisser à la garde d'un féal en minorité; sur le second, nous ne pouvons pas être surpris de l'esprit d'indépendance qui animait Guillaume III comme toute la noblesse. En se portant avec violence sur la terre du seigneur de Culant, qui était en la garde et protection du roi, il n'avait fait que ce

qu'osaient journellement les barons les moins suspects d'amour pour l'étranger (pour employer une idée et une expression modernes). Le seigneur de Châteauroux n'était pas plus soumis que les autres; comme tous, il ne reconnaissait la suprématie royale que lorsque le droit était appuyé de la force qui ôtait l'envie de la contester. Souverain par la grâce de Dieu non moins que celui auquel il rendait hommage, son ambition, sa cupidité, ses colères, n'acceptaient de frein que celui qu'elles ne pouvaient s'empêcher de recevoir. Guillaume de Chauvigny n'aurait pas eu plus d'égard pour un pupille de Henri III que pour celui de Philippe V. Ce roi punit de l'amende et de la prison le baron de Châteauroux, non pas parce qu'il regardait son attentat comme une manifestation anglaise contre la couronne de France, mais tout simplement parce que les rois capétiens, qui de bonne heure ont compris le rôle de la royauté, n'ont jamais négligé de faire valoir, quand ils l'ont pu, leur titre suprême, et de traiter comme rebelles les feudataires qui se permettaient d'oublier leur dépendance. La volonté et la force de régner ne manquaient pas à Philippe le Long, et Guillaume III de Chauvigny en fit l'expérience, non point seulement à l'occasion de son entreprise contre le moulin de Culant, mais aussi à propos du monnayage, dont les rois, depuis Philippe le Bel, travaillaient à se réserver le droit exclusif. S'il ne fut pas retiré à Guillaume III, il n'en eut plus l'usage qu'avec des restrictions presque abolitives; ce que nous ne rappelons qu'en un mot, parce que nous n'écrivons pas la vie de Guillaume III, et même nous aurions regardé comme plus convenable de nous taire, si nous n'avions été poussé par le désir de jeter au vent, en

passant, notre avis sur l'épithète infamante de faux-monnayeurs dont on flétrit Philippe le Bel, et, de compagnie avec lui, la plupart des seigneurs fabricateurs d'espèces. On s'est tant prévalu du facile courage d'écraser ces pauvres despotes, qu'il est temps, suivant nous, de leur rendre justice, et d'avouer que leur arbitraire n'est pas toujours inexcusable. Au moyen âge, le génie de la finance n'avait point encore secoué sur l'horizon ses ailes éblouissantes; aucune chaire d'économie politique ne faisait tomber en pluie dorée les paroles des professeurs d'industrie et d'agriculture; et cependant les rois et les hauts barons avaient de plus en plus à faire face à des besoins publics, et lorsqu'ils n'obtenaient pas un libre concours et ne pouvaient pas établir des impositions régulières, il fallait bien qu'ils recourussent à des expédients tels quels pour assurer les services dont ils étaient comptables envers la société dont ils étaient la tête, et que, pour vivre eux-mêmes, il fallait bien ne pas laisser manquer. L'altération des monnaies était un de ces expédients, que personne n'approuvera sans doute, mais qu'on a peut-être tort de condamner d'une manière trop absolue, à moins de dire en même temps ce qu'avaient à faire les maîtres de la féodalité, alors qu'ils n'avaient point à leur disposition le crédit, ce patron, plus moral, c'est une question, mais à coup sûr moins désastreux, de nos gouvernements modernes.

L'embarras dont nous parlions à l'instant, et qui se renouvelait souvent, est rendu assez manifeste par le mandement, par exemple, que Philippe le Bel adressait, après la bataille de Courtrai (1302), où périt, dit-on, presque toute la chevalerie française, à tous ses offi-

ciers et à ses barons, et que reçut notre seigneur de Châteauroux, pour demander le sacrifice, aux uns, de la totalité, aux autres, de la moitié de leur vaisselle d'or et d'argent.

Avant d'en finir avec Guillaume III de Châteauroux, quoiqu'on puisse déjà nous reprocher d'avoir été prolixe sur son compte dans une Notice qui ne lui est pas consacrée, disons encore, à l'appui de notre assertion, que cette famille se montra toujours dévouée à la cause française.

Disons que, dans la fameuse querelle de Boniface VIII et de Philippe le Bel, Guillaume n'hésita pas à prendre le parti de la couronne.

Son fils André II (le Sourd) et son petit-fils André de Brosse persistèrent dans les mêmes sentiments, et il fallait bien qu'ils fussent ancrés dans leurs cœurs, puisqu'ils tinrent bon contre la mésintelligence qui divisa le roi suzerain et le vassal. A l'avénement d'André II (1322), l'affaire de Culant n'était pas encore terminée. André soutenait au parlement que son père avait expié sa faute par sa longue captivité; mais l'avocat du roi répliquait que la peine subie n'absorbait pas l'amende encourue. Ce débat se poursuivait en 1326. Comment se régla-t-il? nous l'ignorons; mais à la mort de Charles le Bel, le baron de Châteauroux se prononçait hautement pour les Valois contre les prétentions de l'Angleterre.

Et ce n'est point une de ces questions où l'honneur tranche en dépit de ce que la partialité conseille. Les scrupules pouvaient naître aux esprits les plus désintéressés. Philippe de Valois ne tenait ses droits que de la loi salique, fort obscure en tout cas, et qui certaine-

ment n'avait pas alors toute la portée que depuis l'on est convenu de lui attribuer : il pouvait paraître étrange d'exclure les femmes du trône de France, lorsqu'elles concouraient pour tout autre héritage avec l'autre sexe, sans que celui-ci prétendît à des priviléges. En Artois, Mahaud était investie du comté par préférence à son neveu; pourquoi, lorsque l'héritage était la couronne, allait-on chercher un collatéral éloigné au détriment des filles de plusieurs rois? On a dit que la loi des fiefs avait pu admettre comme rejeter les femmes aux autres successions, parce qu'elles étaient réglées par une loi humaine qui avait à son gré fixé les mouvances et créé les droits, tandis que la royauté française avait été établie par la volonté divine, qui ne se prête pas aux bizarres caprices des conventions sociales : toujours est-il qu'il y avait place à interprétation, et que celle adoptée par le seigneur de Châteauroux était favorable au prince aborigène.

Ici nous sommes en plein dans notre sujet, car, en 1328, le baron titulaire de Châteauroux était André le Sourd; mais son infirmité avait déterminé ce seigneur à faire exercer tous ses droits par son fils, et ce fils était André, vicomte de Brosse, du chef de sa mère Jeanne, qui apporta la vicomté de Brosse dans la maison de Chauvigny. C'est donc André de Brosse qui prit part à la délibération qui consolida Philippe de Valois sur le trône.

Ce ne fut point seulement dans les conseils qu'André de Brosse acquit des titres à la reconnaissance de son roi et de son pays. Quels services leur rendit notre héros? C'est ce que nous voudrions exposer aux regards de nos lecteurs; mais nous serons quelquefois

obligé de remplacer les faits par de simples conjectures. Un mot de la situation n'est pas inutile. Depuis la croisade de Tunis, on avait renoncé à ces fatales expéditions, et quand nous disons fatales, nous ne songeons qu'au sang qu'elles ont coûté à l'Europe; car le prix s'en est peut-être retrouvé dans les heureuses révolutions sociales et industrielles qui en ont été la suite. A la fin du XIIIe siècle, la noblesse était trop ruinée pour se lancer dans de lointaines entreprises, et les rois, riches en domaines et pauvres d'argent, étaient enchaînés, chacun à son territoire, par les devoirs tout nouveaux de la royauté, renaissante, on peut dire, de ses cendres. La grande affaire des rois, nous parlons particulièrement de ceux de la France, était alors de ressaisir pièce à pièce tous les pouvoirs qui composent une monarchie. On sait qu'à l'avénement de Hugues-Capet, les six pairs qui furent obligés de le reconnaître pour chef ne lui donnèrent qu'un nom à peu-près sans autorité. Dans les siècles suivants, la Bourgogne, la Normandie, le comté de Toulouse, avaient été réunis à la couronne; Philippe le Bel, par son mariage, y avait encore annexé la Champagne; mais il restait la Flandre et l'Aquitaine, qui n'étaient point tombées dans les mains capétiennes, et la politique de cette famille était toute tracée : il fallait, pour que son titre souverain eût en réalité ce qu'il annonçait d'importance, que ces deux provinces dépendissent d'elle, par un lien plus étroit que celui de la suzeraineté. Quoique la guerre avec les Anglais soit depuis longtemps commencée, nous n'en sommes pas encore au temps de la lutte décisive pour l'Aquitaine; mais dès la fin du XIIIe siècle, la pensée dominante de la royauté était de ramener le

comté de Flandre à une entière obéissance. Cette pairie de Flandre avait subi bien des vicissitudes, pairie de fait, s'entend, comme les cinq autres; car d'aucune on ne trouve nulle part ni l'institution ni le commencement. Baudouin paraît être le premier qui porta le titre de comte de Flandre. Il avait enlevé Judith, fille de Charles le Chauve (851) : ce prince, après avoir fait excommunier sa fille et son gendre, avait, en pardonnant, donné au ravisseur le territoire compris entre la Somme, l'Escaut et la mer.

Baudouin II, leur fils, se brouille et se réconcilie avec le roi élu ou usurpateur Eudes, reconnaît en 895 Charles le Simple, et fait assassiner, en 900, l'archevêque de Reims (Foulques), qui lui avait fait ôter l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. Arnoul, ligué avec Louis d'Outremer, fut surnommé le Grand, on ne sait pourquoi : les deux alliés avaient échoué contre Rouen, quoiqu'ils aient réussi à se défaire du duc de Normandie. Arnoul Ier eut un fils, Baudouin III, qu'il s'était associé, mais qui mourut avant son père. Arnoul II, petit-fils d'Arnoul Ier, ne veut pas reconnaître Hugues Capet et trouve un refuge chez le duc de Normandie (Richard), petit-fils du duc Guillaume Longue-Épée que son grand-père (Baudouin II) avait assassiné. Après accommodement, Baudouin IV, fils d'Arnoul II, est reconnu comte de Flandre. Il n'est pas besoin d'expliquer que le comté de Flandre avait l'élasticité de tous les autres fiefs, et que les partages et les mariages amenaient sans cesse des mixtions et des guerres avec toutes les seigneuries voisines. Une attaque contre le Hainaut, qui relevait de l'empereur Henri II, attira ce prince sur les bras de Beaudouin IV. Le même empereur lui fit don plus tard

de l'île de Valcheren, et cette générosité produisit une haine de quatre cents ans entre les Flamands et les Hollandais.

Baudouin IV fortifia Lille, et son fils, Baudouin V, est distingué par le nom de Baudouin de Lille. Il épousa la sœur de Henri Ier de France. L'empereur Henri III lui fit la guerre en 1047, et dix ans plus tard, la paix lui valut de notables agrandissements. Chargé dans la suite de la tutelle de son neveu Philippe Ier et de la régence, il s'acquitta de ses charges avec beaucoup de sagesse, et mourut en 1067. Son fils Baudouin VI (le Bon) fait place en 1071 à son fils Arnoul III (le Malheureux). Robert le Frison, frère et successeur de celui-ci, part en 1085 pour la Terre-Sainte. Le fils du Frison, Robert II, le Jérosolimitain, refuse en 1100 la couronne de Jérusalem. Il se tire assez heureusement de ses guerres contre les empereurs Henri IV et Henri V; mais appelé en 1111 par Louis le Gros, pour l'aider à mettre à la raison le comte de Brie, il meurt des suites d'une chute de cheval. Baudouin VII (à la Hache) meurt en 1118 d'une blessure reçue en combattant avec Louis le Gros contre le roi d'Angleterre.

Jusqu'ici la succession directe n'avait pas été interrompue; mais Baudouin VII ne laissant pas d'enfants, la Flandre est attribuée à Charles de Danemark, petit-fils par sa mère de Robert le Frison. Charles (le Bon), son fils, meurt encore sans postérité, et Louis le Gros (1127) investit du comté de Flandre Guillaume Cliton, qui avait, par les femmes, des droits néanmoins contestés. Il meurt à la suite d'une bataille gagnée par son compétiteur Thierry d'Alsace, qui devient alors sans difficulté comte de Flandre. Thierry fit quatre voyages

en Palestine, et mourut en 1169 en laissant sa couronne à Philippe d'Alsace, son fils, qui, en 1180, devint régent du royaume de France en vertu du testament de Louis VII. Après quelques démêlés avec son pupille, taxé par certains avis d'ingratitude, et dans un troisième voyage outre-mer, il mourut de la peste au siége de Saint-Jean d'Acre sans laisser d'enfants.

Sa sœur Marguerite fait reconnaître pour comte de Flandre son mari Baudouin, comte de Hainaut. Baudouin IX, leur fils, surnommé de Constantinople, leur succéda dans la Flandre. La couronne impériale, qui lui fut déférée dans la quatrième croisade, ne lui fit pas des destinées heureuses. Sa fille Jeanne, sur la nouvelle de sa mort, est enlevée par son tuteur et remise à Philippe-Auguste, qui la marie en 1211 à Fernand, prince de Portugal. Celui-ci se déclare pour l'Angleterre et est un des vaincus de Bouvines. Enfermé à la tour du Louvre, il n'en est délivré qu'en 1227 par la reine Blanche, et meurt en 1233. Sa veuve se remarie, mais de ses deux mariages n'a pas d'enfants, et la Flandre passe à sa sœur Marguerite, dite de Constantinople, comme son père, et qui eut deux maris, Bouchard d'Avesnes et Guillaume de Dampierre. Du premier mariage naquirent deux fils, et trois du second; les enfants du premier furent déclarés légitimes par jugement des pairs de France, malgré la dissolution prononcée de l'union dont ils étaient issus. Aussi la succession de Marguerite, même de son vivant, donna-t-elle lieu entre les frères à une guerre furieuse. Guy de Dampierre, par la mort de son frère aîné Guillaume, fut reconnu cependant comte de Flandre au décès de sa mère (1280).

En 1294, Guy de Dampierre traite du mariage de

sa fille avec le prince Édouard d'Angleterre. Philippe le Bel, comme de raison, s'en émut, se saisit du comte et de la comtesse de Flandre, et ne leur rendit la liberté qu'en retenant leur fille comme otage. Guy, de retour dans ses États, déclare la guerre à son suzerain, et perd les batailles de Comines et de Furnes. Après une trêve de deux ans, la guerre recommence et Guy est de nouveau mis en prison. Pendant sa captivité, les Flamands soulevés sont vainqueurs à Courtrai (1302); Philippe prend sa revanche, en 1304, à Mons-en-Puelle, et la paix est réglée en 1305; mais Guy meurt avant d'avoir repris possession de son comté.

Le traité d'Athies n'est ratifié par les Flamands qu'en 1309. Deux ans après, Robert III, frère de Guy, cède à la France Lille, Orchies et Douai; puis il refuse hommage, fait confisquer ses États, obtient une trêve, reprend les armes sous Louis le Hutin, et abandonne enfin, en 1320, à Philippe le Long, la Flandre dite française.

Le petit-fils de Robert III, Louis dit de Nevers et de Crécy, était enfermé à la tour du Louvre. Le jugement des pairs de France le reconnaît comte de Flandre en 1323. Ses sujets se révoltent; Philippe de Valois gagne en sa faveur contre eux la bataille de Cassel (1328). Nouveau soulèvement. Jacques d'Artevelle traite avec Édouard III, et comme les Flamands avaient juré fidélité au roi de France, on mit les consciences en repos en faisant prendre à Edouard le titre de roi de France. Le comte de Flandre est obligé de se réfugier à Paris. Artevelle est massacré en 1345, mais Louis de Nevers perd la vie à Crécy, l'année suivante, en laissant ses droits à son fils Louis de Mâle, nommé ainsi du lieu de sa naissance.

Louis de Mâle avait seize ans; on veut lui faire épouser la fille du roi d'Angleterre. Sur son refus, les Gantois le retiennent prisonnier; il s'échappe et passe en France. Il épouse Marguerite de Brabant; la paix se fait; il donne sa fille à Philippe de Rouvres, duc de Bourgogne, qui par ce mariage devait réunir à ses États le comté de Flandre, dont nous avons trop longtemps sans doute suivi la destinée.

La comté-pairie de Flandre se trouva donc éteinte, et la longue politique de nos rois était de ce côté arrivée à son but, qu'éloigna de nouveau la donation plus ou moins absolue, plus ou moins apanagère, faite de la Bourgogne par Jean à l'un de ses fils.

Cette digression dont nous nous accusions tout à l'heure, nous avions peut-être cependant quelque raison de la faire : d'abord, pour évaluer les services d'André de Brosse, il fallait bien rappeler quelles étaient de son temps les préoccupations de la France, et nous avons dû essayer d'en fournir un aperçu, quoique en définitive nous ne puissions pas affirmer que notre héros aît pris grande part à ces campagnes du Nord; et un second motif, c'est que La Thaumassière, après le frère La Gogue, faisant du premier des Chauvigny-Berrichons, c'est-à-dire d'André Ier, l'époux de Denise de Déols, un neveu du comte de Flandre, nous avons voulu, sinon démêler, du moins appeler un plus savant que nous à découvrir quel rapport il existait, aux XIIe et XIIIe siècles, entre nos seigneurs de Châteauroux et le grand feudataire, ou un des grands feudataires de la Flandre, car à cette époque bien des familles ont traversé ce comté. Nous trouverions peut-être encore une troisième excuse dans notre désir d'habituer nos lecteurs

à se rendre familière l'histoire de nos aïeux, ce qui implique la nécessité d'avoir toujours présentes les vicissitudes du régime féodal ; et celles qu'a éprouvées le comte de Flandre sont aussi bien et mieux qu'aucunes de nature à mettre en saillie les conditions au moyen âge de l'existence des seigneurs et des vassaux. Le comté de Flandre, et il en était de même de la baronnie de Châteauroux, n'était point renfermé dans des limites fixes et certaines ; il s'agrandissait par les alliances, les héritages et les conquêtes ; il s'amoindrissait par les donations, les cessions, les procès et les défaites. La Flandre a eu cette chance fâcheuse, que les maisons qui l'ont occupée se sont trop souvent éteintes : de là, aux querelles de voisinage et de vassaux se sont ajoutées les divisions et les prétentions de famille ; pour nous, le même cas échéant, nous n'aurions pas subi, assurément, toutes les guerres qui ont agité la Flandre : nous ne formions pas limite avec l'étranger, nous étions un tout moins grand, moins exposé donc aux ambitions primantes, un tout compacte, homogène ; nous ne parlions qu'un langage ; mais, si plus modeste et plus étroit était pour nous le théâtre, estimons-nous heureux d'avoir appartenu, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XIIe siècle, aux nobles princes indigènes de Déols, et, pendant les trois siècles suivants, c'est-à-dire tant que les provinces ont vécu de leur propre vie, d'avoir eu les Chauvigny pour dignes continuateurs de nos excellents maîtres.

Nous ne faisons pas un pas sans nous inquiéter de plus en plus de la contradiction où nous semblons nous mettre avec nous-même. Les rois de France, disions-nous, ne visaient, au commencement du XIVe siècle,

qu'à la réunion de la Flandre, et les deux grandes journées de Crécy et de Poitiers, qui signalent l'époque d'André de Brosse, rappellent surtout nos efforts contre les Anglais. Soyons donc bien compris : un instinct de nationalité fut un des fruits des croisades. Depuis ce temps, l'antipathie ne cessa d'augmenter entre les deux peuples que la Manche sépare. Ce ne furent plus seulement les princes, mais les derniers de leurs vassaux et de leurs sujets, qui rêvèrent la délivrance du continent. Mais l'espérance ne s'étend guère au delà du possible, et les vœux des premiers Valois se bornaient, pour le moment, à réduire et absorber la Flandre, en ôtant par là une alliée à l'Angleterre, et en acquérant des forces plus capables de combattre et d'humilier leur ennemie.

Sur la Flandre, disons encore que, depuis Philippe le Bel, ce n'était plus le comte, grand feudataire, qu'il s'agissait de soumettre, mais ses turbulents vassaux. Ceux-ci, par leurs révoltes continuelles, avaient forcé leur seigneur à se jeter dans les bras de son suzerain, et, comme une communauté séditieuse est plus embarrassante qu'une seule tête, fût-ce celle du comte le plus insubordonné, la France avait plus d'intérêt que jamais à ramener la Flandre sous sa dépendance. Les Flamands, ne manquons pas de leur rendre cette justice, sont les premiers inventeurs, en Europe, de la grande émancipation des peuples. Nous n'en dirons pas plus ; ils auront, sans nous, pour cette gloire, assez de panégyristes.

Si nous ne pouvons pas assurer qu'André de Brosse fit personnellement toutes les campagnes qui ont précédé la funeste bataille de Poitiers, nous sommes certain, du moins, qu'il y prit part, et surtout sa baronnie,

par les contingents qu'elle fournit à l'armée royale. Ainsi déploya-t-il son courage à la fameuse journée de Cassel (1328); ou bien quelque devoir ailleurs l'empêcha-t-il de montrer, sur la scène la plus exposée aux regards, qu'un *preux des preux* était encore là pour maintenir l'écusson des Chauvigny.

Le chef de la maison était son père, André II, dit le Sourd, qui, à cause de son infirmité, se fit, dès le commencement de sa carrière souveraine (qui s'étendit de 1322 à 1356), suppléer par André de Brosse, de fait donc, sinon de droit, baron de Châteauroux, pendant ces trente-quatre laborieuses années.

C'est André de Brosse qui tient la place de son père dans l'assemblée réunie à l'extinction des Capétiens directs, où la couronne fut déférée à Philippe de Valois, c'est-à-dire, pour parler avec plus d'exactitude, où l'on reconnut qu'elle était solidement placée sur sa tête. C'est donc bien à André de Brosse qu'il faut rapporter tous les événements auxquels participa le Bas-Berri, sous le premier des Valois et pendant les six premières années de Jean, quart de siècle fécond en drames souvent funestes.

Ici, puisque nous nous sommes déjà tant de fois écarté de notre route, sortons-en encore un instant pour peser une expression de M. le président Hainaut, un de nos historiens les plus exacts et connaissant le mieux la valeur des termes qu'ils emploient : « Le droit d'Édouard, dit-il, ne fut pas trouvé meilleur par les douze pairs ni par les barons... » Il paraît certain que, dans les tribunaux germaniques, le nombre des juges était fixé à douze, et de là est venu sans doute l'usage de mentionner les arrêts des *douze* pairs de France,

parce qu'on a supposé, apparemment, que toutes les cours étaient composées de douze juges. Il est possible, et même assez probable, que l'on convoquât, en effet, douze pairs ou représentants de pairs, mais nous ne croyons pas que jamais il soit arrivé que la cour des pairs ait atteint ce nombre pour rendre ses décisions.

André de Brosse ne pouvait pas faire partie des douze pairs consultés sur les prétentions d'Édouard III, mais il fut un des barons adjoints à la cour, ce qui démontre bien encore qu'au XIIIe siècle la cour des pairs proprement dite n'existait pas, puisqu'on n'y aurait pas admis d'étrangers; et remarquons surabondamment qu'André était baron comme la plupart des pairs étaient pairs, baron sans baronnie, puisque la baronnie de Châteauroux était tenue par André II de Chauvigny, son père, dont il n'était que le représentant.

On sait qu'Édouard III se détermina à rendre hommage; mais il ne s'était pas expliqué sur l'étendue de cet hommage, qu'il ne déclara lige que lorsqu'il vit le comte d'Alençon se mettre en mesure de s'emparer de la Guyenne. André de Brosse était-il de cette expédition? Nous sommes tenté de le croire, parce qu'il était de rang, de valeur et d'âge à ne jamais rester en arrière; mais, cependant, nous ne pouvons pas l'affirmer, et, en tout cas, la prompte soumission d'Édouard III réduisit la campagne à une simple démonstration.

Était-il des chevaliers qui ajournèrent le fameux Robert III d'Artois devant le lit de justice de 1331, qui ne lui rendit pas son comté et qui le bannit du royaume? Nous l'ignorons aussi; mais, à propos de lit de justice, nous voyons qu'il n'est pas là question de cour des douze pairs, puisqu'il est dit que le roi émancipa son

fils aîné afin que la cour fût suffisamment garnie de pairs.

Ce jugement amena, comme on sait, la guerre avec l'Angleterre, ou plutôt fut l'occasion qui la fit éclater; car la Flandre ayant, pour ainsi dire, disparu par la nouvelle situation des comtes de Flandre, qui, de feudataires redoutables, étaient passés à l'état de suppliants à la merci de leur roi, il était impossible que les monarques français ne travaillassent pas à compléter le faisceau de leur pouvoir par l'acquisition de la Guyenne et ne saisissent pas tous les prétextes de la conquérir. Qu'on ne nous objecte pas que la Bourgogne était aussi indépendante, et que, non moins que la Guyenne, il fallait la ramener sous le sceptre royal; car, du moins, la Bourgogne n'était pas sortie de la famille capétienne, et, depuis la loi de Philippe le Bel, qui avait restreint aux seuls hoirs mâles la transmission des apanages, ce grand fief ne pouvait point passer à des maisons étrangères.

Cette guerre fut le tournoi perpétuel de notre noblesse, tournoi sanglant, où le Berri haut et bas n'épargna pas ses lignées les plus pures. C'est encore en Flandre qu'elle commença (1336), non par le fait du comte de Flandre, mais par celui des Flamands conduits par le brasseur Artevelle. Les Français payèrent bien cher quelques premiers succès, en perdant, en 1340, la bataille maritime de l'Écluse. Elle fut suivie d'une trêve que rompit, dès 1341, la querelle survenue pour la succession de Bretagne, entre le comte de Montfort et sa nièce, la comtesse de Blois. Les trêves étaient continuelles par l'impossibilité d'entretenir les armées; mais ces suspensions d'armes n'étaient guère moins

désastreuses que les hostilités ouvertes. Elles reçurent une nouvelle activité par le meurtre d'Olivier de Clisson. On se battit en Bretagne, on se battit en Picardie, et la fatale journée de Crécy (1346) fut une des péripéties les plus cruelles de ce long drame. On nous demandera, lorsque nous ne pouvons dire où se montra la bannière de Chauvigny, pourquoi nous mêlons à notre notice ces tristes souvenirs. Mais non-seulement, comme nous croyons l'avoir déjà exprimé, nous voudrions faire revivre nos illustres concitoyens, mais encore placer par la pensée nos contemporains sous les différentes phases de la vie de notre province, et pour cela (sans nous faire historien), il est impossible d'omettre entièrement aucun des grands événements qui ont étendu sur toute la patrie leur influence.

Nous ne tairons pas non plus les particularités qui peuvent, à quelques égards, nuire à la réputation de nos héros. Ainsi, Édouard III fut, comme on sait, appelé en Normandie par Geoffroi d'Harcourt[1]. Or, André de Brosse avait pour femme Alix, fille de Jean et nièce de Geoffroi, l'allié vindicatif de l'Angleterre. Cette parenté, toutefois, n'empêcha pas André de Brosse, comme plus tard on en aura la preuve, de rester fidèle au parti de la France.

Les nombres 46, 47, 48, ont plus d'une fois été pour nous des signes de malédiction rigoureuse. Pour le

1. « Alix de Brabant, veuve de Jean d'Harcourt, dit le Boiteux, laissa la baronnie de Mézières-en-Brenne à l'aîné de ses fils...

« Il ne la garda que peu de mois, ayant perdu la vie, à Crécy, en combattant pour la France et pour son roi, mort glorieuse qui faisait ressortir d'autant plus la trahison de son frère Geoffroi, qui commandait, dans cette journée, un corps d'ennemis... » (DE LA TRAMBLAIS, *Esquisses de l'Indre.*)

XIXe siècle, chacun, et surtout dans l'Indre, a présents les malheurs qu'ils rappellent. Au XIVe siècle, le premier est signalé par la défaite de Crécy; le second, par la prise de Calais, qui perpétua la guerre; le troisième, par une peste générale que doit envier notre choléra moderne, et par les flagellants, dont le fanatisme se tourna en un brigandage universel.

Philippe de Valois n'est pas ménagé par l'histoire, rarement indulgente aux disgraciés de la fortune. Mais aurait-il pu maîtriser les événements les plus funestes de son règne? Dans les grands procès de l'Artois et de la Bretagne, il semble du moins avoir été d'accord avec les hommes dont il pouvait prendre les conseils. Il faut bien aussi lui tenir compte de ses acquisitions du Dauphiné et de Montpellier, et de quelques ordonnances salutaires, comme celle de l'inaliénabilité des domaines; tandis que du roi Jean, dont on s'est plu à vanter, avec beaucoup d'exagération, la loyauté, que peut-on citer qui honore sa royale mémoire? Excusera-t-on sa faute d'avoir exalté l'ambition de Charles le Mauvais en lui donnant la main de sa fille, et en avivant ainsi des prétentions que beaucoup trouvaient mieux fondées que les droits des frères de Louis le Hutin, et, par conséquent, de Philippe, leur collatéral? L'anarchie et la guerre sont partout. Le roi Jean, en 1353, est obligé de convoquer le ban et l'arrière-ban; il se figure que tout sera sauvé s'il peut s'emparer de son gendre de Navarre: il l'attire donc dans un piége (1355); mais Philippe, frère de Charles, et d'autres seigneurs, qui comptaient moins sur la bonne foi de Jean que sur son esprit de vengeance, appellent Édouard III, qui débarque à Calais, tandis qu'il envoie le prince de Galles en Guyenne.

Nous sommes donc arrivés à la campagne qui se termine à Maupertuis, ou, si l'on veut, à Poitiers, et pendant laquelle le Bas-Berri fut souvent le théâtre de la guerre. La Thaumassière suppose qu'il avait déjà été envahi dans les années qui précédèrent la bataille de Crécy, en 1342 ou 1343 au plus tard, puisqu'il accuse Robert d'Artois, mort en 1343, d'avoir été l'auteur de cette invasion désastreuse. « Robert d'Artois, dit-il, était seigneur de Mehun en Berri ; il employa tous ses efforts pour entraîner le vicomte de Brosse dans le parti anglais, et, n'ayant pu y réussir, pour punir la fidélité du seigneur de Châteauroux, il attira le prince de Galles qui assiégea cette ville, mais n'obtint pas plus par les armes que le comte d'Artois n'avait obtenu par ses perfides suggestions. » Cette défense et cette fermeté font honneur à notre vicomte de Brosse, mais ce récit, nous l'avouons, nous paraît tout à fait apocryphe. Il faudrait que le prince de Galles eût fait le siége de Châteauroux avant 1343, puisque ce fut en cette année que le comte d'Artois mourut d'une blessure reçue en Bretagne. Or, Édouard III, en 1343, avait trente ans, et son fils en avait treize. Il est d'ailleurs bien connu que le prince Noir fit son début à la bataille de Crécy, c'est-à-dire en 1346. Nous ne devons donc point attribuer à André de Brosse un mérite qu'il n'a pas, et dont heureusement sa gloire peut se passer.

Quant à la guerre que termina la bataille de Poitiers, nous en avons sans aucun doute éprouvé les pires atteintes, et cependant, sur la part que nous y avons eue, les avis se trouvent un peu partagés. A suivre Froissard, le grand annaliste de cette époque, le prince Édouard, en 1355, part de Bordeaux et ravage les

pays de Toulouse, de Narbonne et de Carcassonne.

Le roi Jean, occupé au nord, mande à une partie de sa noblesse de s'opposer à la marche du fils redouté d'Édouard III, qui se dirige sur le Limousin et le Berri.

Les Anglais échouent devant Bourges et Issoudun, et se portent sur Romorantin; mais les dispositions du roi les font rétrograder. Ils sont harcelés par le comte de Joigny, le sire de Coucy et le vicomte de Brosse, qui, dans l'ardeur imprudente de leur poursuite, se laissent surprendre à Chauvigny et sont emmenés prisonniers.

Cette escarmouche avait lieu le samedi 17 septembre 1356, et ce fut le lundi que se donna la bataille où périt avec tant de braves chevaliers notre vicomte de Brosse, et où fut pris le roi Jean.

Ici une question. Comment le vicomte de Brosse, prisonnier le 17, assistait-il le 19 à la grande bataille?

Avait-il été délivré sur parole? Mais à quoi l'engageait sa parole? Sans doute à ne pas combattre; et sa mort rachèterait à peine la faute de sa félonie.

Ne s'était-il pas plutôt échappé de sa prison? On sait qu'une grande inquiétude et probablement un grand désordre régnaient alors dans l'armée du prince Noir. Il fallut, on s'accorde à le dire, toute l'imprévoyance et l'impétuosité étourdie des Français pour faire déserter de leur camp la victoire. Rien d'étonnant donc que les prisonniers aient trompé une surveillance peu attentive.

Ce n'est point là notre seule difficulté. Le siége de Châteauroux, dont La Thaumassière obligerait d'assigner la date antérieurement à la journée de Crécy, d'autres le reculent jusqu'à l'année où la déroute de Poitiers humilia encore plus profondément la France;

et nous devons ajouter que le grand historien du XIV[e] siècle, Froissard, ne dit pas un mot de ce siége. On ne peut le placer qu'à la suite de ceux de Bourges et d'Issoudun. Le prince de Galles venait d'Auvergne, ravageant tout sur son passage pour ne pas laisser de ressources à l'armée du roi Jean, qui s'avançait contre lui. L'énergie de l'archevêque Roger le Fort se communiqua aux habitants de Bourges : la trahison même fut déjouée, et les Anglais s'éloignèrent. Les archives de la mairie d'Issoudun constatent que, de Bourges, le prince marcha sur cette ville qui fut brûlée en partie, mais qui résista. Il est donc fort probable qu'après Bourges et Issoudun, Châteauroux fut exposée à l'attaque des Anglais, qui ne purent s'emparer du château, défendu par André de Brosse. Il n'y a point de difficulté à reporter à cette année 1356 ce que raconte l'historien du Berri. Ce sera alors que le prince Noir, s'étant emparé de la ville presque abandonnée, aura inutilement assiégé le château, et qu'André de Brosse, « sommé de se rendre, et sollicité par les seigneurs d'Albret, de l'Esparre et autres, de vouloir suivre son parti, comme son proche parent, du chef de Catherine de Saint-Pol sa mère, » resta inébranlable. Le prince, sur le point de donner l'assaut, jugeant bien qu'il serait vigoureusement soutenu, crut qu'il était plus à propos de conserver son armée que de sacrifier à ce siége une partie de ses troupes. C'est pourquoi il se retira après avoir brûlé, en partant, la ville de Châteauroux.

Ce fut donc de Châteauroux que le prince Noir se dirigea sur Vierzon, où, apprenant que le roi Jean se trouvait derrière la Loire à la tête d'une puissante armée, il résolut de reprendre, à travers la Touraine et

le Poitou, la route de Bordeaux. Cette espèce de retraite était inquiétée par le sire de Craon, messire Boucicaut et L'Ermite de Chaumont. Jean avançait, et les deux armées se rencontrèrent, le 19 septembre, à Maupertuis, près de Poitiers. Dans une escarmouche, qui précéda de deux jours la bataille, André de Brosse se laissa prendre, comme nous l'avons dit, prisonnier; mais il échappa aussitôt à l'ennemi, et put se trouver à la grande affaire où se termina sa vie; il y portait, dit Chaumeau, « la maîtresse enseigne du roi; toutefois il fut finalement tué l'enseigne au poing[1], » et s'ensuivit la grande mêlée où le roi Jean lui-même perdit la liberté.

Nous nous garderons bien de nous étendre sur cette triste journée. C'est assez de rappeler ce qu'elle coûta en particulier à la baronnie de Châteauroux. Le vieux baron André II de Chauvigny ne pouvait survivre à son fils, qui, depuis plus de trente ans, était véritablement son âme. Aussi la mort vint-elle promptement le délivrer de son incomplète existence.

Un critique pourra nous dire : Qu'a donc fait André de Brosse pour que son nom soit digne, comme vous l'avez persuadé, d'être buriné sur les grands feuillets de Clio? Nous ne pouvons point, il est vrai, attacher son nom à une de ces grandes victoires qui changent la face du monde; nous ne pouvons pas le proclamer la terreur des rois, le législateur des peuples; mais à combien d'hommes par siècle cette gloire, pour appliquer ce mot, suivant l'acception commune, à tout ce qui, en bien ou en mal, frappe les nations d'admiration ou de stupeur, à combien d'hommes cette gloire est-elle

1. Bien que Chaumeau ne soit pas pour nous une autorité historique, nous sommes disposé à croire à l'exactitude de ce détail.

réservée? André de Brosse, pour être un héros plus modeste, n'en est pas moins un de ces mortels qui, dans l'océan des âges, ont tracé un sillon qui survit à leur passage. Nous ne reviendrons pas sur ses exploits guerriers; mais c'est quelque chose d'avoir tenu tête au prince Noir, et le siége de Châteauroux, même ce siége n'eût-il pas eu lieu, prouverait encore qu'André de Brosse avait assez bien établi sa renommée pour qu'on le sût capable de résister au vainqueur de Poitiers. Et puis, sont-ils si communs, les citoyens généreux qui persistent dans le devoir en dépit des séductions de l'intérêt ou de la famille? L'héritier de Châteauroux ne céda pas aux instances de ses amis, et ne se laissa point détourner par les menées de l'intrigue de la voie qu'il regardait comme celle pour lui de l'honneur! Une vertu, peut-être encore plus rare, ne peut lui être refusée : il n'abusa jamais de l'autorité que son père infirme fut obligé d'abandonner à ses mains. Se montra-t-il impatient de porter le titre dont il exerçait la charge? Nous ne savons point les détails de son administration et de son gouvernement, mais nous le voyons vivre en bonne intelligence avec son frère Guy Ier, à qui il fit quitter l'état ecclésiastique pour perpétuer leur nom, qu'il n'espérait plus continuer lui-même; et nous avons la meilleure preuve de ses sentiments de fils dans ceux que lui témoigna toujours son père, et dans la douleur qui ouvrit si promptement le tombeau d'André le Sourd, lorsqu'il apprit la perte cruelle qu'il venait de faire à Poitiers.

Les regards de la postérité peuvent s'arrêter sur des personnages entourés d'une auréole plus brillante, mais sur aucun qui soit plus digne d'estime et de respect.

NOTICE QUATORZIÈME.

GUY DE CHAUVIGNY.

Quand même Guy II de Chauvigny n'aurait pas eu l'honneur d'être fait chevalier de la main de Du Guesclin et de concourir avec lui à expulser, non définitivement, hélas ! les Anglais de la France, sa carrière a été si longue (1359-1422), et l'a fait témoin, non désintéressé, d'événements si nombreux et si importants pour notre pays tout entier, que nous ne pouvons lui faire, non plus qu'à nos lecteurs, grâce de nos souvenirs.

Nous avons dit que le dernier fils d'André le Sourd, qui devint Guy Ier, baron de Châteauroux, n'avait quitté l'état ecclésiastique que lorsqu'André de Brosse, son aîné, celui qui termina glorieusement sa vie à la bataille de Maupertuis ou de Poitiers, n'eut plus à espérer de postérité de sa femme, Alix d'Harcourt. Guy Ier ne fit que passer; mort en 1359, il vécut pourtant assez pour être un témoignage du désordre du temps, puisqu'en allant un jour de sa maison du Châtelet à Bourges, il

fut enlevé par un parti d'Anglais et mis à rançon. Notre province, désolée par des hostilités permanentes, ne paraît pas du moins avoir eu à subir les saturnales de la Jacquerie, qui fut principalement le fléau de la Picardie et des environs de Paris. C'est quatre siècles plus tard que nous devions faire l'épreuve des égarements populaires et apprendre, sans utilité sans doute pour nos enfants, qu'il n'y a pas de population douce et calme d'ordinaire qui ne soit capable de tous les excès, lorsqu'elle brise ce que ses flatteurs appellent ses chaînes, et lorsqu'à leurs perfides instigations elle se persuade, dans ses souffrances, qu'elle est la victime innocente de l'abus et du privilége.

Guy Ier, en mourant, avait confié ses enfants à Jean de Fresselines, qui fut *supplanté*, dit-on, par le vicomte de Villemur. Qu'étaient donc ce Jean de Fresselines et ce vicomte de Villemur[1]? et à quel titre se trouvaient-ils rivaux? Le temps, ce semble, était passé où le *bail* du mineur appartenait de droit au seigneur dominant. Jean de Fresselines était-il le plus proche parent, était-il seulement ami? On suppose qu'il avait été désigné par le père. Mais alors on peut se demander sous quel prétexte le vicomte de Villemur venait lui enlever cette tutelle. Peut-être le roi Jean, c'est-à-dire son fils alors régent, qui avait si grand intérêt à ne pas laisser s'accroître la puissance anglaise dans le Berri, voulut-il faire revivre l'ancienne loi féodale dans son application à la garde des mineurs, et, ne pouvant par lui-même

1. Lorsque nous avons écrit cette Notice, nous ne connaissions ni le père La Gogue, ni le père Péan; ces deux chroniqueurs font le vicomte de Villemur beau-frère de Guy Ier et oncle de Guy II, parenté qui détruit la supposition que nous avons hasardée ici.

exercer son droit, se fit-il remplacer par un de ses meilleurs serviteurs, le vicomte de Villemur, afin que les places de la baronnie de Châteauroux se trouvassent, pendant la minorité du baron, en mains capables de les conserver. La garde de Denise de Déols, au XIIe siècle, avait été disputée entre Philippe-Auguste et Henri II; celle de Guy pouvait l'être entre Édouard III et Jean son prisonnier. Toutefois, Édouard III n'aurait pu élever sa prétention que comme conséquence du droit qu'il s'arrogeait de roi de France, car il était depuis longtemps avéré que le Bas-Berri relevait de la couronne et non pas du duché, alors anglais, d'Aquitaine.

L'enfance de Guy II de Chauvigny s'écoula donc au milieu des plus tristes circonstances que la France ait traversées; nous ne pensons pas qu'en aucun temps notre pays ait été plus malheureux.

Nous l'avons vu envahi par les Normands et les Madgyars; mais ce n'étaient que des courses passagères, des orages tout gros de foudre, mais auxquels succédaient de meilleurs jours. Les guerres de la féodalité, au XIe siècle, n'apportaient pas non plus des maux sans répit consolateur. Les premières guerres anglaises, au XIIe, n'étaient que des joutes, il est vrai, sanglantes, et le XIIIe siècle avait été pour nous presque un temps de repos : les croisades, les guerres de Flandre, avaient occupé au loin la fougue des chevaliers, mais le sol intérieur n'avait pas tremblé sans cesse sous le bruit des armures. Il en fut autrement au XIVe siècle, lorsque la France et l'Angleterre devinrent véritablement des nations, et des nations ennemies. Les nationalités de l'Europe étaient nées en Orient : chaque peuple avait dû avoir là sa bannière et ses couleurs. Que fallait-il de

plus pour amener émulation, rivalité, et bientôt des antipathies, des haines qui commençaient aux chefs pour se communiquer à tous ceux qui suivaient leurs ordres et recevaient d'instinct leurs inspirations? Les Français et les Anglais furent autant de Philippe-Auguste et de Richard. L'esprit d'antagonisme, qui s'était formé dans ces expéditions, aurait pu se perdre au retour, si, comme au VIe siècle, chaque baronnie avait composé encore un État complet, et si chaque seigneur, rentré dans ses foyers, n'avait pu, dans son isolement, ni répandre ni recevoir la contagion de son ambition ou de ses vengeances. Mais, depuis Hugues Capet, les principautés féodales, nous ne parlons que de la France, étaient devenues presque une monarchie, qui, graduellement, mais sans relâche, tendait à se faire un grand centre de puissance. Les rois avaient une juridiction; leurs grands vassaux se réunissaient autour d'eux pour des plaids fréquents; on se reconnaissait des besoins communs, des désirs partagés, des répugnances identiques; les relations habituelles tendaient à créer dans chaque pays une façon particulière de sentir, de penser, un type d'hommes différent ou du moins distinct de tous les autres. Aussi, quand Édouard III éleva des prétentions sur la couronne de France, ce ne fut plus seulement une querelle de roi à roi, mais de peuple à peuple. Plus de ces campagnes de quarante jours que chaque vassal faisait mollement, et s'efforçait d'abréger pour retourner vivre en bon voisin avec l'ennemi de la veille; il y avait autant d'ardeur dans les valets de l'armée que dans les princes, même désir de se vaincre, de se nuire, même appétit sanguinaire.

Après la bataille de Poitiers, les Anglais s'étaient

rendus maîtres ou étaient restés maîtres d'une partie de nos châteaux ou forteresses; ils avaient garnison à Buzançais et autres places voisines; et l'on peut se figurer ce qu'étaient nos vastes plaines, parcourues sans obstacle par des bandes, pillant dès qu'il y avait quelque chose à prendre, et trouvant dans nos bourgades fermées des repaires où elles attendaient l'occasion de nouveaux brigandages.

Un Anglais qui, suivant l'expression de La Gogue, avait « quelque habitude en la maison de Châteauroux, » voulut s'emparer du château pendant l'administration de Villemur, et le livrer aux Anglais de Buzançais; mais son entreprise ayant été découverte, il fut saisi et noyé dans l'Indre.

Le paragraphe qui suit, extrait de La Thaumassière, nous cause plus d'un embarras : « Ce baillistre (le vicomte de Villemur), dit-il, qui avait conservé ses mineurs des attaques de leurs ennemis, fit son possible pour se rendre maître lui-même de leurs terres, ce qu'il aurait, possible, exécuté, sans l'adresse et la vigoureuse résistance des nobles et des habitants de Châteauroux, qui, lui ayant enlevé adroitement la personne de leur jeune seigneur, l'empêchèrent encore d'entrer le plus fort au château. »

Il y aurait donc lieu de présumer que, lorsque Guy II venait d'atteindre ou allait atteindre sa majorité, le vicomte de Villemur voulut retenir ses châteaux et ses terres, et que les nobles berruyers, voire même les simples vilains, parvinrent à se retirer avec leur seigneur dans le donjon, et là, firent assez bonne contenance pour que le tuteur fût obligé de renoncer à son usurpation. Ce texte de La Thaumassière fait peser sur

le vicomte de Villemur le reproche d'une ambition vulgaire que nous sommes tenté de croire injuste.

Lorsque Guy Ier, baron de Châteauroux, mourut (1359), le roi Jean était en prison en Angleterre, et la France, sans parler des Anglais répandus sur presque tous les points de son territoire, venait d'être en proie aux fureurs de la Jacquerie et d'être affaiblie encore par l'esprit factieux des états généraux de la langue d'oil, nous dirions plus exactement de la province de Paris, qui avait mis aux abois la royauté, déjà accablée par ses revers. Le dauphin, cependant, qui, en 1358, aurait bien pu perdre tout courage, dès l'année suivante, commença à raffermir son autorité salutaire. Les états de la langue d'oc continuèrent la réaction déjà essayée à Paris. La couronne se trouva encore quelques zélés défenseurs, et de ce nombre fut le languedocien vicomte de Villemur; car il nous paraît étranger à la noblesse berruyère et appartenir à celle d'une des provinces méridionales restées dans la mouvance du trône et ennemies de l'Angleterre. Jean de Fresselines, désigné par Guy Ier pour tuteur de ses enfants, ou n'avait point la vigueur nécessaire pour protéger, dans ces temps difficiles, l'héritage de ses pupilles, ou bien était lié au parti anglais. Quoi qu'il en soit, le vicomte de Villemur, soit avec mission du gouvernement royal, soit au moins avec son approbation, se substitua à Jean de Fresselines et occupa la terre du mineur Guy II de Chauvigny. Nous supposons que le Villemur dont ce seigneur était titulaire est Villemur-sur-Tarn, aujourd'hui chef-lieu de canton de la Haute-Garonne, et alors sans doute un des fiefs importants du comté de Toulouse, et que le vicomte de Villemur, tuteur de Guy II

de Chauvigny, n'est autre que celui que Froissard cite souvent avec honneur.

Cette année 1359 fut celle aussi où se montra sous la bannière royale Du Guesclin, qui ne s'était encore signalé que dans la malheureuse guerre de Bretagne. Nous avions encore bien des disgrâces à subir; mais, malgré le traité de Brétigny, qui devait bientôt en consacrer les plus cruelles, la France put entrevoir dès lors un moins sombre avenir. Elle profita d'abord de la paix avec l'Angleterre pour réduire le roi de Navarre. Quand le héros breton eut accompli cette première tâche, il rendit le service non moins essentiel d'emmener en Espagne les *grandes compagnies*, qui, depuis cinq ans, désolaient amis et ennemis. Les expéditions d'outre-Pyrénées eurent un autre effet : Pierre le Cruel, renversé par Du Guesclin, implora le secours du prince Noir qui le rétablit, mais non sans d'énormes dépenses dont le fardeau pesa sur la Guyenne, et celle-ci en fut si émue, qu'elle recourut à la suzeraineté, naguère méconnue, du roi de France, pour avoir justice de son seigneur. La guerre recommença donc avec l'Angleterre (1368); mais la fortune cette fois avait changé pour nous de visage, et la campagne de 1369 inaugura une ère de courte prospérité. Cette année 1369 est justement celle où finit la minorité de Guy II de Chauvigny, et, comme nous devons d'abord en terminer avec son tuteur, observons que le vicomte de Villemur, soit qu'il fût encore baillistre de la baronnie de Châteauroux, soit qu'il eût déjà remis forcément ou non à son pupille ses domaines et ses forteresses, observons qu'il s'employa activement, sous les ordres du duc de Berri, à *harasser* les Anglais dans *le bon pays de Poitou*, et

comme, cette même année, *monseigneur Jean de Villemur* suivit le même prince en Auvergne, il faut en induire, ou qu'il n'avait plus rien à faire en Berri, ou qu'il pouvait s'en éloigner sans imprudence.

On trouve encore le vicomte de Villemur à la prise de Réalville, en Quercy, où les Anglais furent tous passés au fil de l'épée. Nous avons tort, peut-être, de le mettre au nombre des assiégeants; car il était, croyons-nous, à deux journées de la ville avec le duc de Berri.

L'historien de ces guerres ne nous fournit pas le moyen de suivre à la piste tous les gestes du vicomte de Villemur; mais il le cite encore, en 1370, prenant la ville de Limoges, dont la garde lui fut confiée, et qu'il fut obligé de rendre au prince de Galles, non sans mériter l'estime de ceux qu'il commandait et du vainqueur auquel il lui fallut céder.

Il disparaît alors de la scène. Fut-il envoyé prisonnier en Angleterre? S'engagea-t-il à ne plus servir contre le prince Noir? Son âge, quoique alors encore plein de vigueur, comme le prouve le récit de sa conduite à Limoges, lui conseilla-t-il la retraite? C'est ce que nous ne saurions dire; mais nous n'avons pas ici besoin de le savoir. Nous ne voulions qu'émettre un doute sur la prétendue usurpation du tuteur de Guy II, et nous élever en même temps de nouveau contre l'accusation, dont on poursuit trop souvent nos barons, d'avoir été favorables au parti anglais.

C'est en 1369 qu'eut lieu le siége de Brosse, et, soit dit en passant, on peut reprocher à Froissard de s'être assez mal enquis de l'état civil des grands feudataires du Berri et du Poitou, puisqu'il ignore, du moins il donne lieu de l'en soupçonner, que le vicomte de Brosse

et le baron de Châteauroux ne sont qu'un seul et même personnage.

« Le sénéchal de Poitou, alors James d'Audley, après avoir ravagé la terre du seigneur de Chauvigny, » ce qu'on ne doit sans doute entendre ici que de son domaine du Poitou, « alla prendre d'assaut sa maître ville de Bruese ; » c'est ainsi que Froissard appelle le château de Brosse.

Les Anglais avaient repris la Roche-Posay : cette entreprise rendit la guerre plus vive du côté des Français, qui se ressaisirent de la ville, et le prince Noir jugea que tous ses efforts devaient tendre à défendre et conserver Poitiers.

« Assez nouvellement, dit Froissard, s'étoit tourné François un grand baron de Poitou, le sire de Chauvigny, vicomte de Briouse, et sa ville aussi, et l'avoit garnie de Bretons et de gendarmes, mais point n'étoit en sa terre, ains étoit venu ès France de lez le roi. » Les Anglais, voulant tirer une vengeance éclatante de cette défection, mirent le siége devant Briouse (Brosse), « la maître ville » du sire de Chauvigny ; et, malgré une défense vigoureuse, s'emparèrent de la place, qui fut brûlée, et seize chevaliers de ses braves défenseurs furent pendus dans leur armure en punition de la félonie de ce seigneur.

Nous n'en croyons pas moins que le sire de Chauvigny n'avait jamais cessé d'être Français. Il sortait de minorité, et, si l'on veut lui attribuer les faits de ses aïeux, nous avons démontré ailleurs que les barons de Châteauroux, depuis la mort de Richard Cœur de Lion, ou, plus justement, depuis la confiscation faite sur le roi Jean et la donation de celui-ci faite à Blanche de

Castille, n'avaient cessé de se montrer dévoués à la dynastie française. Voici comment l'on doit peut-être interpréter le texte de Froissard : le baron de Châteauroux était en même temps vicomte de Brosse et seigneur de Chauvigny, et ce dernier fief était dans la mouvance du comté de Poitou, et, sans doute pour cette terre, le sire de Châteauroux faisait hommage au roi d'Angleterre, maître incontestable de la province, à quelque titre qu'on veuille la lui attribuer. Il est fort probable que cet hommage fut refusé, soit par Guy II lui-même, soit en son nom, par son tuteur, le vicomte de Villemur, à la reprise des hostilités, et de là l'injure ou la félonie que le prince de Galles et le grand sénéchal d'Audley avaient à venger ou à punir.

Reprenons à présent et suivons la longue carrière de notre Guy II, sire de Chauvigny, vicomte de Brosse et baron de Châteauroux.

Il avait environ douze ans à la mort de son père (1359); des mains de Jean de Fresselines, tuteur désigné par Guy I[er], il passa à celles du vicomte de Villemur, usurpateur, au dire de La Thaumassière, du bail qu'il va désormais bien garder, et, à ce que nous croyons, nous, fidèle serviteur de la couronne et chargé par elle d'une mission qu'elle avait le droit de lui confier, et dont il s'acquitta avec autant d'énergie que de délicatesse. Pour bien comprendre la valeur des termes de l'historien du Berri : « Mais ce baillistre, qui avait conservé ses mineurs des attaques de leurs ennemis, fit son possible pour se rendre maître lui-même de leurs terres, ce qu'il aurait, possible, exécuté, sans l'adresse et la vigoureuse résistance des nobles et des habitants de Châteauroux, qui, lui ayant enlevé adroitement la

personne de leur jeune seigneur, l'empêchèrent d'entrer le plus fort au château, » il faudrait savoir à quelle date rapporter cette entreprise du vicomte de Villemur. Est-ce avant le traité de Brétigny? Nous ne sommes pas éloigné de penser que la tentative de l'Anglais de Buzançais contre Châteauroux doit correspondre à cette triste période pendant laquelle la défense du Berri fut confiée successivement par le régent à une compagnie d'Espagnols, qu'il fallut bientôt envoyer sur un point plus menacé, puis au fameux et redoutable archiprêtre Arnaud de Cervole, puis à Louis de Bourbon : tous protecteurs qui eurent peu de succès contre l'anarchie triomphante. Mais le complot des habitants du Bas-Berri pour soustraire leur seigneur à la tyrannie de sa tutelle, s'il eut lieu, ne doit avoir éclaté que lorsque ce seigneur était sorti de l'enfance, lorsqu'il était en âge de se mettre lui-même à la tête de ses libérateurs. Nous ne faisons pas un pas dans notre histoire locale, et, assurément, les véritables historiens n'éprouvent point dans leurs grandes recherches de moindres difficultés, sans rencontrer de nouvelles pierres d'achoppement et nous trouver arrêté par des ténèbres presque impénétrables. Au nombre des otages exigés par le traité de Brétigny, figurent plusieurs seigneurs du Berri, entre autres le comte de Sancerre, le sire de Culant, le sire de Saint-Palais, le vicomte de Brosse, etc. Or, à moins qu'on ne nous prouve que nous sommes dans l'erreur, nous croirons qu'il n'y avait pas alors d'autre vicomte de Brosse (il y avait bien d'autres de Brosse, mais intitulés d'autres seigneuries, comme Boussac, Huriel, etc.) que Guy, baron de Châteauroux. Il aurait donc été envoyé, en 1360, en Angleterre, et

n'en serait probablement revenu, sauf des voyages dont les prisonniers obtenaient facilement l'autorisation, que vers l'époque du retour définitif du duc Jean de Berri, c'est-à-dire en 1367 ou 1368. La fondation faite par Guy, et que La Thaumassière place à la date de 1362, est loin de nuire à notre supposition, puisque, comme nous le disions tout à l'heure, le roi Édouard III laissait volontiers ses prisonniers aller prendre l'air natal; et elle pourrait même fortifier notre croyance, attendu que cette fondation, qui créait une confrérie du précieux corps de Notre-Seigneur dans l'église de Saint-Martial de Châteauroux, établissait pour règle qu'à la procession de sa fête il serait porté un vaisseau d'argent doré, donné par le fondateur. Ce vaisseau pourrait assez vraisemblablement avoir été offert en suite d'un vœu du seigneur de Châteauroux exprimé au milieu de quelque tempête, dans une de ses traversées d'Angleterre en France. Autre motif d'hésitation et d'incertitude. Les otages auraient dû revenir avec le roi Jean; comment, le traité de Brétigny ayant été signé en 1360 et exécuté en partie cette année, et complétement les années suivantes de la part de la France, comment le vicomte de Brosse et le duc de Berri, puisque nous avons nommé ce prince, sont-ils, jusqu'en 1367, restés comme otages en Angleterre?

A cela il nous est facile, du moins, de répondre : les deux parties furent toujours en réclamation sur l'exécution et l'interprétation de plusieurs articles du traité, et ces difficultés firent retenir, non point tous les otages, mais une partie des otages. Ainsi le duc d'Anjou, par exemple, mais il en resta bien d'autres après lui, était encore à ce titre en Angleterre en 1364, puis-

qu'il s'en échappa, et que ce fut pour le remplacer et réparer son manque de foi que le roi Jean repassa la mer et se reconstitua prisonnier à la place de son fils.

Aussitôt après la ratification du traité par Jean, on l'avait « élargi de la Tour, » sur la promesse faite par lui de « tenir loyale prison » jusqu'à l'accomplissement des conditions qui, suivant le traité, devaient précéder son entière délivrance. Une fois l'ordre signé à Calais de délivrer les provinces et les places cédées au roi d'Angleterre, dix otages lui furent rendus ; mais nous ne pensons pas que le vicomte de Brosse fût de ce nombre ; car, dans ce cas, il aurait été rendu avant d'avoir été envoyé en Angleterre, et la fondation dont nous avons parlé, et dont le motif est assurément très-plausible, n'aurait point existé ; il est plus naturel de penser que le vicomte de Brosse fut transporté en Angleterre, d'où, comme la plupart de ses compagnons de captivité, il vint une ou plusieurs fois, pour ses affaires ou pour son agrément, visiter sa patrie et y faire plus ou moins de séjour.

Ces explications admises, il n'y a plus à s'étonner que Guy II, baron de Châteauroux et vicomte de Brosse, otage du traité de Brétigny, ait été rendu de manière ou d'autre à la liberté à une époque quelconque, entre 1362 et 1369.

On sait que l'article le plus important du traité de Brétigny était le douzième, qui concernait les renonciations respectives d'Édouard à la couronne de France et du roi de France à la souveraineté des provinces cédées, et que, dans les ratifications, cet article fut supprimé, peut-être de l'aveu secret des deux contractants, mais, sans aucun doute, avec la volonté du roi d'Angleterre. Ce ne fut pas l'inexécution de cet article qui fit

naître des débats entre les deux souverains; mais le monarque anglais, sous prétexte de quelques conditions secondaires qui restaient à remplir, se prétendit en droit de retenir les otages. Plusieurs d'entre eux furent obligés d'acheter leur délivrance particulière. Les actes publics d'Angleterre contiennent plusieurs de ces conventions (Villaret) : le duc de Bourbon donna de l'argent; le duc d'Orléans céda plusieurs seigneuries en Poitou;... quelques-uns, à la vérité, se retirèrent sans congé, mais ceux qui blâmeraient leur évasion ne peuvent s'empêcher de convenir qu'Édouard n'avait pas le droit de les retenir. La seule condition du traité de Brétigny qui resta en souffrance fut celle relative à la rançon; mais des délais avaient été accordés, et Edouard ne remplissait aucune de ses obligations.

En 1368, la plupart des otages étaient encore en Angleterre : Édouard en avait seulement relâché quelques-uns sur leur parole ; d'autres, impatientés d'une si longue détention, composaient avec lui, ainsi que nous l'avons déjà dit. Le duc de Berri, qui se trouvait en France, pour ainsi dire en congé, et qui jugea, aux dispositions de son frère, que la guerre allait bientôt recommencer, différa de retourner en Angleterre, et attendit l'événement qu'il lui était aisé de prévoir.

Est-ce ainsi qu'agit le baron de Châteauroux? S'échappa-t-il d'Angleterre? Obtint-il à prix d'argent, ou de toute autre manière, sa liberté? Resta-t-il en France, où il n'avait eu que la permission de faire quelque séjour? Nous n'affirmerons rien; mais eût-il, comme le duc de Berri, capitulé avec sa conscience, la conduite d'Édouard III excusait celle des prisonniers, qui ne devaient pas être beaucoup plus scrupuleux ob-

servateurs de leur parole que celui qui respectait si peu la sienne à leur égard.

Guy II de Chauvigny aurait une excuse de plus dans sa jeunesse : il avait à peine atteint sa majorité. Est-ce son tuteur qui l'envoya à la cour de Charles V ? S'y arrêta-t-il à son retour de captivité ? Nous savons seulement que, dans la campagne de 1369, il était resté auprès du roi, à Paris, et qu'à la fin de l'année suivante il fut reçu chevalier par l'illustre Du Guesclin. Cette initiation ne peut pas lui avoir été conférée plus tôt, puisque Du Guesclin ne quitta l'Espagne et Henri de Transtamarre qu'en 1370 ; qu'il rejoignit d'abord l'armée du duc d'Anjou dans le Midi, et que ce ne fut qu'en octobre, qu'appelé à Paris, il y reçut l'épée de connétable, que venait de déposer le vieux Robert de Fiennes.

La prise de Brosse est antérieure à l'époque du retour en France de Du Guesclin, et Froissard constate que le seigneur de cette place était à la cour ; et à propos de ce siége de Brosse, il est peut-être bon de remarquer que sa garnison, comme celle des autres villes du baron de Châteauroux, était composée de Bretons, ce qùi n'indique pas, il est vrai, que le baillistre eût une entière confiance dans les hommes de la terre dont il avait la garde ; mais ce qui aussi rend peu probable cette espèce d'enlèvement du jeune baron par ses vassaux, si l'on veut s'en rapporter au récit de La Thaumassière.

Presque en même temps que les Anglais prenaient et brûlaient la ville de Brosse, ils s'emparaient aussi du château de Belleperche, en Bourbonnais, où ils faisaient prisonnière la belle-mère du roi, et le château de Sainte-Sévère, sur les confins du Berri et du Limousin.

Cette capture de la duchesse de Bourbon contribua à faire diriger de plus grandes forces sur nos provinces. Du Guesclin, qui venait d'être nommé connétable, fut envoyé au duc de Berri, et l'on doit croire que le baron de Châteauroux, nouvellement armé chevalier, vint gagner ses éperons sous les yeux de son intrépide et renommé parrain.

La campagne de 1370, qui précéda l'arrivée du connétable, avait été signalée par la reprise de Belleperche et l'occupation de Limoges. Nous ne parlons que de ce qui se passait autour de nous,

Limoges retomba bientôt aux mains du prince de Galles; ce fut son dernier exploit, et c'est là que paraît s'être fermée la carrière militaire du vicomte de Villemur; peut-être aussi ne se prolongea pas beaucoup son existence; du moins son nom ne se rencontre plus sous la plume de Froissard.

Qu'au lieu d'être le compagnon de Du Guesclin, Guy de Chauvigny eût été celui de son ancien tuteur, alors il lui reviendrait sa part des funèbres lauriers recueillis à Limoges, où « se combattirent longuement, main à main, le duc de Lancastre et messire Jean de Villemur, qui étoit grand chevalier et fort bien taillé de tous membres; et le comte de Cambridge, et messire Roger de Beaufort, qui étoit lors écuyer, et firent ces trois contre trois plusieurs grandes appertises d'armes... »

Si l'ordre des chapitres de Froissard était un signe certain de celui des événements, la perte de Limoges prendrait date avant le rappel de Du Guesclin en France; en tout cas nous ne sommes pas en état de répartir entre les années 1370 et 1371 les opérations militaires que peut réclamer chacune d'elles; mais en arrivant à 1372,

nous voyons le duc de Berri, le duc de Bourbon, le connétable, et, sans doute, avec eux, le baron de Châteauroux, se rendre maîtres de Montmorillon et de Sainte-Sévère.

Le récit de ce dernier siége est, sans contredit, une des pages les plus animées et les plus naturelles de Froissard; mais nous le reproduirons d'autant moins, que tous ceux qui nous lisent peuvent bien, quelques-uns, n'être pas familiers avec le vieux narrateur, mais certainement connaissent, aujourd'hui, le siége de Sainte-Sévère par l'intéressant ouvrage que vient (écrit en 1854) de publier M. Just Veillat, sous l'inspiration de l'historien du moyen âge. Nous regrettons seulement que notre contemporain n'ait pas été conduit par ses recherches à découvrir le rôle qu'a dû remplir devant Sainte-Sévère notre seigneur de Châteauroux dont le portrait, par son habile pinceau, aurait gagné ce vivant et cette grâce qui ne sont point l'exactitude, mais qui font la ressemblance.

Quand nous ne faisons qu'indiquer le siége de Sainte-Sévère, qui nous touche de si près, nous n'entreprendrons pas, bien entendu, de raconter les faits qui suivirent ce succès jusqu'à la bataille de Chizay (21 mars 1373), qui livra définitivement le Poitou à Charles V. Mais ne perdons pas de vue que Guy de Chauvigny avait à peine alors vingt-cinq ans, et que, malgré l'ardeur dont il se porta sans doute dans toutes les rencontres, on ne peut pas être surpris que la renommée se soit tue sur ses prouesses, oubli fort concevable, lorsque toutes ses voix suffisaient à peine pour célébrer tant de grands princes et de héros. Nous pouvons même ajouter que le grand dispensateur des

palmes de ces guerres, sans pouvoir être taxé d'injustice, met avec plus de réserve en relief les champions de la France que ceux de l'Angleterre.

A la fin du règne de Charles V, il ne restait plus aux Anglais que Calais, Bayonne et Bordeaux.

Charles, en 1379, avait prononcé la confiscation de la Bretagne, pour crime de félonie, sur Jean de Montfort, et par là avait préparé une nouvelle lice où le sang ne serait pas épargné ; mais la mort du roi et du connétable firent tout languir, et quinze années de grandes choses furent suivies de plus d'un demi-siècle de malheurs non interrompus pour la France, mais, excepté un instant sous Henri V, sans éclat ni pour les peuples ni pour leurs guides aveugles ou pervers.

Notre notice n'est qu'une sorte de questionnaire. Le baron de Châteauroux resta-t-il plus particulièrement attaché à la cour de Charles VI mineur, et fut-il un des vainqueurs de Rosebecq ? Suivit-il la destinée du duc de Berri, ou s'occupa-t-il à peu près exclusivement du gouvernement de ses terres? Le champ des conjectures nous est ouvert, mais sans aucun jalon pour nous y diriger.

Le duc de Berri, immédiatement après la mort de son frère, fut nommé lieutenant du roi dans la Guyenne, qu'il souleva par ses exactions. Avant d'aller dans ce gouvernement, il avait confié ses pays de Berri, d'Auvergne et de Poitou, au maréchal de Sancerre. Le baron de Châteauroux n'eut-il à servir que sous les ordres de ce brave maréchal? Son bras aida-t-il le prince dans la répression des désordres qu'excitait sa folle avarice ? Son épée se teignit-elle d'un sang malheureux dans la révolte des Reschins, ces nouveaux Jacques, excusables par leur misère ?

A la majorité de Charles VI (1389), le pouvoir échappait aux mains de ses oncles, et le jeune roi donnait l'espoir qu'il égalerait la sagesse de son père. Le secrétaire et agent du duc de Berri, Bétizac, était puni comme il le méritait. Nous n'avons que de vagues données des relations que, dans diverses circonstances, Guy de Chauvigny put entretenir avec le duc de Berri : La Thaumassière seulement nous apprend qu'en 1391 il vendit au duc Jean, grand amateur, comme on sait, de tous objets d'art et de luxe, plusieurs pierreries et joyaux (au duc Jean), qui lui en paya la somme de quatre mille francs d'or, dont la quittance se voit au trésor des chartes du roy, layette du Berry, nombre 46.

Nous ne pouvons de là induire si Guy II était de ceux qui mettaient à profit la prodigalité du duc de Berri, ou s'il en était, ce qui est plus probable, la victime.

L'année qui précède celle que nous venons de passer, c'est-à-dire l'année 1390, le duc de Bourbon conduisit en Afrique, dans l'intérêt des Génois, une expédition où figurent plusieurs seigneurs du Berri, entre autres le seigneur de Sainte-Sévère, Le Borgne de Cluis et Philippe de Chauvigny ; nous ne savons pas quel degré de parenté existait entre notre Guy et ce Philippe. Quant à Guy, il n'avait pas encore d'enfants, car il n'en eut pas de Jeanne de Beaufort, sa première femme, qu'il avait épousée en 1374, et ce ne fut qu'en 1404 qu'il contracta son second mariage avec Antoinette de Cousan, union qui continua sa lignée.

La majorité de Charles VI avait réprimé une partie des abus du gouvernement de ses oncles ; mais l'altération de sa raison leur rendit un pouvoir dont ils

n'usèrent pas mieux que devant. Jean V, duc de Bretagne, avait donné asile à Pierre de Craon, assassin du connétable de Clisson; sur le refus que fit le duc de le livrer, le roi marcha contre la Bretagne, et ce fut pendant cette route que se manifesta sa démence. Les ducs de Bourgogne et de Berri eurent l'administration de ses affaires à l'exécution du duc d'Orléans, et le duc de Berri ne manqua pas de se venger (1393) de ceux qui s'étaient opposés à ses déprédations. Heureusement l'Angleterre n'était pas en mesure de profiter de l'inconduite de nos gouvernants : Richard II, qui épousait Isabelle, fille de Charles VI, concluait, au contraire, une trêve de vingt-huit ans (1394) et vendait Brest et Cherbourg. La France, mal dirigée et peu ménagée, eut néanmoins quelques années de calme, et notre Bas-Berri fut une de ses provinces les plus favorisées, ce dont nous devons savoir quelque gré à ses maîtres. Guy de Chauvigny avait plus d'une fois humé l'odeur des victoires; s'il nous laisse en repos, il faut donc en remercier sa modération et sa sagesse. Grâce au ciel, il n'entraîna pas ses vassaux dans les champs de la Hongrie; nous admirerons bientôt un autre de nos concitoyens, Philibert de Naillac, qui recueillit à Nicopolis une moisson de lauriers; mais nous aimons mieux que le baron de Châteauroux, tout preux qu'il était, ait mis sa gloire à cultiver ses pacifiques guérets et à repeupler ses hameaux et ses villes.

Ces doux loisirs eurent trop peu de durée. L'animosité éclata entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne. Jean avait succédé (1404) à Philippe le Hardi, son père. L'assassinat du duc d'Orléans suivit bientôt (1407). Le duc de Berri avait toujours voulu exercer le rôle de

conciliateur, et les pays placés sous son influence devaient être moins agités que les autres. Ce prince avait peu de bonnes qualités; mais la passion des arts était sa principale faiblesse, et ne souffrait pas que l'ambition prît sa place dans cette nature égoïste et voluptueuse. Guy de Chauvigny assistait, sur son invitation, le 18 avril 1405, à la dédicace de la Sainte-Chapelle de Bourges, une des merveilles du temps.

Guy de Chauvigny, quoique nouveau marié, puisque c'est en 1404 qu'il prit pour femme Antoinette de Cousan, touchait déjà à la vieillesse; il devait avoir de cinquante-cinq à cinquante-six ans, et si, jusque-là, la modération avait été le fond de son caractère, il est probable qu'il ne se modifia plus dans le sens de la violence et des turbulentes inquiétudes; qu'il se mêla donc aussi peu que possible aux événements de cette déplorable époque, et que la contrée soumise à sa puissance ne reçut des malheurs du temps que les atteintes qu'il était impossible d'éviter.

Le duc de Bourgogne, après l'assassinat du duc d'Orléans, avait pris un tel empire, qu'une ligue se forma contre lui, à la tête de laquelle se trouva naturellement placé le duc de Berri et, avec lui, le comte d'Armagnac, dont le nom devint celui du parti. Paris fut bourguignon et le Berri fut armagnac. Le comte d'Armagnac, en même temps qu'il était gendre du duc de Berri, était beau-père du jeune duc d'Orléans, qui avait à venger la mort de son père. La guerre est partout; les uns excitent la populace, les autres appellent l'étranger. La paix ou les trêves qui interviennent ne servent qu'à préparer de nouvelles armes. En 1412, le Berri fut le théâtre principal des hostilités. Bourges se rendit

à l'armée royale des Bourguignons, et, dans ce conflit, le baron de Châteauroux, abandonnant la cause à laquelle il était lié, était venu se joindre au camp de Charles VI. Faut-il l'approuver ou le blâmer? Des deux côtés on était également cruel envers la France : les princes, qui semblaient plus dévoués à la patrie et combattre pour son indépendance, venaient de conclure avec Henri IV un traité par lequel celui-ci leur fournissait un secours de huit mille hommes, à la condition de reconnaître ses droits à la Guyenne et de se proclamer ses vassaux pour leurs domaines situés dans cette province. Guy II était donc louable de ne pas se rendre complice d'un pareil traité, et nous fournit une nouvelle preuve de ce que nous avons avancé : que les Chauvigny, depuis qu'ils sont devenus berruyers, n'ont pas cessé un seul jour d'avoir les sentiments français. La paix s'était faite devant Bourges avant l'arrivée des Anglais ; mais quand ceux-ci débarquèrent, le duc de Berri, qui n'en avait plus besoin, aurait bien voulu ne pas les payer; ils se joignirent à des Gascons appelés comme eux par les princes et commirent d'accord assez de brigandages pour qu'on prît le parti de les satisfaire. C'est à Buzançais, au mois de novembre 1412, que furent consenties les conditions qui déterminèrent ces alliés à la retraite. Soit dit en passant, ces conditions, fort onéreuses pour les contractants français, ne furent pas sans profiter à la maison de Chauvigny; car les Armagnacs, hors d'état de payer immédiatement les Anglais, furent obligés de vendre ou d'engager une partie de leurs terres, et ce fut ainsi que Guy III devint, par la suite, propriétaire de Neuvy-Pailloux, vendu en 1444 par Guillaume le Bouteiller de Senlis, son seigneur,

tant pour subvenir aux nécessités de sa prison (il était otage par le traité de Buzançais) que pour négocier sa délivrance.

Nous n'avons pas à parler des alternatives de domination des Bourguignons et des Armagnacs; des excès des cabochiens et des bouchers; des vengeances des Orléanistes, devenus à leur tour maîtres de Paris; des traités d'Auxerre, d'Arras, aussitôt rompus que conclus. La couronne d'Angleterre passa de Henri IV à Henri V, moins circonspect que son père, qui voulut tirer un plus grand parti des désordres de la France. Après sa victoire d'Azincourt, troisième journée trop semblable à celle de Crécy et de Poitiers, la France était au pillage et au désespoir; Louis et Jean, successivement dauphins, meurent en 1415 et 1416. Leur mère, Isabeau de Bavière, qui était ulcérée contre le roi, qui, dans un de ses moments lucides, venait de faire noyer son amant Boisbourdon, et contre le troisième dauphin, qui, guidé par les Armagnacs, lui enlevait ses trésors et son autorité, se lia avec le duc de Bourgogne et livra Tours et Paris. Henri V, en 1419, prend Rouen, et l'on ne sait pas quel était l'ennemi le plus redoutable à la France, de l'Anglais, du Bourguignon, ou même du dauphin, errant derrière la Loire et ruinant aussi son propre héritage. Mais d'un tel chaos il fallait que l'ordre ressortît. Le duc de Bourgogne, effrayé des progrès de Henri V, tendait à se rapprocher du dauphin. Nouvelle catastrophe! L'assassinat de Montereau (1419) rompt toute alliance. Philippe le Bon signe le traité de Troyes, Catherine de France épouse le roi d'Angleterre, et le dauphin, dans un lit de justice, est déclaré indigne de régner.

La victoire de Baugé (1421) vint à propos, l'année suivante, pour attester qu'il y avait encore un parti français... Mais nous arrivons à la fin du règne de Charles VI et de la vie de Guy II de Chauvigny. Il avait environ soixante-seize ans.

« Il mourut, dit La Thaumassière, le 20 août 1422, en son château de Cluis-Dessous, et fut enterré aux Cordeliers de Châteauroux, en la chapelle de Saint-Claude. Il ordonna par son testament, de la même année, qu'André, son fils puîné, serait égalé à Guy, son héritier, parce qu'il le chargeait de doter ses filles, Blanche, Marguerite et Catherine, la première, de six mille écus, et les deux autres, de quatre mille écus d'or chacune; mais ce testament ne subsista pas, comme contraire à l'ancienne coutume de la maison de Châteauroux, où l'aîné était seul héritier et avait pouvoir de doter ses sœurs et apanager ses frères, suivant laquelle Guy de Chauvigny apanagea son frère et ses sœurs. »

Ces dispositions de Guy II de Chauvigny ne sont point, nous l'avouons, de nature à donner une haute opinion du seigneur qui se jouait ainsi des lois et qui avait la faiblesse de croire à la puissance posthume de sa volonté. Nous convenons aussi qu'à part cette expression du même La Thaumassière : « Il aida Du Guesclin à chasser les Anglais de la Guyenne, » nous ne trouvons rien dans ses actes qui justifie le caractère supérieur que nous avons voulu lui attribuer; mais nous avons lieu si souvent de remarquer quel peu de souci ont les historiens les plus estimés de noms dignes de nos souvenirs et de nos respects, que le silence gardé sur le baron de Châteauroux ne nous a pas servi de

règle. Comme biographe du Bas-Berri, nous nous sommes cru des devoirs qui ne nous permettaient ni l'oubli ni l'indifférence. Plusieurs indices, quoique incertains et incomplets, nous ont persuadé qu'on avait trop négligé une existence qui, à son époque, n'a pu manquer d'avoir, au moins sur notre contrée, une action notable, ne fût-ce que par près d'un demi-siècle de durée ; et, enfin, avoir été reçu chevalier par l'immortel Du Guesclin nous a paru un si considérable honneur, que nous n'avons pu consentir à tenir pour un homme ordinaire celui qu'a distingué cet avantage et qui se nomme Chauvigny, baron de Châteauroux.

NOTICE QUINZIÈME.

PHILIBERT DE NAILLAC.

Notre Bas-Berri, outre qu'il fournit son contingent d'illustrations à toutes les époques mémorables de notre histoire, a cette bonne fortune encore que tous les points de son territoire ont contribué à former le faisceau de ses renommées glorieuses. Cette fois, c'est le Blanc qui se présente, et l'orgueil maternel est bien permis à cette cité, quand elle nous produit Philibert de Naillac, grand maître de l'ordre de Saint-Jean.

Naillac ou Neillac, et le Blanc, sont deux noms si emmêlés qu'ils se confondent; peut-être y a-t-il eu côte à côte un château de Naillac et un château du Blanc, ainsi qu'on a vu et qu'on voit même encore à Châteauroux le donjon et le château du Parc, ce dernier rentré dans la possession des seigneurs de Châteauroux par l'acquisition d'André de Chauvigny, au xve siècle, et devenu un second manoir principal après les partages qui donnèrent deux chefs à notre vieille baronnie : tou-

jours est-il que le château de Naillac était inhérent à la terre du Blanc, et que le châtelain du Blanc avait la seigneurie de Naillac, ou, si mieux on l'aime, que le seigneur de Naillac était châtelain du Blanc, tenant ce fief à foi et hommage du baron de Châteauroux, et avouant sa forteresse jurable et rendable au seigneur dominant « à grande et petite force, en temps de paix et de guerre. »

La terre du Blanc est restée pendant plus de quatre siècles dans les mains des seigneurs de Naillac.

Le plus ancien seigneur de Naillac dont La Thaumassière ait consigné le souvenir est Hugues, chevalier, seigneur de Neillac, du Blanc en Berri, et de Gargilesse, qui vivait au temps de Philippe-Auguste, et fit foi et hommage à Denise, princesse de Déols.

Il fut suivi de Hugues II, dont nous rappellerons qu'il accorda la liberté et franchise de tous droits, coutumes et exactions, à quiconque viendrait demeurer au village du Pin en l'étendue des croix qu'il avait plantées de sa main, acte nouveau encore, mais presque aussitôt généralement imité, de l'affranchissement du peuple dans la monarchie capétienne.

Guillaume Ier, Pierre Ier, Pierre II, Perrichon, Guillaume II, remplissent les XIIIe et XIVe siècles : ce dernier eut un frère qui fut chevalier de l'ordre de Saint-Jean, et, en 1390, obtint le grand prieuré d'Aquitaine. Guillaume II lui-même, chambellan du roi Charles VI, en 1395, mérita par ses belles actions, dit La Thaumassière, le surnom de *preux chevalier*. Il eut pour fils Jean, grand pannetier de Charles VII, mort sans postérité, et, avec plusieurs filles qui portèrent dans diverses maisons les

biens et les titres des Naillac, le grand maître Philibert[1], objet de cette notice.

La grande maîtrise était une dignité presque royale, et ceux qui la recevaient au xve siècle siégeaient au premier rang dans les conseils des souverains. Aux humbles frères, d'abord employés par les bénédictins au service de l'hôpital des pèlerins de Jérusalem, il avait fallu donner des armes ; une fois militants, leur modeste emploi avait grandi et n'avait plus paru à la noblesse indigne de son zèle enthousiaste. Cependant les devoirs hospitaliers furent bientôt délaissés à des mains plus vulgaires, et l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, créé en 1118 dans une condition presque servile, cinquante ans après était craint et obéi des rois, entraînait celui de Jérusalem en Égypte contre la foi des traités, était regardé par le fier Saladin comme son plus redoutable adversaire, et, toujours courageux, démentait trop souvent par ses ambitions la sainteté de son but et de son origine. Ainsi, dans ses luttes sanglantes avec les templiers, autant que ses illustres et malheureux rivaux, il oubliait la pacifique abnégation de ses vœux : d'ailleurs, s'il négligea quelques vertus chrétiennes, il faut reconnaître qu'il ne manqua jamais à ses devoirs guerriers. Qu'on le félicite ou non de sa puissance, ses richesses et son ardeur le mettaient, au commencement du xiiie siècle, en état de faire la guerre au roi d'Arménie, de résister à l'empereur Frédéric II, de défendre les intérêts du fils de celui-ci, Conrad, contre la reine de Chypre; en 1249, il aidait saint Louis à prendre Da-

(1) Suivant Moréri, Guillaume II serait le frère aîné, et non pas le père de Philibert, et ce frère de Guillaume II, grand prieur en 1390, ne serait autre que Philibert lui-même.

miette; dix ans après, on le croyait détruit par la milice antagoniste du Temple; mais dix ans encore plus tard, il revivait pour mourir encore tout entier, croyait-on, dans Carac, sous les coups de Bondochar, sultan d'Égypte, qui ne trouva dans la place que des cadavres.

C'est vers ce temps qu'on rencontre pour la première fois le titre de grand maître, dont Hugues de Revel est décoré dans une bulle de Clément IV, pape de 1265 à 1271.

La Palestine était aux abois; l'an 1291, après la prise d'Acre, le grand maître Jean de Villiers se réfugie en Chypre. Vingt ans plus tard (1310), Foulque de Villaret s'empare de l'île de Rhodes, et les chevaliers de Rhodes, enrichis de la dépouille des templiers, sous leur nouveau nom, conservent l'ardeur dont ils avaient toujours poursuivi les infidèles. Les Turcs deviennent de plus en plus redoutables, et les chevaliers de Rhodes sont presque le seul rempart de la chrétienté : ils réduisent Smyrne; bientôt après, ils sauvent le roi d'Arménie (1347) des Sarrasins d'Égypte. Alexandrie tombe en leur pouvoir (1365); mais ils sont obligés de l'abandonner au bout de quatre jours. Ils se signalent aussi, en 1367, dans les tentatives aventureuses poussées contre la Syrie : le grand maître Jean d'Hérédia se joint, en 1377, aux Vénitiens pour enlever Patras; il conquiert avec eux la Morée, est fait prisonnier, racheté, et se déclare, dans le grand schisme, pour le pape Clément VII; alors, antigrand-maître comme antipape; mais Caracciolo, nommé par Urbain VI, meurt avant d'Hérédia, en sorte que, après ce dernier, notre Philibert de Naillac jouit de la maîtrise sans compétiteur. Peut-être la gravité des affaires en Orient fut-elle la meilleure cause qui

empêcha de renouveler, dans l'ordre de Rhodes, la lutte scandaleuse où continuait à s'épuiser la papauté.

Philibert de Naillac, lorsqu'il fut élu, occupait le grand prieuré d'Aquitaine, haute position que Pierre, un de ses oncles, lui avait comme transmise. L'Occident, désolé par le schisme, déchiré par les factions en Angleterre, affaibli en France par la démence du roi et par l'acharnement avec lequel s'arrachaient le pouvoir le frère, la femme et les oncles, également vicieux et avares, du malheureux Charles VI, n'était guère en état de répondre à l'appel des Hongrois, qui l'invoquaient contre le terrible Bajazet.

Les invasions des Asiatiques en Europe avaient cessé au xe siècle, lorsque les Hongrois convertis et fixés sur le Danube s'étaient faits l'avant-garde des peuples civilisés. Le règne de saint Étienne (997-1038), dit l'apôtre de la Hongrie, malgré les neuf années de troubles qui le suivirent; celui d'André Ier (1047-1061), quoique fort agité par les prétentions de son frère Béla, qui fut son successeur; ceux encore des deux rivaux, Salomon et Geisa (1063-1077), souvent ensanglantés, avaient séparé de la barbarie les Hongrois, que polirent enfin les vertus de saint Ladislas (1077-1095).

Le méchant Coloman (1095-1114), son neveu, se fit craindre autant de ses sujets que des étrangers, et dans son fils, Étienne II, laissa en courage et en férocité un digne successeur. Mais Béla II et Geisa II (1131-1171) firent monter la sagesse sur le trône. Étienne III (1171-1174) ne réussit pas dans ses entreprises sur la Dalmatie, et deux fois se laissa enlever la couronne par des compétiteurs. Son frère Béla III (1174-1196) dut garder la ville de Zara, qui se donnait pour la quatrième fois à la Hon-

grie. Émeric, fils de Béla III, roi par le vœu unanime de la nation, fut moins heureux contre les Vénitiens, qui remirent encore Zara sous leur joug détesté. Ladislas, fils d'Émeric, fut au bout de quelques mois remplacé par son oncle André II, chef de cette croisade de 1218, qui, malgré son peu de succès, ne lui ôta pas l'affection de son peuple; sa mémoire est encore vénérée. Son fils Béla IV (1235-1270) ne sut point défendre ses États contre les Tartares, et fit la guerre avec peu d'avantage à Frédéric II, duc d'Autriche, et aux deux Ottocase de Bohême. Étienne IV (1270-1272) combattit aussi les Autrichiens, les Bohémiens, et rendit les Bulgares tributaires. Ladislas III ou IV, fils d'Étienne IV, s'humilia sous les Tartares Cumains, et fut assassiné (1290); il avait épousé Marie, fille de Charles Ier, roi de Sicile, dont il n'eut point d'enfants.

Ce prince étant mort, sa couronne fut disputée entre son neveu Charles Martel, de Sicile, et son parent André III, qu'il avait désigné pour son héritier, et qui l'emporta. André III mourut en 1301, et sa succession ne fut pas d'un règlement plus facile; enfin, par l'adresse du cardinal de Montefiore, après la renonciation des Wenceslas, père et fils, de Bohême, et celle moins volontaire du Bavarois Otton, elle fut attribuée (1310) à Charles-Robert, ou Charobert, fils de Charles Martel, qui régna quarante-deux ans avec l'amour de ses sujets, et laissa la Hongrie plus forte et plus grande à Louis le Grand, son fils aîné.

Louis donc, élu à seize ans, remit sous le joug la Transylvanie révoltée, reçut l'hommage du voïvode de Valachie, sauva, en 1344, le roi de Pologne des Bohémiens; l'année suivante, il chasse les Tartares, réduit

les Croates. Il ne réussit pas à délivrer Zara; mais, en 1347, il passe en Italie pour venger la mort d'André son frère. Sa veuve coupable, la reine Jeanne, s'enfuit; mais le châtiment l'aurait atteinte, si la peste de 1348 n'avait forcé Louis le Grand de retourner en Allemagne. L'an 1357, il réunit toute la Dalmatie à son domaine, devient roi de Pologne en 1370 par la mort du roi Casimir son oncle, et meurt lui-même en 1382.

Sa fille Marie est couronnée dans Albe-Royale sous le nom de Roi-Marie et sous la régence de sa mère. Nicolas de Gara, qui gouverne en son nom, soulève les Hongrois, et les mécontents appellent Charles le Petit, roi de Naples, que la régente fait bientôt assassiner. Le ban de Croatie saisit les deux reines avec leur conseiller, tue celui-ci, noie Élisabeth, et emprisonne Marie, que bientôt délivre Sigismond, marquis de Brandebourg, son fiancé.

Marie meurt en 1392, et Sigismond garde la couronne, malgré les prétentions du roi de Pologne. L'an 1393, il veut soumettre les Valaques, et se fait battre par les Turcs. C'est alors qu'il implore le secours des princes chrétiens.

Après la seconde et funeste bataille de Nicopolis, Sigismond, en fuite, erre pendant trois ans et demi hors de ses États. A son retour en Hongrie, il devient le prisonnier des seigneurs révoltés, qui offrent le trône à Ladislas, roi de Naples; mais Sigismond, rendu à la liberté, met en déroute son rival. L'an 1411, il est élevé à l'empire. Nouvelle disgrâce en 1412. Les Turcs remportent la victoire de Semendria. Enfin il meurt en 1437 à Znaïm, en Moravie, à l'âge de soixante-dix ans, ne

laissant qu'une fille, Élisabeth, mariée à Albert d'Autriche, qui lui succéda.

Nous venons de dépasser l'époque de Philibert de Naillac, qui ne vécut pas au delà de 1421; mais la vie de ce grand maître est tellement liée à l'histoire de la lutte soutenue par l'Occident contre les Turcs, que nous avons besoin de connaître, par aperçu, mais jusqu'au bout, la carrière des princes contemporains qui ont joué les rôles principaux dans le drame dont Naillac ne fut pas un des moindres acteurs; et le roi, depuis empereur, Sigismond, était un des personnages que nous pouvions le moins abandonner avant l'heure qui baisse sur tous le rideau fatal.

Nous sommes également obligé de placer notre lecteur sur la trace de Bajazet.

Le nom de Turc, depuis longtemps, avait étendu sur l'Europe son retentissement; celui de Hun à peine était plus ancien: on savait qu'il distinguait quelques-unes de ces tribus immémorialement en possession du grand plateau de l'Asie, et paissant leurs troupeaux depuis la mer de Chine jusqu'à la Caspienne. Non moins guerrières que pastorales, ces peuplades avaient toujours été armées les unes contre les autres, et lorsqu'une d'elles avait eu à sa tête ce que l'on appelle un héros, du désert partout soumis elle s'était élancée sur le reste du monde, proie toujours guettée par ces appétits sanguinaires. Parmi les bandes tartares et turques, nous ne prétendons pas chercher les divisions et subdivisions qui les distinguent, non plus que les vicissitudes diverses, quoique uniformes, qui signalent leurs progrès et leur ruine. Nous négligeons la milice qui renversa les califes ses maîtres et fonda des monarchies en Syrie et en

Égypte, et nous ne nous attachons qu'à la branche qui produisit les ancêtres de Bajazet. Nous y voyons les Gaznévides dominer pendant deux siècles environ le Khorasan, l'Indostan, le Turkestan; anéantis par Gengis-Kan, ils se relèvent avec les Seldjoucides. Ceux-ci trouvent dans les Mogols des ennemis qui les empêchent de fonder un vaste empire, mais ne peuvent détruire tous les émirs avides d'indépendance : on compte au XIIIe siècle onze petites principautés où régnaient des Seldjoucides et Turcomans. Othman, l'un de ces princes ou rois, refit la monarchie d'Iconium et s'étendit aux dépens des Grecs; son fils Orkhan (1326-1360) prit Nicomédie, Nicée, devint gendre de l'empereur Jean Cantacuzène, et, passant en Europe, mit la main sur Gallipoli. Ses conquêtes furent agrandies par son fils Amurat (1360-1389), qui acheva d'occuper la Thrace, et eut pour successeur Bajazet, son second fils, la terreur de l'Asie et de l'Europe : son surnom d'Elderim, l'éclair, prouve assez la rapidité de sa course, et il était aussi la foudre, car sa présence était toujours fatale, et la ruine suivait de près la menace. Il avait été une première fois victorieux près de Nicopolis, en 1393. Les hommes les plus ignorants de la vérité tournent toujours leurs yeux vers une puissance surhumaine; pour les mahométans de Bajazet, le Prophète n'avait plus de vicaire qu'en Égypte, et le titre de sultan, obtenu du calife égyptien, ajoutait pour eux au conquérant un caractère sacré : ce titre de sultan veut dire seigneur, maître, roi, empereur. Le sultan Bajazet remporta la seconde victoire de Nicopolis (1396), et l'empereur Manuel, sommé de livrer Constantinople, aurait dû céder, sans la diversion toute-puissante de Tamerlan.

Les hordes de Gengis-Kan n'avaient pas dépassé la Scythie, mais les Turcs de Bajazet étaient déjà, comme nous l'avons dit, établis dans la Thrace, et l'on ne sait où se seraient arrêtés leurs envahissements. Tous ces terribles guerriers ont eu leurs admirateurs; quant à nous, qu'on nous permette de n'appeler grands que les hommes qui ont conservé quelque lueur humaine. Quel nom donner à ce Gengis-Kan, qui, à peine adolescent, fait jeter dans soixante-dix chaudières l'élite de ses prisonniers? Comment qualifier son digne émule que sépare de lui plus d'un siècle? A douze ans, Timour ou Tamerlan maniait déjà habilement le sabre et la lance (1348); à vingt-cinq, il se faisait roi. Deux blessures qui le rendirent manchot et boiteux ne lui ôtèrent rien de son énergie : après avoir reçu d'un descendant de Mahomet l'*étendard* et le *tambour*, symboles de la souveraineté, il ne se montra plus qu'invincible. Il crut bon de se défaire (1370) de son beau-frère Hussein, fut reconnu alors *saheb-keran* (maître du monde ou du siècle), choisit Samarcande pour sa capitale, et fit de cette ville la rivale de Bagdad et du Caire. Son ère date réellement de 1371, et ses succès peuvent se compter par des massacres. En 1372, il détruit la ville de Kath et tous ses habitants mâles : le goût du sang, une fois pris, l'en avait rendu insatiable; en 1380, il extermina les défenseurs de Fouschendi pour avoir osé lui résister... Nous n'entreprenons pas de nommer toutes les villes qu'il rasa et dont il mit les populations à mort; il suffit de dire qu'il fut l'inventeur des tours de têtes humaines : ces affreux monuments signalèrent partout son passage. Ayant reprit Sebzvar, il épargna deux mille prisonniers pour les entasser vivants, et en faire, avec

de la brique et du mortier, les matériaux de ses constructions hideuses; en 1383, il égorge à Zarandy les enfants au berceau; 1386 rappelle une de ses plus notables expéditions, dirigée contre Toktamish, qu'il avait fait roi de Kaptchack; en 1387, sur les remparts d'Ispahan, on lui apporte 70,000 têtes. L'année suivante, il dépeuple le Kharisme mieux qu'il n'avait fait la Perse; en 1393, c'est le tour du Kourdistan, du Louristan, du Khouzistan, etc., etc. Il distribue les royaumes à ses enfants, s'empare de Bagdad, de Bassora, de Mossoul; le valeureux Toktamish succombe en 1305. Où n'atteignent pas les armes de Tamerlan lui-même s'exercent celles non moins impitoyables de ses enfants. Ainsi sont dévastées la Russie et la Pologne; mais cette expédition prépare la ruine des descendants de Gengis, possesseurs encore d'une partie de ces États, qui recouvrèrent bientôt leur indépendance, grâce à l'affaiblissement de leurs maîtres, dû aux coups de nouveaux envahisseurs. Tamerlan, pour dominer l'Indostan, porte sa cavalerie à 92,000 hommes, nombre dévotement adopté, comme étant égal à celui des surnoms de Mahomet. Cette partie de l'Asie ne fut pas plus ménagée que les autres; près de livrer bataille au sultan Mahmoud, le conquérant fit égorger cent mille esclaves qui l'embarrassaient; il était de retour, le 28 avril 1399, dans sa capitale, où il fondait une superbe mosquée. Son zèle ne se bornait pas aux monuments : il força les Géorgiens d'embrasser l'islamisme. C'est vers ce temps que l'empereur grec de Constantinople le sollicita contre les Turcs, et le trouva d'autant mieux disposé, que Bajazet venait de lui faire injure dans la personne d'un de ses vassaux qu'il rendait tributaire. Une armée, commandée par un

des fils de Bajazet, est taillée en pièces (1401) près de Césarée; le siége est mis devant Sirvas; les assiégés envoient au vainqueur un millier d'enfants en bas âge portant chacun un coran sur la tête... Il fait enlever respectueusement des mains des enfants le livre sacré, et l'innocente procession, par son ordre, est écrasée sous les pieds des chevaux; les 4,000 hommes de la garnison sont enterrés vivants : sa férocité savait varier les supplices. Mais les tours de têtes humaines répondaient surtout à ses instincts de destruction; il les faisait ordinairement de dix coudées de haut sur sept de diamètre. La Syrie, comme la Perse, fut jalonnée de ces trophées imposants. A Bagdad, il réjouit ses soldats de huit jours de carnage : on y vit tomber 90,000 têtes; mais le héros épargna quelques gens de lettres qui, sans doute, célébrèrent sa clémence. Sa piété devait sauver les mosquées; mais on ne sait pourquoi sa furie s'apaisait aussi devant les hôpitaux et les colléges. Tamerlan estimait dans Bajazet le fléau des chrétiens. Aussi ces deux tempêtes furent sur le point de se réunir; heureusement elles se heurtèrent, et la bataille d'Ancyre ne grandit pas Tamerlan de toutes les forces ravies aux Turcs par la victoire. Il continua néanmoins ses ravages; l'Asie Mineure lui obéit : Smyrne, qui avait résisté sept ans à Bajazet, fut prise d'assaut après quinze jours (décembre 1402), malgré la belle défense des chevaliers de Saint-Jean et de leur grand maître et général, notre Philibert de Naillac. Il est inutile de dire que la ville fut pillée, rasée, et tous les habitants massacrés. Bajazet étant mort, Tamerlan donna au fils de son ennemi, Mousa, la souveraineté de la Turquie d'Asie; l'Égypte fut vassale du Tartare; la Géorgie n'eut qu'à lui payer tribut; le

roi de Castille lui envoyait des présents et des ambassadeurs. Rien ne manquait à sa prospérité; comme Gengis-Kan, il préparait la conquête de la Chine, mais la mort ne lui permit pas d'imiter en cet acte son envié modèle. On a prétendu qu'il penchait pour le christianisme... Ah! prosternons-nous, suivant l'habitude, sous la mémoire de ce fortuné brigand, mais repoussons comme un sacrilége la pensée que Tamerlan ait pu même entrevoir le ciel du vrai Dieu!

L'Occident, sauvé du turc Bajazet par le tartare Tamerlan, n'ignorait pas quels dangers menaçaient encore sa foi et sa liberté. Mais il faut retourner sur nos pas et reprendre les événements avant la seconde bataille de Nicopolis. A la fin du xive siècle, il n'y avait en Europe que deux royaumes, la France et l'Angleterre, qui formassent à peu près un corps de nation. L'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, divisées à l'infini, ne pouvaient se réunir sous aucun chef; la France et l'Angleterre, un peu plus homogènes, étaient divisées par des factions qui paralysaient leur vigueur : d'un côté, le faible Richard II méprisé et sans pouvoir; en France, un roi plein de grandes qualités, mais dont la raison, seulement intermittente, laissait une reine licencieuse et des princes avides et corrompus avilir dans leurs mains coupables l'autorité qu'ils s'arrachaient sans pudeur. Quand la Hongrie invoqua la chrétienté contre les Barbares, sa voix fut entendue; mais l'émotion du péril ne put éclairer assez les passions pour qu'elles se tournassent en un commun effort contre le torrent asiatique. Cependant le duc de Bourgogne arma son fils, et une trêve de vingt-huit ans, conclue entre la France et l'Angleterre, trêve cimentée par le mariage de Richard

avec Isabelle, fille de Charles VI, précéda le départ de l'expédition confiée au comte de Nevers.

On sait dans quels termes Bajazet formulait ses menaces insolentes, et la noblesse chrétienne était impatiente d'humilier l'audace des infidèles. Le fils d'Amurat, ou l'Amorabaquin, comme l'appelaient les Occidentaux, avait annoncé au roi de Hongrie qu'après avoir envahi son pays il traverserait les autres royaumes des chrétiens et irait à Rome faire manger l'avoine à ses chevaux sur l'autel de Saint-Pierre.

Ceux qui avaient pu entreprendre la croisade de Hongrie s'y portaient donc d'enthousiasme. Les grands maîtres de Rhodes et de Prusse furent invités à seconder l'héritier de Bourgogne. Il eut aussi pour compagnons le connétable Philippe d'Artois, comte d'Eu, seigneur du sang de France; l'amiral de Vienne, le maréchal de Boucicaut, Guillaume de La Trémouille, etc.; mais le sire de Coucy, qui venait de donner Gênes à la France, et dont l'habileté était justement renommée, était, sous le nom du prince, le chef véritable de l'expédition.

Cette bouillante armée voyait déjà, non point seulement la Hongrie sauve, mais l'Asie tremblante et le saint sépulcre arraché à ses profanes possesseurs.

Comme Bajazet ne se pressait pas d'accourir au-devant de ses pétulants ennemis, on croyait qu'il n'osait affronter tant de courage; mais Sigismond ne partageait ni la confiance ni la présomption de ses alliés. Enfin on rencontre les Turcs; le roi de Hongrie, habitué à les combattre, prévient que ce n'est qu'un corps perdu contre lequel il ne faut pas engager ses forces, et supplie de les ménager pour repousser l'armée réelle qui

ne se montre pas encore. Les Français, leur répond-on, ne remettent pas à demain les coups vaillants qu'ils peuvent frapper le jour même. En vain le sire de Coucy cherchait à modérer cette ardeur qu'approuvaient le connétable d'Eu et le maréchal de Boucicaut. Le premier choc des Français fut terrible; mais quand Bajazet amena son corps principal, la nature épuisée trahit le courage; le comte de Nevers fut prisonnier; le grand maître de Rhodes et le roi de Hongrie ne trouvèrent leur salut que dans la fuite. Les uns disent qu'ils se réfugièrent sur un bateau rhodien qui avait amené des approvisionnements; d'autres, que ce fut sur la flotte que les Vénitiens, l'empereur grec et les chevaliers de Rhodes avaient mise en mer sous les ordres de Thomas Mocenigo, et qui, pendant la campagne, se tint à l'embouchure du Danube. Ce bateau ou cette flotte déposa Philibert de Naillac à Rome, et conduisit en Dalmatie le roi Sigismond.

C'est peu de temps avant cette funeste croisade que Philibert de Naillac avait été promu grand maître de l'ordre de Rhodes. « L'ordre, dit l'abbé de Vertot, pendant le schisme qui le divisait, aussi bien que toute l'Église chrétienne, avait besoin d'un chef aussi rempli de prudence, et il ne lui fut pas moins utile dans les guerres qu'il eut depuis à soutenir contre la plupart des princes de l'Orient. »

Son avénement avait eu lieu, comme nous l'avons déjà dit, au moment où le pape (Benoît XIII) formait contre les infidèles la ligue dans laquelle entrèrent, autant que le permettaient les circonstances que nous avons rappelées, Charles VI, roi de France, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, la république de Venise et

les chevaliers de Rhodes. L'empereur Manuel, sur lequel on comptait peu, voulut y être compris; mais il fut d'un faible secours. La France, malgré tous les obstacles qui gênaient son zèle, fournit, dit-on, à cette expédition, plus de mille chevaliers à bannière et un non moins grand nombre d'écuyers.

En même temps que nos braves compatriotes, arrivèrent sur le Danube, et le grand maître de Rhodes, et les principaux commandeurs de l'ordre, et l'élite de ses chevaliers. Tel était leur renom, que le roi de Hongrie déclara ne vouloir pas s'en séparer, les logea dans ses quartiers, et se montra toujours à côté de Philibert de Naillac.

Ce n'était point là qu'on méprisait Bajazet, et qu'on répétait les railleries de Boucicaut, prétendant que le Turc n'oserait pas repasser le détroit. Dans cette folle illusion, on avait entrepris le siége de Nicopolis, où l'on perdait inutilement nos plus braves soldats. Des ennemis non moins dangereux que les Turcs pour l'armée chrétienne étaient le luxe et la débauche; cette guerre semblait un jeu où l'on n'avait que faire de la discipline, et la sécurité de la plupart des chefs était si aveugle, qu'à ceux qui annoncèrent que le sultan n'était plus qu'à un jour de marche, le maréchal de Boucicaut dit en colère : « Coquins, vous vous repentirez d'être venus, par vos fausses nouvelles, mettre l'alarme au camp. »

L'avis cependant n'était pas même prématuré. Quand on reconnut la vérité, le comte de Nevers voulut se précipiter au-devant de ces phalanges audacieuses. Sigismond en vain lui répéta que les soldats mis en avant n'étaient qu'une milice mal armée et com-

posée de paysans enchaînés que, du fond de l'Asie, on poussait par force au combat; que les infidèles avaient coutume d'exposer cette proie à la première furie de leurs adversaires, et que les Hongrois, par l'expérience de cette tactique, se gardaient bien d'envoyer leurs bonnes troupes contre cette avant-garde perdue des agresseurs : « L'honneur et la gloire d'une bataille, disait-on à cette impatiente jeunesse et à ses ignorants flatteurs, ne dépendent pas des premiers coups, mais de ceux qui finissent le combat et décident la victoire. »

Le seigneur de Coucy et l'amiral de Vienne insistèrent pour qu'on écoutât le roi de Hongrie; mais le comte de Nevers ne vit que de la timidité dans leurs conseils. Il ne trouva en première ligne que des fuyards, mais derrière eux il vit quarante mille Turcs en bon ordre, tout disposés à disputer le terrain; l'exaltation tomba, et le découragement soudain prit sa place : *Les héros ne furent plus que des lièvres*, dit l'auteur anonyme de Saint-Denis; le carnage fut affreux et les prisonniers, au nombre de trois mille, comptaient parmi eux le comte de Nevers, le comte de La Marche, le prince de Bar, le connétable, etc., etc.

Cette honteuse défaite n'exclut pas, on le comprend bien, une foule d'actes particuliers de sang-froid et de bravoure : une partie de la noblesse hongroise et les chevaliers de Rhodes étaient restés ralliés autour du roi et du grand maître qui purent rejoindre la flotte vénitienne.

Bajazet, après la victoire de Nicopolis, tourna ses armes contre les Grecs, mit la Morée à feu et à sang, et changea en siége régulier le blocus établi depuis longtemps devant Constantinople. L'empereur grec recou-

rut à Tamerlan, mais Thomas Paléologue, despote de la Morée, qui comptait peu sur le service que son frère implorait du héros tartare, aima mieux vendre ses États à l'ordre de Saint-Jean, plus capable que l'empire de les défendre.

Les Corinthiens reçurent avec grande joie leurs nouveaux maîtres et protecteurs; mais les fiers Spartiates leur firent un mauvais accueil. Cette résistance venait de ce que le peuple de Lycurgue, entêté aujourd'hui du schisme grec, aurait mieux aimé obéir même à des Turcs qu'à des religieux latins. Elle donna l'occasion à l'inconstant Paléologue de se repentir de son marché, que Philibert de Naillac consentit à annuler.

Les conquérants les plus sauvages rendent à la justice cet hommage, d'en alléguer pour eux le prétexte. De petits princes de l'Asie Mineure, dépossédés par Bajazet, avaient réclamé la protection de Tamerlan, qui, après avoir demandé sans succès leur rétablissement, marcha à la tête de huit cent mille hommes contre l'oppresseur des intéressantes victimes qu'il avait acceptées pour clients.

D'abord, en Cappadoce, il défait Ortogule, fils de Bajazet, et lui coupe la tête; le père désolé lève le siége de Constantinople, s'avance en Phrygie, perd la bataille d'Ancyre, qui met fin politiquement à son existence (1402).

Tout fléchit sous la verge du Tartare; tout, excepté le grand maître de Rhodes et ses chevaliers, qui avaient vu avec plaisir tomber le Turc, mais ne pouvaient ni se soumettre ni s'allier à leur vainqueur.

Tamerlan se dirigea donc sur Smyrne, que gardaient les chevaliers. Cette place de l'Ionie, ou de l'Ana-

tolie, conquise par le pape Clément VI, avait été cédée par Grégoire XI à l'ordre de Saint-Jean, à la condition de la défendre.

Amurat, père de Bajazet, avait fait contre elle de vaines tentatives; Bajazet l'avait tenue sept ans inutilement assiégée; Tamerlan, qui faisait tout ployer, présenta aux Smyrnois cette alternative : ou de se faire mahométans ou de rester chrétiens et de payer tribut. Ils n'acceptèrent ni l'une ni l'autre de ces propositions. Tous furent égorgés, et la ville, comme ses habitants, cessa d'exister; seulement, quelques chevaliers et une partie de la garnison échappèrent à l'arrêt fatal.

L'Europe était bien menacée; mais un prince indien, ayant irrité Tamerlan, attira sur lui sa fureur; et après avoir satisfait sa vengeance, il prit fantaisie au héros de revoir Samarcande, sa capitale, où bientôt il mourut (1415). Suivant d'autres, ce fut sur la route de la Chine que la mort arrêta ce terrible ministre de sa sombre puissance.

La division des enfants de Tamerlan permit à Philibert de Naillac de mettre en sûreté les îles de la religion; il se rendit maître, en terre ferme, d'un ancien château construit, dit-on, sur les ruines d'Halicarnasse; mais en ayant reconnu la faiblesse, il en bâtit un nouveau qu'il nomma le château de Saint-Pierre, et sur une des portes duquel on lisait : *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam.* Il servit de refuge aux esclaves chrétiens des contrées voisines qui parvenaient à briser leurs chaînes. Nous verrons aussi que le grand maître profita de ce que Tamerlan était occupé en Orient pour faire un voyage en Europe, où il figura, en 1412, au siége de Bourges, et, constant dans son

noble caractère, s'efforça de rapprocher les Armagnacs des Bourguignons. Il avait précédemment, pour Alexandre V, rempli plusieurs missions dont nous dirons ailleurs un mot.

Tous les États chrétiens de l'Orient étaient, pour ainsi dire, sous la tutelle de l'ordre de Rhodes; c'est à lui seul que le royaume de Chypre devait de subsister encore.

Pierre de Lusignan régnait alors dans cette île. Des affaires importantes l'ayant appelé en Italie, il laissa sa couronne à la garde du comte de Rohas ou Rohais (Édesse). Ce régent séduisit la reine et voulut prendre également la place de Lusignan sur son trône. Celui-ci, de retour, n'ignora ni l'attentat commis contre l'époux, ni celui médité contre le roi; et les juges donnés au perfide l'ayant renvoyé absous, le prince, hors de lui, chercha une étrange vengeance : le déshonneur dont il était victime, il s'appliqua à le porter dans une foule de familles, et un coup de poignard mit bientôt fin à ses outrages.

Ce royaume de Chypre était plus nominal que réel; il suffit de savoir que le port principal de l'île était occupé par les Vénitiens. Les Génois, dans une querelle, envoient Pierre Frégose déposséder leurs rivaux; c'était pendant la minorité de Pierre II de Lusignan dont nous venons de parler, et dont le tuteur Jacques, du même nom, son oncle, est envoyé prisonnier à Gênes. La république le laisse ensuite partir pour prendre la place de son neveu, qui venait de mourir, et dont il était l'héritier; mais cette grâce ne lui fut accordée qu'en échange d'un tribut de mille ducats et de la cession de Famagouste.

Janus, fils de Jacques, tenta de reprendre cette ville, et cette entreprise le mit en guerre avec les Génois, qui venaient de se donner à Charles VI. Le maréchal de Boucicaut, leur gouverneur, envoya d'abord Grimaldi, chevalier de Rhodes ou de Saint-Jean, saisir Famagouste, puis il se dirigea lui-même sur Chypre, mais en s'arrêtant à Rhodes, où le grand maître de Naillac lui fit, sur son expédition, les représentations qu'on devait attendre du dévoué champion de la chrétienté : « En affaiblissant les Cypriotes, vous travaillez pour les « Sarrasins; bientôt ils auront subjugué cette île, objet « de leur ambition, et relâche si précieuse pour toutes « les flottes de l'Europe. » Le grand maître obtint du vieux guerrier qu'il lui confierait le soin de rétablir la paix entre Lusignan et Gênes, ou à présent la France.

Pendant que Naillac négociait ce traité, l'intrépide maréchal se montrait en Syrie, et, après trois assauts, réduisait Alexandrette. La médiation du grand maître ne pouvait guère manquer d'être acceptée, car les rois de Chypre ne se dissimulaient pas que, depuis longtemps, ils n'existaient que par la protection et les secours de l'ordre. Pour faciliter son œuvre pacifique, le trésor de Rhodes prêta au roi la somme qu'il consentait à payer aux Génois. Cette affaire conclue, le grand maître se réunit à Boucicaut pour sa guerre d'aventures : Tripoli éprouva leur valeur; Béryte fut brûlée; ils furent bien près, à Lidda, d'être victimes de leur audace.

Enfin la saison mit fin à toutes ces fantaisies héroïques; Naillac regagna Rhodes, et Boucicaut, après quelque séjour à Famagouste, retourna en Italie.

Et peut-être avons-nous tort de traiter de donqui-

chottisme cette campagne maritime sur les côtes de l'Asie, puisqu'elle amena, avec le soudan d'Égypte, un traité où le grand maître de Naillac fit évidemment la loi.

Il fut permis aux chrétiens de clore de murailles le saint sépulcre; l'ordre pourrait toujours tenir à Jérusalem six chevaliers affranchis de tout *carache,* c'est-à-dire de tout tribut; ceux-ci pourraient recevoir dans leur maison les autres chevaliers et les pèlerins que la dévotion conduisait dans la cité sainte; on pourrait racheter les esclaves chrétiens en payant le même prix qu'ils auraient coûté à leurs patrons, ou en donnant en échange un sarrasin pour un chrétien; il y aurait liberté de commerce entre les sujets de la religion et ceux du soudan, et le grand maître de Rhodes, pour mettre les chrétiens à couvert des avanies auxquelles ils étaient exposés, tiendrait les consuls à Jérusalem, à Rama; enfin, les vaisseaux de la religion pourraient tirer des grains des États du soudan.

Cette grande corporation des chevaliers de Rhodes aurait été bien plus puissante, et quels services n'aurait-elle pas rendus à la chrétienté, si elle avait été épargnée par le schisme qui désolait alors toute l'Église. Le couvent de Rhodes, la chevalerie d'Orient, celle de France, de Castille, d'Écosse, d'une partie de l'Allemagne, reconnaissaient l'autorité du grand maître, qui, lui-même, adhérait à Benoît XIII. Mais les papes successeurs d'Urbain VI, pour retenir dans leur obédience les chevaliers aragonais, italiens, anglais, ceux des royaumes du Nord, les Bohémiens et les Hongrois, leur avaient donné pour chefs des commandeurs italiens, qui, sous le nom de lieutenants du magistère, gouvernaient cette partie de l'ordre

sans aucune relation avec le grand maître de Rhodes.

Heureusement les cardinaux des deux obédiences se déterminèrent à convoquer un concile à Pise. Il s'y trouva vingt-deux cardinaux, quatre patriarches, douze archevêques en personne, et quatorze représentés par procureurs; cent quatre-vingts évêques, dont quatre-vingts présents; le grand maître de Rhodes, accompagné de seize commandeurs; des députations des universités de Paris, Toulouse, Orléans, Angers, Montpellier, Bologne, et les ambassadeurs des rois de France, d'Angleterre, etc. (1409).

Ce concile déclara Pierre de Lune (Benoît XIII) et Ange Corrario (Grégoire XII) schismatiques, les priva du pontificat, et confia la garde du conclave au grand-maître Philibert de Naillac et à ses chevaliers.

Lorsque fut élu le cardinal de Milan, sous le nom d'Alexandre V, le grand maître crut sincèrement que tous les chrétiens acceptaient l'union, et qu'elle allait se rendre formidable aux infidèles. Proclamé par le pape légitime seul grand maître de l'ordre, Philibert de Naillac s'empressa de convoquer à Nice un chapitre général, qu'il transféra ensuite à Aix.

Mais il ne put le présider. Chargé par le souverain pontife de missions très-difficiles en France et en Angleterre, il se fit remplacer au chapitre par trois frères qu'il laissa aux capitulaires le soin de désigner. L'assemblée eut donc lieu, et il s'y fit plusieurs règlements de grande importance, particulièrement sur les responsions et sur l'autorité des prieurs. On décida que chaque commandeur jouirait de tous les droits et de tous les biens de sa commanderie, sans qu'aucune partie pût, sous aucun prétexte, en être retenue par les prieurs.

En vain s'était-on flatté que le schisme allait disparaître. On déplorait la concurrence de deux papes; un troisième se montra tout aussi exigeant dans ses prétentions. Beaucoup de commandeurs, sous le prétexte d'obéir à l'un des antipapes, se dispensaient de leurs devoirs envers l'ordre et le grand maître, et de payer leurs responsions.

La mort d'Alexandre V ne fut point une solution, parce qu'immédiatement eut lieu l'élection scandaleuse de Balthazar Cossa, auquel on attribue d'avoir déterminé l'exaltation d'Alexandre V à cause de son grand âge qui assurait une prochaine vacance, et de n'avoir pas su néanmoins attendre avec résignation ce terme prévu, d'avoir empoisonné le vieillard dont il ambitionnait et dont il obtint la succession.

Ce Balthazar Cossa est Jean XXIII, qui indiqua le concile de Constance. On comptait sur les bons conseils de l'empereur Sigismond pour rendre au moins décente la conduite de ce souverain pontife. L'ordre de Rhodes eut particulièrement à souffrir de ce pape licencieux : il délia de ses vœux un chevalier, qui se maria, et lui remit sa commanderie; et cette commanderie fut vendue à un enfant qu'il dispensa de prendre l'habit et de faire des vœux.

Il fit un commerce scandaleux de toutes les commanderies dont il apprenait la vacance.

Sur les remontrances de l'ordre, Jean XXIII, moyennant finance, se modéra dans ses exactions; il savait si bien ce que pensait de lui toute la catholicité, qu'il ne se rendit qu'à contre-cœur à Constance, en disant : « C'est la fosse où l'on prend les renards! » Il y fut déposé ainsi que Benoît XIII; Grégoire XII se démit, et

Othon Colonne fut élu sous le nom de Martin V. Après le concile, le grand maître Philibert aurait bien voulu retourner à Rhodes; mais son zèle pour tout le corps de la religion le retint encore en Europe. Il fallait réparer les malheurs d'un long schisme, et l'unanimité avec laquelle Martin V avait été placé à la tête de l'Église faisait croire le moment favorable pour les réformes dont on sentait l'impérieux besoin.

Il se contenta donc de convoquer d'abord une assemblée, qui fut suivie, à Rhodes, d'un chapitre général, qu'il avait indiqué sans savoir s'il pourrait en aller prendre la présidence.

Il put cependant remplir ce devoir, et la réception enthousiaste qu'on lui fit à Rhodes lui prouva que ses frères appréciaient dignement son mérite et ses vertus.

Les actes du chapitre furent envoyés au pape, qui les confirma; ils assuraient la paix et l'union de l'ordre, mais furent les adieux à sa religieuse famille du grand homme dont nous esquissons la vie. Peu de temps après avoir reçu le bref du pape, il tomba malade et s'éteignit dans un calme heureux, présage de la félicité qu'il allait trouver au ciel (1421).

Philibert de Naillac est, sans contredit, une des gloires de l'ordre de Saint-Jean, et il eut cependant des successeurs assez illustres pour jeter dans l'oubli d'honorables mémoires; mais les titres de Naillac, sont de ceux qui résistent à l'ingratitude de la postérité.

Après lui, Fluvian (1421-1437) fut le médiateur de la paix entre le sultan d'Égypte et le roi de Chypre.

Jean de Lastic se défend contre l'Égypte et contre Mahomet.

Jacques de Milly et Raymond Zacosta (1454-1469)

sont obligés d'assister aux progrès des Turcs; mais Jean-Baptiste des Ursins put secourir contre eux les Vénitiens (1469-1476).

Pierre d'Aubusson (1476-1503) est immortel par sa défense de Rhodes; son successeur Émeri d'Amboise rend des services plus utiles que brillants.

Le grand maître Carretto (1512-1513), dans son court passage, va chercher en Perse et en Syrie des ennemis contre les mahométans. Il est suivi de Villiers de l'Ile-Adam (1521-1534), qui n'en est pas moins à bon droit admiré, quoiqu'il ait été réduit à livrer aux Turcs Rhodes, où l'ordre dominait depuis deux cent vingt ans. Il passe en Candie, en Sicile, s'arrête un instant à Viterbe, à Nice, et, enfin, obtient de Charles-Quint la ville de Tripoli, en Afrique, et l'île de Malte qui donne son nouveau nom à l'ordre de Saint-Jean.

Du Pont (1535) contribue à la prise de la Goulette et de Tunis. Jean Omèdes (1536-1553) se montre avec honneur à côté de Doria. De son temps, néanmoins, les Turcs s'emparent de l'île de Goze.

Mais Jean de La Valette (1557-1568) fait échouer contre Malte le redouté Soliman.

Nous nommons Del Monte (1568-1572), parce qu'il put célébrer la fameuse victoire de Lépante.

Les magistères suivants ne purent réprimer de fâcheux désordres; mais Vignacourt (1601-1622) reconquit l'estime de la chrétienté.

Les exploits du XVIIIe siècle ont moins d'éclat, l'islamisme n'inspirant plus d'effroi; il était cependant redevenu menaçant sous Mahomet IV, et la prise de Candie ne put être empêchée par les efforts de deux grands maîtres.

Sous le grand maître Carafe (1680-1690), les chevaliers se distinguèrent dans les expéditions des Vénitiens et en Morée.

Mais, il faut le dire, ils ne cessèrent de s'affaiblir, en même temps que leurs éternels ennemis, pour terminer, à la fin du siècle dernier (1798), tristement leur carrière; ce qui les excuse, c'est qu'ils n'avaient plus de raison d'être, alors qu'expirait la puissance ottomane.

Qu'on juge où en était venu cet ordre jadis si respecté! Des esclaves chrétiens s'étaient, en 1759, emparés d'un vaisseau turc et l'avaient vendu à la religion. Le Grand Seigneur jure d'en tirer vengeance, et Malte s'attend à être attaquée et se prépare noblement à se défendre. Mais le roi de France, qui connaissait la mesure des forces maltaises, et qui voulait éviter à la chrétienté une humiliation profonde, racheta le vaisseau pour en faire présent à Mustapha III, et détruire ainsi le prétexte d'une lutte trop inégale.

Dans le court aperçu que nous avons donné des annales de Rhodes et de Malte dans les quatre derniers siècles, ressortent surtout trois renommées qui remplissent encore le monde; mais les d'Aubusson, les l'Ile-Adam, les La Valette, ont-ils dépassé le grand maître Philibert? Si la gloire se mesure aux difficultés que rencontrent les héros, quels guerriers combattirent des émules que l'on puisse comparer à Bajazet et à Tamerlan? Naillac ne vainquit pas ses terribles adversaires; mais sont-ce des victoires qui font admirer les deux défenseurs de Rhodes, et celui qui sauva Malte de Soliman?

Ce n'est point seulement le courage qui signale le

magistère de Naillac; c'est une sagesse, c'est une prudence constamment éprouvées par les discordes des princes chrétiens, et par le schisme persévérant de l'Église catholique.

La gravité des circonstances contribue à grandir comme à amoindrir les hommes. Eh bien, les d'Aubusson, les l'Ile-Adam, les La Valette, qu'y avait-il à attendre de leurs exploits? Ils auraient pu faire aussi la police de la Méditerranée, mais sous la direction, sous l'autorité des rois alors émancipés de l'Occident; plus d'initiative, plus de *proprio motu* pour cette milice, réduite, si on avait su s'en servir, à être sur la mer la gendarmerie religieuse de l'Europe. Bien autre était le rôle de Philibert de Naillac; au lieu d'être le serviteur des cours, il marchait à leur tête; il était le cœur et le bras de leur politique, et l'on a cette confiance qu'il n'aurait pas été au-dessous de sa tâche, si sa voix avait été mieux entendue dans les cabinets des souverains et dans les conciles de l'Église.

Nous ne croyons pas nous tromper en avançant que l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem finit, en réalité, dans la personne de Philibert de Naillac; et puisque ses derniers jours étaient marqués, il dut s'enorgueillir de les avoir vus clore par un héros.

NOTES.

NOTE PREMIÈRE.

(Page 134.)

« Le tombeau de saint Ludre est encore, à Déols, l'objet d'une grande vénération. Saint Ludre ou Lusor était, comme on sait, fils de saint Léocade, et mourut avant son père. L'un et l'autre furent inhumés dans l'église qu'ils avaient élevée à Déols, sous l'invocation de Saint-Étienne et de Saint-Saturnin. Le tombeau de Léocade occupait la crypte à gauche de l'autel; celui de saint Ludre, placé dans la crypte à droite, se voit seul encore aujourd'hui... »

Ceci est extrait d'articles qui parurent dans *la Revue de l'Indre,* nos des 28 mars et 4 avril 1839, et dus à M. Hercule Robert, d'Argenton, savant archéologue qui a publié, sur l'histoire de notre province, une foule de recherches curieuses.

Il donne la description de la crypte et ensuite celle du tombeau : « Les jours de Bonne-Dame, ajoute-t-il, le 15 août, et de Saint-Ludre, le 10 septembre, on fait passer les enfants trois fois dans la brèche pratiquée à dessein à l'assise du tombeau; les grandes personnes en font trois fois le tour : les fiévreux viennent recueillir dans un petit sachet de toile un peu de poudre de marbre enlevée soit aux sculptures, soit à une autre partie de la tombe, et au bout de neuf jours, après avoir avalé cette poudre, ils viennent dévotement déposer leur sachet vide dans la tombe, où on peut en remarquer une immense quantité. »

Passant à la description de la tombe : « Les sculptures, en ronde bosse, représentent simplement une chasse divisée en trois

actes ; le premier est l'image de la chasse au sanglier et au loup ; le second, celle de la chasse au lion ; le troisième, celle de la chasse au cerf...

« Le bas-relief qui sert de couronnement au tombeau n'a pas encore reçu d'interprétation. Il est divisé en deux parties par une tablette que supportent deux enfants ailés ; cette tablette aurait dû offrir une dédicace, elle n'en présente aucun vestige.

« Les sculptures à gauche de la tablette représentent un grand festin. Trois enfants, dont le premier est à demi couché, sont placés devant une table ou estrade qui forme un quart de cercle. Un personnage dont la tête est chauve, présentant le dos aux spectateurs, et vu de profil, le coude appuyé sur l'estrade, paraît s'entretenir avec son voisin, qui avance la main droite vers lui. Ce même personnage chauve tient à la main un vase à boire, tandis qu'un enfant, debout à côté de lui, ayant à la main gauche un *præfericulum* (espèce d'aiguière de forme étrusque), boit de l'autre dans un gobelet long.

« Devant l'enfant qui parle à l'homme chauve, on remarque une espèce de petit pain rond marqué d'une croix grecque, sur le milieu de la table... Cette première partie des sculptures nous semble représenter la première communion des chrétiens ; le personnage chauve est l'initié.

« La deuxième partie des sculptures est fruste. Plus de dix-huit pouces de la frise ont été brisés... Si la première partie des sculptures représente la vie chrétienne, celle-ci est l'image de la mort du chrétien : le cheval serait donc ici représenté comme une allégorie de la mort...

« Maintenant, pourquoi tous les personnages du festin sont-ils jeunes, à l'exception d'un seul? C'est qu'ils sont tous chrétiens, ils ont été régénérés ; l'initié seul est chauve, parce qu'il n'a pas encore communié...

« La partie droite de la frise représente l'initié à cheval. Il est jeune alors ; il a été régénéré par la communion : c'est le symbole de la mort du chrétien...

« Sans parler de l'art, il suffit d'un coup d'œil pour reconnaître que le marbre de la frise est plus moderne que celui de la tombe...

« Nous avons dit que la frise avait été brisée à sa partie droite. C'est dans cette large brèche que les bonnes femmes

viennent, depuis un temps immémorial, brûler, en l'honneur de saint Ludre, des chandelles d'un sou. Le marbre est calciné par les mèches enflammées, qui ne s'éteignent jamais que dans des flots de suif ruisselant de toutes parts... »

M. Pierquin de Gembloux, alors officier de l'académie de Bourges (1839), auteur de l'*Histoire monétaire et philologique du Berry*, etc., etc., a commencé le 15 juin 1839 la publication, dans les *Archives de l'Indre*, d'une série de lettres adressées au préfet de l'Indre (M. de Freulleville), dans lesquelles, décrivant à son tour et expliquant le tombeau de Déols, il combat l'opinion de M. Hercule Robert. Le savant universitaire, en mentionnant « l'usage de faire glisser les enfants qu'on recommande au saint par un trou ménagé entre les pierres qui supportent le monument et dans lequel ils passent trois fois, » rappelle que cette pratique est l'ancienne cérémonie druidique de passer sous les dolmens pour recouvrer la santé; c'est une supposition dans laquelle il n'aura sans doute aucun contradicteur; mais il n'en est pas de même de la traduction qu'il donne des scènes représentées sur le sarcophage et sur sa frise. Dans celle du sarcophage, il voit, comme tout le monde, une chasse; mais le principal personnage, d'après M. de Gembloux, est celui à qui fut élevé le tombeau. On est bien un peu surpris que, dans l'*Ibruix* (lisez le Berri), il chasse non-seulement la *bête hispide* ou le *pachyderme* (lisez le sanglier), qui n'y est pas rare même aujourd'hui, mais, ce qui est presque merveilleux et très-honorable pour nos vieilles forêts, le roi des animaux, un lion énorme, qui de ses griffes gauches déchire la jambe antérieure droite du coursier. Où M. Robert a cru reconnaître un simple cerf, M. Pierquin de Gembloux dénonce un animal monstrueux; car, ajoute-t-il, « toutes les époques de la vie humanitaire en ont eu de ce genre, qui lui paraît avoir le corps d'un cheval, la queue d'une biche et le bois d'un cerf. »

Les deux interprètes sont bien plus loin de s'entendre sur les scènes de la frise. C'est d'un côté la vie, de l'autre la mort du chrétien, au dire de M. Robert, dont l'explication, si elle laisse des doutes, est au moins fort ingénieuse. M. Pierquin n'admet pas une interprétation aussi simple : ce sont, suivant lui, les chasseurs du sarcophage qui sont venus festiner, d'un côté de la frise, sous la présidence de l'amphitryon, maître de la villa où

s'est donnée la partie de plaisir; et, de l'autre côté de la frise, pour pendant au premier tableau, est représenté le départ des gens de la fête qui s'en retournent chacun chez soi. »

La vie, pour le chrétien, est un paisible banquet, qu'il quitte sans regret quand la mort l'appelle.

Mais M. Pierquin de Gembloux s'indigne presque de la supposition d'une allégorie de ce genre :

« Vouloir, s'écrie-t-il, rattacher ces scènes à la symbolisation d'une idée pieuse, quelle qu'elle soit, et surtout à celles qui ressortissent à la destination même de ce genre de monument, serait s'éloigner complétement de la vérité. »

Il enseigne aussi que le tombeau de Déols a été fait pour deux corps; que le couvercle devait recevoir deux statues couchées; que Léocade y a été déposé aussi bien que son fils Lusor, et que c'est à tort que tout le monde a cru et croit encore que le père et le fils ont eu des monuments séparés.

On prétendait aussi que le tombeau de Déols était de marbre de Carrare, et avait été envoyé tout sculpté d'Italie. Point, le monument porte « les caractères géologiques de ces lychnites que l'on exploitait à la lueur des flambeaux dans les îles de Paros, de Ténédos et de Naxos. » Il sort donc des carrières de la Grèce... Léocade l'avait fait venir de commande, non pour son fils défunt, mais pour lui-même, avant qu'il songeât à sa conversion au christianisme.

M. Hercule Robert ne pouvait manquer de répliquer à son docte adversaire; il a donc repris la plume le 19 septembre dans la *Revue de l'Indre*, et, appuyant de nouvelles preuves les opinions par lui émises, il s'égaye sur ce prétendu festin de chasseurs attablés autour de trois pains, produits singuliers d'une chasse à d'aussi grosses bêtes. Nous ne pouvons qu'inviter les lecteurs à visiter le monument et à faire eux-mêmes leurs conjectures.

N.-B. On trouve la reproduction la plus exacte du monument de Déols, dessiné par M. Isidore Meyer, dans les excellentes *Esquisses pittoresques* de M. de La Tramblais.

P.-S. La découverte récemment faite, dans l'église de Saint-Étienne, d'un second tombeau contredit la confiance avec laquelle M. Pierquin de Gembloux affirmait que le tombeau de saint Ludre renfermait les corps du fils et du père.

NOTE DEUXIÈME.

(Page 144.)

RÉCIT DU MIRACLE DE DÉOLS.

(Ce récit du miracle de 1187 n'est guère ici à sa place, mais nous ne le donnons que parce qu'il a été omis dans les notes de notre Notice sur l'abbaye de Déols.)

Récit du miracle de Déols, extrait d'un manuscrit intitulé : ANTIQUITÉS DE DÉOLS, *attribué à M. l'abbé Dubouchat, ancien curé de Déols et supérieur actuel du collége de Chezal-Benoît.*

« C'est durant la guerre de Henri II et de Philippe-Auguste qu'arriva à Déols un miracle fameux. J'ai dit que Richard occupait cette ville avec l'avant-garde de l'armée anglaise; et cette armée était composée en grande partie de cottereaux, autrement dits routiers, écorcheurs ou malandrins, soldatesque indisciplinée, dont le courage mercenaire était sans cesse à qui voulait l'acheter.

« Plusieurs donc de ces cottereaux, assis un dimanche devant la porte latérale de l'église, jouaient aux dés pendant le saint office. Un d'eux, qui venait de perdre tout son argent, se lève furieux, et après avoir vomi mille imprécations, mille blasphèmes, il saisit une pierre et la lance de toutes ses forces contre une statue de la très-sainte Vierge qui se voyait au-dessus de la porte, tenant en ses bras l'enfant Jésus. Le bras du divin enfant tombe à terre brisé du coup : mais, ô prodige inouï! de cette statue inanimée jaillit aussitôt un sang miraculeux, et l'auteur de cet attentat, comme frappé lui-même du coup qu'il a porté, tombe à la renverse, et meurt d'un accès de rage.

« Le peuple qui sortait à ce moment de l'église, et qui avait été témoin du crime et de la punition, se mit à publier les

louanges de Dieu et de sa sainte Mère; les religieux vinrent au son des cloches recueillir le sang précieux, dont le contact guérit sur-le-champ plusieurs malades désespérés. Le roi d'Angleterre lui-même accourut en toute hâte, et fit envelopper d'une étoffe précieuse le bras qui avait été brisé, afin de le transporter en Angleterre. Dans la suite, il le fit déposer dans une chapelle construite en mémoire du miracle, sous le nom de Notre-Dame de *Redine* ou de *Redavia*.

« Le lendemain de cet événement, à l'instant où les religieux se préparaient à chanter les louanges du Seigneur à cause du miracle de la veille, la statue, par un nouveau prodige, parut se mouvoir et secouer sa robe comme pour exprimer qu'elle ne voulait pas rester plus longtemps dans le lieu où elle avait été si cruellement insultée. On la descendit en effet, et on la transporta dans l'intérieur de l'église. Quelque temps après, on fit construire une chapelle haute au-dessus de la porte d'entrée, au lieu même où le miracle s'était opéré, et l'on mit la statue à son ancienne place.

« L'architecture de cette chapelle était légère et élégante : six colonnes cannelées soutenaient les voûtes, et le prolongement de ces cannelures formait les boudins des ogives ; les voûtes étaient peintes à fresque de couleurs très-vives, et sur chacune de leurs clefs brillaient les armoiries des seigneurs fondateurs de ce pieux monument. Les murs étaient couverts de riches tapisseries, où étaient représentés les miracles que j'ai rapportés. Au-dessus de l'autel, un dais de bois portait cette inscription latine : *Veritatis in me omnis spes vitæ et virtutis.* De chaque côté du sanctuaire, un reliquaire renfermait le sang miraculeux; ces reliquaires, surmontés chacun d'un tableau représentant le miracle, avec les inscriptions suivantes :

Miles ut amplexæ videt inter brachia matris
Virginis effigiem, mox fremit ore furens;
Tumque petit saxo natum atque ex marmore sanguis:
Nec mora, dum lædit, corruit exanimis.

Ce soldat emporté voulant blesser la mère,
Le fils reçut le coup; il en sortit du sang.
Ce coup fit un écho dans le sein de son père,
Qui, pour venger sa mort, fit mourir le méchant.

« Je n'ai pas besoin de dire qu'il se faisait dans cette chapelle un grand concours de fidèles de tous les pays pour les fêtes de la sainte Vierge, et entre autres le jour anniversaire du miracle, c'est-à-dire le 29 mai. Ce jour-là, le diacre descendait chanter l'évangile dehors, à l'endroit même où le soldat impie était mort sous la main de la justice divine. »

NOTE TROISIÈME.

(Page 174.)

M. de la Tramblais m'écrivait un jour que, sans combattre absolument l'opinion de M. Lemaigre, qui est toujours pour lui d'un grand prix, il incline toutefois à penser qu'il faut chercher l'ancien *Vicus Brioderus*, non pas à Châtillon, mais au Bridoré, petite commune d'Indre-et-Loire qui en est distante d'environ huit kilomètres. « Me trompé-je, dit-il? est-ce le souvenir d'un renseignement que j'aurai puisé quelque part? L'ancienne Touraine, la Touraine de Grégoire de Tours, ne dépassait pas nos limites départementales actuelles : le Bridoré y était compris, mais Châtillon-sur-Indre dépendait du Berri. Les plus anciens lieux de cette partie du pays étaient, je crois, *Vicus Brioderus; Tausiriacum* ou *Tausiliacum*, Toiselay; *Claudoniacum,* Clion (ma petite patrie), *aliàs Claudiomagus*, *Calatonnum*, *posteà Clionum; Vicus Stradensis*, non pas Saint-Genou, le *Cœnobium Stradense*, mais Estrées qui en est à un kilomètre; *Villaria*, Villiers (d'Agnès Sorel), sur une voie romaine d'Estrées à la Roche-Posay; Buzançais, votre petite Byzance, etc. Je crois Châtillon plus nouveau; son église de Saint-Aoutrille (*ecclesia Santi-Austregisili de Castellonovo*, lettre du pape Innocent III, de l'an 1212) n'était point paroissiale, mais capitulaire; la paroisse était restée à l'ancien *Tausiliacum,* à 1,500 mètres de là;

elle y a été maintenue jusqu'en 1789. C'est ainsi qu'Onzay était resté la paroisse de Palluau, bourg de formation plus récente, quoique fort ancien : il en était de même pour Estrées relativement à Saint-Genou, pour Subtray à l'égard de Mézières-en-Brenne qui en était séparé par une distance de quatre kilomètres, etc. Quand je dis Châtillon plus nouveau, j'entends seulement ne lui donner que l'antiquité que vous lui accordez, l'époque carlovingienne, tandis que les autres noms que j'ai cités paraissent appartenir à une époque bien antérieure..... »

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DU PREMIER VOLUME.



PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOÎT.



This book is due two week[illegible] om the last date stamped below, and if not returned at or [illegible] re that time a fine of five cents a day will be incurred.

MAY 1 1934		

